

Fully charged for change

Electrifying the net zero movement

Table of contents

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| 1. Elia Transmission Belgium en un coup d'œil | 5 | 3. Méthodes comptables matérielles pour le groupe | 137 |
| 1.1. Qui sommes-nous et que faisons-nous? | 6 | 3.1. Base de consolidation | 137 |
| 1.2. Structure légale | 7 | 3.2. Écarts de conversion | 137 |
| 1.3. Faits marquants | 8 | 3.3. État de la situation financière | 138 |
| 2. Déclaration de gouvernance d'entreprise | 17 | 3.4. Compte de résultat | 145 |
| 2.1. Composition des organes de gestion au 31 décembre 2023 | 18 | 3.5. Résultat global et variation des capitaux propres | 148 |
| 2.2. Conseil d'Administration | 19 | 4. Informations par segment | 149 |
| 2.3. Diversité au sein du conseil d'administration | 20 | 4.1. Base des informations par segment | 149 |
| 2.4. Compétences du comité d'audit | 20 | 4.2. Elia Transmission (Belgique) | 149 |
| 2.5. Collège de gestion journalière | 21 | 4.3. Activités non régulées et Nemo Link | 151 |
| Diversité au sein du collège de gestion journalière | 21 | 4.4. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS | 153 |
| 2.6. Structure de l'actionnariat en date de clôture | 21 | 5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global | 154 |
| 3. Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques | 22 | 5.1. Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits | 154 |
| 3.1. Système de gestion des risques et des opportunités | 23 | 5.2. Charges d'exploitation | 154 |
| 3.2. Risques et opportunités de la société | 26 | 5.3. Charges financières nettes | 155 |
| 3.3. Système de contrôle interne | 39 | 5.4. Impôts | 156 |
| 4. Rapport de durabilité d'Elia Transmission Belgium SA/NV | 42 | 5.5. Résultats par action | 156 |
| 4.1. Informations générales | 43 | 5.6. Autres éléments du résultat global | 157 |
| 4.2. Informations environnementales | 79 | 6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière | 158 |
| 4.3. Informations sociales | 104 | 6.1. Immobilisations corporelles | 158 |
| 4.4. Informations en matière de gouvernance | 118 | 6.2. Immobilisations incorporelles | 159 |
| 5. États consolidés Elia Transmission Belgium | 121 | 6.3. Goodwill | 159 |
| 1. Entité présentant les états financiers | 131 | 6.4. Créances commerciales et autres créances à long terme | 161 |
| 2. Base de préparation | 132 | 6.5. Entreprises mises en équivalence | 161 |
| 2.1. Déclaration de conformité | 132 | 6.6. Autres actifs financiers | 163 |
| 2.2. Devise fonctionnelle et de présentation | 132 | 6.7. Actifs et passifs d'impôts différés | 164 |
| 2.3. Base d'évaluation | 132 | 6.8. Stocks | 165 |
| 2.4. Continuité d'exploitation | 132 | 6.9. Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis | 165 |
| 2.5. Utilisation d'estimations et de jugements | 133 | 6.10. Actifs et passifs d'impôts courants | 166 |
| 2.6. Approbation par les personnes responsables | 136 | | |

| | |
|--|-----|
| 6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie | 167 |
| 6.12. Capitaux propres | 167 |
| 6.12.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société | 167 |
| 6.13. Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location | 168 |
| 6.14. Avantage du personnel | 170 |
| 6.15. Provisions | 175 |
| 6.16. Autres actifs non courants | 176 |
| 6.17. Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 176 |
| 6.18. Instruments financiers - juste valeur | 176 |
| 6.19. Contrat de location | 178 |
| 6.20. Charges à imputer et produits à reporter | 180 |
| 7. Structure du Groupe | 182 |
| 8. Autres notes | 183 |
| 8.1. Gestion des risques financiers et des dérivés | 183 |
| 8.2. Engagements et incertitudes | 186 |
| 8.3. Parties liées | 187 |
| 8.4. Événements subséquents | 188 |
| 8.5. Divers | 188 |
| 8.6. Services fournis par les commissaires | 189 |
| 9. Cadre réglementaire et tarifs | 190 |
| 9.1. Cadre réglementaire en Belgique | 190 |
| 9.2. Cadres réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link | 193 |

A propos de ce rapport

Le présent rapport explique qui nous sommes et ce que nous faisons, expose le contexte dans lequel nous travaillons et aborde également les risques et opportunités auxquels nous sommes confrontés. Il esquisse la stratégie et les progrès réalisés en vue de parvenir à nos objectifs. Ce document couvre également notre approche en termes de gouvernance d'entreprise et offre une première analyse de nos résultats



1. Elia Transmission Belgium en un coup d'oeil



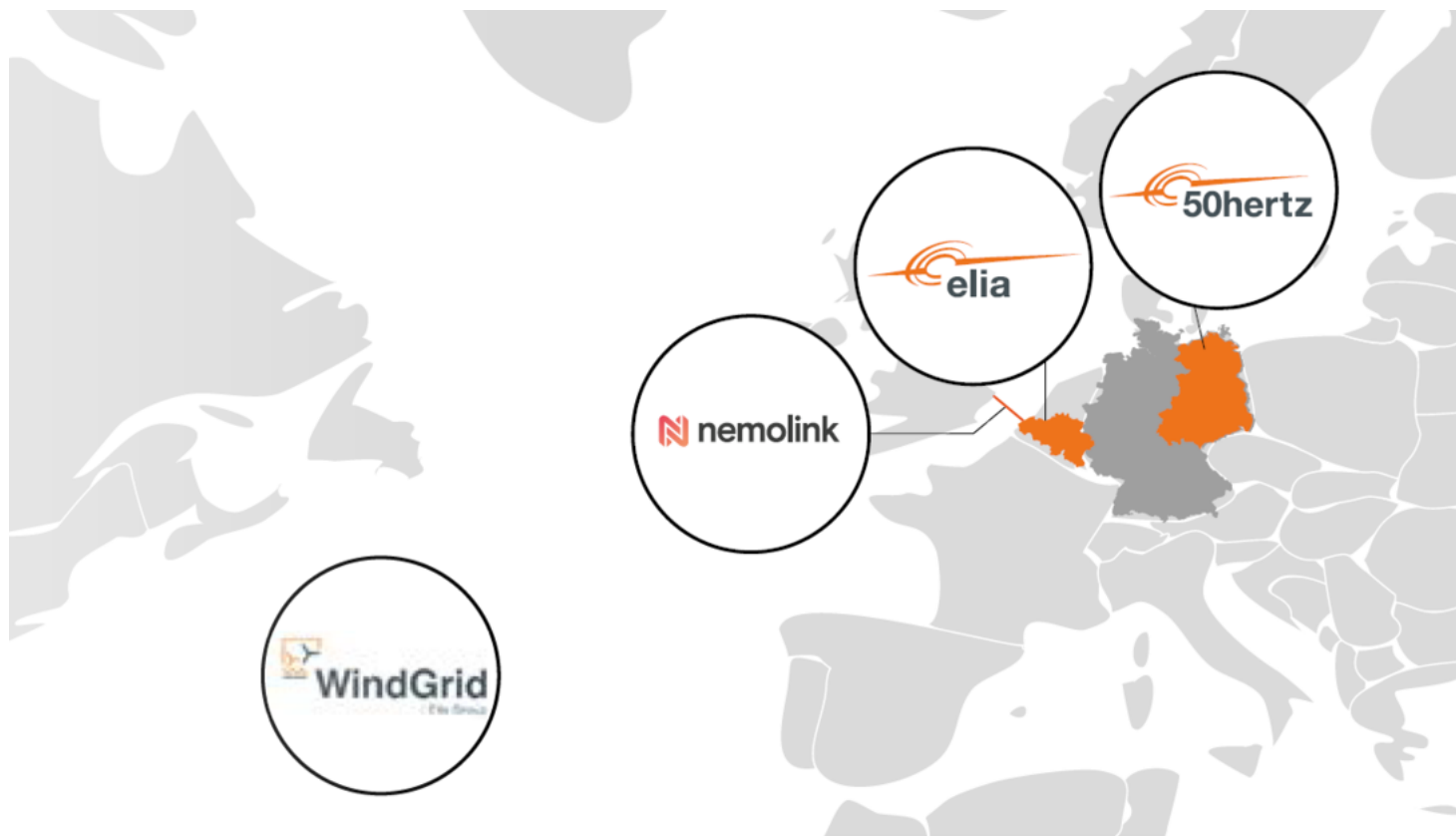
1.1. Qui sommes-nous et que faisons-nous?

Elia Transmission Belgium SA/NV (ETB)

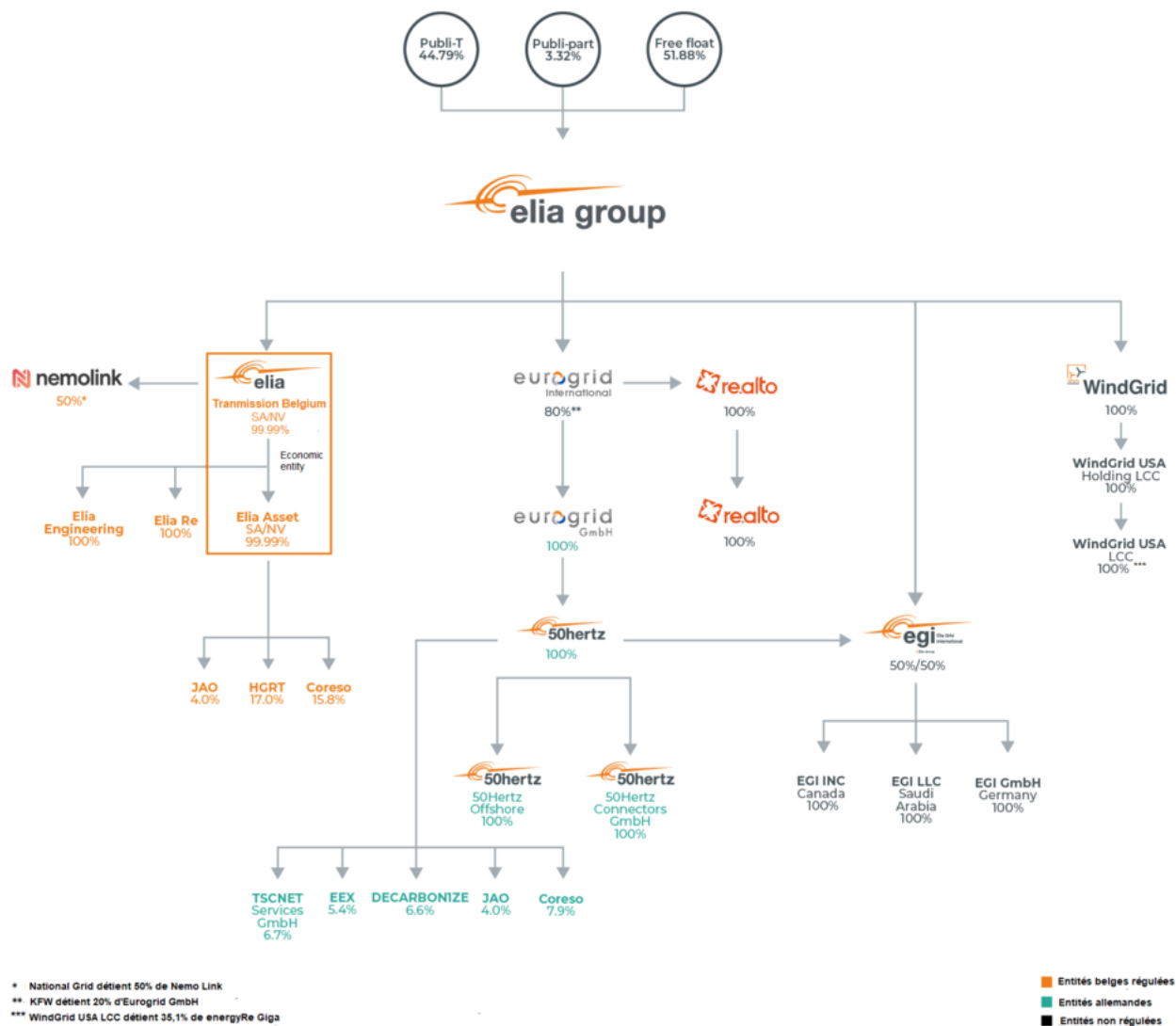
Elia Transmission Belgium est le GRT belge pour l'électricité à haute tension (30 à 70 kV) et à très haute tension (110 à 380 kV). En tant qu'unique GRT belge, l'entreprise dispose d'un monopole naturel. Elle développe, construit et exploite un solide réseau de transport d'électricité (sur terre comme en mer) et est responsable de la mise en place de services et de mécanismes soutenant le développement des marchés électriques au niveau national et européen. Son objectif est de préparer son réseau à une augmentation de 50 % de la consommation électrique dans sa zone de réglage d'ici 2032.

Elia Group

Elia Group est une holding qui détient deux GRT : Elia Transmission Belgium SA/NV en Belgique et 50Hertz Transmission GmbH en Allemagne. En plus de nos activités régulées, nous menons des activités non régulées en Europe et au delà qui nous aident à grandir et à devenir une entreprise énergétique véritablement internationale.



1.2. Structure légale



* National Grid détient 50% de Nemo Link
 ** KfW détient 20% d'Eurogrid GmbH
 *** WindGrid USA LCC détient 35,1% de energyRe Giga

■ Entités belges régulées
 ■ Entités allemandes
 ■ Entités non régulées

1.3. Faits marquants

MÉGATENDANCE 1 : DÉCARBONISATION ET ÉLECTRIFICATION

En 2023, l'Europe demeure résolument déterminée à diversifier ses sources d'énergie et à développer sa production d'énergie propre. Il est désormais largement admis que l'accélération de la transition énergétique n'est pas uniquement bénéfique pour le climat. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 et la crise énergétique ont enseigné à l'Europe que l'accès aux énergies renouvelables et l'électrification offrent une stabilité des prix à long terme ainsi qu'une protection contre l'inflation sur les marchés du gaz et de l'électricité.

Les États membres ont répondu au travers de différents forums, notamment en s'engageant, lors du deuxième Sommet de la mer du Nord (Ostende, avril 2023), à faire de la mer du Nord la plus grande centrale d'énergie verte d'Europe ; et, lors du Forum de l'éolien offshore en mer Baltique (Berlin, mai 2023), à renforcer la coopération régionale.

Quatre autres moments en 2023 sont à souligner dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe.

- En février 2023, le plan industriel du pacte vert a été publié. Ce plan vise à fournir un environnement plus favorable pour le développement de la capacité de production de l'UE en matière de technologies et de produits neutres en carbone.
- En octobre 2023, la Commission européenne a publié son plan d'action en matière d'énergie éolienne, qui a pour objet d'assurer le succès de l'industrie européenne de l'énergie éolienne grâce à des mesures comme une amélioration de la conception des ventes aux enchères, le déploiement plus rapide des projets, l'accès au financement et la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée.
- En novembre 2023, le plan d'action de l'UE en faveur des réseaux a été publié. Ce plan a pour objectif de relever les principaux défis en élargissant, en digitalisant et en utilisant les réseaux européens afin d'accélérer leur déploiement et d'améliorer leur efficacité opérationnelle. Il prévoit de stimuler l'accélération des procédures d'octroi de permis pour les projets de réseau, l'amélioration et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement et l'instauration d'incitations réglementaires liées au partage des coûts pour les projets offshore.
- En décembre 2023, le Conseil et le Parlement ont conclu un accord provisoire sur la réforme de la conception du marché de l'électricité. Cet accord vise à réduire la dépendance des prix de l'électricité à l'égard des prix des combustibles fossiles, à protéger les consommateurs des flambées de prix et à accélérer le déploiement des énergies renouvelables.



NOTRE RÉPONSE À LA DÉCARBONISATION ET À L'ÉLECTRIFICATION

LES PROJETS INTÉGRANT DES QUANTITÉS PLUS ÉLEVÉES DE SER DANS LE SYSTÈME ONT BIEN PROGRESSÉ

En février 2023, Elia Transmission Belgium ('ETB') a octroyé le contrat EPCI (Engineering, Procurement, Construction & Installation) pour l'île Princesse Elisabeth à deux entreprises de construction offshore. Les travaux de fondation de l'île seront lancés début 2024 et dureront deux ans et demi. En octobre, Elia a par ailleurs obtenu le permis d'environnement pour l'île. Les contrats pour l'infrastructure à haute tension liés à l'île Princesse Elisabeth située sur le territoire belge font actuellement l'objet d'un appel d'offres. La procédure évolue conformément aux délais. La première île artificielle au monde sera située à 45 km des côtes belges et formera un maillon essentiel de l'approvisionnement énergétique de la Belgique. Elle acheminera l'énergie éolienne en mer dans la deuxième zone éolienne en mer prévue en Belgique (3,5 GW) et servira de point d'atterrissage pour de futures interconnexions.

En novembre 2023, ETB a présenté son approche « Nature Inclusive Design » (La nature au service du design) dont le but est de stimuler la biodiversité autour de la future île artificielle. En concertation avec des experts en conservation de la nature et en milieu marin, ETB a sélectionné sept mesures concrètes à mettre en œuvre, en fonction de leur faisabilité technique et de leurs retombées positives escomptées. En intégrant des mesures d'amélioration de la biodiversité dans la conception et la construction des infrastructures offshore, ETB entend amplifier et accélérer les impacts positifs de ses actifs et inspirer les promoteurs à entreprendre des initiatives similaires dans le cadre de leurs propres projets.



ETB progresse aussi correctement dans le renforcement de son épine dorsale onshore. Ces travaux visent, pour l'essentiel, à améliorer les corridors existants des réseaux par l'installation de conducteurs à haute performance et, à certains endroits, l'installation d'un second système. Ces travaux doubleront la capacité de transport de ces corridors existants, et des travaux de renforcement sont susceptibles de se poursuivre jusqu'en 2040 au moins.

La mise en service réussie de la liaison Horta-Avelin en 2022 a marqué l'achèvement des travaux de modernisation qui avaient été entrepris le long d'un premier axe clé (Mercator-Horta-Avelgem-Avelin). Les prochains travaux majeurs de renforcement concernent l'épine dorsale du centre et de l'est de l'Europe. Compte tenu des perspectives d'augmentation des volumes d'énergie renouvelable générés en Belgique, ce projet permettra à ETB de transporter et de distribuer efficacement les flux correspondants sur son réseau de 380 kV. En outre, il renforcera l'importation et l'exportation d'électricité entre la Belgique et les Pays-Bas, un élément crucial pour faciliter la sécurité d'approvisionnement de la Belgique.

Au sud-ouest d'Anvers, le renforcement de l'axe nord-sud du pays (le corridor Mercator-Bruegel) s'est déroulé comme prévu (€24,6 millions). Qui plus est, les travaux de câblage pour le projet Brabo III à l'ouest d'Anvers (€27,1 millions) se sont achevés. Leur ont succédé, au troisième trimestre de l'année, des travaux de modernisation du tronçon Liefkenshoek-Mercator, la construction de la nouvelle ligne de 380 kV étant censée démarrer en 2024.

Les améliorations en cours de la ligne aérienne existante entre les postes à haute tension Massenhoven et Van Eyck à l'est d'Anvers se sont élevées à €17,4 millions en 2023. Ces travaux devraient se terminer d'ici 2026. Les travaux de modernisation le long de l'axe Gramme-Van Eyck de 380 kV ont débuté en février 2023. La fin du projet complet est prévue pour 2030.

En septembre, la deuxième étape du projet Boucle de l'Est s'est achevée. Une fois que la nouvelle ligne modernisée sera entièrement mise en service, elle améliorera la sécurité d'approvisionnement de la Belgique ainsi que la fiabilité du réseau. Des progrès ont également été accomplis à l'est du pays sur le projet Rimièrre (€41,6 millions), lequel vise à créer une capacité d'accueil pour les nouvelles centrales électriques d'ici 2025.

En mars 2023, le gouvernement flamand a sélectionné un tracé préférentiel pour le nouveau projet Ventilus, lequel est situé en Flandre occidentale et jouera un rôle essentiel dans l'acheminement d'électricité verte générée en mer vers le réseau onshore et renforcera le réseau en Flandre occidentale. Le projet Ventilus fait l'objet d'un processus de planification intégré, élaboré par le gouvernement flamand ; ce dernier a provisoirement accepté que le projet soit inclus dans le plan d'aménagement régional (à côté du point de départ du projet Boucle du Hainaut). Une consultation publique sur le tracé du projet s'est tenue à l'automne.

Enfin, le projet Lendeledede West (€15,9 millions) a également progressé tout au long de l'année, selon le calendrier établi. Ce projet prévoit de faire passer la ligne de transport actuelle de 70 kV à un niveau de tension plus élevé.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET DU SYSTÈME

Notre approche proactive du développement du réseau nous permet de garder une longueur d'avance sur la demande d'électrification et de soutenir le développement économique en Belgique et en Allemagne.

En mai 2023, le gouvernement belge a approuvé le Plan de Développement fédéral d'ETB pour 2024-2034. L'accroissement des sources d'énergie renouvelables (SER) ainsi que la forte électrification de la mobilité et du chauffage ont généré des situations d'urgence nécessitant des investissements supplémentaires dans le réseau.

En juin, ETB a publié sa quatrième étude biennale d'adéquation et de flexibilité pour la Belgique (2024-2034), laquelle stipule que tout retard dans le calendrier de la construction de l'infrastructure de réseau et dans la mise à disposition de flexibilité émanant du système générera des besoins de capacité supplémentaires. Elia y souligne également que les investissements dans la digitalisation permettront de faciliter la sécurité d'approvisionnement de la manière la plus rentable possible. Il faudra pour ce faire des compteurs digitaux, des normes de recharge et d'utilisation intelligentes, des plateformes d'échange de données et des réformes de marché.



Développements réglementaires

En novembre 2023, le régulateur belge (la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz ou la CREG) a approuvé l'adaptation de la proposition tarifaire soumise par Elia pour la période tarifaire 2024-2027. Les tarifs traduisent la volonté d'Elia de se donner les moyens de faciliter la transition énergétique et, plus spécifiquement, de mener à bien son ambitieux programme d'investissement. Par ailleurs, les tarifs 2024-2027 prennent en considération une réévaluation de la rémunération afin de tenir compte des évolutions significatives qui se sont produites sur les marchés financiers depuis la mise en place de la méthodologie tarifaire au premier semestre 2022.



MÉGATENDANCE 2 : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE FLEXIBLE

L'augmentation du nombre de voitures électriques et de pompes à chaleur ainsi que l'électrification des processus industriels prouvent que l'électrification gagne du terrain, non seulement plus tôt mais aussi plus vite que prévu. Ce phénomène a des implications importantes pour le système électrique. Il devient donc désormais urgent de se concentrer sur les obstacles qui bloquent le développement de la flexibilité du côté du consommateur.

En consommant l'électricité de manière flexible, les ménages et l'industrie seront en mesure d'éviter des pics tarifaires qui leur coûteraient cher. Ce qui, en retour, permettra aux opérateurs de systèmes de gérer le réseau efficacement. Une consommation électrique flexible contribuera à sécuriser l'approvisionnement, à maîtriser les coûts du système et à réduire les besoins de capacité liés à l'augmentation de la demande en électricité.

NOTRE RÉPONSE À LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE FLEXIBLE

Une consommation électrique flexible nous permet d'élargir et de renforcer nos partenariats avec des acteurs issus de la chaîne de valeur de l'énergie.

PROMOUVOIR LA FLEXIBILITÉ DES CONSOMMATEURS

Tout au long de l'année, nous avons poursuivi nos travaux sur des projets destinés à encourager la flexibilité des consommateurs, notamment en lançant l'outil de simulation Watts.Happening d'ETB. Cet outil permet aux entreprises de simuler le montant des économies qu'elles pourraient réaliser en utilisant leurs installations électriques de manière flexible (visitez www.wattshappening.be).



MÉGATENDANCE 3 : CONVERGENCE DES SECTEURS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

À la suite du développement des nouvelles technologies et de la digitalisation, le secteur de l'électricité est de plus en plus couplé avec d'autres secteurs, comme ceux du chauffage, du transport et de l'industrie. Les propriétaires d'appareils flexibles (pompes à chaleur, véhicules électriques et petites batteries) peuvent être encouragés à décaler leur consommation électrique dans le temps et contribuer ainsi à une exploitation plus efficace du système.

La montée en puissance de nouvelles technologies de contrôle et de maintenance contribue également à l'efficacité du système. L'Internet des objets et l'intelligence artificielle conduisent à l'instauration de réseaux intelligents (qui peuvent être contrôlés continuellement), à la prise de décisions automatiques ainsi qu'à une meilleure prévision des risques et analyse d'incidents.

L'utilisation de la blockchain pour les identités digitales permet l'échange d'énergie entre différentes parties et la traçabilité de l'énergie verte, de la source au consommateur.

L'accès aux bonnes données et leur utilisation dans le cadre de la prise de décisions en temps réel seront nécessaires pour gérer ce système électrique plus complexe, ce qui fera de la sécurité des données et de la gestion du consentement des domaines clés de responsabilité et de préoccupation.



NOTRE RÉPONSE À LA CONVERGENCE DES SECTEURS ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Exploiter au mieux la bonne technologie contribuera à renforcer la fiabilité et l'efficacité de nos activités de gestion d'actifs et d'exploitation du système. Face à la montée en puissance de la digitalisation, nous continuons à accroître et à améliorer nos connaissances et compétences en matière de cybersécurité et de risques associés. En outre, nous devons nous assurer que notre personnel dispose des compétences pour exploiter le système digital émergent.

LIBRE ACCÈS AUX DONNÉES ET INTEROPÉRABILITÉ

En 2023, nous avons fait valoir l'importance du libre accès aux données et de la solidité des approches d'authentification utilisateur pour raccorder au réseau des biens d'actifs disparates et accroître la transparence concernant l'origine de l'électricité verte par le biais d'articles de recherche, de projets et de partenariats.

Nous nous sommes aussi penchés sur l'importance de l'interopérabilité à travers des projets comme le consortium InterOPERA, qui travaille à la mise sur pied d'un réseau HVDC maillé offshore, multi-terminaux et multi-vendeurs en Europe.

TECHNOLOGIE D'INSPECTION À DISTANCE

Tout au long de 2023, nous avons continué à nous intéresser à l'utilisation d'appareils innovants, parmi lesquels une technologie d'inspection à distance pour améliorer l'efficacité, la sécurité et le caractère durable de nos activités de contrôle de nos actifs.

Au mois de mai, par exemple, un robot autonome a été déployé dans le hall des convertisseurs HVDC d'ALEGrO en Belgique. C'est la première fois qu'un robot autonome est utilisé de la sorte en Europe. Le robot a été installé lors de la mise hors service annuelle du hall. Depuis, le hall a été remis sous tension, ce qui signifie qu'aucun humain ne peut y pénétrer en toute sécurité. Le robot, qui inspecte le hall à l'aide de différents capteurs, est le fruit d'une collaboration de deux ans entre Elia Group, Siemens Energy, Ross Robotics et Nemo Link et a fait l'objet d'un nombre incalculable de tests.

ETB a aussi été à la pointe dans l'utilisation de drones en vue d'identifier rapidement (dans les 10 minutes) la cause d'incidents le long de lignes à haute tension. La technologie principale utilisée est un « Drone-in-a-box ». Il s'agit d'un drone spécialisé qui décolle depuis une station d'accueil dédiée et y retourne ensuite. Ces drones sont contrôlés à distance et sont capables d'opérer en dehors du champ de vision.



MÉGATENDANCE 4 : COOPÉRATION INTERNATIONALE ACCRUE

Afin d'utiliser de façon optimale la capacité du continent en renouvelable, l'Europe doit établir des cadres pour des partenariats entre pays dont le potentiel renouvelable diffère.

L'émergence des interconnexions hybrides et des îles énergétiques permettra l'échange d'électricité entre pays, tout en raccordant ces derniers aux parcs éoliens offshore. Ces interconnexions et îles énergétiques forment le premier élément d'un réseau maillé offshore en Europe.

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUN ET MUTUEL

En novembre 2023, la Commission européenne a adopté sa première liste de projets d'intérêt commun (PIC) et de projet d'intérêt mutuel (PMI), lesquels sont entièrement alignés sur le Pacte vert pour l'Europe. Ces projets transfrontaliers, qui aideront l'UE à atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques, bénéficieront de procédures d'autorisation et de réglementation rationalisées et seront éligibles à une aide financière.

Elia Group a salué la reconnaissance par l'UE de Nautilus (deuxième interconnexion de la Belgique avec le Royaume-Uni) en tant que projet d'intérêt mutuel (PMI), ainsi que la reconnaissance de TritonLink (qui reliera la Belgique au Danemark) et de Bornholm Energy Island (sur lequel travaillent 50Hertz et Energinet) en tant que projets d'intérêt commun (PCI). Quatre projets du Groupe - Brabo II, Brabo III, l'interconnexion entre Lonny et Gramme (Belgique) et le SuedOstLink (Allemagne) - ont conservé leur statut de PIC.

NOTRE RÉPONSE À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ACCRUE

POURSUITE DE L'INTÉGRATION DU MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ

En février, durant le sommet énergétique belgo-allemand à Zeebrugge, ETB et Amprion (l'un des quatre gestionnaires de réseau allemands) ont signé un protocole d'accord concernant une deuxième interconnexion avec l'Allemagne. Des études préliminaires ont démontré que le projet aurait le potentiel d'aider les deux pays à répondre à leurs futurs besoins en énergie, générant ainsi du bien-être socioéconomique pour les consommateurs en Belgique et en Allemagne et, par extension, pour l'ensemble de l'Europe. ETB et Amprion prévoient de publier une note de concept d'ici la mi-2024, qui servira de base pour la conception et le développement ultérieurs du projet, à condition qu'il soit soutenu par une rémunération adéquate.

ETB évalue également la faisabilité économique et technique d'autres interconnexions qui relieraient son réseau à celui de TenneT aux Pays-Bas et celui de Statnett en Norvège.

PARTENAIRE OFFICIEL DU 2e SOMMET DE LA MER DU NORD

Au mois d'avril, Elia Group a été le partenaire officiel du deuxième Sommet de la mer du Nord à Ostende, lequel a réuni les chefs d'État et de gouvernement, les ministres en charge de l'énergie de neuf pays et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. L'objectif du sommet était de formuler des propositions concrètes concernant le développement de la mer du Nord en tant que future centrale électrique durable de l'Europe. Les représentants d'Elia Group ont participé à plusieurs tables rondes et ont signé l'« Offshore Renewable Industry Declaration », préparée en amont de l'événement.



FINANCEMENT DURABLE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Elia Group a obtenu des sources de financement clés en 2023, lesquels témoignent de la confiance des investisseurs dans sa stratégie et sa capacité à relever les défis consistant à aider l'Europe à se décarboner.

ETB ÉMET SA PREMIÈRE OBLIGATION VERTE DE €500 MILLIONS

En janvier 2023, ETB a émis avec succès sa première obligation verte pour un montant de €500 millions. Les revenus de l'émission sont utilisés pour financer et/ou refinancer des projets verts éligibles. Cette opération démontre la capacité d'ETB à diversifier ses sources de financement et sa base d'investisseurs afin de mener à bien ses ambitieux plans d'investissement. L'émission est assortie d'un coupon de 3,625% avec une maturité de dix ans et est remboursable in fine le 18 janvier 2033.

ELIA GROUP SÉLECTIONNÉ POUR INTÉGRER LE NOUVEL INDICE BOURSIER DE DURABILITÉ : BEL@ESG

Elia Group a été l'une des premières entreprises belges sélectionnées pour intégrer le BEL@ESG, un nouvel indice boursier lié au développement durable et lancé par Euronext en février 2023. L'indice a été conçu pour répondre à la demande croissante du marché d'améliorer la visibilité des instruments d'investissement durable. Il suivra 20 entreprises basées à Bruxelles et cotées en bourse qui adoptent les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

RÉCOMPENSES

Pour la sixième année consécutive, ETB a été désigné comme l'un des meilleurs employeurs de Belgique. Son score général s'est une nouvelle fois amélioré, passant de 86% à 88%. Les progrès les plus marqués ont été enregistrés dans les domaines « diversité et inclusion » (+13,53%) et « durabilité » (+11,67%). Le label « Top Employer » est octroyé aux entreprises qui offrent un excellent environnement de travail à leurs collaborateurs. Au total, 87 entreprises belges ont reçu cette distinction en 2023. C'est une belle reconnaissance du dur travail fourni par tous nos collaborateurs en 2022.

UN LEADERSHIP EFFICACE POUR SERVIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Plusieurs événements clés ont eu lieu au sein de l'équipe de direction d'Elia Group tout au long de l'année 2023, l'objectif étant de veiller à ce que le Groupe ait à sa tête les dirigeants efficaces dont il a besoin pour réussir sa transition énergétique.

FRÉDÉRIC DUNON CONFIRME SON POSTE DE CEO D'ELIA TRANSMISSION BELGIUM

Les tâches et activités d'Elia Group et d'ETB nécessitant une plus grande délimitation compte tenu de l'expansion du portefeuille d'activités et des objectifs clairs d'ETB (notamment au niveau de la transformation des activités digitales et offshore), le conseil d'administration a décidé de confirmer Frédéric Dunon au poste de Chief Executive Officer d'ETB au mois de décembre.



2. Déclaration de gouvernance d'entreprise



Elia Transmission Belgium SA répond à des obligations spécifiques en matière de transparence, de neutralité et de non-discrimination vis-à-vis de tous les stakeholders impliqués dans ses activités. En Elia Transmission Belgium SA la gouvernance d'entreprise en 2023 est basée sur ses statuts¹, le Code (belge) des sociétés et des associations², ainsi que sur la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'arrêté royal du 3 mai 1999 relatif à la gestion du réseau de transport d'électricité³.

2.1. Composition des organes de gestion au 31 décembre 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

- Bernard Gustin, administrateur non exécutif indépendant⁴

VICE-PRESIDENTS

- Bernard Thiry, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC⁵
- Geert Versnick, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC

ADMINISTRATEURS

- Michel Allé, administrateur non exécutif indépendant
- Pieter De Crem, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC
- Roberte Kesteman, administrateur non exécutif indépendant⁶
- Dominique Offergeld, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC⁷
- Saskia Van Uffelen, administrateur non exécutif indépendant
- Interfin SCRL, ayant comme représentant permanent Thibaud Wyngaard, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SCV
- Laurence de l'Escaille, administrateur non exécutif indépendant
- Els Neiryck, administrateur non exécutif indépendant⁸
- Interfin SCRL/CVBA permanently represented by Thibaud Wyngaard, non-executive director appointed upon proposal of Publi-T SC/CV

- Laurence de l'Escaille, non-executive independent director
- Eddy Vermoesen, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC⁹

REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT FEDERAL AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Nele Roobrouck¹⁰
- Maxime Saliez¹¹

COMITES CONSULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Roberte Kesteman, Présidente
- Pieter De Crem
- Laurence de l'Escaille
- Dominique Offergeld
- Saskia Van Uffelen

COMITE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE AD HOC

- Roberte Kesteman
- Laurence de l'Escaille
- Saskia Van Uffelen

COMITE D'AUDIT

- Michel Allé, Président
- Els Neiryck
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Eddy Vermoesen

COMITE DE REMUNERATION

- Dominique Offergeld, Présidente
- Pieter De Crem

¹ Les statuts d'Elia Transmission Belgium SA sont disponibles sur le site web d'Elia Transmission Belgium SA (<https://www.elia.be/en/company/corporate-governance/document-library>).

² Le Code (belge) des sociétés et des associations est disponible sur le site web du ministère de la Justice (http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi.pl).

³ La loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'arrêté royal du 3 mai 1999 relatif à la gestion du réseau de transport d'électricité sont disponibles sur le site web du ministère de la Justice (http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi.pl).

⁴ Bernard Gustin a été réélu comme administrateur non exécutif indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

⁵ Bernard Thiry a été désigné en tant qu'administrateur non exécutif non indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 en remplaçant Claude Grégoire dont le mandat d'administrateur non exécutif non indépendant venait à échéance après l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023. Le mandat de Bernard Thiry a pris effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

⁶ Roberte Kesteman a été réélue comme administrateur non exécutif indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

⁷ Dominique Offergeld a été réélue comme administrateur non exécutif non indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

⁸ La nomination d'Els Neiryck comme administrateur non exécutif indépendant par le Conseil d'administration du 20 octobre 2022 a été confirmée par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

⁹ Eddy Vermoesen a été désigné en tant qu'administrateur non exécutif non indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 en remplaçant Rudy Provoost dont le mandat d'administrateur non exécutif non indépendant venait à échéance après l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023. Le mandat de Eddy Vermoesen a pris effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

¹⁰ Nele Roobrouck est le représentant du Gouvernement pour le rôle linguistique néerlandophone. Elle exerce un rôle consultatif auprès du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA, tel que le prévoit la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

¹¹ Depuis le 8 février 2021, Maxime Saliez a été désigné par arrêté ministériel comme représentant du Gouvernement pour le rôle linguistique francophone. Il exerce un rôle consultatif auprès du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA, tel que le prévoit la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

- Roberte Kesteman
- Laurence de l'Escaille
- Saskia Van Uffelen

COLLEGE DES COMMISSAIRES¹²

- BBDO Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Michaël Delbeke
- EY Bedrijfsrevisoren SRL, représentée par Paul Eelen

COLLEGE DE GESTION JOURNALIERE

- Catherine Vandendorpe, Présidente et Chief Financial Officer¹³
- Frédéric Dunon, Vice-Président et Chief Executive Officer¹⁴
- Markus Berger, Chief Infrastructure Officer
- Patrick De Leener, Chief Assets Officer
- James Matthys-Donnadieu, Chief Customers, Markets & System Officer
- Pascale Fonck, Chief Public & Regulatory Affairs & External Relations Officer
- Peter Michiels, Chief Human Resources & Internal Communication Officer

SECRETAIRE GENERALE

- Siska Vanhoudenhoven

2.2. Conseil d'Administration¹⁵



¹² EY Réviseurs d'entreprises SRL et BDO Réviseurs d'entreprises SRL ont été renommés en tant que commissaires de la Société par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023, sur recommandation du conseil d'entreprise de la Société et sur proposition du conseil d'administration suivant la recommandation du comité d'audit.

¹³ Le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA a décidé le 12 décembre 2023, sur avis du comité de gouvernance d'entreprise, de désigner Catherine Vandendorpe, Présidente du Collège de gestion journalière (elle continue d'exercer sa fonction de Chief Financial Officer) et Frédéric Dunon, Chief Executive Officer et vice-Président du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA.

¹⁴ Frédéric Dunon a été nommé comme Chief Executive Officer d'Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA par le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA du 12 décembre 2023.

¹⁵ Depuis la modification des statuts en date du 21 juin 2023, la société est administrée par un conseil d'administration composé de douze membres au lieu de quatorze membres.

Les conseils d'administration d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA se composent de 12 membres qui n'ont pas de fonction exécutive au sein d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA.

Les mêmes administrateurs siègent aux conseils des deux sociétés.

La moitié des membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants, satisfaisants aux conditions décrites à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations, à l'article 2, 30° de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et dans les statuts d'Elia Transmission Belgium SA, et ayant reçu un avis conforme (« eensluitend advies ») de la CREG quant à leur indépendance. L'autre moitié des administrateurs sont des administrateurs non indépendants, nommés par l'assemblée générale conformément à l'article 12.5 des statuts d'Elia Transmission Belgium SA sur proposition de Publi-T SC, en vertu de la composition actuelle de l'actionariat.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, ces conseils d'administration bénéficient de l'assistance de trois comités consultatifs, à savoir le comité de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération, dont la composition est identique pour Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA. Les conseils d'administration veillent à ce que ces comités fonctionnent de manière efficace.

2.3. Diversité au sein du conseil d'administration

| Nombre d'administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA au 31 décembre 2023 | | |
|---|-------------|---|
| Hommes | 35 - 54 ans | 1 |
| | ≥ 55 ans | 6 |
| Femmes | 35 - 54 ans | 1 |
| | ≥ 55 ans | 4 |

Conformément à l'article 9, § 2 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, à l'article 7 :86 du Code des sociétés et

des associations et à l'article 12.6 des statuts d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, au moins un tiers (1/3) des membres du conseil d'administration doivent être de sexe opposé aux deux tiers restants.

Par ailleurs, conformément à la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, au Code des sociétés et des associations, aux statuts et au règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, la composition du conseil d'administration est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité

des compétences, expériences et connaissances. En outre, lors du renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration, il convient de veiller à atteindre et à maintenir un équilibre linguistique au sein du groupe des administrateurs de nationalité belge.

2.4. Compétences du comité d'audit

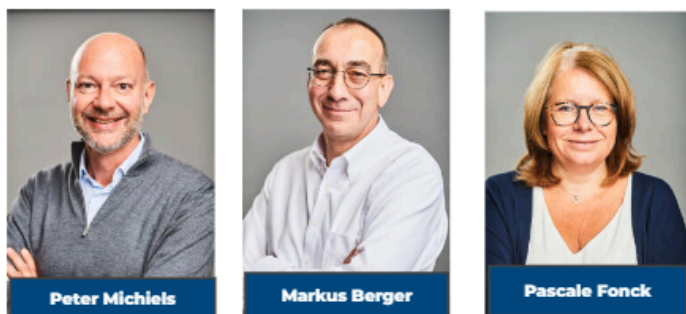
En vertu de l'article 3:6, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le rapport annuel doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit stipule, à cet égard, que tous les membres du comité d'audit disposent de l'expérience et des compétences suffisantes nécessaires pour l'exercice du rôle du comité d'audit, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit prévoit que l'expérience professionnelle d'au moins deux membres du comité d'audit doit être détaillée dans le présent rapport. Les expériences de Michel Allé, Président du comité d'audit, ainsi que de Dominique Offergeld, membre du comité d'audit, sont décrites en détail ci-dessous.

Michel Allé (administrateur non exécutif indépendant d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA et Président du comité d'audit) est ingénieur civil physicien de formation et détient également une licence en économie (deux diplômes obtenus à l'Université Libre de Bruxelles). Outre sa carrière académique en tant que professeur d'économie et de finance (Solvay Brussels School, École polytechnique de l'ULB), il a travaillé de nombreuses années en tant que directeur financier. En 1979, il a commencé sa carrière au service du premier ministre, en tant que conseiller au département de programmation de la politique scientifique. En 1982, il a été nommé directeur du programme R&D national en énergie et ensuite directeur en charge des entreprises innovantes. En 1987, il a rejoint Cobega Group, où il a exercé de nombreuses fonctions et fut entre autres Vice-Président de Mosane de 1992 à 1995. De 1995 à 2000, il fut membre du comité de direction du Cobepa Group. Il a ensuite été directeur financier de BIAC de 2001 à 2005 et directeur financier de la SNCB de 2005 à 2015. Il possède également une vaste expérience d'administrateur, ayant été ou étant entre autres administrateur chez Telenet, Zetes, Eurvest (Nicols), D'Ieteren, Epic Therapeutics SA, Neuvasq Biotechnologies SA, Dreamjet Participations SA et LINEAS SA. Il a présidé le comité d'audit de Zetes.

Dominique Offergeld (administrateur non exécutif non indépendant d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset, désigné sur proposition de Publi-T SC) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre-Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra-universitaires, dont le General Management Program au Cedeo (INSEAD) à Fontainebleau, en France. Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988. Elle a ensuite été désignée en tant

qu'experte du vice-président et ministre des Affaires économiques de la Région wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Énergie et est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB-Holding en 2005. Elle a été administratrice, entre autres, de Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été Présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de la SNCB. De 2014 à 2016, elle a dirigé la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et était chargée de Belgocontrol et de la SNCB. Elle est directrice financière d'ORES depuis août 2016, fonction qu'elle a également occupée entre 2008 et 2014. Elle est également vice-Présidente de Publi-T SC.

2.5. Collège de gestion journalière



Diversité au sein du collège de gestion journalière

Nombre des membres du collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA au 31 Décembre 2023

| | | |
|--------|-------------|---|
| Hommes | 35 - 54 ans | 2 |
| | ≥ 55 ans | 3 |
| Femmes | 35 - 54 ans | 1 |
| | ≥ 55 ans | 1 |

La composition du Collège de gestion journalière est fondée sur la diversité des sexes et la diversité en général, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances et sur un équilibre linguistique.

Lors de la recherche et de la nomination de nouveaux membres du Collège de gestion journalière, une attention particulière est accordée aux paramètres de diversité en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

2.6. Structure de l'actionariat en date de clôture

| | Actions | % Actions | % Droits de vote |
|------------------|--------------------|---------------|------------------|
| Elia Group SA/NV | 226.590.832 | 100,00 | 100,00 |
| Publi-T SC/CV | 1 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 226.590.833 | 100,00 | 100,00 |

3. Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques



3.1. Système de gestion des risques et des opportunités

3.1.1 Objectif de la gestion des risques

Elia Transmission Belgium SA formule son ambition de fournir les infrastructures du futur et d'assurer la réussite de la transition énergétique au bénéfice du consommateur dans un contexte particulièrement difficile. La complexité des activités de l'entreprise, et en particulier celles de ses deux gestionnaires de réseau de transport, est caractérisée par la nécessité de gérer les trois dimensions du trilemme énergétique : la durabilité, la sécurité et le caractère abordable.

L'approche d'Elia Transmission Belgium SA consiste à reprendre cet environnement complexe et ces problématiques dans un système de surveillance des risques qui aide l'entreprise à anticiper les événements indésirables, soutient la priorisation des ressources et, in fine, renforce la résilience de l'organisation.

Notre système de gestion des risques et des opportunités nous permet d'identifier, de comprendre et de gérer l'incidence des incertitudes sur la réalisation de nos objectifs. Comme le dit l'expert en gestion des risques James Lam[1] : « La seule alternative à la gestion des risques, c'est la gestion de crise, mais la gestion de crise est bien plus coûteuse, plus fastidieuse et plus délicate.¹⁶ »

3.1.2 Aperçu de l'approche du groupe en matière de gestion des risques

Les incertitudes peuvent être la source d'événements souhaitables (opportunités) mais aussi indésirables (risques). Tous deux font partie du scope de la gestion des risques. Les opportunités les plus pertinentes sont reprises dans notre stratégie. Son implémentation ainsi que la réalisation de nos objectifs pourraient être impactées négativement par un certain nombre de risques. Pour nous assurer de les gérer pleinement et systématiquement, leur impact potentiel est analysé à travers toute une gamme de « dimensions de risques », parmi lesquelles la santé et la sécurité, la continuité de l'approvisionnement et la rentabilité.

3.1.3 Processus et cadre de gestion des risques

Le cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, mis en place par le Collège de gestion journalière et approuvé par le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA, se base sur le cadre COSO II. Ce dernier reprend les bonnes pratiques liées à l'évaluation des risques pour une entreprise ainsi qu'aux cadres ISO (par ex. ISO 31000). Le cadre COSO s'articule autour de cinq composantes de base étroitement liées entre elles : environnement de contrôle, gestion des risques, activités de contrôle, information et communication et enfin monitoring. Celles-ci offrent une procédure intégrée pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses procédures et activités permettent à l'entreprise de garder ses activités sous contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, d'optimiser la mise en œuvre de ses ressources et de réaliser ainsi ses objectifs.

Notre système de gestion des risques est constamment amélioré. Il est adapté au contexte changeant et aux nouvelles perspectives. Par exemple, en 2023, le Groupe a réalisé un exercice visant à améliorer sa publication d'informations sur les risques et les opportunités ainsi que sa double évaluation de matérialité en ligne avec la directive européenne à venir sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD). Le résultat de cet exercice a ensuite été intégré à notre processus de gestion des risques et des opportunités. Cela soutient la capacité du Groupe à créer de la valeur et à la maintenir sur le long terme. Cette approche améliorée démontre également la manière dont le Groupe applique la réflexion intégrée dans ses processus et activités. C'est ce qu'illustre le graphique ci-dessous.

¹⁶ James Lam (2014), Enterprise Risk Management, Wiley Finance

3.1.4 Gouvernance en matière de gestion des risques

Conformément à ce qui précède, la gestion des risques s’effectue à différents niveaux de l’organisation (stratégique, business/opérationnel, projet, etc.) et s’appuie sur la stratégie d’Elia Transmission Belgium SA et sa tolérance au risque, à savoir le degré de risque que l’organisation est prête à prendre pour atteindre ses objectifs. Notre cadre de gestion des risques vise à soutenir la prise de décision. Notre tolérance au risque se base sur cinq dimensions qui reflètent les impacts en matière de finances (impact sur les bénéfices et pertes ainsi que sur les liquidités), de réputation, de santé et de sécurité ainsi que d’activités opérationnelles et prennent en compte la probabilité estimée de chaque risque. Une fois qu’un risque est identifié comme substantiel sur la base de la tolérance au risque de l’entreprise, le Risk Owner, le Risk Manager, les experts et les stakeholders concernés en discutent afin de s’assurer que tous les facteurs contextuels pertinents aient été correctement pris en compte dans son évaluation, et analysent son impact sur notre stratégie et notre création de valeur.

| Cadre de risques/ documents | Acteurs concernés | Action | Résultat |
|--|--|--|--|
| Politique de risques Rapport de risques | Conseil d’administration et comité d’audit | Challenger le reporting des risques Valider la stratégie | Superviser depuis le sommet de l’organisation Donner le ton |
| Politique de risques Rapport de risques | Collège de gestion journalière | Challenger le reporting des risques Valider la tolérance au risque de l’organisation Définir la stratégie | Superviser depuis le sommet Donner le ton |
| Maintenir un registre des risques pour l’entreprise | Départements responsables de la gestion des risques au niveau Groupe et local | Traitement de l’information contextuelle Préparation de l’exercice de reporting des risques Soutien pour l’évaluation des risques Conseil au business Monitoring de l’avancement des plans d’action | Vue holistique des risques et incertitudes Évaluation cohérente des risques |
| Gestion des risques liés aux activités Maintenir un registre des risques liés aux activités Plans de continuité des activités | Directeurs et senior management responsables | Traduction de la stratégie en roadmaps Supervision des risques liés aux activités Input pour le reporting des risques du Groupe Coordination des plans d’action | Processus davantage résilients |
| Maintenir un registre des risques liés aux activités | Action Owners | Mettre en œuvre les plans d’action | Réduire les risques |

Une approche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia Transmission Belgium SA d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les événements et de réagir aux incidents éventuels, externes ou internes à l'organisation, pouvant affecter la réalisation de nos objectifs.

Les rapports de risques du Groupe ont été revus deux fois par le conseil d'administration et le comité d'audit en 2023, ce dernier ayant contribué, en collaboration avec les Collèges de gestion journalière, à l'évaluation des mesures adoptées en vue de répondre aux différents risques. Des plans d'action ou des évaluations spécifiques de nouveaux risques ont été effectués chaque fois que des menaces ou des opportunités potentielles ont été observées.

Afin d'identifier de nouveaux risques ou d'évaluer les changements dans les risques existants, le Risk Manager et le Collège de gestion journalière échangent et sont attentifs à tout changement nécessitant un ajustement éventuel de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Ce dialogue se déroule dans le cadre du processus de gestion des risques, généralement durant la présentation des rapports de risques ou lors d'exercices de risques ponctuels. Sur la base de différents critères, ils décident s'il est nécessaire de réévaluer les processus de reporting financier et les risques qui y sont associés. Le management opérationnel analyse les risques et propose des plans d'action. Toute modification significative des règles de valorisation doit être approuvée par le conseil d'administration conformément à l'avis du comité d'audit. L'équipe Risk Management joue un rôle essentiel dans le maintien de la valeur d'Elia Transmission Belgium SA pour les stakeholders et la communauté. Elle travaille avec tous les départements afin d'optimiser les chances de l'organisation de réaliser ses objectifs stratégiques et conseille l'entreprise quant à la nature et aux effets potentiels des risques à venir.

3.1.5 Monitoring

Elia Transmission Belgium SA vérifie en permanence si son approche de gestion des risques est adéquate. Les procédures d'évaluation sont une combinaison des activités de monitoring réalisées dans le cadre des activités normales et d'évaluations ad hoc concernant des thèmes spécifiques sélectionnés.

L'équipe Internal Audit joue également un rôle clé dans ces activités de monitoring en réalisant des analyses indépendantes des principales procédures financières et opérationnelles, y compris les actions d'atténuation des risques. Les résultats de ces analyses sont transmis au comité d'audit afin de l'aider dans sa mission de monitoring des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des procédures de reporting de l'entreprise.

3.2. Risques et opportunités de la société

3.2.1 Facteurs contextuels

Nos activités et notre capacité à créer de la valeur à court, moyen et long terme sont fortement influencées par le contexte dans lequel nous opérons. Les objectifs européens et nationaux ont continué à être affinés et traduits en objectifs et plans détaillés tout au long de l'année 2023.

DÉCARBONISATION ET ÉLECTRIFICATION ACCÉLÉRÉES

L'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 a ravivé le sentiment d'urgence au sein du débat énergétique européen. La crise géopolitique et les prix extrêmes de l'énergie ont poussé l'Union européenne à reprendre davantage le contrôle de sa production d'énergie et à répondre plus rapidement à ses engagements en matière d'énergie renouvelable, de décarbonisation et d'électrification.

Après le début de la guerre en Ukraine, la Commission européenne a publié son plan REPowerEU (mai 2022), qui s'appuie sur le Green Deal européen (2019) et le paquet législatif « Fit for 55 » (2021). Le plan vise à réduire la dépendance de l'Europe aux combustibles fossiles provenant de Russie. Il se concentre sur la diversification des approvisionnements énergétiques de l'Europe, sur des mesures d'économie d'énergie et sur le développement de l'électricité verte. C'est dans cet esprit que les gouvernements belge et allemand ont poursuivi le travail sur leurs objectifs en matière d'énergie renouvelable, entre autres à travers des forums tels que le deuxième North Sea Summit organisé en avril 2023.

Accélérer la transition énergétique va réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, renforcer la souveraineté énergétique de l'Europe et garantir des prix de l'énergie plus stables et plus abordables, aidant ainsi à limiter la forte inflation sur les marchés du gaz et de l'électricité. L'énergie offshore produite dans les eaux européennes est appelée à devenir une pierre angulaire du futur système énergétique du Vieux Continent.

Toutefois, la forte hausse des énergies renouvelables et de la demande en électricité a des conséquences importantes. La construction d'une infrastructure réseau « de pointe » est critique pour répondre à l'ambition sociétale visant à accélérer la transition. Étant donné que les zones dotées de grandes quantités de sources d'énergie renouvelable (SER) sont souvent reculées, le besoin en transport d'électricité longue distance augmente. De plus, les zones présentant des modèles de production complémentaires doivent être connectées étant donné que les SER ne sont pas réparties équitablement à travers l'Europe.

Pour garantir l'exploitation sûre et efficace d'un tel système électrique renouvelable et volatil, il faut libérer davantage de flexibilité chez les ménages et l'industrie à tous les niveaux du système électrique, et par le biais de différents marchés de l'électricité.

RÉPONSE D'ELIA TRANSMISSION BELGIUM SA

En 2023:

- nous avons bien progressé dans les projets qui permettront l'intégration accrue d'énergie renouvelable dans le système, comme l'Île Princesse Elisabeth ;
- nous avons publié la quatrième étude biennale d'Elia sur l'adéquation et la flexibilité en Belgique (2024-2034), qui a mis en lumière le fait que la consommation flexible permet à la fois de niveler les pics de consommation liés à l'électrification accrue et de gérer la variabilité des SER.

CONSOMMATION ÉLECTRICITÉ FLEXIBLE

La consommation flexible ne cesse de gagner en importance tant pour soutenir le réseau à mesure que l'électrification se développe et que les niveaux d'énergie renouvelable augmentent, que pour contrôler les coûts liés au système.

L'électrification de l'industrie et l'avènement des véhicules électriques, des pompes à chaleur et des batteries changent fondamentalement la manière dont les consommateurs interagissent avec le système électrique. La convergence des secteurs offre de nouvelles opportunités pour libérer de la flexibilité. Elle devient donc un accélérateur important pour une transition énergétique efficace.

De nouveaux appareils flexibles vont permettre aux ménages de consommer davantage d'électricité à des prix plus bas lorsqu'il y a beaucoup de vent et de soleil ainsi que de réduire, voire de décaler, leur consommation quand la production renouvelable est limitée et l'énergie plus chère.

Les fournisseurs de services énergétiques, nouveaux et existants, pourront proposer de meilleurs services et incitants à leurs clients, leur permettant de monétiser leur flexibilité et de réduire leur facture d'électricité.

De plus, l'industrie deviendra un fournisseur clé de flexibilité à mesure qu'elle électrifiera et décarbonisera certains de ses processus. Aujourd'hui, le business case est principalement axé sur la fourniture par l'industrie de services auxiliaires au système électrique. Cependant, de bien plus vastes opportunités seront disponibles sur les marchés de l'électricité, à condition que nous développiions davantage ces derniers, ce qui permettra à l'industrie de mieux aligner sa consommation avec les modèles de production renouvelable et de l'optimiser selon des prix dynamiques de l'électricité.

RÉPONSE D'ELIA TRANSMISSION BELGIUM SA

En 2023:

- la flexibilité fut le thème à la fois de notre événement annuel destiné aux stakeholders, organisé en mars, et de notre étude Viewpoint annuelle publiée en novembre qui identifie les obstacles à franchir en vue d'exploiter la flexibilité présente dans le système énergétique ;
- nous avons poursuivi le travail sur des projets visant à encourager la flexibilité du côté du consommateur, entre autres via notre outil de simulation Watts.Happening, qui propose aux entreprises des informations sur leurs options en matière de flexibilité, ainsi que par le biais d'un partenariat avec Powerledger, un fournisseur de solutions technologiques pour l'échange d'énergie renouvelable, afin d'examiner le potentiel offert par l'échange d'énergie pair à pair.

CONVERGENCE DES SECTEURS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

À la suite du développement des nouvelles technologies et de la digitalisation, le secteur de l'électricité est de plus en plus couplé avec d'autres secteurs, comme ceux du chauffage, du transport et de l'industrie. Les propriétaires d'appareils flexibles (pompes à chaleur, véhicules électriques et petites batteries) peuvent être encouragés à décaler leur consommation électrique dans le temps et contribuer ainsi à une exploitation plus efficace du système.

La montée en puissance de nouvelles technologies de contrôle et de maintenance contribue également à l'efficacité du système. L'Internet des Objets et l'intelligence artificielle conduisent à l'instauration de réseaux intelligents (qui peuvent être contrôlés continuellement), à la prise de décisions automatiques ainsi qu'à une meilleure prévision des risques et analyse d'incidents.

L'utilisation de la blockchain pour les identités digitales permet l'échange d'énergie entre différentes parties et la traçabilité de l'énergie verte, de la source au consommateur.

L'accès aux bonnes données et leur utilisation dans le cadre de la prise de décisions en temps réel seront nécessaires pour gérer ce système électrique plus complexe, ce qui fera de la sécurité des données et de la gestion du consentement des domaines clés de responsabilité et de préoccupation.

RÉPONSE D'ELIA TRANSMISSION BELGIUM SA

En 2023:

- à travers des études, des projets et des partenariats, nous avons mis en avant l'importance de l'accès aux données ouvertes et de l'authentification correcte des utilisateurs en vue de raccorder au réseau les différents assets des consommateurs et de renforcer la transparence quant à l'origine de l'électricité verte ;
- nous avons examiné l'importance de l'interopérabilité à travers des projets tels que le consortium InterOPERA, qui vise à mettre en place en Europe un réseau HVDC offshore maillé à la fois multifournisseurs et multi-terminal ;
- nous avons continué à étudier l'utilisation d'appareils innovants, dont une technologie d'inspection à distance pour rendre les activités de contrôle de nos assets plus efficaces, plus sûres et plus durables. Au mois de mai par exemple, un robot autonome a été déployé dans le hall des convertisseurs HVDC d'ALEGrO en Belgique, une première pour ce genre de robot en Europe.

COOPÉRATION INTERNATIONALE ACCRUE

Comme décrit dans l'étude « Roadmap to Net Zero » d'Elia Group (novembre 2021), la demande directe en électricité de l'Europe pourra être couverte en 2050, mais uniquement si l'Europe multiplie par trois la vitesse d'expansion du renouvelable, booste l'électrification, améliore l'efficacité et construit davantage d'interconnexions terrestres et offshore pour équilibrer la répartition inéquitable des SER à travers l'Europe.

Afin d'utiliser de façon optimale la capacité du continent en renouvelable, l'Europe doit établir des cadres pour des partenariats entre pays dont le potentiel renouvelable diffère. De plus, le plein potentiel de la mer du Nord et de la mer Baltique devra être exploité par le biais d'une approche internationale. L'émergence des interconnexions hybrides et des îles énergétiques permettra l'échange d'électricité entre pays, tout en raccordant ces derniers aux parcs éoliens offshore. Ces interconnexions et îles énergétiques forment le premier élément d'un réseau maillé offshore en Europe.

L'intégration accrue du système électrique européen nécessite une approche supranationale soutenue par les États membres. Cela peut avoir lieu entre les régions européennes par le biais des centres de coordination régionaux (comme Coreso et TSCNET) ou d'une coopération continentale. Par exemple, le plan de développement décennal du réseau (Ten-Year Network Development Plan ou TYNDP) préparé par ENTSO-E (European Network of Transmission System Operators ou Réseau Européen des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité) aide à garantir un réseau et des marchés de l'énergie pleinement intégrés en Europe.

RÉPONSE D'ELIA TRANSMISSION BELGIUM SA

En 2023, nous avons poursuivi nos partenariats avec des stakeholders internationaux en contribuant, par exemple, à l'organisation du North Sea Summit à Ostende, qui a rassemblé des responsables politiques, des chefs d'État ainsi que des figures de l'industrie avec pour ambition d'exploiter le potentiel du renouvelable offshore et de mettre en place un réseau et un marché intégrés en Europe.

3.2.2 Changements réglementaires

En Belgique, le paysage réglementaire a été affecté par l'approbation récente de la proposition tarifaire ajustée d'Elia pour la période réglementaire 2024-2027. Cette approbation du régulateur belge (la CREG) est une étape clé dans la mise en place du cadre financier nécessaire au transport d'énergie durant cette période.

Ces tarifs ont été approuvés dans un contexte d'inflation élevée et reflètent les réalités économiques qui influencent les dynamiques financières du secteur de l'énergie. L'objectif principal de ces tarifs consiste à fournir à Elia les ressources financières nécessaires pour remplir son rôle crucial de moteur de la transition énergétique, notamment à travers un ambitieux programme d'investissement. D'un point de vue réglementaire, les tarifs de transport d'électricité devraient connaître une augmentation durant la période 2024-2027.

3.2.3 Principaux risques

RISQUES CLIMATIQUES

Description

Les risques climatiques physiques pourraient mener à un endommagement des assets, à des situations de contingence pour l'entreprise ainsi qu'à des perturbations de la continuité des activités. Il est probable que la transition vers une économie plus faible en carbone implique d'importantes modifications sur le plan politique, juridique, technologique et du marché qui devront être correctement anticipées, et ce, afin d'éviter tout impact négatif sur notre réputation.

Incertitudes

- Risques climatiques physiques - Déclenchés par les événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes, les vagues de chaleur ou les inondations
- Risques transitoires et paysage réglementaire relatif aux dimensions ESG - Exemples : taxinomie de l'UE, CSRD, MACF, réglementations européennes sur les gaz à effet de serre fluorés et les PFAS

Principal horizon temporel affecté

Court à moyen terme

Réponses

ACTNOW

- Le programme de durabilité d'Elia Group se concentre sur cinq dimensions clés, en ligne avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies

DESIGN D'INFRASTRUCTURE

- Tenant compte de conditions climatiques rigoureuses et appliqué à tous nos projets d'infrastructure

EVALUATIONS DE VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Conformément aux exigences de la taxinomie de l'UE

AMELIORATION DE NOS SCENARIOS CLIMATIQUES

- Compte tenu de trois scénarios (RCP 2.6, 4.5 et 8.5) et de deux horizons temporels choisis conformément à la durée de vie technique de nos assets

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Description

La sécurité de l'approvisionnement électrique pourrait être impactée de plusieurs manières, y compris par des risques liés à l'équilibrage, une incapacité à maintenir l'équilibre entre offre et demande ainsi que par des risques liés à l'adéquation du système (en cas de pénurie dans l'approvisionnement d'énergie). Ceux-ci pourraient conduire à des impacts négatifs, comme un délestage.

Incertitudes

- Risque en matière d'équilibrage - Augmentation du nombre d'unités de production renouvelable et volatilité accrue des flux d'énergie
- Risque d'adéquation - Électrification, fermeture de certaines unités de production de base et part plus élevée de SER

Principal horizon temporel affecté

Court et moyen terme

Réponses

- Marché d'équilibrage intégré au niveau européen
- Coopération nationale et internationale pour le contrôle du réseau
- Tests de résistance au risque d'équilibrage au niveau national et d'ENTSO-E
- Réformes de marché pour exploiter davantage de flexibilité
- Études d'adéquation et de flexibilité
- Belgique : mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) et actions pour augmenter la réussite des enchères CRM

SITUATIONS DE CONTINGENCE ET PERTURBATION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Description

Même si le réseau de transport exploité par Elia Transmission Belgium SA est très fiable, l'indisponibilité d'un ou de plusieurs éléments de réseau (aussi appelée situation de contingence) peut avoir lieu à la suite d'événements imprévus. Dans la plupart des cas, grâce à la structure maillée de notre réseau, l'exploitation du réseau est mise au défi, rien de plus. Cependant, dans des cas plus exceptionnels, des incidents sur le réseau électrique peuvent mener à la perturbation de la continuité des activités.

Incertitudes

- Événements météorologiques extrêmes (voir risques climatiques)
- Cyberattaques (voir Risques cyber et TIC)
- Sabotage et terrorisme - Les réseaux de transport sont disséminés dans de vastes zones géographiques
- Panne d'équipement - Les contraintes de ressources pour la maintenance des équipements et les nouvelles technologies pourraient augmenter le risque de panne

Principal horizon temporel affecté

Tous les horizons temporels

Réponses

SABOTAGE ET TERRORISME

- Gestion des accès physiques : screening de sécurité pour les fonctions critiques, accès limité aux salles de contrôle et de données, couches de sécurité supplémentaires pour les infrastructures critiques
- Mise en œuvre de mesures de sécurité (informatique), comme la redondance, qui est intégrée dans la conception des infrastructures physiques et des serveurs, ou la disponibilité élevée des applications critiques

PANNE D'ÉQUIPEMENT

- Surveillance de l'état des assets qui contribue à la réalisation d'actions de maintenance à temps et réduit le risque de panne imprévue

PERMIS

Description

Elia Transmission Belgium SA est soumise à des lois environnementales et de zonage, et fait face à des attentes et des préoccupations accrues de la part du public, ce qui peut nuire à sa capacité à obtenir les permis nécessaires et à réaliser à temps son programme d'investissement prévu ou entraîner des coûts supplémentaires.

Incertitudes

- Retard dans l'obtention des permis - L'obtention dans les temps des permis adéquats est importante pour la mise en œuvre rapide de projets visant à soutenir la transition énergétique
- Réglementations environnementales et de protection de la faune et de la flore complexes et changeantes - Un cadre réglementaire ou une politique d'application plus rigoureux pourrait apparaître, menant à des coûts supplémentaires pour le Groupe et à des retards dans ses projets

Principal horizon temporel affecté

Court et moyen terme

Réponses

- Contact avec les pouvoirs publics et les principaux stakeholders
- Séances d'information régulières pour les communautés impactées par nos projets
- Transparence : des experts externes sont chargés de démontrer la pertinence de nos projets, la validité des choix techniques posés et la gestion des impacts environnementaux. Les analyses coûts-bénéfices sont rendues publiques
- Suivi étroit des réglementations (émergentes) en vue de contribuer à accélérer la réalisation des projets
- ActNow reprend des exemples concrets d'actions visant à éviter, à réduire et à compenser les impacts environnementaux de nos projets (par exemple, les balises avifaunes, les plans de gestion écologique des corridors, les mesures pour renforcer la biodiversité à proximité de l'île Princesse Elisabeth, etc.)

CYBER & TIC

Description

Malgré toutes les nombreuses précautions prises par Elia Transmission Belgium SA, l'entreprise n'est pas à l'abri de défaillances importantes au niveau du matériel ou des logiciels, de défaillances des processus de conformité, de défaillances des technologies de l'information et de la communication, de virus informatiques, de logiciels malveillants, de cyberattaques, d'accidents ou de violations de la sécurité. De tels événements auraient un impact négatif sur la continuité de l'approvisionnement ou pourraient entraîner un manquement aux obligations légales ou contractuelles de l'entreprise.

Incertitudes

- Digitalisation et adoption de nouvelles technologies - Exemples : IdO, connectivité accrue, drones longue distance, robots, etc.
- Protection des données - Elia Transmission Belgium SA collecte et conserve des données sensibles (ses données ainsi que celles de ses fournisseurs et partenaires commerciaux)
- Infrastructures critiques - Réglementations européennes, nationales et sectorielles (PEPIC, NIS, directive sur les infrastructures critiques, code de réseau sur la cybersécurité, etc.)

Principal horizon temporel affecté

Tous les horizons temporels

Réponses

- Voir également « Situations de contingence »
- Mise en œuvre de mesures de sécurité informatique préventives, détectives et de réponse (par ex. segmentation informatique, redondance, sauvegardes, mécanismes de basculement)
- Conformité avec les réglementations applicables et mise en place de cadres de sécurité informatique comme l'ISO 27000 (sécurité de l'information)

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Description

Elia Transmission Belgium SA dépend d'un nombre limité de fournisseurs et de leur capacité à livrer des équipements de haute qualité/à mener à bien des travaux d'infrastructure en temps utile. Toute annulation ou tout retard dans la réalisation des projets d'Elia Transmission Belgium SA pourrait avoir un effet défavorable sur la contribution de l'entreprise à la transition énergétique et, in fine, impacter sa réputation. La hausse du prix des équipements et du travail entraîne une augmentation des coûts de projet, et donc des besoins de financement.

Incertitudes

- Risque de capacité - Demande élevée, goulet d'étranglement dans les capacités, longs délais et dépendance élevée à certains fournisseurs clés
- Risque lié au prix - Augmentations de prix marquées en 2023, en particulier pour l'équipement offshore
- Risque lié aux livraisons - Risque lié aux matières premières et composants, contexte géopolitique tendu et dépendance à certains pays

Principal horizon temporel affecté

Court terme

Réponses

CAPACITÉ

- Amélioration des prévisions
- Commandes anticipées
- Projets transversaux pour renforcer l'harmonisation, la standardisation et la coordination

PRIX

- Cadre réglementaire et coûts répercutés
- Analyse d'alternatives techniques pour réduire les coûts de projet

MATIÈRES PREMIÈRES ET COMPOSANTS CLÉS

- Analyses de risques quant à la disponibilité des matières premières pour atteindre les objectifs de l'UE en termes d'énergie renouvelable
- Analyse de risques de nos fournisseurs directs et indirects dans la chaîne de valeurs

RÉGULATOIRE

Description

Toute modification des méthodologies tarifaires, des licences, des certifications, des lois et des réglementations nécessaires pour exploiter notre réseau ou des obligations fiduciaires d'Elia Transmission Belgium SA pourrait affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière de l'entreprise. Cela pourrait à son tour avoir un effet défavorable sur la mise en œuvre du programme d'infrastructure de l'entreprise et sa contribution en temps opportun à la transition énergétique.

Incertitudes

- Modifications des méthodologies tarifaires - Certains paramètres de détermination du rendement réglementaire sont soumis à des incertitudes. Des changements défavorables en termes de tarifs peuvent impacter négativement le programme d'infrastructure pour la transition énergétique.
- Modification des processus pour les licences et certifications de GRT - La suppression, la modification ou l'ajout de nouvelles conditions pour les licences et certifications pourraient impacter le fonctionnement des activités régulées

Principal horizon temporel affecté

Moyen à long terme

Réponses

- Contacts réguliers avec les pouvoirs publics européens et nationaux
- Proactivité quant aux nouvelles directives et réglementations
- Membre d'ENTSO-E, qui peut promouvoir des évolutions conformes à notre stratégie
- Le maintien de la sécurité d'approvisionnement ainsi qu'une réalisation améliorée et plus rapide du CAPEX sont nos priorités absolues
- Des processus de gouvernance solides sont en place avec un accent sur la conformité aux décisions des régulateurs

FINANCEMENT

Description

La capacité d'Elia Transmission Belgium SA à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir ses besoins de financement ainsi qu'à financer ses plans et refinancer ses dettes existantes constitue un élément clé du business plan et du plan stratégique de l'entreprise. Enfin, il pourrait y avoir un impact négatif sur le fonds de roulement de l'entreprise résultant des obligations fiduciaires.

Incertitudes

- Financement à long terme, attractivité pour les investisseurs et caractère abordable - Le programme CAPEX pour les cinq prochaines années s'élève à €9,4 milliards.
- Trésorerie à court terme - Certaines obligations fiduciaires pourraient impacter temporairement le fonds de roulement de l'entreprise.

Principal horizon temporel affecté

Court et moyen terme

Réponses

FINANCEMENT A LONG TERME, ATTRACTIVITÉ POUR LES INVESTISSEURS ET CARACTÈRE ABORDABLE

- Analyse d'alternatives techniques pour réduire les coûts de projet
- Analyse d'autres solutions de financement
- Sources de financement (y compris vert) diversifiées en capitaux propres et en titres de créance et bon équilibre dans les échéances du financement
- Mesures visant à améliorer la rentabilité et efforts importants pour attirer de nouveaux investisseurs
- En 2023, la notation BBB+ d'ETB est maintenue, avec une perspective stable

TRÉSORERIE A COURT TERME

- Suivi étroit des liquidités
- Structure cantonnée avec une notation de crédit S&P distincte pour ETB, Elia Group et Eurogrid GmbH

TALENTS

Description

Un manque de personnel qualifié pourrait résulter en une expertise et un savoir-faire insuffisants, tous deux nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques d'Elia Transmission Belgium SA. Étant donné la nature hautement spécialisée et complexe de ses activités, si l'entreprise ne parvient pas à attirer les ressources humaines et l'expertise nécessaires, le risque de ne pas réussir à implémenter sa stratégie va augmenter, ce qui aura un impact sur la transition énergétique.

Incertitudes

- Attraction et rétention des talents - Expertise technique spécifique nécessaire pour soutenir le développement et la transformation digitale d'Elia Transmission Belgium SA.
- Bien-être - Les attentes élevées de la communauté en matière de transition énergétique soumettent nos équipes à une pression significative.
- Alignement entre culture et stratégie - La culture de l'entreprise doit être totalement alignée avec la stratégie et les objectifs d'Elia Transmission Belgium SA afin de garantir une implémentation réussie.

Principal horizon temporel affecté

Court et moyen terme

Réponses

ATTRACTION ET RÉTENTION DES TALENTS

- Stratégie de recrutement mise à jour
- Promotion active d'Elia, salons de l'emploi dans les universités, promotion de l'entreprise via les médias sociaux et campagnes de recrutement importantes
 - Politiques de New Way of Working
 - Initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

BIEN-ÊTRE

- Initiatives en matière de bien-être et support sur mesure fourni par une Wellbeing Officer et des psychologues via une plateforme

ALIGNEMENT ENTRE CULTURE ET STRATÉGIE

- Trajet de transformation et communauté de Transformers
- Modèle de leadership
- Promotion de comportements : feedback, simplification, impact, etc.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Description

Les accidents, les pannes d'assets ou les attaques externes peuvent causer des dommages aux personnes et donc engager la responsabilité de notre entreprise. L'augmentation future du nombre de projets d'infrastructure et de maintenance pourrait mener à une exposition plus importante du personnel à des risques en matière de santé et de sécurité.

Incertitudes

- Erreurs humaines - Une baisse du niveau général de bien-être et de la capacité de concentration de notre personnel pourrait causer des erreurs humaines, entraînant des incidents de santé et de sécurité
- Risque lié aux contractants - Si la culture de la sécurité des contractants n'est pas alignée avec celle du Groupe, cela pourrait mener à des incidents de santé et de sécurité
- Risque de sécurité offshore - Les assets et les activités offshore nécessitent l'adaptation et la mise à jour des procédures de sécurité

Principal horizon temporel affecté

Tous

Réponses

- Plan global de prévention : système de santé et de sécurité, gestion des processus et procédures, suivi des événements indésirables, visites de chantier proactives
- ETB se situe au niveau 3 de la Safety Culture Ladder
- Initiative de changement de la culture de la sécurité
- Le programme de sécurité « Go for Zero » se poursuit pour les contractants
- Formations et certifications requises pour le personnel interne et externe
- Initiatives visant à réduire les risques de sécurité inhérents à travers des inspections avec par ex. des drones, des robots, etc.
- Initiatives en matière de bien-être et support sur mesure fourni par une Wellbeing Officer et des psychologues via une plateforme

3.3. Système de contrôle interne

3.3.1 Organisation du contrôle interne

Le système de contrôle interne d'Elia Transmission Belgium SA soutient les processus d'assurance des risques de l'entreprise et s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de sa structure. Conformément aux statuts d'Elia Transmission Belgium SA, le conseil d'administration a mis en place un Collège de gestion journalière ainsi que différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le comité d'audit, le comité stratégique, le comité de rémunération et le comité de nomination. Conformément à l'article 7:99 du Code des sociétés et des associations et aux statuts, le comité d'audit est responsable en particulier des points (ii), (iii), (iv) et (v) ci-dessous. Le conseil d'administration a chargé le comité d'audit des tâches principales suivantes :

- examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- suivre le processus d'audit interne et son efficacité ;
- suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires externes ;
- examiner et suivre l'indépendance des commissaires externes ;
- soumettre une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations au conseil d'administration sur les conditions de leur engagement ;
- contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires ;
- procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Le comité d'audit se réunit, en principe, une fois par trimestre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Elia Transmission Belgium SA a mis en œuvre des mécanismes de contrôle internes aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés. Voici quelques exemples :

- une séparation claire des tâches afin d'éviter qu'une seule et même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; à cet effet, des politiques d'accès aux systèmes d'information et de délégation de pouvoirs ont été définies ;

- une approche d'audit intégrée afin de faire le lien entre les résultats obtenus et les transactions sous-jacentes ;
- la sécurité et l'intégrité des données grâce à une attribution correcte des droits ;
- une documentation adéquate des procédures par le biais d'une application intranet Business Process Excellence qui centralise les politiques et procédures. Les responsables de département sont chargés de la mise en œuvre d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département.

3.3.2 Système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting financier

Les objectifs du reporting financier d'Elia Transmission Belgium SA incluent :

- la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement reconnus ;
- la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers ;
- l'application des principes comptables adaptés au secteur et aux transactions de l'entreprise ;
- l'exactitude et la fiabilité de nos résultats financiers.

Les activités d'Elia Asset SA contribuent de manière significative aux résultats financiers d'Elia Transmission Belgium SA. Dès lors, les procédures et systèmes de contrôle appropriés ont été mis en place afin de pouvoir établir un inventaire exhaustif et réaliste des actifs physiques.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de la Chief Financial Officer, le département Accounting and Finance est chargé du reporting financier et fiscal statutaire et de la consolidation des différentes filiales d'Elia Transmission Belgium SA. Le département Finance soutient le Collège de gestion journalière en mettant à sa disposition en temps utile les informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décision (concernant le suivi de la rentabilité des activités) et à la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel Elia Transmission Belgium SA est soumise comporte :

- le reporting financier et fiscal statutaire,
- le reporting financier consolidé,
- les obligations de reporting spécifiques d'une entreprise cotée en bourse.

Le département de contrôle de gestion surveille les performances d'Elia Transmission Belgium NV/SA. Le département Investor Relations est chargé du reporting spécifique applicable aux entreprises cotées en bourse. En ce qui concerne le processus de reporting

financier, les tâches et responsabilités de chaque collaborateur du département Accounting and Finance sont clairement identifiées, afin d'assurer que les résultats financiers fournis reflètent de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia Transmission Belgium SA. Les principaux contrôles et la périodicité de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités. Un manuel comptable IFRS, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, constitue la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité et la précision de l'ensemble des activités de comptabilité et de reporting d'Elia Transmission Belgium SA et de ses filiales.

Le département Accounting and Finance dispose des moyens, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches. Toutes les entités du périmètre de consolidation utilisent le même logiciel ERP (Enterprise Resource Planning) qui comporte divers contrôles intégrés et qui soutient une séparation des tâches adéquate. Les rôles et responsabilités de chacun des collaborateurs du Groupe sont clairement définis conformément à la méthodologie du Business Process Excellence. L'approche structurée développée par Elia Transmission Belgium SA contribue à l'exhaustivité et à l'exactitude de l'information financière tout en tenant compte des échéances de contrôle des activités et de l'intervention des principaux intéressés afin d'assurer des processus de contrôle et de comptes adéquats.

GESTION DES RISQUES

L'évaluation des risques financiers vise essentiellement l'identification des :

1. éléments décisifs du reporting financier et de ses objectifs ;
2. risques importants dans la réalisation des objectifs ;
3. mécanismes de contrôle des risques, dans la mesure du possible.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia Transmission Belgium SA définit les mécanismes de contrôle adéquats afin de réduire au maximum le risque d'erreurs. Des rôles et responsabilités clairs ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Des mesures sont prises pour garantir un suivi adéquat de chaque étape, parmi lesquelles la publication d'un agenda détaillé de l'ensemble des activités d'Elia Transmission Belgium SA et de ses filiales. Des contrôles sont effectués afin de vérifier la qualité et le respect des obligations et recommandations, tant internes qu'externes. Durant la clôture, un test spécifique est réalisé afin de contrôler les transactions exceptionnelles importantes, ainsi que les lignes et ajustements comptables, les transactions des sociétés et les principales prévisions. La combinaison de tous ces éléments garantit la fiabilité de nos résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité de notre reporting financier. Lors de l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financier, le Collège de gestion journalière

tient compte d'éventuelles déclarations erronées liées à une fraude et prend les mesures nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'équipe Internal Audit réalise des audits spécifiques, en fonction de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir toute fraude.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Les collaborateurs en charge du reporting financier rencontrent régulièrement les autres départements internes (départements opérationnels et de contrôle) afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Ils valident et documentent les principales hypothèses qui sont à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise. Les résultats sont validés par le biais d'une comparaison avec les chiffres historiques et d'une analyse comparative entre les prévisions et la réalité. Cette information financière fait l'objet d'un reporting mensuel au Collège de gestion journalière et d'une discussion trimestrielle au sein du comité d'audit. Le président du comité d'audit informe ensuite le conseil d'administration.

MONITORING

Les activités de monitoring du processus de reporting financier incluent : (i) un reporting mensuel des indicateurs stratégiques au Collège de gestion journalière et au management, (ii) un suivi des principaux indicateurs opérationnels à l'échelle des départements et (iii) un reporting financier mensuel incluant l'examen des écarts par rapport au budget, des comparaisons avec les périodes antérieures et des événements susceptibles d'impacter le contrôle des coûts.

Le feedback des tiers est également pris en compte à partir de diverses sources telles que : (i) les indices boursiers et les rapports d'agences de notation, (ii) la valeur de l'action, (iii) les rapports des régulateurs fédéral et régionaux concernant le respect du cadre légal et réglementaire et (iv) les rapports publiés par les analystes financiers et les sociétés d'assurance. La comparaison des données en provenance de sources externes avec les informations générées en interne et les analyses qui en découlent permet à Elia Transmission Belgium SA d'améliorer en permanence ses activités de monitoring.

Outre les activités de l'équipe Internal Audit visant à assurer l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting financier, les entités légales d'Elia Transmission Belgium SA sont également soumises à des audits externes. Ceux-ci incluent généralement l'évaluation des processus de contrôle interne et des notes relatives à leurs résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et trimestriels). Les auditeurs externes émettent des recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne. Les recommandations, les plans d'action et le statut de leur implémentation font l'objet d'un reporting au moins annuel de l'auditeur interne au comité d'audit d'Elia Transmission Belgium SA. Le comité d'audit fait ensuite rapport au conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaire, et prépare un projet de résolution pour la désignation des auditeurs externes.

3.3.3 Intégrité et éthique

L'intégrité et l'éthique d'Elia Transmission Belgium SA constituent un aspect crucial de notre environnement de contrôle interne. Le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière communiquent et passent régulièrement en revue ces principes afin de clarifier les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de nos collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail.

Le code éthique d'Elia Group (le « code éthique ») définit ce qu'Elia Group considère comme étant une conduite éthique correcte et stipule la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec tous les stakeholders constitue un principe directeur essentiel de l'ensemble de nos collaborateurs. Le code éthique stipule expressément que la corruption sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché sont interdites. Cela est confirmé par le code de conduite d'Elia Group (le « code de conduite ») qui contribue à éviter que les collaborateurs n'enfreignent la législation belge en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché.

Le senior management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

Elia Transmission Belgium SA et son personnel n'ont recours en aucune circonstance à des cadeaux ou des activités de divertissements en vue d'obtenir un avantage envers d'autres organisations. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés par Elia Transmission Belgium SA. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code éthique. Le code éthique interdit par ailleurs toute forme de racisme et de discrimination, promeut l'égalité des chances pour tous les membres du personnel et garantit la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques.

Toute partie impliquée dans le processus d'achat doit respecter le code de conduite à l'intention des fournisseurs d'Elia Transmission Belgium SA et toutes les règles associées. Le code de conduite à l'intention des fournisseurs reprend des principes reconnus internationalement quant à la conduite éthique, à la protection des droits de l'homme, à la santé et à la sécurité ainsi qu'aux aspects environnementaux et sociaux. Afin d'utiliser cet ensemble de principes en vue d'impacter positivement notre chaîne d'approvisionnement, nous adoptons une approche basée sur les risques. Pour chaque catégorie d'achat, nous évaluons les risques en fonction des risques traditionnels de la chaîne d'approvisionnement et des risques pour cette dernière en matière de durabilité.

Elia Transmission Belgium SA offre à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leur inquiétude à propos de possibles infractions au code éthique sans craindre des répercussions négatives ou un traitement déloyal. Ces infractions peuvent également être signalées auprès des équipes de management locales, de HR et du Compliance Officer ou d'Internal Audit. En plus des canaux internes de reporting, des systèmes externes de reporting permettent à l'ensemble des collaborateurs internes et stakeholders externes de signaler anonymement d'éventuelles infractions au code éthique qui pourraient nuire à la réputation et/ou aux intérêts d'Elia Transmission Belgium SA, et ce, via une plateforme dédiée (EthicsAlert). Tous les signalements sont traités de manière objective et confidentielle, conformément à la procédure de signalement qui a été élaborée dans le respect de la directive (UE) 2019/1937 et de sa transposition dans le droit national.

Les activités annuelles de l'équipe Internal Audit comprennent un certain nombre d'actions et d'audits de contrôle visant à mettre en place des garde-fous spécifiques contre la fraude. Les éventuels constats sont signalés au comité d'audit. En 2023, aucune observation pertinente relative à la fraude financière n'est apparue dans les audits réalisés dans le cadre du programme annuel d'audit 2023.

4. Rapport de durabilité d'Elia Transmission Belgium SA/NV



4.1. Informations générales

4.1.1 Base d'établissement des déclarations

BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS

Le présent rapport fournit de la transparence sur les performances d'Elia Transmission (Belgique) en matière de durabilité en 2023 et décrit l'intégration de cette dernière dans notre modèle commercial et notre stratégie d'entreprise. Conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD), Elia Transmission (Belgique) est tenu de faire rapport conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS) dans la première vague, en commençant par les rapports publiés en 2025 (pour l'exercice 2024).

Nous nous félicitons de ces nouveaux développements et, par conséquent, avons déjà entamé le processus de transition. Le présent rapport annuel reflète en partie la motivation, la structure et les principales exigences en matière d'information des futures ESRS. Parallèlement, nous supprimerons progressivement les exigences en matière d'information de la Global Reporting Initiative (GRI) et les remplacerons par les ESRS évolutives. Les indicateurs GRI choisis continueront d'être utilisés tout au long de ce rapport. En particulier, nous maintenons les normes GRI sectorielles pour les industries électriques jusqu'à ce qu'une norme sectorielle ESRS correspondante soit publiée.

Dans le présent rapport annuel, nous nous concentrons sur le meilleur niveau de conformité aux normes ESRS 2 Informations générales, ESRS E1 Changement climatique et S1 Main-d'œuvre de l'entreprise. Nous indiquons leur utilisation en nommant l'ESRS correspondante. Si aucune ESRS n'est mentionnée, nous faisons généralement référence aux normes GRI. Nous l'indiquons en citant le nom de la norme GRI correspondante. De cette manière, nous faisons également en sorte de rendre compte de manière exhaustive des questions environnementales, sociales et de gouvernance au cours de la phase de transition.

Scope de consolidation

Le présent rapport couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Conformément aux lignes directrices ESRS, nous avons entamé un processus d'alignement de nos rapports de durabilité sur le même scope que celui utilisé pour les rapports financiers. Néanmoins, la nature spécifique de la structure de l'entreprise et le mix de différentes activités commerciales nécessitent une analyse plus approfondie de la faisabilité de l'application systématique des ESRS à toutes les entités.

La correspondance avec la consolidation financière et les exceptions est présentée dans le tableau ci-dessous.

| Consolidation en matière de durabilité | Consolidation financière |
|---|---|
| 1. Elia Transmission (Belgique) | 1. Elia Transmission (Belgique) |
| Toutes les activités d'Elia Transmission Belgium SA | Les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA |
| Elia Engineering SA | Elia Engineering SA |
| Elia Asset SA | Elia Asset SA |
| Elia Re SA | Elia Re SA |
| Non compris. Qualification en tant que placements comptabilisés à l'aide de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers | HGRT SAS et Coreso SA |

Notre cœur de métier est le transport d'électricité. En conséquence, la première étape a consisté à préparer au mieux les deux premiers segments pour l'établissement de rapports conformément aux ESRS, en mettant l'accent sur E1 Changement climatique et S1 Effectifs de l'entreprise.

Assurance externe

Une sélection des principaux indicateurs pour 2023 a fait l'objet d'une vérification externe au niveau Elia Group par l'un des auditeurs financiers conjoints d'Elia Group. Le Rapport de garantie externe est disponible dans le rapport annuel intégré 2023.

Pour une vue d'ensemble des exigences en matière d'information (Disclosure Requirements - DR) préparées conformément aux ESRS, voir le tableau de correspondance dans la section « [Liste des exigences en matière d'information préparée conformément aux ESRS](#) » .

Aucune omission n'a été faite concernant des enjeux de durabilité pour des raisons de confidentialité de la propriété intellectuelle, de l'expertise ou des résultats des processus d'innovation.

CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Diverses normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sont utilisées. Il existe une roadmap pour obtenir critère « gestion environnementale » conformément à la norme ISO 14001 en 2024.

4.1.2 Gouvernance

LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La durabilité est ancrée dans la nature même des activités du holding Elia Group, comme l'exprime la vision du Groupe : « Une transition énergétique réussie pour un monde durable ». Pour pouvoir concrétiser cette vision de la meilleure manière possible, nous avons clairement défini les rôles et les responsabilités liés à la durabilité dans l'ensemble de l'organisation. Ceux-ci permettent d'intégrer les objectifs et activités liés à la durabilité au sein d'Elia Transmission (Belgique) et de les gérer étroitement. Des agents d'Elia Group ont été mis en place au niveau du Groupe pour un certain nombre de domaines clés, notamment la Sécurité, la Gestion des risques, la Gestion des talents, les Achats, la Stratégie et les Affaires européennes.

Le CEO d'Elia Group est responsable des questions de durabilité dans l'ensemble du Groupe. Au niveau local, la gestion de ces domaines et les différentes responsabilités sont décrites dans les figures ci-dessous.

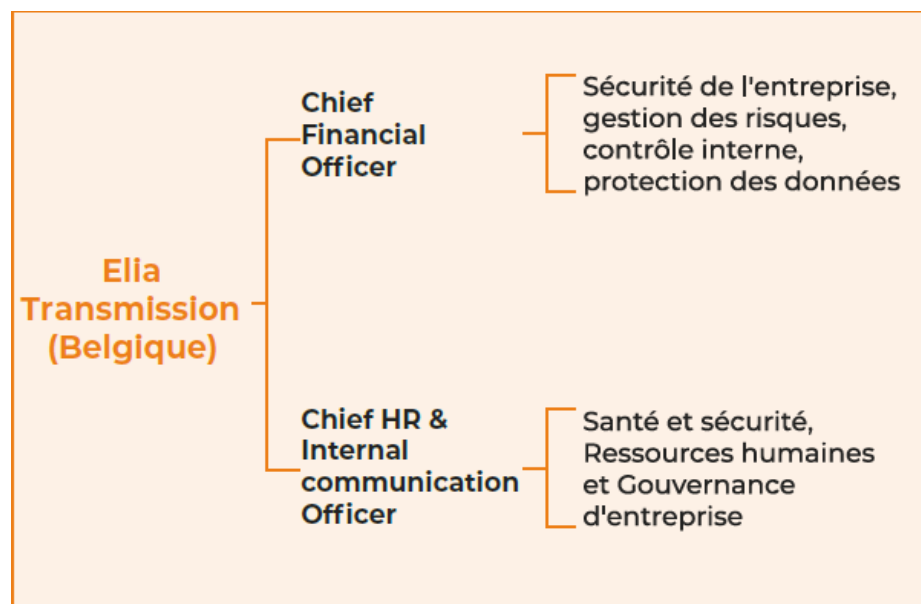
Notre programme de durabilité, ActNow, et les ambitions qui y sont liées sont définis au niveau d'Elia Group par le Group Sustainability Office (GSO). Le GSO assure ensuite la

cohérence des actions entreprises par le Groupe et l'amélioration continue de ses performances en matière de durabilité.

ActNow comprend cinq dimensions, chacune d'entre elles incluant des objectifs spécifiques à atteindre par le Groupe et Elia Transmission (Belgique). Au niveau local, les différents départements Durabilité et leurs Comités de durabilité sont responsables, comme le montre la figure ci-dessous.

Pour une description détaillée de notre programme ActNow et de ses dimensions, voir section «[4.1.3. Strategy](#)».

Au niveau local, les départements de développement durable respectifs et leurs conseils de durabilité sont responsables.



| | | Tâches principales | Responsabilités en matière de durabilité |
|------------------|---|---|---|
| Niveau du Groupe | Conseil d'administration (CA) | <ul style="list-style-type: none"> • Le comité stratégique et le comité d'audit valident la stratégie (y compris les objectifs de durabilité) une fois par an et émettent des recommandations générales à ce sujet • Il soutient les changements stratégiques du Groupe, y compris dans les dimensions relatives à la durabilité | <ul style="list-style-type: none"> • Il soutient les domaines liés à la durabilité de la stratégie du Groupe |
| | Elia Group Management Board (EGMB) | <ul style="list-style-type: none"> • Il examine régulièrement la stratégie pour valider les changements majeurs dans la stratégie globale, les ambitions et les objectifs • Il prend des décisions clés pertinentes pour la stratégie du Groupe • Il aborde des sujets pertinents avec le CA • Il parraine les aspects de durabilité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chief Financial Officer chargé des dimensions Action climatique, Environnement et économie circulaire ◦ Chief Alignment Officer chargé des dimensions Santé et sécurité, DEI, Gouvernance/Éthique/Conformité | <ul style="list-style-type: none"> • Il soutient les domaines liés à la durabilité (tels que les principaux KPI) dans la stratégie du Groupe • Il développe les niveaux d'ambition d'ActNow au fil du temps |
| | Group Sustainability Office (GSO) | <p>Il définit la vision, la mission et les objectifs ESG et adapte la stratégie globale pour qu'elle soit conforme aux critères ESG</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il discute de sujets conceptuels et du développement des approches/positions respectives (p. ex. exigences législatives anticipées, norme de reporting, application de cadres volontaires) • Il propose à l'EGMB les changements à apporter à la stratégie et aux objectifs de durabilité du Groupe • Il surveille les risques liés à la réalisation de la stratégie de durabilité • Il promeut les communications sur la durabilité • Il enrichit les discussions et favorise les échanges sur les sujets liés à la durabilité <p>Il donne l'impulsion aux initiatives stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il crée des groupes de travail sur des sujets liés à la durabilité • Si nécessaire, il pilote des projets de mise en œuvre à l'échelle du Groupe <p>Il examine la progression des ambitions globales de durabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il suit l'avancement global dans les différentes dimensions • Il revoit les ambitions du Groupe concernant ActNow • Il garantit la cohérence des efforts déployés à l'échelle du Groupe en matière de durabilité | <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de projets au niveau du Groupe |

| | | | |
|---------------------|---|--|---|
| Niveau local | Collèges de gestion journalière locaux | <ul style="list-style-type: none"> • Ils approuvent les plans d'action, les plans de mise en œuvre et les feuilles de route • Ils résolvent les problèmes locaux qui ne peuvent faire l'objet de décisions par les conseils locaux de durabilité | <ul style="list-style-type: none"> • Ils parrainent les aspects de durabilité à l'échelle locale |
| | Conseils locaux de durabilité | <ul style="list-style-type: none"> • Ils valident la feuille de route et les objectifs locaux une fois par an • Ils prennent toutes les décisions concernant les questions de durabilité à l'échelle locale qui ne doivent pas faire l'objet de décisions par les collèges de gestion journalière locaux conformément à la législation • Ils donnent des conseils et apportent leur soutien sur les principales questions de durabilité (y compris les feuilles de route locales) • Ils résolvent les problèmes locaux (sujets clés mis à l'ordre du jour par le Sustainability Manager) • Ils suscitent un engagement ascendant de la part des départements locaux • Ils obtiennent des avis et positions sur des questions/enjeux cruciaux de durabilité | <ul style="list-style-type: none"> • Ils guident et développent la durabilité à l'échelle locale |
| | Sustainability Managers locaux | <ul style="list-style-type: none"> • Ils traduisent les exigences ESG en activités locales nécessaires (feuille de route, étapes importantes, activités) • Ils suivent et rapportent les progrès locaux par rapport aux ambitions d'ActNow • Ils coordonnent les projets et activités de mise en œuvre organisés localement • Ils gèrent les projets de mise en œuvre clés • Ils participent et apportent leur contribution au Group Sustainability Office • Ils assurent une communication régulière des réussites, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Ils définissent les feuilles de route locales (y compris les KPI, les étapes importantes et les activités) • Ils coordonnent les activités et projets locaux • Ils assurent l'obtention de notations ESG locales |
| | Dimension Leaders | <p>Ces 5 collaborateurs occupent différentes fonctions au sein du Groupe ; chacun est amené à diriger l'une des dimensions d'ActNow. Ils suivent et pilotent l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils soutiennent les Sustainability Managers locaux dans l'élaboration des feuilles de route et des étapes importantes pour les activités liées aux dimensions • Ils facilitent les activités et atteignent les objectifs de durabilité dans leur dimension • Ils mesurent la performance et partagent les progrès réalisés dans leur dimension | <ul style="list-style-type: none"> • Ils organisent la collecte de données et veillent à la qualité de celles-ci • Ils définissent les feuilles de route locales (y compris les KPI, les étapes importantes et les activités) avec les Sustainability Managers • Ils coordonnent les activités et projets locaux • Ils suivent les progrès d'ActNow |

INFORMATIONS TRANSMISES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE ET QUESTIONS DE DURABILITÉ TRAITÉES PAR CES ORGANES

Des sessions d'information et des ateliers sont organisés pour mieux sensibiliser le Comité de direction à divers sujets liés à la durabilité, par exemple les réglementations ESG actuelles et émergentes et leur impact opérationnel.

INTÉGRATION DES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION

Les questions de durabilité sont prises en compte dans les programmes de rémunération variable pour les membres des Comités de direction.

DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Voir section « [3.3 Système de contrôle interne](#) ».



4.1.3 Stratégie

STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAÎNE DE VALEUR

Pour un aperçu du modèle d'entreprise et de la stratégie d'entreprise, voir le rapport intégré annuel 2023.

Notre programme de durabilité

ACT NOW
FOR A SUSTAINABLE WORLD

1 ACTION CLIMATIQUE

- Contribuer à la décarbonisation du secteur de l'électricité
- Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040
- Garantir la neutralité carbone de nos propres activités d'ici 2030
- Évoluer vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux assets et les travaux de construction
- Accroître la résilience climatique

2 ENVIRONNEMENT & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Préserver et favoriser les écosystèmes et la biodiversité
- Intégrer davantage le concept de circularité dans nos principaux processus
- Veiller au respect des normes de performances environnements

3 SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Objectif zéro accident
- Développer notre culture de la sécurité
- Nous sommes tous des Safety Leaders
- Faire de la santé et du bien-être de nos collaborateurs une priorité

4 DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

- Leadership inclusif au sein de l'organisation et engagement de tout le personnel
- Pratiques inclusives de recrutement et de sélection dans nos processus d'embauche
- Égalité des chances pour tout le personnel
- Culture d'entreprise ouverte et inclusive et équilibre travail/vie privée sain
- Reconnaître notre rôle sociétal en matière de DEI

5 Gouvernance, éthique et conformité

- Gouvernance : règles et processus responsables
- Éthique : mentalité et comportements durables
- Conformité : conformité vis-à-vis des règles externes et internes
- Transparence : ouverture et dialogue constructif avec les stakeholders

Le diagramme de la chaîne de valeur est disponible sur notre [site web](#).

INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES STAKEHOLDERS

Les principales catégories de stakeholders avec lesquelles Elia Transmission (Belgique) s'engage sont décrites dans la section ci-dessous avec une description détaillée des méthodes d'engagement pour chaque catégorie.

| Groupes de stakeholders | Pourquoi nous interagissons | Comment nous interagissons | | Comment nos performances sont-elles impactées par ces interactions |
|---|---|---|---|--|
| | | Méthodes | Fréquence | |
| Consommateurs | <ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer que nos pratiques opérationnelles soient ouvertes et transparentes et répondent aux besoins des consommateurs • Pour débloquer de la flexibilité supplémentaire dans le système | <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des consommateurs • Groupes de travail • Réunions spécifiques au projet | <ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement avec les clients directs • 1-2 fois par an lors de conférences et de séances d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les besoins futurs des consommateurs signifie que nos activités peuvent y satisfaire rapidement, ce qui contribue à la prospérité socioéconomique et améliore notre réputation • Débloquer de la flexibilité dans le système contribue à l'équilibre du réseau |
| Gestionnaires de réseaux électriques | <ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer la stabilité du système en alignant nos activités avec celles des GRD et des GRT voisins • Pour développer des solutions conjointes pour le réseau, système et marché (européen) à mesure que l'électrification se répand | <ul style="list-style-type: none"> • Contact direct par le biais des centres de contrôle et des centres régionaux • Groupes de travail pour GRT/GRD • Séances d'information • Conférences et événements | <ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement via le personnel d'exploitation du réseau • Groupes de travail réguliers • 1-2 fois par an lors de grands événements | <ul style="list-style-type: none"> • La stabilité de notre réseau est maintenue en temps réel, 24 heures sur 24 • Nos activités d'exploitation de réseau sont développées, en particulier étant donné les volumes croissants de renouvelable |
| Producteurs d'énergie | <ul style="list-style-type: none"> • Pour faciliter la sécurité d'approvisionnement, maintenir la fiabilité du système et coordonner la fourniture de services auxiliaires • Pour raccorder des SER au réseau | <ul style="list-style-type: none"> • Contact direct par le biais des centres de contrôle et des centres régionaux • Groupes de travail • Séances d'information • Conférences et événements | <ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement via le personnel d'exploitation du réseau • 1-2 fois par an lors de grands événements | <ul style="list-style-type: none"> • La stabilité de notre réseau est maintenue en temps réel, 24 heures sur 24 |
| Actionnaires et investisseurs | <ul style="list-style-type: none"> • Pour fournir l'infrastructure nécessaire à une transition énergétique réussie • Pour assurer la croissance et l'extension futures du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Publications externes • Événements | <ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via l'équipe Investor Relations • À intervalles réguliers, conformément aux dates de publications externes (c.-à-d. à chaque trimestre, chaque année) • 1-2 fois par an lors de grands événements | <ul style="list-style-type: none"> • Nous garantissons le financement dont nous avons besoin pour mener nos activités et nos projets |
| Collaborateurs | <ul style="list-style-type: none"> • Pour renforcer la cohésion, la créativité et la coopération et améliorer notre efficacité • Pour encourager un but commun et s'assurer que l'importance de notre rôle dans la transition énergétique soit comprise | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des performances et séances de formation • Campagnes de communication internes • Événements internes | <ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement | <ul style="list-style-type: none"> • Nos collaborateurs partagent un but primordial, ce qui améliore notre travail • Nos collaborateurs s'engagent en faveur de nos activités et de notre business, contribuant ainsi à la réussite de notre travail |
| Fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer d'avoir accès à des matériaux, outils et services de haute qualité à des prix abordables • Pour répondre à nos besoins futurs en nouveaux matériaux et outils | <ul style="list-style-type: none"> • Contact ad hoc et direct, y compris via des appels d'offres et des contrats • Réunions • Publications | <ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via les équipes Procurement et Projects | <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons accès à la technologie et aux outils dont nous avons besoin au moment opportun et à des prix abordables • Le caractère durable de notre chaîne de valeur est amélioré |

| Groupes de stakeholders | Pourquoi nous interagissons | Comment nous interagissons | | Comment nos performances sont-elles impactées par ces interactions |
|---|--|---|--|--|
| | | Méthodes | Fréquence | |
| Communautés locales | <ul style="list-style-type: none"> • Pour concevoir nos projets en ayant les besoins et l'intérêt des communautés locales à l'esprit • Pour tenir les communautés locales informées du statut de nos projets et de leur pertinence pour la transition énergétique | <ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information et de consultation virtuelles et en présentiel pendant les projets • Sites web dédiés aux projets et publications externes | <ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via les équipes Project Communication | <ul style="list-style-type: none"> • Le feedback des communautés impactées par nos projets est pris en compte dans le cadre de nos activités • Des interactions régulières avec les communautés locales garantissent qu'elles comprennent le lien entre nos activités et la décarbonisation, assurant ainsi leur engagement envers notre mission |
| Gouvernements et pouvoirs publics | <ul style="list-style-type: none"> • Pour aligner nos activités avec la politique gouvernementale et faire office de conseiller de confiance pour les décideurs politiques • Pour s'assurer que les cadres réglementaires créent de la valeur pour les consommateurs finaux et une rémunération juste pour nos investisseurs | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions avec les autorités réglementaires et les décideurs politiques • Publications et études | <ul style="list-style-type: none"> • Fréquemment | <ul style="list-style-type: none"> • Nous fournissons aux gouvernements et aux autorités réglementaires des avis et des recherches fiables liés à la décarbonisation et au système énergétique, les aidant ainsi à prendre des décisions dans des domaines comme la sécurité d'approvisionnement |
| Presse et grand public | <ul style="list-style-type: none"> • Pour rester alignés avec l'intérêt de la communauté et fournir des updates sur nos progrès • Pour informer le débat public à propos des meilleures méthodes pour atteindre la neutralité climatique | <ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse et visites de chantier • Publications externes • Canaux digitaux | <ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement avec la presse via des contacts directs avec l'équipe External Communication ou les canaux digitaux • Publications régulières | <ul style="list-style-type: none"> • Le grand public est tenu informé de notre travail et de son importance pour la transition énergétique, assurant ainsi son engagement envers nos activités, ce qui améliore notre réputation |
| Fédérations, ONG et monde académique | <ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer que nos recherches soient aussi rigoureuses que possible ainsi que pour partager et tester des technologies et approches innovantes • Pour réduire au maximum tout impact négatif de nos activités | <ul style="list-style-type: none"> • Organisations avec affiliation et réunions associées • Projets spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Contact quotidien lors de projets spécifiques • Affiliation mensuelle ou trimestrielle ou réunions de partenariat | <ul style="list-style-type: none"> • Les impacts négatifs de nos projets (par exemple sur l'environnement) sont réduits au maximum • Nos activités sont améliorées grâce à l'innovation |

4.1.4 Gestion des incidences, risques et opportunités

Note: L'analyse de matérialité est faite au niveau Elia Group.

PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

2018 : premier exercice de matérialité sur les questions liées à la durabilité

Les enjeux de matérialité du holding (Elia Group) ont été évalués pour la première fois en 2018 et ont été régulièrement suivis et révisés depuis lors. Les réitérations des enjeux de matérialité, leur classement et le processus ont été la conséquence :

- des tendances et évolutions du contexte dans lequel nous opérons ;
- des évaluations internes dans le cadre de l'examen récurrent de notre stratégie ;

- des interactions externes avec les stakeholders, comme les fonctionnaires, les autorités, les associations, les clients, l'industrie, les GRD et les GRT, les ONG environnementales, les communautés locales, les fournisseurs, le monde universitaire et les médias dans le cadre de nos formats de dialogue réguliers ;

- de l'évolution des cadres du reporting ;

- de l'analyse de matérialité par des organisations internationales de premier plan, telles que le Conseil mondial de l'énergie.

2022 : De « impact » à « impact et matérialité financière »

Tout au long de l'année 2022, nous avons travaillé à la mise à jour de notre matrice de matérialité, en tenant compte de deux perspectives - impact et matérialité financière - et en passant au crible nos activités de GRT.

Le processus et la méthodologie utilisés étaient alignés avec les principes directeurs des normes GRI 2021. Conformément à ceux-ci, les entreprises doivent identifier les enjeux qui sont pertinents à la fois pour leurs activités et leurs stakeholders.

Les enjeux de matérialité que nous avons identifiés reposent sur les éléments suivants :

- l'exercice de matérialité 2021 du Groupe ;
- les normes GRI sectorielles pour les industries électriques ;
- les normes publiées par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ;
- des exercices de benchmarking et des tables rondes avec l'industrie ainsi qu'avec notre groupe de GRT pairs ;
- de l'analyse de la couverture médiatique et des radars de tendances ;
- du projet de guidance ESRS sur la double matérialité.

Les enjeux de matérialité ainsi identifiés reflètent notre impact ainsi que les risques et les opportunités dans nos activités commerciales, y compris notre chaîne de valeur en amont et en aval. En conséquence, un exercice de cartographie des stakeholders a été réalisé, prenant en considération les stakeholders de toute la chaîne de valeur du Groupe. Les groupes de stakeholders « actionnaires et investisseurs », « gouvernements et autorités publiques », « associations, ONG et monde académique » ainsi que « fournisseurs » et « employés » ont été identifiés comme les groupes d'intérêt les plus importants. Les membres allemands et belges de ces groupes ont été affectés à des experts internes au sein du Groupe. Des entretiens spécifiques sur la matérialité ont ensuite été menés avec tous les stakeholders. Lors de ces entretiens, les stakeholders ont évalué les impacts négatifs et, le cas échéant, positifs en fonction de leur gravité et de leur probabilité.

Sur la base de ces évaluations, une note a été attribuée à chaque enjeu en fonction des deux dimensions :

- « financière » (« de l'extérieur vers l'intérieur » : la mesure dans laquelle la valeur financière d'une entreprise peut être influencée par les risques et opportunités liés à un enjeu) ;
- « impact » (« de l'intérieur vers l'extérieur » : effet de l'entreprise sur l'environnement, les personnes et la communauté).

Ces notes ont été additionnées, de manière à obtenir un « score consolidé » (représentant leur moyenne). Le Senior Management a ensuite hiérarchisé les enjeux, en les classant en fonction du score final obtenu par chacun d'eux.

Le résultat a été présenté au Comité de durabilité du Groupe et approuvé par le CEO.

2023 : La matrice, reflet de l'époque - Des normes GRI aux normes ESRS

Le cadre du reporting de durabilité a gagné en clarté au cours de l'année écoulée, ce qui indique que les principes et les lignes directrices ESRS deviendront la future référence pour les entreprises européennes. Pour l'exercice 2023, nous avons pris des mesures dans ce sens en adoptant une approche davantage axée sur le risque lors de la réévaluation de la matérialité des enjeux identifiés l'année dernière et, ce faisant, nous avons enrichi l'exercice de matérialité existant. Les aspects de durabilité sont intégrés dans notre processus global de gestion des risques.

La matrice de matérialité et les fiches d'enjeux de matérialité fournissent davantage d'informations sur les aspects liés à la durabilité. La conformité avec la méthodologie ESRS pour déterminer les enjeux de matérialité est l'objectif fixé pour le reporting de l'exercice 2024. Nous avons mis en place un groupe de travail interne dédié à la mise en œuvre de cette transition.

Pour le reporting sur 2023, les fiches d'enjeux de matérialité ont été restructurées conformément aux ESRS afin de fournir les informations suivantes :

- Matérialité de l'impact (de l'intérieur vers l'extérieur)
- Matérialité financière (de l'extérieur vers l'intérieur)
- Ambitions de la direction
- Actions et décisions

L'année écoulée a été marquée par des défis exceptionnels, en particulier pour le secteur de l'énergie. Pour tenir compte des évolutions dynamiques que nous observons - sur la base d'évaluations internes et de nombreuses interactions externes avec nos différents groupes de stakeholders afin de garantir que nos activités restent alignées sur les intérêts de la société - il est devenu nécessaire de réévaluer la hiérarchisation des 16 thèmes matériels. Les hypothèses retenues pour la réévaluation étaient basées sur la mise en œuvre du Plan de développement fédéral 2024-2034, ainsi que sur l'Étude sur l'adéquation et la flexibilité pour la Belgique 2024-2034.

Nous avons réévalué l'appellation des enjeux et leurs descriptions et sommes parvenus à les réduire aux 10 enjeux les plus matériels sur lesquels Elia Group peut avoir un impact en les regroupant en fonction de leur influence mutuelle ou de l'influence de risques fortement interdépendants. Sur la base d'études internationales, d'un dialogue avec les associations, les clients, l'industrie, les GRD les ONG environnementales, les syndicats, les communautés locales, les fournisseurs, les universités, les médias dans nos formats de dialogue réguliers, nos propres recherches ainsi qu'un dialogue étroit avec les fonctionnaires, les autorités et les GRT pairs, nous avons réévalué les risques et les opportunités par rapport aux événements de 2023 et décidé de modifier le positionnement des enjeux de matérialité.

En conséquence, quatre enjeux ont été identifiés comme ayant un impact significativement plus élevé sur la matérialité de l'entreprise par rapport à 2022. Nous décrivons ci-dessous les raisons du changement de priorité pour les enjeux concernés. Sur la base de ces résultats, la matrice de matérialité 2022 a été mise à jour en ajoutant des flèches qui indiquent le glissement vers une matérialité financière plus élevée et un impact plus important pour la société pour ces enjeux de matérialité spécifiques. Une réévaluation de tous les enjeux de matérialité sera effectuée dans le cadre de l'exercice de mise en conformité CSRD.

Cette matrice actualisée et les mises à jour décrites ont été confirmées par le Comité de durabilité du Groupe.

Enjeu de matérialité : Caractère abordable, financement et coût de la transition énergétique

- Impact sur l'industrie et les citoyens : l'augmentation CAPEX observée, associée à une inflation élevée et à un marché des fournisseurs tendu, fait grimper le coût du développement de l'infrastructure et entraîne par conséquent une augmentation des factures d'énergie pour l'industrie et les citoyens par le biais des tarifs. Plus généralement, les ménages et l'industrie s'inquiètent de plus en plus des prix de l'énergie, qui mettent en péril la qualité de vie et la compétitivité des entreprises européennes. Le développement du réseau contribuera à freiner l'augmentation des prix de l'énergie. Une transition énergétique rentable sera donc d'une importance capitale pour l'acceptation et la faisabilité des objectifs de neutralité carbone de l'Union européenne.
- Impact sur Elia Group : l'augmentation des coûts d'infrastructure et un portefeuille croissant d'infrastructures à construire se traduisent par des besoins de financement plus élevés, ce qui représente un défi important pour Elia Transmission (Belgique) et constitue un défi supplémentaire pour nos scores.

Enjeu de matérialité : Gestion des talents et personnel diversifié

- Afin de réaliser nos projets CAPEX, qui ont considérablement augmenté, nous devons nous assurer que nous sommes en mesure d'embaucher tous les experts supplémentaires nécessaires. Compte tenu de la pénurie de personnes possédant des compétences techniques sur le marché européen, ceci constituera un défi. Nous devons non seulement attirer et recruter les talents, mais aussi veiller à les intégrer efficacement sans mettre en péril les processus en cours et l'exécution des projets. Un autre élément est la rétention des collaborateurs.
- Dans le même temps, nous constatons que nos activités s'internationalisent de plus en plus. Nous considérons qu'il s'agit là d'une occasion de tirer parti des synergies et de favoriser le partage des connaissances au sein du Groupe.

Enjeu de matérialité : Achats et chaîne d'approvisionnement

- L'achat d'équipements et de services de réseau pour le plan d'investissement d'Elia Group est sous pression en raison de la forte concurrence de nombreux GRT européens et d'autres industries qui ont des plans d'expansion similaires. L'augmentation inattendue de la demande crée un décalage avec les capacités de production existantes, ce qui se traduit par des délais de livraison plus longs et une marge de négociation limitée, ce qui, à son tour, entraîne une hausse des prix.
- Pour relever ce défi, nous intensifions nos partenariats avec les fournisseurs, nous simplifions nos procédures d'appel d'offres afin d'élargir la base de fournisseurs et nous réservons de manière proactive des créneaux de production pour des assets clés dans le cadre de projets.
- En outre, l'évolution de l'environnement mondial crée des risques supplémentaires dans la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs, ce qui accroît encore le risque relatif à la livraison de l'équipement nécessaire au réseau.

Enjeu de matérialité : Pratiques de gouvernance efficaces

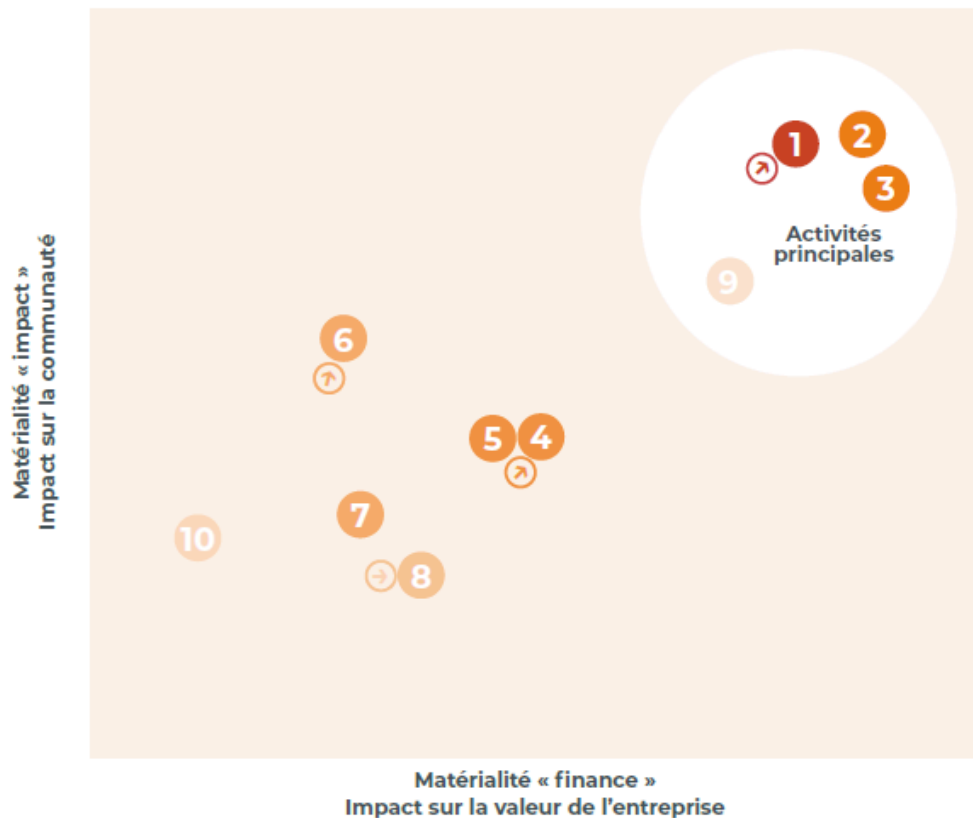
- Bonne gouvernance et Conformité : la bonne gouvernance d'entreprise vise à garantir la conduite des affaires de l'entreprise et la gestion responsables des ressources. Le CSRD établit une nouvelle norme ESG très complète en Europe.
- Des structures organisationnelles efficaces : la digitalisation et l'accélération de la transition énergétique nous ont obligés à modifier nos structures organisationnelles pour passer d'une entreprise classique axée sur les assets à une entreprise innovante et digitale axée sur la connaissance.

Perspectives pour 2024 – Conformité avec les ESRS

Après l'approbation des ESRS en juillet 2023, nous travaillons à la publication de la matrice de matérialité de l'exercice 2024 conformément aux nouvelles exigences. L'objectif est d'améliorer encore l'évaluation de matérialité déjà appliquée en introduisant une analyse de l'impact financier basée sur le risque et prenant en compte les catégories suivantes :

- Étendue, portée et irréversibilité de l'impact ;
- Probabilité et ampleur potentielle des risques et des opportunités de développement financier.

Nous intégrerons les aspects de matérialité dans notre approche de la gestion des risques.



| | Type de capital | Trends | Material Topic and description |
|----|----------------------------------|--|--|
| 1 | Financier | ↻ | Caractère abordable, finançable et coût de la transition énergétique : nous assurons les investissements dans l'infrastructure de réseau de transport nécessaires en vue de décarboniser la société de manière efficace en termes de coûts. |
| 2 | Assets | | Sécurité d'approvisionnement : en tant que GRT en Belgique et en Allemagne, nous agissons au nom des pouvoirs publics nationaux afin d'assurer l'adéquation des systèmes électriques et la transition sûre et abordable vers la neutralité climatique. |
| 3 | | | Développement du réseau et exploitation du système : nous fournissons et exploitons une infrastructure réseau sûre et fiable en ligne avec les codes de réseau européens et la législation nationale. |
| 4 | Intellectuel | ↻ | Achats et chaîne d'approvisionnement : nous assurons la fourniture des assets critiques nécessaires à la réalisation de notre programme CAPEX. |
| 5 | | Sécurité informatique : nous protégeons nos systèmes contre les cyberattaques. | |
| 6 | Collaborateurs et sous-traitants | ↑ | Gestion des talents et personnel diversifié : nous attirons, développons et conservons les talents tout en garantissant l'égalité des chances à l'ensemble de notre personnel. |
| 7 | | Santé et sécurité : nous assurons la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel et de nos sous-traitants. | |
| 8 | Communauté et relations | → | Pratiques de gouvernance efficaces : nous co-créons avec la communauté que nous servons, mettons en place des structures organisationnelles tournées vers l'avenir et menons nos activités quotidiennes de manière responsable et éthique. |
| 9 | Environnement | | Système durable et neutralité climatique : nous stimulons la décarbonisation des systèmes électriques belge et allemand grâce à l'intégration des énergies renouvelables dans notre réseau. |
| 10 | | | Empreinte durable de notre entreprise : nous faisons preuve d'une bonne citoyenneté d'entreprise en limitant au maximum l'empreinte écologique de nos activités. |

RÉSULTATS DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

Les résultats de l'évaluation de matérialité permettent de confirmer la pertinence de notre mission, de notre vision et de nos valeurs fondamentales et nous guident dans la mise en œuvre de notre stratégie.

La double matérialité actualisée servira :

- de boussole pour les processus de prise de décision stratégiques et la mise en œuvre de nos ambitions stratégiques ;
- de moyen de revalidation de la mission et de la stratégie d'Elia Group ;
- de base pour l'évaluation de la double matérialité pour le reporting ESRS du Groupe.

Comme décrit dans la section précédente, quatre enjeux ont été réévalués en 2023 en raison de l'environnement dynamique observé notamment dans le secteur de l'énergie et des interactions avec nos stakeholders au cours de l'année écoulée.

Les quatre enjeux les plus importants sont liés aux cœurs de métier du groupe et sont d'une importance cruciale pour permettre au Groupe de remplir sa mission, qui est de mener à bien la transition énergétique afin de décarboniser l'Europe. Néanmoins, nous considérons également les autres enjeux comme des enjeux de matérialité, reconnaissant qu'il existe plusieurs interdépendances entre eux.



1 CARACTÈRE ABORDABLE, FINANCEMENT ET COÛT DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Nous garantissons l'investissement dans l'infrastructure du réseau de transport nécessaire pour décarboniser la société de manière rentable.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

- Les ambitions climatiques déclenchent un programme d'investissement massif pour réaliser la transition énergétique, y compris des investissements dans le réseau qui seront bénéfiques pour la société pendant plusieurs décennies mais qui auront un impact immédiat sur la facture d'électricité par le biais des tarifs de transport.
- Cette situation suscite des inquiétudes légitimes de la part de nos utilisateurs finaux. Les ménages craignent de plus en plus de perdre leur qualité de vie à mesure que le risque de précarité énergétique augmente, tandis que notre industrie et nos entreprises craignent de perdre leur compétitivité en raison de la hausse des coûts de l'énergie.
- Les coûts des actifs techniques ont considérablement augmenté en raison de l'étroitesse du marché des fournisseurs, de l'inflation élevée et de la hausse des taux d'intérêt.
- Sous l'impulsion du plan de développement du réseau fédéral en Belgique, nous envisageons un investissement CAPEX de 9,4 milliards € dans Elia Transmission (Belgique) au cours des 4 prochaines années. Le financement de cette augmentation des dépenses d'investissement sera l'un des principaux défis auxquels Elia Transmission (Belgique) devra faire face dans les années à venir.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous anticipons et accélérons les projets de réseau afin de réduire les coûts du système (en particulier les coûts de congestion).
- Nous encourageons les activités visant à exploiter une plus grande flexibilité des consommateurs à tous les niveaux afin de réduire les besoins en actifs et les activités de gestion de la congestion.
- Nous assurons le financement de nos activités dans les meilleures conditions possibles en tirant parti de diverses sources de financement.
- Nous garantissons un rendement équitable à nos actionnaires qui soutiennent notre croissance.
- Nous favorisons la création de valeur durable à long terme tout en garantissant une gouvernance et un contrôle solides.
- Nous veillons à ce que les projets soient réalisés de manière rentable (dans le respect des délais, du budget et de la qualité) et soumettons des propositions pour adapter des conditions sine qua non coûteuses.
- Nous favorisons la standardisation pour réduire les coûts des actifs.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- **Risque de financement** : la capacité à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir les besoins de financement, afin de financer nos plans et de refinancer leurs dettes existantes constitue un élément clé du business plan et du plan stratégique de l'entreprise.
- **Risque réglementaire** : le rendement des capitaux propres autorisé pour réaliser les plans d'investissement ne reflète pas l'environnement macroéconomique.
- **Caractère abordable** : diminution du support sociétal à la transition énergétique en raison de la crainte d'une charge financière excessive.
- **Baisse de la compétitivité** de l'industrie et des entreprises si les coûts de la transition ne sont pas maîtrisés.

OPPORTUNITÉS

- Convaincre les autorités d'accélérer les projets de réseau afin de réduire les coûts de congestion
- Convaincre les parties prenantes d'accroître l'efficacité et d'exploiter plus de flexibilité dans le système électrique afin de réduire les coûts de transition globaux.
- Veiller à ce que les ressources rares soient dépensées là où leur impact est le plus important.
- Élaborer des solutions et des propositions innovantes pour réduire les coûts globaux du projet de réseau.
- Augmenter l'attractivité grâce à des activités ESG efficaces.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

FOURNITURE DE L'INFRASTRUCTURE

- Plusieurs activités internes pour accélérer la livraison du réseau (nouvelle organisation matricielle, etc.)
- Contribution à un système énergétique abordable en intégrant des quantités croissantes de SER dans notre système. En Belgique, la production d'énergie renouvelable a atteint un niveau record en 2023, la production éolienne et photovoltaïque combinée représentant 28,2 % du mix électrique du pays.
- Chercher activement à obtenir des subsides en capital liés aux PCI (projets d'intérêt commun) et aux PMI (projets d'intérêt mutuel).

MARCHÉS DES CAPITAUX ET CADRE RÉGULATOIRE

- Diversification de nos sources de financement : Première obligation verte émise par Elia Transmission (Belgique).
- Dialogue réussi avec les régulateurs, suivi de décisions de rémunération qui ont conduit à un retour réglementaire recalibré pour la période 2024-2027 (Belgique).

2 SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

En tant que GRT en Belgique, nous agissons au nom des autorités nationales pour garantir des systèmes énergétiques adéquats et la transition vers une société neutre en carbone d'une manière sûre et abordable.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

- La conception actuelle du marché européen présente une lacune structurelle en ce qui concerne la mise en place d'une capacité de production ou d'une flexibilité adéquate pour garantir la sécurité de l'approvisionnement.
- Les objectifs en matière d'énergies renouvelables et les régimes de soutien définis au niveau national ont une incidence sur le merit order des unités de production, ce qui accélère l'élimination progressive des capacités de production basées sur les combustibles fossiles au profit des nouvelles sources d'énergie renouvelables. Cependant, leur caractère intermittent ne répond pas au même besoin d'adéquation.
- Dans le même temps, l'électrification de nouveaux secteurs de la société entraînera une augmentation de la demande d'électricité. La croissance des sources d'énergie renouvelables pourrait être trop lente pour couvrir cette demande accrue. De même, des obstacles limitant la participation des ressources énergétiques décentralisées subsistent.
- Un risque à court terme accru en matière d'adéquation a émergé en raison de la crise du gaz et de l'indisponibilité inattendue de certaines centrales nucléaires dans les pays voisins.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risque climatique : les risques climatiques physiques pourraient mener à un endommagement des actifs, à des situations de contingence pour l'entreprise ainsi qu'à des perturbations de la continuité des activités.
- Risque d'adéquation :
 - Un problème d'adéquation aurait de graves conséquences négatives (délestage) pour les territoires que nous desservons. Elia Transmission (Belgique) joue un rôle central dans la préparation de l'analyse d'adéquation belge, cela affecterait directement notre réputation et notre pertinence pour la société.
 - Que ce risque se concrétise ou non, les difficultés de mise en œuvre des schémas de rémunération de capacité pour des raisons juridiques et politiques pourraient nuire à notre réputation.
- Situations de contingence : Attaques physiques, terreur et sabotage contre nos infrastructures.

OPPORTUNITÉS

- Notre action en tant que conseiller de confiance auprès des autorités nous rend utiles à la société et garantit notre rôle en tant que gestionnaire de réseau.
- La création d'un cadre propice à l'exploitation des flexibilités nous permet de façonner l'avenir plutôt que de le subir.
- Une meilleure anticipation de l'évolution des causes profondes nous permet de mieux planifier les besoins du marché et des infrastructures.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Elia Transmission (Belgique) est le conseiller politique et le fournisseur de données de marché de confiance pour les autorités de régulation nationales et les ministères qui façonnent activement une transition énergétique efficace.
- Nous jouons un rôle de premier plan dans l'organisation du marché afin de garantir l'adéquation et la flexibilité du système au moindre coût, en tenant compte des changements radicaux dans la composition de la production et de l'accélération de la demande due à l'électrification.
- Nous mettons en œuvre un marché européen robuste, intégré et efficace, capable d'accélérer l'intégration des SER qui maximise le bien-être socio-économique de l'UE tout en garantissant une exploitation du réseau sûre et des signaux d'investissement stables.
- Nous permettons une intégration harmonieuse de l'e-utilisation nouvelle et distribuée (par exemple, les VE, les SER décentralisées) afin d'accroître la flexibilité grâce à une conception

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

CONSEILLER DE CONFIANCE DES AUTORITÉS

- Plans d'hiver, d'été et d'urgence au niveau national et au niveau ENTSO-E.
- Études d'adéquation et de flexibilité et fourniture d'informations hautement pertinentes aux autorités.
- Évaluation des obstacles à l'accès aux mesures de flexibilité à petite échelle.

FACILITATEUR DE MARCHÉ

- Mettre en œuvre des réformes de la conception du marché européen et national afin d'exploiter plus de flexibilité pour l'adéquation et le balancing.
- Mécanisme de rémunération de la capacité en Belgique.

3 DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET EXPLOITATION DU SYSTÈME

Nous fournissons et exploitons une infrastructure de réseau de transport sûre et fiable, conformément aux codes de réseau européens et à la législation nationale.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- En tant que GRT, nous devons planifier et construire un réseau efficace pour servir nos clients et la société dans son ensemble - conformément aux objectifs nationaux et européens en matière de climat - et l'exploiter efficacement.
- Les objectifs de décarbonisation entraînent des investissements massifs dans le réseau, l'électrification et la décentralisation des unités de production (SER) et conduisent à une complexité croissante du système avec potentiellement des millions d'utilisateurs actifs à petite échelle dont le comportement sera beaucoup moins prévisible.
- Le réseau est exploité plus souvent jusqu'à sa limite, car un plus grand nombre de coupures est requis pour la réalisation du CAPEX, ce qui exige une plus grande flexibilité de la part de notre personnel.
- a survenance d'événements météorologiques extrêmes comme des tempêtes, des vagues de froid/de chaleur, des inondations, des sécheresses et des incendies entrave l'exploitation de réseau et déclenche des facteurs de risque pour les situations de contingence et les perturbations de la continuité des activités.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous voulons maximiser l'utilisation de l'infrastructure en fonction des niveaux de risque souhaités et des limites des actifs physiques. Cela implique de nouvelles solutions informatiques et une plus grande automatisation des actions de contrôle, ainsi que des spécifications appropriées pour les actifs, les produits des services auxiliaires et les règles de raccordement au réseau.
- Nous voulons exploiter la flexibilité des consommateurs, des producteurs et des installations de stockage dans un monde où l'intermittence de la production et l'électrification augmentent.
- Nous voulons continuer à évoluer vers une gestion dynamique des assets, basée sur l'état et les risques du système, afin de permettre une réalisation rapide du CAPEX (tout en préservant l'efficacité, la qualité, la durabilité et la sécurité).
- Nous voulons nous appuyer sur une approche globale pour optimiser la programmation des coupures, en tirant parti de la flexibilité des systèmes et de la main-d'œuvre.
- En Belgique, notre objectif est de disposer d'un réseau prêt à faire face à une augmentation de 50% de la consommation d'électricité d'ici 2032.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risque climatique : les risques climatiques physiques pourraient mener à un endommagement des actifs, à des situations de contingence pour l'entreprise ainsi qu'à des perturbations de la continuité des activités.
- Les coûts élevés de la redistribution et de la réduction des SER dus à un retard dans l'expansion du réseau peuvent entraîner des dommages considérables pour la réputation.
- Le retard dans l'expansion du réseau entraîne également l'incapacité de connecter toute nouvelle demande.
- Panne d'équipement - en particulier si des moyens et des ressources insuffisants sont consacrés à la maintenance des équipements.
- Perte de contrôle et/ou de stabilité du système (par exemple en raison d'une réduction significative des réserves opérationnelles inhérentes, d'un comportement plus complexe des acteurs décentralisés ainsi que de problèmes de dynamique et d'harmoniques dus à l'électronique de puissance, d'une inertie réduite, etc.)

OPPORTUNITÉS

- La grande pertinence vis-à-vis de la société du réseau électrique pour la transition énergétique est clairement reconnue.
- Grand potentiel de croissance dans le cœur de métier.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

- Développement d'une réserve de projets efficaces comme base de création de croissance organique.
- Évaluation de vulnérabilité climatique pour design d'infrastructure future en ligne avec les exigences de la taxonomie de l'UE.
- Quantification des besoins futurs en matière de flexibilité pour soutenir le développement d'un design de marché centré sur le consommateur.
- Elia Transmission (Belgique) : approbation du plan fédéral de développement 2024-2034.

EXPLOITATION DU SYSTÈME ET DU RÉSEAU

- Coopération nationale et internationale accrue pour le contrôle du réseau.
- Relever les défis posés par les nouveaux phénomènes dynamiques et harmoniques.
- Exploiter les flexibilités à petite échelle pour préserver l'équilibre et l'adéquation du système.

4 ACHATS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nous assurons la livraison des assets critiques nécessaires à la réalisation de notre programme CAPEX.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- L'acquisition d'équipements et de services est essentielle pour assurer la maintenance et l'expansion du réseau nécessaires à la réalisation de nos objectifs stratégiques. Les retards dans la livraison de projets critiques, notamment en raison de problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, peuvent avoir un impact significatif sur le rythme d'intégration des énergies renouvelables ainsi que sur l'électrification des acteurs industriels.
- Notre équipe chargée des achats a défini un code de conduite à l'intention des fournisseurs (SCoC) qui oblige nos fournisseurs à se conformer aux normes internationales en matière d'éthique, de santé et de sécurité, d'environnement et d'aspects sociaux. En outre, nos fournisseurs sont tenus d'obtenir une certification Ecovadis pour prouver leur engagement.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous assurons la livraison des assets critiques et de la chaîne d'approvisionnement correspondante en diversifiant davantage la base d'approvisionnement sur le plan géographique.
- Collaboration plus étroite avec les fournisseurs pour simplifier les contrats, les processus et éventuellement les normes techniques afin de rendre Elia Transmission (Belgique) plus attractif dans un marché tendu.
- Nous nous assurons de la solidité des stratégies d'approvisionnement des fournisseurs clés et prenons les mesures nécessaires pour atténuer les risques identifiés.
- Nous garantissons une méthode de travail et une expérience digitales transparentes dans le cadre du processus d'achat, pour faciliter la participation de nos stakeholders.
- Nous rationalisons nos spécifications pour permettre aux fournisseurs de soumettre plus facilement des offres.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

Procurement

- La concurrence actuelle sur le marché de l'équipement oblige les GRT à acheter plus à l'avance et à un prix plus élevé, par rapport à la période pré-Covid/guerre d'Ukraine. Pour certaines catégories d'équipements, les commandes à passer dépassent

la période réglementaire, ce qui crée de l'incertitude.

- En outre, les critères de durabilité et autres critères ESG créent des contraintes supplémentaires dans un processus d'appel d'offres déjà lourd que les GRT sont obligés de suivre et les rendent moins attractifs d'un point de vue administratif, en particulier lorsque les acteurs industriels et américains disposent de ressources financières plus importantes.

Chaîne d'approvisionnement

- Les perturbations mondiales telles que les conflits et les tarifs douaniers augmentent la pression sur les fabricants en raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement, ce qui entraîne une plus grande incertitude quant aux prix et aux livraisons.
- Les retards dans les projets critiques dus aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir un effet en cascade sur la livraison du portefeuille en raison de la complexité croissante de la logistique et des

OPPORTUNITÉS

Procurement

- Une interaction et une collaboration plus étroites avec les équipementiers et d'autres GRT dans la définition de normes pour de nouveaux types d'équipements (plates-formes HVDC offshore, câbles 525kV, etc.) afin de bénéficier d'économies d'échelle et d'autres synergies (disponibilité des pièces détachées).

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

PROCUREMENT

- Coopération InterOpera : définir des cadres techniques et des normes pour le transport de l'électricité afin de garantir l'interopérabilité des systèmes HVDC, des systèmes de transport HVDC et des composants HVDC provenant de différents fournisseurs.
- En outre, des mesures d'atténuation appropriées sont prises lors de la commande d'assets critiques présentant un délai de livraison élevé ou d'activités de travail présentant un risque en termes de capacité.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

- Analyse de la chaîne d'approvisionnement pour identifier les futurs goulets d'étranglement afin de pouvoir prendre des mesures d'atténuation précoces..
- Coopération avec d'autres GRT pour examiner et atténuer les risques liés au SF6, à la norme de qualification HVAC et HVDC, à la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

5 SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Nous protégeons nos systèmes contre les cyberattaques.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme Moyen terme Long terme

IMPACTS POTENTIELS

Le secteur de l'électricité est particulièrement vulnérable aux cybermenaces, compte tenu des facteurs suivants :

- Comme dans la plupart des industries, les gestionnaires de réseaux utilisent de plus en plus les technologies digitales pour mieux gérer le réseau et les activités, ce qui est encore renforcé par des impératifs de durabilité, rendus possibles par un système énergétique plus décentralisé.
- Les sociétés de réseau ont une empreinte étendue et croissante due à la complexité géographique et organisationnelle, ce qui rend leur protection plus difficile. La décentralisation ajoute également à cette dynamique. À l'avenir, nous nous appuyons sur des ressources énergétiques et de flexibilité situées au niveau de la distribution pour maintenir l'équilibre du système énergétique, ce qui augmentera notre cyberexposition aux exploitants des réseaux de distribution situés dans les territoires que nous desservons.
- Les systèmes digitaux, la convergence IT/OT et le nombre croissant d'appareils et de capteurs qui dépendent des réseaux Internet publics, à travers le réseau et dans les maisons, augmentent notre exposition, car chaque élément constitue un point d'entrée supplémentaire pour les organisations cybercriminelles. Cela peut affecter notre propre main-d'œuvre ainsi que les utilisateurs finaux dans nos zones de réglage.
- Nombre croissant de vecteurs de menace, d'acteurs d'État/parrainés par l'État ou de cybercriminels cherchant à perturber la sécurité et l'économie. Il est de plus en plus évident que les cyberattaques contre les gestionnaires de réseaux se multiplient rapidement.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme Moyen terme Long terme

RISQUES

- Cyber : des défaillances importantes du matériel et des logiciels, des défaillances des processus de conformité, des défaillances des TIC, des virus informatiques, des logiciels malveillants, des cyberattaques, des accidents ou des violations de la sécurité pourraient se produire et avoir un impact négatif sur la continuité de l'approvisionnement ou entraîner une violation des obligations légales ou contractuelles.
- Risque en matière de conformité : nous observons un cadre réglementaire et juridique de plus en plus exigeant pour les infrastructures critiques, avec des initiatives législatives récentes au niveau de l'UE et au niveau national, auxquelles s'ajoutent des exigences spécifiques au secteur (EPCIP, NIS, directive sur les infrastructures critiques, code de réseau sur la cybersécurité, etc.) Cela augmente le risque de non-conformité.

OPPORTUNITÉS

- Établir des bases digitales saines et sûres et exploiter l'évolutivité et la flexibilité de la technologie cloud pour sécuriser nos infrastructures critiques.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les

AMBITION DE LA DIRECTION

Garantir une sécurité intrinsèque intégrée

- Étant donné que les réseaux digitaux sont de plus en plus connectés et exposés à l'internet public alors que le vecteur de menace s'intensifie, nous devons veiller à ce que nos systèmes soient protégés contre les cyberattaques de base et les cyberattaques plus sophistiquées.
- Nous visons à instaurer un état d'esprit de sécurité - la sécurité des applications est intégrée, elle n'est pas une extension. Nous adaptons rapidement les nouveaux cadres de cybersécurité.

Construire et mettre en place une infrastructure informatique à l'épreuve du temps

- Nous sommes confrontés au défi de la digitalisation de nos infrastructures critiques. Nous voulons tirer parti des avantages intrinsèques de la technologie du cloud tout en restant black-out proof et en résistant aux coupures d'internet en cas de besoin.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

- Mise en œuvre de mesures de sécurité informatique préventives, détectives et de réponse (par ex. segmentation informatique, redondance, sauvegardes, mécanismes de basculement).
- Conformité avec les réglementations applicables et mise en place de cadres de sécurité informatique, comme ISO 27001 (Sécurité des systèmes d'information).
- Sensibilisation et formation des collaborateurs.

6 GESTION DES TALENTS ET PERSONNEL DIVERSIFIÉ

Nous attirons, développons et retenons les talents, en offrant l'égalité des chances à l'ensemble du personnel.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- L'un des défis auxquels nous sommes confrontés est la pénurie de personnes possédant des compétences techniques sur le marché européen. D'autres GRT ainsi que des fournisseurs de services énergétiques et d'infrastructures sont en concurrence avec nous pour recruter de bons talents.
- L'évolution démographique accentue ce défi.
- Le capital humain est essentiel à notre réussite, tant pour nos activités organiques que pour nos activités inorganiques. Pour atteindre nos objectifs CAPEX, nous devons être en mesure de doter nos projets d'infrastructure d'un personnel adéquat.
- La diversité est un facteur crucial, non seulement pour attirer les talents, mais aussi pour obtenir les meilleurs résultats/solutions possibles.
- Nous mettons fortement l'accent sur l'ingénierie, avec une main-d'œuvre essentiellement masculine, et il est donc difficile d'atteindre les objectifs en matière de diversité des genres.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous mettons en œuvre le plan de recrutement : Augmenter de 40% le nombre de nos ETP au cours des 4 prochaines années.
- Nous continuons à professionnaliser notre image de marque en tant qu'employeur, tout en tirant parti du rôle d'Elia Transmission (Belgique) en tant qu'acteur important de la transition énergétique.
- Nous assurons un onboarding efficace afin de mettre rapidement à profit les ressources supplémentaires tout en veillant à ce que les activités en cours ne soient pas ralenties.
- Nous retenons et développons notre main-d'œuvre en élaborant des parcours de développement individuels, en alignant leurs objectifs sur ceux de l'entreprise.
- Nous renforçons la diversité de notre personnel : 25% de femmes dans l'effectif total d'ici à 2028 et une augmentation du pourcentage de femmes occupant des postes de direction chaque année. Nous nous efforçons de maintenir notre taux d'embauche de femmes à plus de 30%.
- Nous développons une Academy pour les connaissances les plus critiques et les plus rares (en particulier dans les domaines du digital, de l'offshore et de la réalisation de projets) afin d'accélérer l'évolution des talents.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Attirer les talents : ne pas pouvoir trouver les talents nécessaires ralentira le plan CAPEX et affectera notre réputation à long terme. Le fait de ne pas être perçu comme un employeur attrayant et suffisamment diversifié limitera le succès du recrutement.
- Rétention des talents : si l'onboarding ne se fait pas de manière efficace, nous risquons un ralentissement des activités en cours et un impact négatif sur le bien-être mental de nos employés. Un alignement entre culture et stratégie est nécessaire.
- La transformation du business n'est pas soutenue de manière adéquate par une démarche de perfectionnement et d'évolution.

OPPORTUNITÉS

- Le fait d'être perçu comme un bon employeur garantira nos besoins en talents pour l'avenir.
- La possibilité de tirer parti de l'expertise, même en dehors du Groupe, peut conduire à de nouvelles opportunités de croissance inorganique.
- Une main-d'œuvre plus diversifiée nous rend plus résilients, capables de nous adapter à l'évolution rapide des besoins de la société et nous aidera à obtenir de meilleurs résultats.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

- Élargir activement le pool de candidats en travaillant à différents niveaux :
 - Exploiter les marchés internationaux du recrutement ;
 - Améliorer notre visibilité sur le marché et notre image de marque en tant qu'employeur ;
 - Évaluer le potentiel des candidats en mettant l'accent sur leur état d'esprit et leur capacité d'adaptation ;
 - Évoluer au lieu de rechercher des candidats au CV « parfait »..
 - Veiller à ce que notre croissance soit durable :
 - Renforcer les équipes de projet ;
 - Mise à niveau des compétences des collaborateurs dans les domaines essentiels ;
 - Utiliser la digitalisation pour gagner en efficacité ;
 - Mettre l'accent sur la gestion des connaissances et les communautés d'apprentissage ;
 - Centraliser l'onboarding.
- Label « Top Employer » 2023 (6ème année consécutive) pour Elia Transmission (Belgique).

7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous veillons à la santé, à la sécurité et au bien-être de nos collaborateurs et de nos sous-traitants.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Au sein d'Elia Transmission (Belgique), notre personnel travaille avec des équipements à haute tension, en hauteur et, de plus en plus, dans des environnements offshore. La sécurité de tous, partout, est toujours notre priorité numéro un, qu'il s'agisse de notre propre personnel (sur le terrain et dans les sites administratifs) ou de nos entrepreneurs, qu'il s'agisse de la santé physique ou mentale. Nos collaborateurs sont les véritables assets qui permettent à la transition énergétique de se concrétiser, et nous investissons en permanence dans la sécurité et travaillons de manière responsable et sûre.
- Sécurité : la gestion du réseau électrique reste une activité industrielle qui peut comporter des risques mortels. Elia Transmission (Belgique) s'efforce de réduire à zéro le nombre d'accidents pour l'ensemble de son personnel et de ses entrepreneurs. Tout accident mortel survenant dans le cadre de nos activités aura un impact dévastateur sur la famille concernée, les collègues et l'organisation et portera atteinte à la confiance du public et à la réputation d'Elia Transmission (Belgique)..
- Santé : nos activités très critiques et la transformation d'Elia Transmission (Belgique) peuvent être une source de stress et de charge mentale pour nos collaborateurs. Nous coopérons de manière constructive avec nos représentants du personnel et nos comités d'entreprise afin de garantir un climat dans lequel chacun est prêt à soutenir la croissance de l'entreprise tout en restant fidèle à nos valeurs fondamentales et à notre culture. Ceci est de la plus haute importance pour faire en sorte qu'Elia Transmission (Belgique) reste un employeur attrayant.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risques pour la santé et la sécurité : les accidents peuvent porter préjudice à l'un de nos collaborateurs.
- Risque en matière de réputation : les incidents de sécurité peuvent remettre en question la fiabilité du GRT en tant que détenteur d'une licence de gestionnaire de réseau. Il sera également préjudiciable à l'image de marque de l'employeur et à l'attrait de travailler pour Elia Transmission (Belgique) (en tant qu'employé ou entrepreneur).

OPPORTUNITÉS

- La promotion d'un environnement de travail sûr est essentielle pour attirer les talents sur un marché de plus en plus dynamique.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRs

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRs devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRs est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Avec notre programme Go4Zero, nous nous efforçons de minimiser nos accidents dans toute la mesure du possible : tous les collaborateurs sont de véritables leaders en matière de sécurité qui se soucient de la sécurité et du bien-être de leurs collègues et entrepreneurs, sur la base d'une forte culture de santé et de sécurité.
- Nous mettons particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité de nos entrepreneurs, en les intégrant dans l'état d'esprit de sécurité d'Elia Transmission (Belgique) : Groupe TRIR y compris entrepreneur inférieur à 6,5 d'ici 2030.
- Nous continuons à faire du bien-être des collaborateurs une priorité claire : nous visons à maintenir le taux d'absentéisme de base en dessous de 5%..

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

- Elia Transmission (Belgique) a été nommé plusieurs fois Top Employer en Belgique. Cette année, nous avons également remporté le Belgian Trends Impact Award pour notre Let's talk about burnout community. La sécurité est essentielle, mais le bien-être l'est tout autant.
- Notre taux d'absentéisme de 3,9% est bien inférieur à notre objectif de 5%. Nous devons ce succès aux nombreuses initiatives prises ces deux dernières années : campagnes de sensibilisation, conseils concrets à nos collègues sur la manière d'éviter la surcharge digitale, le stress ou le burn-out.

8 DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE EFFICACES

Nous co-créons avec la société que nous servons, nous préparons l'avenir avec nos structures organisationnelles et menons nos activités quotidiennes de manière responsable et éthique.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Bonne gouvernance et Conformité : la bonne gouvernance d'entreprise vise à garantir la conduite des affaires de l'entreprise et la gestion responsables des ressources. Le CSRD établit une nouvelle norme ESG très complète en Europe.
- Structures organisationnelles efficaces : une transformation vers une structure organisationnelle et digitale plus appropriée est nécessaire pour réaliser notre programme CAPEX à des coûts raisonnables et pour poursuivre nos ambitions de croissance organique et/ou inorganique.
- Engagement des stakeholders : nous entretenons un dialogue permanent avec les autorités publiques et régulateurs afin de garantir l'environnement juridique et le cadre réglementaire nécessaires à la réalisation de nos objectifs en matière de climat. Nous recherchons le soutien d'un groupe diversifié de stakeholders, y compris les communautés autour de notre infrastructure, pour étendre le réseau de manière durable. Nos actionnaires ainsi que les investisseurs de toutes sortes jouent également un rôle clé dans la mise à disposition des moyens financiers.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous nous appuyons sur un dialogue intensif avec la société pour développer ou co-crée des solutions, en tant que conseillers de confiance sur les questions et les politiques énergétiques au niveau européen.
- Les risques et opportunités ESG sont intégrés dans notre stratégie de base (via l'indice de gouvernance, l'indice de conformité, etc.) et constituent un élément essentiel de notre culture d'entreprise.
- Nous dialoguons avec les communautés locales pour réduire les risques et améliorer nos projets de réseau tout en tenant compte plus tôt et mieux des besoins locaux et en limitant les augmentations de coûts (perçues) dans la mesure du possible.
- Nous développons une organisation matricielle afin d'accélérer et d'augmenter les capacités de réalisation des projets, d'utiliser plus efficacement les ressources limitées et d'accroître les apprentissages inter-projets afin d'accélérer la réalisation des projets.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risque en matière de réputation : risques de pénalités et de perte de réputation en cas de non-respect des obligations légales, de co-création avec divers groupes de stakeholders et de soutien de leur part, nécessaires à la réalisation des objectifs.
- Risque lié à l'obtention d'un permis : l'approbation des permis en temps voulu est un défi important pour la mise en œuvre en temps voulu des projets soutenant la transition énergétique. Le déploiement de nouvelles infrastructures (critiques) dépend fortement du soutien des communautés concernées.
- Risque réglementaire : modification des permis et de la certification des GRT - maintien de notre licence d'exploitation :
 - Ralentissement de la réalisation du programme CAPEX en raison de processus inefficaces et de structures organisationnelles inadéquates ;
 - Développements digitaux inefficaces en raison d'une gouvernance inadéquate ;
 - Planification et affectation inefficaces des ressources.

OPPORTUNITÉS

- La transformation organisationnelle assure la pérennité de notre modèle d'entreprise, nous permet de saisir les opportunités et d'intensifier notre croissance organique et inorganique, et d'attirer des investisseurs nouveaux et plus diversifiés.
- Une collaboration étroite avec les communautés locales et les acteurs industriels permet de mieux comprendre et anticiper les besoins, d'accélérer le développement du réseau et d'identifier les opportunités de croissance.
- L'innovation est stimulée par la collaboration avec les pairs, les fournisseurs et les universités.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

CONFORMITÉ

- Mise à jour de notre procédure en matière de signalement.
- Engagement en faveur de l'indice de gouvernance atteint en 2023 : développer, avec le Conseil d'administration, un trajet ESG incluant un atelier annuel sur la gouvernance durable
- Engagement en faveur de l'indice de gouvernance atteint en 2023 : rapport annuel selon l'IIRC à partir de 2023.

STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

- Développement d'une nouvelle gouvernance pour l'ensemble du portefeuille informatique (englobant les ressources d'exécution, de projet et de produit).
- Meilleure délimitation des tâches et des activités entre Elia Group et Elia Transmission (Belgique) grâce à la nomination du CEO d'Elia Transmission (Belgique).

ENGAGEMENT DES STAKEHOLDERS

- Collaboration multilatérale/bilatérale : North Sea Summit à Ostende.
- Hackathons sur l'innovation, la recherche et le développement ; Lancement de l'Elia Transmission (Belgique) Academic Board.
- Communautés locales et clients : engagement régulier (Dialog-Mobil, foires d'information).

9 SYSTÈME DURABLE ET SOCIÉTÉ NEUTRE EN CARBONE

Nous favorisons la décarbonisation du système électrique belge en intégrant des sources d'énergie renouvelables dans nos réseaux.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Les autorités européennes et nationales définissent des objectifs climatiques en accord avec l'Accord de Paris et définissent des voies pour les atteindre. Dans ce contexte, le rôle essentiel de l'électricité dans le mix énergétique mondial pour atteindre les objectifs de neutralité carbone a été reconnu et confirmé.
- Dans le secteur de l'électricité, le réseau de transport a un rôle essentiel à jouer dans l'exploitation du potentiel des ressources énergétiques renouvelables qui sont souvent situées loin des centres de consommation. Ceci inclut la nécessité de recourir à l'offshore, mais aussi de développer des interconnexions plus fortes avec les pays voisins pour tenir compte de la nature intermittente des principales sources d'énergie renouvelables et rendre l'approvisionnement vert moins coûteux et plus sûr.
- Enfin, la réalisation d'une société neutre en carbone rend le rôle du gestionnaire de réseau encore plus pertinent et essentiel pour faire face à l'augmentation spectaculaire de la complexité et de la variabilité du système énergétique.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- La mise en place d'un système énergétique durable modifie fondamentalement chaque aspect de la manière dont nous menons nos activités. Nous avons donc développé des programmes phares, directement approuvés au plus haut niveau exécutif, afin de nous engager dans un trajet de transformation et de rester prêts à relever les défis à venir :
 - Accélérer le développement du réseau ;
 - Assurer l'intégration fiable d'énormes quantités d'énergies renouvelables variables sur le marché de l'électricité et dans l'exploitation du réseau en temps réel ;
 - Mieux anticiper les besoins futurs en électricité de la société et de l'industrie ;
 - Adopter des approches nouvelles et innovantes pour garantir une meilleure utilisation des assets ;
 - Revoir nos normes d'assets et nos politiques de maintenance.

- Initiative stratégique qui combine les diverses activités qui pilotent ce qui précède :

L'objectif stratégique de +50% d'ici 2032 catalyse la transformation en interne et renforce notre collaboration avec nos principaux stakeholders (en particulier les DSO).

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risque climatique : risques transitoires et environnement réglementaire ESG.
- La transition vers une économie plus faible en carbone implique d'importantes modifications sur le plan politique, juridique, technologique et du marché qui devront être correctement anticipées, et ce, afin d'éviter tout négatif sur notre réputation.
- Devenir un goulet d'étranglement dans la transition énergétique : la réalisation des objectifs climatiques implique le développement de plusieurs projets majeurs liés à l'infrastructure, au développement du marché et à l'exploitation du réseau.
- Être blâmé pour les coûts de transformation.
- Difficulté à obtenir la marge de manœuvre réglementaire nécessaire pour transformer et exploiter un système neutre en carbone fiable.

OPPORTUNITÉS

- Agir en conformité avec les objectifs climatiques fixés par les autorités et répondre aux attentes de la société en termes de durabilité pour renforcer notre pertinence et, en fin de compte, nous permettre de prospérer et de nous développer.
- Souligner la pertinence des GRT en formulant des propositions solides pour accélérer la décarbonisation.
- Montrer comment gérer un système dominé par des SER variables.
- Démontrer que les régions à forte pénétration de SER sont attrayantes pour les entreprises tournées vers l'avenir.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

FOURNITURE DE L'INFRASTRUCTURE ET FACILITATEUR DE MARCHÉ

- Développement de l'infrastructure nécessaire pour connecter les sources d'énergie renouvelables et les solutions digitales afin de leur permettre d'accéder aux marchés.

CONSEILLER DE CONFIANCE

- Établir des SPOC pour l'industrie souhaitant décarboniser nos régions afin d'accélérer les activités nécessaires à une électrification rapide.
- Discussions multilatérales sur le développement du potentiel offshore en mer du Nord (sommet d'Ostende).

10 EMPREINTE DURABLE DE L'ENTREPRISE

Nous sommes une entreprise citoyenne puisque nous minimisons l'empreinte écologique de nos activités.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Si nos activités contribuent à la transition énergétique, elles - et plus généralement nos infrastructures - ont un impact local sur l'environnement, que nous nous efforçons de minimiser. Conformément à notre valeur fondamentale d'agir dans l'intérêt de la société, nous nous engageons à mener ses activités de manière durable, en allant au-delà du minimum légal tout en garantissant l'efficacité de ses initiatives.
- Deux aspects clés liés aux activités de nos GRT peuvent être soulignés :
 - La biodiversité et les écosystèmes sont affectés par la présence de notre infrastructure de réseau, par exemple les oiseaux par les lignes aériennes ou la vie marine par les installations de câbles et de plates-formes offshore.
 - Neutralité carbone : nos activités sont à l'origine d'émissions directes et indirectes, notamment d'émissions dues à des fuites de SF6, à des pertes sur le réseau ou à notre chaîne de valeur (scope 3).

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

Préserver et favoriser les écosystèmes et la biodiversité

- Gérer 90% de tous les corridors forestiers de manière à favoriser la biodiversité.
- Installation de balises avifaunes dans toutes les zones de protection des oiseaux critiques.
- Minimiser l'impact sur la vie marine.

Intégrer les principes de l'économie circulaire dans nos processus

- Maximiser l'utilisation de nos assets afin de minimiser la production de déchets au fil du temps, par exemple en prolongeant la durée de vie, en réutilisant les assets avant de les recycler en dernier recours.

Neutralité carbone

- Garantir la neutralité carbone de nos propres activités.
- Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Les nouvelles réglementations sur le SF6 et les PFAS ont un impact direct sur le type d'assets qui peuvent être intégrés dans le réseau (par exemple, les appareils de commutation isolés au gaz).
- En fonction de l'évolution de la situation politique aux États-Unis, une bonne performance ESG peut ne pas être bénéfique pour générer des investissements de la part de fonds basés aux États-Unis.

OPPORTUNITÉS

- La durabilité est un facteur important pour l'acceptation de nos projets par le public local, la réputation de l'entreprise et l'attractivité en tant qu'employeur.
- Une solide performance ESG élargit le spectre des options de financement et réduit potentiellement les coûts de financement par rapport aux produits conventionnels, ce qui bénéficie en fin de compte aux tarifs.
- L'adoption de pratiques durables permettra d'améliorer les performances financières :
 - De meilleures chances d'obtenir des subventions grâce aux critères ESG qui leur sont associés ;
 - Le recyclage des matériaux réduit les coûts de mise hors service ;
 - Business case positif pour les panneaux PV de toiture.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

PRÉSERVER ET FAVORISER LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ

- « Nature-inclusive design » pour l'île Princesse Elisabeth
- Avancement des efforts d'Elia Transmission (Belgique) pour obtenir la certification ISO 14001 d'ici 2024

NEUTRALITÉ CARBONE

- Intégration progressive d'un « Internal Carbon Price » dans les appels d'offres, par exemple les modules AC Île Princesse Elisabeth pour Elia Transmission (Belgique).
- Lancement réussi d'une plate-forme comptable propriétaire Scope 3 nous permettant de calculer les émissions en amont sur la base de données physiques et d'estimations des fournisseurs
- L'objectif d'augmenter le niveau de maturité des données relatives à l'empreinte carbone à plus de 60% de nos activités d'investissement a été atteint.

LISTE DES EXIGENCES EN MATIÈRE D'INFORMATION PRÉPARÉE CONFORMÉMENT AUX ESRS

Nous considérons qu'il s'agit d'une année de transition, marquant l'évolution qui a marqué le paysage de reporting général des entreprises européennes en matière de durabilité. En conséquence, nous nous sommes efforcés de préparer notre reporting « conformément » aux normes ESRS 2, E1 et S1, tandis que le reporting conformément aux autres normes dites de matérialité restera une étape importante pour le prochain rapport annuel.

| Nom de la norme | Informations préparées conformément aux lignes directrices ESRS |
|---|--|
| ESRS 2 - Informations générales | Oui (auto-évaluation, à préparer dans une proportion ne dépassant pas 50%) |
| ESRS E1 - Changement climatique | Oui (auto-évaluation, à préparer dans une proportion ne dépassant pas 50%) |
| ESRS E2 - Pollution | Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024) |
| ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines | Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024) |
| ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes | Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024) |
| ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire | Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024) |
| ESRS S1 - Main-d'œuvre de l'entreprise | Oui (auto-évaluation, à préparer dans une proportion ne dépassant pas 50%) |
| ESRS S2 - Employés de la chaîne de valeur | Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024) |
| ESRS S3 - Communautés concernées | Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024) |
| ESRS S4 - Consommateurs et utilisations | Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024) |
| ESRS G1 - Conduite commerciale | Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024) |

4.1.5 Politiques adoptées pour gérer les questions de matérialité importantes

L'engagement d'Elia Transmission (Belgique) en faveur d'une gouvernance d'entreprise responsable est décrit dans son programme de durabilité, ActNow, et énoncé dans le code éthique d'Elia Group.

Le code éthique est basé sur les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et sur les dix principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), dont Elia Transmission (Belgique) est membre.

En raison de son statut juridique de gestionnaire du réseau de transport d'électricité, Elia Transmission Belgium SA/NV est soumise à un grand nombre de réglementations légales et réglementaires. Elia Transmission (Belgique) fonde toujours ses actions sur le droit applicable.

Les cadres internationaux suivants sont au cœur de notre activité :

| Cadre international | Détails |
|---|---|
| Organisation internationale du travail | Normes de travail fondamentales: OIT: C87, C98, C111, C135 |
| Pacte mondial des Nations unies | 10 principes: Gouvernance d'entreprise, Lutte contre la corruption, Normes de travail, Protection de l'environnement, Droits de l'Homme, Réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. |

Les collaborateurs bénéficient d'un accès centralisé aux principes organisationnels, aux politiques contraignantes et aux réglementations en vigueur dans l'entreprise via l'intranet de l'entreprise. Le code éthique et les lignes directrices qui en découlent précisent ce que l'on entend par comportement correct de l'entreprise et indiquent clairement que tous les collaborateurs doivent respecter la loi. Ces principes font également partie des règles organisationnelles qui s'appliquent à l'ensemble de l'entreprise.

Les cadres internationaux présentés précédemment sont traduits dans diverses politiques.



| Nom de la politique | Sujets couverts | Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|---------------|--------|-------------|
| Code éthique | <ul style="list-style-type: none"> Gouvernance d'entreprise Lutte contre la corruption Normes de travail Protection de l'environnement Droits de l'Homme Principes de l'Organisation internationale du Travail | X | X | X |
| Politique de rémunération | <ul style="list-style-type: none"> Acquisition de talents Récompense de la performance Culture organisationnelle Développement du personnel Égalité de genre | | X | |
| Politique en matière de signalement | <ul style="list-style-type: none"> Expression de préoccupations Alerte éthique | | X | X |
| Code de conduite des fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> Conduite éthique : lutte contre la corruption et la subornation, conflit d'intérêts, confidentialité des informations, concurrence loyale, traitement approprié des droits de propriété intellectuelle et déclaration relative à la lutte contre le blanchiment d'argent ; Santé et sécurité ; Domaines environnementaux ; Travail des enfants ; Droits de l'Homme ; Comportement antidiscriminatoire ; Rémunération équitable et pratiques de conformité légale ; | X | X | X |
| Politique des Droits de l'Homme | <ul style="list-style-type: none"> Santé et Sécurité Diversité Équité et inclusion Comportement éthique et conformité | | X | X |
| Convention collective | <ul style="list-style-type: none"> Couverture syndicale Droits du travail | | X | |

a. Code éthique

L'intégrité et l'éthique constituent un aspect crucial de notre environnement de contrôle interne. Le Conseil d'administration et le Collège de gestion journalière communiquent régulièrement sur ces principes afin de clarifier les droits et responsabilités mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail du personnel. Le Code éthique et toutes les politiques associées définissent ce qu'Elia Transmission (Belgique) considère comme un comportement éthique approprié. Ils établissent un ensemble de principes clairs visant à éviter tout conflit d'intérêts. Ils cherchent également à s'assurer que les collaborateurs n'enfreignent aucune loi concernant l'utilisation d'informations privilégiées, la manipulation des marchés ou les activités suspectes. Le Senior Management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

b. Politique des Droits de l'Homme

Nous disposons d'une politique des Droits de l'Homme qui décrit notre engagement en faveur des droits de l'homme et explique comment nous mettons en œuvre cet engagement dans le cadre de nos activités commerciales. Des liens clairs sont établis avec notre programme ActNow et les enjeux de durabilité. Des thèmes tels que la discrimination, la protection des données, les conditions de travail et l'impact sur l'environnement sont clairement abordés et leur importance pour nos activités est décrite. En outre, la politique explique comment nous assumons la responsabilité de notre chaîne d'approvisionnement - une démarche de plus en plus attendue par les dirigeants politiques et la société. La politique des Droits de l'Homme est une étape supplémentaire vers la directive européenne attendue sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Nous pouvons ainsi continuer de répondre aux « garanties sociales minimales » requises dans le cadre de la taxonomie européenne. Nous améliorons aussi notre diligence raisonnable en matière de

droits de l'homme en généra, notamment par des évaluations systématiques des risques, un mécanisme de signalement mis à la disposition du personnel, des procédures pour les actions correctives ainsi qu'un reporting exhaustif sur notre progression. Notre engagement en faveur des droits de l'homme comprend la reconnaissance et la prise en charge d'instruments internationalement reconnus, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux accords qui la mettent en œuvre, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Notre politique des Droits de l'Homme a été élaborée sur la base des orientations publiées par le Pacte mondial des Nations unies, dont nous sommes signataires. Au niveau du Groupe, le Chief Alignment Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique.

c. Politiques de santé et de sécurité

La prévention des accidents et des maladies professionnelles est une priorité absolue chez Elia Transmission (Belgique). La santé et la sécurité au travail sont intégrées dans notre stratégie et font partie du programme de durabilité ActNow à l'échelle du Groupe. Des lignes directrices différenciées, contraignantes pour tous les collaborateurs, renforcent les obligations en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement. La santé et la sécurité au travail, en particulier, font l'objet d'un développement continu et systématique dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Outre la création de lieux de travail sûrs et sains, l'accent est mis sur le renforcement d'une culture de prévention par l'intégration de la sécurité au travail en tant que valeur d'entreprise, dans le but d'ancrer le sujet dans les pensées et les actions de tous les collaborateurs et de le mettre en œuvre dans toutes les fonctions de support et de base. Cet engagement se reflète dans le système de gestion, la « Safety Culture Ladder ». Le système de gestion s'étend au-delà de la main-d'œuvre de l'entreprise et incluent la main-d'œuvre des entreprises extérieures sur les chantiers de construction.

d. Politiques de rémunération

Une rémunération équitable pour les collaborateurs est une question d'extrême importance pour Elia Transmission (Belgique). Des prestations supplémentaires en matière de pension et de santé complètent notre offre en tant qu'employeur attrayant. Les systèmes de rémunération sont développés conformément aux exigences afin de rester un employeur attrayant pour nos collaborateurs à l'avenir.

Les politiques susmentionnées sont traduites en diverses lignes directrices et procédures internes contraignantes portant sur des questions telles que :

- Gestion des crises ;
- Gestion de la protection des données et transparence ;
- Sécurité des informations ;
- Conformité, lutte contre la corruption et signalement ;
- Gestion du réseau ;
- Gestion des assets ;
- Gestion des incidents ;
- Achats ;
- Gestion des plaintes ;
- Charte d'audit interne ;
- Mobilité et affectation de la flotte ;
- Éducation et formation ;

Elia Transmission (Belgique) suit activement l'émergence de réglementations européennes, nationales ou locales et adapte les lignes directrices existantes en conséquence. Vous trouverez plus d'informations pertinentes à ce sujet dans la section « [2. Déclaration de gouvernance d'entreprise](#) ».

4.1.6 Exigences de publication supplémentaires provenant des ESRS sectoriels

C'est à Elia Transmission (Belgique) que les exigences d'information sectorielles spécifiques des normes GRI pour les « industries électriques » s'appliquent le plus, étant donné que le transport d'électricité est son activité économique principale. Jusqu'à l'adoption des exigences sectorielles des ESRS, nous continuerons à établir des rapports conformément à la GRI pour ces exigences, afin de garantir une vue d'ensemble complète de notre activité en complément de celle fournie par les rapports établis conformément aux ESRS, non sectorielles.

SÉCURITÉ ET GESTION DES URGENCES ET GESTION DES ASSETS

Pour Elia Transmission (Belgique), la sécurité dépasse les frontières des entreprises. Par exemple, le personnel est formé à la gestion et à la communication de crise avec les stakeholders internes et externes lors d'exercices de crise réguliers en équipe. Les structures, les processus et les canaux de reporting existants sont non seulement évalués et améliorés en permanence, mais les membres de la cellule de crise et les collaborateurs sont formés de façon intensive afin de disposer des compétences nécessaires pour faire face de manière réfléchie à des événements imprévus et très stressants et sont également formés à prendre des décisions rapides et adéquates pour gérer la crise. Ces mesures et d'autres visent à accroître en permanence la résilience d'Elia Transmission (Belgique) de manière holistique. Outre la formation pour tous les membres de la cellule de crise, les concepts de protection de la propriété font l'objet de révisions et la sécurité générale de l'entreprise est renforcée.

Urgence et reconstitution

Si une crise devait se produire à la suite d'une catastrophe naturelle, d'attaques malveillantes ou d'une pénurie de combustible, Elia Transmission (Belgique) a mis au point des procédures de gestion de crise axées sur trois plans principaux décrits ci-dessous.

a. Plan de gestion de crise

Il décrit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la gestion de crise. La gestion des urgences se base sur différents scénarios d'urgence connus sous le nom de Standardised Emergency Preparedness Plans (SEPP). Les plans d'urgence contiennent des mesures appropriées et des processus de signalement et d'information qui doivent être suivis.

b. Plan de défense du système

Il englobe des mesures automatiques et manuelles visant à prévenir l'émergence de situations anormales (y compris les pannes), à limiter l'impact des perturbations et à stabiliser le système électrique lorsqu'il est en état « d'urgence ». Ces mesures doivent permettre le retour à l'état « normal » ou « d'alerte » dès que possible, avec un impact minimal sur les clients du réseau et la société. Conformément au plan de défense du système, Elia Transmission (Belgique) a mis en place un plan de délestage et d'autres plans

qui seront exécutés par elles-mêmes ou par des opérateurs de distribution associés ; ils incluent les demandes à exécuter manuellement ou automatiquement pour éviter l'aggravation d'une crise électrique.

c. Plan de reconstitution

Il inclut un ensemble d'actions qui peuvent être mises en place après une perturbation ayant entraîné des conséquences à grande échelle (black-out, par exemple). Ces actions visent à remettre le système électrique dans un état « normal ». Elia Transmission (Belgique) forme régulièrement ses équipes d'opérateurs en organisant des exercices de simulation avec ses stakeholders et partenaires concernés (tels que les gestionnaires de réseau de distribution ou les producteurs d'électricité). En général, les gestionnaires de réseau s'entraînent régulièrement à la gestion des situations anormales et de crise en suivant des formations théoriques et pratiques. Les GRT doivent fréquemment tester leur capacité à redémarrer le système. Ces tests de redémarrage - également appelés tests black start - font partie des plans de reconstitution du réseau des GRT. Les GRT doivent régulièrement tester cette capacité dans leurs zones de réglage respectives afin que l'alimentation puisse être rétablie le plus rapidement possible après une coupure de courant. Les opérateurs du centre de contrôle national et des centres de contrôle régionaux suivent des formations théoriques et effectuent des simulations pour appliquer les plans d'urgence et de reconstitution.

Gestion des assets

Nos collaborateurs jouent un rôle important dans la gestion des cycles de vie de nos assets, de leur développement technique au développement de stratégies de parcs d'assets. Les décisions concernant nos assets sont prises sur la base d'analyses d'incidents, d'exams, d'analyses techniques, de surveillance d'état, d'analyses des risques et impacts associés. Les décisions se fondent toujours sur une expertise technique, prenant en compte l'impact des coûts (OPEX et CAPEX) et des risques.

AUTRES ÉMISSIONS

Champs électromagnétiques (CEM)

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité en Europe sont principalement exploités avec des niveaux de courant alternatif et une fréquence de 50 Hz. Ils génèrent donc des champs électriques et magnétiques (CEM) de fréquence extrêmement basse, comme c'est également le cas pour tous les appareils électriques, y compris les appareils ménagers.

Bien qu'aucun lien de causalité ne puisse être établi entre l'exposition à de tels champs (via l'infrastructure de transport d'électricité) et la santé humaine, Elia Transmission (Belgique) prend les CEM très au sérieux, examinant attentivement chaque projet de réseau et soutenant des études scientifiques qui permettent une meilleure compréhension dans ce

domaine. Elia Transmission (Belgique) apporte des contributions financières annuelles à la recherche scientifique sur le sujet. Dans le même esprit, elle soutient le Belgian Bio-ElectroMagnetics Group (BBEMG) dont l'indépendance scientifique est inscrite dans un accord de coopération. Au niveau international, Elia Transmission (Belgique) a conclu un contrat de recherche avec l'Electric Power Research Institute (EPR), une association à but non lucratif qui mène des recherches dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Cet accord permet à Elia Transmission (Belgique) d'accéder aux résultats d'études de recherche internationales menées dans ce domaine. Elia Transmission (Belgique) communique en toute transparence au sujet des CEM par le biais de divers canaux : un site web dédié, des dépliants d'information, une brochure, des newsletters et des sessions d'information (avec des experts indépendants lorsque c'est possible) et réalise, à la demande des riverains, des relevés gratuits des champs électriques et magnétiques via son centre de contact. À chaque fois que les projets entrepris par Elia Transmission (Belgique) sont évalués, le processus doit inclure une analyse des champs magnétiques. Conformément à la politique de précaution établie en Flandre et à Bruxelles, Elia Transmission (Belgique) évalue l'exposition future à ces champs à l'aide de calculs spécifiques (modélisation) et applique des mesures d'atténuation/de réduction si nécessaire.

Bruit

La pollution sonore peut par exemple être générée par les transformateurs des postes à haute tension, les lignes à haute tension, les pylônes et d'autres équipements.

Les lignes souterraines ne produisent aucun bruit. Des directives strictes s'appliquent pour Elia Transmission (Belgique) (pas de pollution sonore). La principale source de pollution sonore sur le réseau est liée aux transformateurs. L'achat de transformateurs peu bruyants s'inscrit depuis de nombreuses années dans la politique environnementale d'Elia Transmission (Belgique). Des mesures d'insonorisation, telles que des murs insonorisés, sont prévues si nécessaire dès la phase conceptuelle du projet afin que notre infrastructure (nouvelle et existante) réponde aux normes de bruit définies dans les réglementations environnementales.

Elia Transmission (Belgique) réalise toujours des études de paysage sonore en amont des projets d'infrastructure afin de garantir que les niveaux sonores ne sont pas dépassés. De plus, une étude acoustique est réalisée lorsqu'un nouveau poste est construit ou que la capacité de transformation d'un poste existant est augmentée. À partir des mesures acoustiques effectuées sur les transformateurs existants, une simulation de situation est réalisée après qu'un transformateur ait été construit ou modernisé afin d'estimer le niveau de bruit produit. En outre, Elia Transmission (Belgique) effectue des études acoustiques en cas de plaintes.

LONGUEUR DES LIGNES ET CÂBLES SOUS-MARINS ET AUTRES ASSETS DE NOTRE INFRASTRUCTURE

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|------------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------|
| Tension | Câbles souterrains/sous-marins (en km) | Lignes aériennes (en km) | Câbles souterrains/sous-marins (en km) | Lignes aériennes (en km) | Câbles souterrains/sous-marins (en km) | Lignes aériennes (en km) |
| 400 kV | 69,50 | — | 69,50 | — | 70,00 | — |
| 380 kV | 41,00 | 940,00 | 41,00 | 940,00 | 41,00 | 940,00 |
| 320 kV | 49,00 | — | 49,00 | — | 49,00 | — |
| 220 kV | 162,00 | 302,00 | 162,00 | 302,00 | 162,00 | 300,00 |
| 150 kV | 776,00 | 1 878,00 | 749,00 | 1 926,00 | 717,00 | 1 926,00 |
| 110 kV | — | 26,00 | — | 25,00 | — | 9,00 |
| 70 kV | 337,00 | 2 298,00 | 331,00 | 2 316,00 | 324,00 | 2 370,00 |
| 36 kV | 1 830,00 | 8,00 | 1 844,00 | 8,00 | 1 865,00 | 8,00 |
| 30 kV | 64,00 | 22,00 | 64,00 | 22,00 | 64,00 | 22,00 |
| Total lignes/câbles | 3 328,50 | 5 474,00 | 3 309,50 | 5 539,00 | 3 292,00 | 5 575,00 |
| Total | 8 802,50 | | 8 848,50 | | 8 867,00 | |

* La ligne d'interconnexion Nemo Link (140 km) est une joint-venture détenue à 50/50 par National Grid Interconnector Holdings Limited, une filiale de la société britannique National Grid Plc, et Elia Transmission Belgium SA/NV.

POSTES ET CONVERTISSEURS

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 | 2022 | 2021 |
|----------------------------------|------------|------------|------------|
| Postes >=150 kV (#) | 337 | 300 | 300 |
| Postes <150 kV (#) | 474 | 505 | 507 |
| Stations de conversion HVDC* (#) | 2 | 2 | 2 |
| Total | 813 | 807 | 809 |

FIABILITÉ DU RESEAU

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-------|-------|-------|
| Nombre d'incidents >=150 kV | 7 | 5 | 6 |
| Nombre d'incidents <150 kV | 20,0 | 23,0 | 20,0 |
| Nombre d'événements exceptionnels | 0,0 | 0,0 | 1,0 |
| Temps d'interruption moyen (minutes) >=150 kV | 0,7 | 0,4 | 0,3 |
| Temps d'interruption moyen (minutes) <150 kV | 0,7 | 2,1 | 0,9 |
| Temps d'interruption moyen maximum pour la période en cours | 2,1 | 2,1 | 2,1 |
| Énergie non transportée/non fournie avec responsabilité interne | 154,8 | 187,4 | 143,5 |
| Disponibilité du réseau onshore aux points de raccordement | 100 | 100 | 100 |

Disponibilité onshore = 1 - AIT (interne Elia Transmission (Belgique) + risque intrinsèque) (nombre de minutes par an)

Interruptions du réseau ayant entraîné de longues interruptions (>3') avec responsabilités internes

VALEURS ABSOLUES DES PERTES RESEAU

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Pertes réseau fédéral (>=150 kV) (GWh) | 853 | 838 | 918 |
| Pertes réseau régional (<150 kV) (GWh) | 520 | 515 | 559 |
| Total des pertes réseau (GWh) | 1 372 | 1 354 | 1 477 |

TABLE DE CONNECTIVITÉ POUR AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

| Sujet | Section contenant les informations |
|---|---|
| Biodiversité | Voir section « 4.2.5 Biodiversité et écosystèmes » |
| Émissions de GES | Voir section « 4.2.2 ESRS E1 - Changement climatique » |
| Santé et sécurité | Voir section « SI-14 Santé et indicateurs de sécurité » |
| Liberté d'association et négociation collective | Voir section « SI-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants » et la section « SI-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social » |
| Communautés locales | Voir section « 4.3.3 Communautés touchées » |

4.1.7 Exigences de publication supplémentaires provenant des ESRS spécifiques aux entités

La majorité des exigences en matière d'information et des points de données pertinents pour notre activité sont couverts par les ESRS non sectorielles et la GRI sectorielle pour les « industries électriques ».

4.1.8 Tableau des données issues de cadres de référence en durabilité

La vue d'ensemble des points de données provenant d'autres cadres d'information sur le développement durable est disponible [ici](#).



4.2. Informations environnementales

4.2.1 Publication en application de l'Article 8 du Règlement (EU) 2020/852 (Règlement Taxonomie)

CONTEXTE

Le Règlement 2020/852 sur la taxonomie a créé un système de classification européen des activités économiques qui sont durables sur le plan environnemental et qui contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, sans porter un préjudice significatif aux cinq autres, et tout en respectant des garanties sociales minimales.

La taxonomie de l'UE et ses exigences en matière de publication d'informations - qui peuvent être réduites à trois indicateurs principaux ou KPI - offrent une vision globale de la contribution d'une organisation non financière aux objectifs environnementaux. En outre, elle permet aux entreprises de démontrer aux acteurs du marché que leurs activités économiques sont en phase avec la transition vers une société zéro émission et qu'elles sont résilientes sur le long terme.

La finance durable a un rôle clé à jouer dans la réalisation, par l'UE, de ses ambitions en termes de climat et de durabilité et au niveau des objectifs politiques qu'elle a énoncés tant dans le Green Deal que dans ses engagements internationaux.

En permettant aux entreprises de prospérer tout en dissociant la croissance économique de la pression environnementale, la taxonomie européenne canalisera les flux financiers vers des investissements durables. En outre, en définissant ce qui est écologiquement durable, le règlement sur la taxonomie aidera les acteurs de la finance à planifier et à rendre compte de leurs efforts pour soutenir la transition vers une économie climatiquement neutre.

Le présent chapitre contient les informations relatives aux KPI d'Elia Transmission (Belgique), telles que requises par le règlement UE 2020/852 et les actes délégués y afférents.

ELIA TRANSMISSION (BELGIQUE), UN PRÉCURSEUR

La durabilité est au cœur des activités commerciales d'Elia Transmission (Belgique) et s'inscrit dans notre vision, notre mission sociétale et notre stratégie de Groupe. Nous nous engageons à exercer des activités durables, ce qui implique de la transparence et une approche proactive dans notre reporting.

Nous avons suivi de très près le développement de la taxonomie européenne, depuis sa création jusqu'à l'adoption de la réglementation associée. Nous avons adopté rapidement un reporting conforme aux exigences en la matière, nous positionnant ainsi comme un

précurseur parmi nos pairs européens : en 2021, nous avons publié notre « [EU Taxonomy Case Study](#) », qui évaluait l'alignement de nos activités sur la taxonomie, et nous avons divulgué volontairement nos méthodes et notre processus de mise en œuvre. La taxonomie de l'UE nous a permis d'affiner notre propre approche stratégique, et nous sommes pleinement engagés à maintenir un alignement étroit sur celle-ci.

Chiffres clés 2023 pour Elia Transmission (Belgique)

99,9% de CAPEX aligné avec la taxonomie de l'UE

99,8% de chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie de l'UE

99,1% d'OPEX aligné avec la taxonomie de l'UE

Les informations détaillées sur la taxonomie européenne d'Elia Transmission (Belgique) sont disponibles [dans le tableau Excel ci-dessous](#).



NOTRE PROCESSUS

Notre évaluation de l'éligibilité d'Elia Transmission (Belgique) à la taxonomie européenne et de son alignement sur celle-ci a été préparée conformément aux critères suivants :

- le règlement 2020/852 de l'UE sur la taxonomie du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 ;
- l'acte délégué concernant le climat et ses amendements issus du paquet Finance durable publié le 13 juin 2023 ;
- l'acte délégué concernant l'obligation d'information et l'annexe 1 (règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021) ;
- le rapport sur les garanties minimales publié par la Plateforme sur la finance durable en juillet 2022 ;
- les FAQ de la Commission européenne sur la taxonomie de l'UE publiées le 19 décembre 2022.

Notre évaluation de l'éligibilité à la taxonomie européenne et de son alignement sur celle-ci comprenait une approche en cinq étapes. Les activités économiques répondant aux exigences de ces étapes sont considérées comme « alignées » sur la taxonomie. La dernière étape impliquait le calcul des pourcentages correspondants pour le chiffre d'affaires, les CAPEX et les OPEX éligibles et alignés.

1. **Éligibilité : l'activité économique doit être « éligible à la taxonomie » (c'est-à-dire couverte par les critères visés dans les actes délégués et leurs annexes) ;**
2. **Critères de sélection technique (CST) : l'activité économique est analysée sur base du respect de critères de « contribution substantielle » à au moins un objectif environnemental sur les six suivants :**
 - a. Atténuation du changement climatique ;
 - b. Adaptation au changement climatique ;
 - c. Utilisation et protection durables des ressources aquatiques et marines ;
 - d. Transition vers une économie circulaire ;
 - e. Prévention et contrôle de la pollution ;
 - f. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
3. **Analyse « Do No Significant Harm » (DNSH) : tout en contribuant de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux, l'activité économique ne doit nuire à aucun des cinq autres ;**

4. **Respect des garanties sociales minimales : l'activité économique doit respecter les principes sociaux tout en contribuant aux objectifs environnementaux ;**

5. **Calcul des KPI : les pourcentages de chiffre d'affaires, des CAPEX et OPEX éligibles et alignés sur la taxonomie sont calculés sur la base de la conformité avec les critères techniques de sélection.**

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES ET NON-ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Les décisions concernant l'éligibilité et la non-éligibilité résultent d'une comparaison des activités économiques de chaque entité d'Elia Transmission (Belgique) avec les activités décrites dans les actes délégués concernant le climat. Veuillez vous reporter au chapitre « [1.2. Structure juridique](#) » pour un aperçu complet de la structure juridique d'Elia Transmission (Belgique).

Cet exercice a été mené à l'égard des sociétés liées présentées dans les différents segments, comme expliqué aux sections « [4. Informations par segment](#) » et « [7. Structure du Groupe](#) » du Rapport financier. Se référant aux directives et aux avis sur la taxonomie publiés par la Commission européenne, les entités juridiques Nemo Link, JAO, HGRT et Coreso sont exclues de l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement sur la taxonomie (à la fois comme numérateur et dénominateur des KPI), en raison de leur qualification de placements comptabilisés à l'aide de la méthode de mise en équivalence (joint-ventures et entreprises associées) dans les états financiers consolidés.

SEGMENT : ELIA TRANSMISSION (BELGIQUE)

| Entité | Code NACE / description | Description de l'activité | Correspondance avec les actes délégués sur le climat | Décision d'éligibilité (Oui / Non) |
|------------------------------|---|--|--|------------------------------------|
| Elia Transmission Belgium SA | 35120 Transport d'électricité | Elia Transmission Belgium est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité belge à haute et très haute tension (30.000 à 400.000 volts). | 4.9 « Transport et distribution d'électricité » | Oui |
| Elia Transmission Belgium SA | 42220 Construction de réseaux électriques et de télécommunications | Activités de construction | Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat | Non |
| Elia Asset SA | 35120 Transport d'électricité | Elia Asset est l'entreprise propriétaire de tous les assets du réseau à haute tension, chargée de développer et d'entretenir ce réseau. Elia Asset et Elia Transmission Belgium forment une seule entité économique et opèrent sous le nom d'Elia. | 4.9 « Transport et distribution d'électricité » | Oui |
| Elia Engineering SA | 71121 Activités d'ingénierie et de conseils techniques, sauf activités des géomètres | Activités d'ingénierie et de conseils techniques | Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat | Non |
| Elia RE SA | 65200 Réassurance | Elia RE est une société d'assurance captive | Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat | Non |

INTERPRÉTATION ET ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION TECHNIQUE (CST)

Le Règlement sur la Taxonomie exige que les entreprises non financières évaluent l'alignement de leurs activités commerciales sur au moins un des six objectifs environnementaux.

L'activité principale d'Elia Transmission (Belgique) - "Transport d'électricité" - est éligible aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. Conformément aux modifications de l'acte délégué publiées au Journal officiel de l'UE en novembre 2023, "lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à des objectifs environnementaux multiples, les entreprises non financières indiquent, en gras, l'objectif environnemental le plus pertinent (...) tout en évitant le double comptage". Nous avons suivi scrupuleusement ce raisonnement afin d'éviter le double comptage et nous avons donc indiqué 0 % pour l'alignement des CAPEX sur l'adaptation au changement climatique. Les OPEX correspondantes sont négligeables.

Le transport d'électricité n'est pas une activité économique éligible pour les quatre autres objectifs environnementaux.

Éligibilité à l'adaptation au changement climatique

Si nous considérons le transport de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable dans le réseau comme des activités économiques favorables à la transition énergétique et à la

lutte contre le changement climatique, nous prenons également des mesures pour accroître la résistance de nos assets face aux risques climatiques.

Ces mesures comprennent notamment :

- veiller au respect des normes de construction ;
- définir des paramètres climatiques rigoureux dans les spécifications sur les équipements électriques ;
- des scénarios climatiques améliorés pour les évaluations futures des besoins du réseau et du marché ;
- s'aligner sur le plan de préparation aux risques pour le secteur de l'électricité et sur les mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence (plan de continuité des activités et plan de reconstitution) ;
- effectuer des exercices de crise réguliers.

Des éléments d'adaptation au changement climatique sont intégrés dans la construction de notre réseau dès les phases de conception. La fiabilité du réseau est l'un des objectifs les plus importants pour un GRT, et bon nombre de mesures et processus existants favorisent les éléments d'adaptation au changement climatique.

Conformément à l'évaluation de la vulnérabilité entreprise en 2023 et aux conclusions de l'analyse comparative avec des pairs du secteur, nous avons identifié les éléments financiers associés aux projets d'investissement qui augmentent la résilience de notre réseau face aux

tempêtes et aux vents violents. La part du CAPEX 2023 d'Elia Transmission (Belgique) est de 4,3%, ce qui correspond à une valeur de € 32,36 millions. En raison des conditions spécifiques à la Belgique, il est prévu d'étendre le champ d'application de ce rapport dans les années à venir, afin d'inclure également le CAPEX consacré aux mesures de lutte contre les risques d'inondation.

Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique

Conformément au tableau d'éligibilité des activités d'Elia Transmission (Belgique) que nous avons présenté plus haut, nous avons examiné, pour évaluer l'alignement, les critères décrits à la section « 4.9 Transport et distribution d'électricité » de l'annexe 1 et de l'annexe 2 de l'acte délégué concernant le climat.

Selon les critères énoncés dans l'acte délégué concernant le climat, « les infrastructures ou équipements de transport et de distribution se trouvent dans un système électrique qui répond à au moins un des critères suivants :

- a. le système représente le système européen interconnecté, c'est-à-dire les zones de contrôle interconnectées des États membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, et les systèmes subordonnés ;
- b. plus de 67% de la capacité de production récemment activée dans le système est inférieure à la valeur seuil de production de 100 gCO₂e/kWh mesurée sur la base du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, sur une période glissante de cinq ans ;
- c. le facteur d'émission moyen du réseau dans le système, calculé comme le total des émissions annuelles de la production d'électricité raccordée au système, divisé par la production nette annuelle totale d'électricité dans ce système, est inférieur à la valeur seuil de 100 gCO₂e/kWh mesurée sur une base de cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, sur une période glissante de cinq ans ».

Nous avons opté pour le critère (a), directement conforme aux activités de transport d'Elia Transmission (Belgique) Les lignes d'interconnexion qui relient les réseaux de transport d'énergie des différents pays contribuent à la durabilité du secteur énergétique européen en permettant le commerce d'énergie et en augmentant l'efficacité énergétique. Pour ce faire, ces lignes d'interconnexion réduisent les coûts de satisfaction de la demande d'électricité tout en améliorant la sécurité d'approvisionnement et en facilitant l'intégration économique de quantités croissantes de sources d'énergie renouvelable dans le système. Un marché de l'énergie bien intégré est une condition fondamentale pour atteindre de manière rentable les objectifs énergétiques et climatiques de l'UE.

En outre, les CST pour le transport d'électricité précisent quelles parties de l'infrastructure doivent être considérées comme « non alignées ».

Plus précisément, les CST font référence à une infrastructure dédiée à la création d'un raccordement direct ou à l'expansion d'un raccordement direct existant entre un poste ou un réseau et une centrale de production d'électricité dont l'intensité des gaz à effet de serre est supérieure à 100 gCO₂e/kWh (mesurée sur la base du cycle de vie). Les revenus, CAPEX et OPEX associés à ces parties de raccordement identifiées ont été évalués comme « non alignés » et écartés des numérateurs des KPI pendant le processus d'évaluation.

Les CST suivants font référence à l'installation d'une infrastructure de comptage qui doit répondre aux exigences des systèmes de comptage intelligents décrites à l'article 20 de la directive (UE) 2019/944. L'article 20 de la directive 2019/944 prévoit que lorsque le déploiement de systèmes intelligents de mesure est évalué de manière positive à la suite de l'évaluation coûts avantages, ou lorsque les systèmes intelligents de mesure sont déployés systématiquement après le 4 juillet 2019, les États membres déploient des systèmes intelligents de mesure conformément aux normes européennes répondant à certaines exigences. Les activités de transport d'électricité d'Elia Transmission (Belgique) en Belgique respectent les exigences réglementaires européennes et nationales en matière de déploiement de compteurs intelligents et sont alignées sur les activités de leurs pairs à cet égard.

PRINCIPE DO NO SIGNIFICANT HARM (DNSH, NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICE IMPORTANT)

Le respect des critères DNSH signifie qu'une activité qui contribue de manière significative à l'un des objectifs environnementaux ne puisse pas causer de préjudice important à l'un des autres objectifs. Une fois que nos activités de transport d'électricité ont été évaluées par rapport aux critères d'atténuation du changement climatique pour leur contribution significative à celle-ci, nous avons procédé à l'évaluation des cinq objectifs restants par rapport aux critères DNSH. Notez que les critères DNSH pour « l'atténuation du changement climatique » ne sont pas applicables, car nous avons déjà réalisé l'analyse de la contribution substantielle pour cet objectif ; en outre, l'objectif « utilisation et protection durables des ressources aquatiques et marines » dans « 4.9. Transport et distribution d'électricité » n'avait pas été publié par l'UE au moment de notre rapport, ce qui signifie qu'il n'a pas été évalué.

Adaptation au changement climatique

L'évaluation de la vulnérabilité d'Elia Transmission (Belgique)

Les risques climatiques physiques auxquels Elia Transmission (Belgique) est exposé se divisent en deux catégories : chroniques et aigus. Notre évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité est réalisée conformément aux critères d'examen technique de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE. Cette évaluation a mis en lumière l'impact potentiellement dangereux des vagues de chaleur ou de froid, des événements hivernaux, des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt. Tous ces phénomènes représentent des risques physiques aigus, qui pourraient entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les assets du groupe, voire les endommager. De telles circonstances

pourraient venir perturber la continuité des activités et nécessiter l'activation de plans d'urgence. En raison de la nature critique des infrastructures du Groupe, ainsi que du fait que ses actifs sont répartis sur un vaste territoire (en particulier les lignes aériennes), les actifs du Groupe sont considérés comme sujets à une vulnérabilité accrue aux risques climatiques physiques, comme c'est le cas pour d'autres gestionnaires de réseau et entreprises d'utilité publique.

Scénarios climatiques locaux

En 2023, avec l'aide de climatologues de l'université d'Hambourg (Hereon Climate Service Center), des scénarios climatiques locaux ont été développés pour la Belgique, en tenant compte de deux horizons temporels choisis conformément à la durée de vie technique de notre infrastructure : 2050 et 2085. Trois scénarios climatiques de pointe sont pris en compte : RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5. Le premier est un scénario caractérisé par des émissions faibles et des politiques strictes, tandis que le troisième, RCP 8.5, se base sur des émissions élevées et les politiques les moins strictes. L'objectif était de vérifier si les principaux signaux climatiques susceptibles d'avoir un impact sur le bon fonctionnement du réseau seront modifiés par le changement climatique et, le cas échéant, dans quelle mesure. À ce jour, des conclusions ont pu être tirées pour les risques de canicule, de vague de froid, d'inondation et d'incendie de forêt. Il n'a cependant pas été possible de tirer une conclusion définitive sur le risque de tempête extrême. Cela est dû aux limites des modèles climatiques actuels, notamment en termes de résolution. Nous prévoyons des mises à jour de notre évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité lorsque de nouvelles informations seront disponibles. L'évaluation des solutions d'adaptation est en cours et un plan à horizon glissant de mise en œuvre sera mis en place.

Transition vers une économie circulaire

Pour cet objectif, Elia Transmission (Belgique) recourt à des critères pour hiérarchiser les déchets provenant des travaux de maintenance et d'infrastructure, et a établi une liste de directives pour les sous-traitants (spécifications techniques générales) applicables à différents types de projets. Par ailleurs, Elia Transmission (Belgique) a mis en place une politique de gestion des déchets pour ses sites administratifs et techniques locaux (« service centres »), qui inclut des contrats avec des collecteurs agréés spécialisés dans la collecte, le transport et le recyclage des déchets dangereux et non dangereux. Le cas échéant, Elia Transmission (Belgique) désigne un expert indépendant chargé d'établir un plan de démolition (« sloopopvolgingsplan ») conforme à la réglementation applicable. Visant à obtenir la certification ISO14001 d'ici 2024, Elia Transmission (Belgique) développe actuellement un outil de gestion des données environnementales qui couvre la gestion des déchets. Cet outil nous permettra de suivre et de rendre compte des flux de déchets dans notre chaîne de valeur en amont et en aval et de fournir des informations sur les impacts, risques et opportunités associés. Par exemple, l'outil permettra de visualiser où et combien de déchets ont été retirés, consommés ou rejetés pendant les activités et services d'Elia Transmission (Belgique).

Prévention et lutte contre la pollution

Les activités d'Elia Transmission (Belgique) sont alignées sur les directives de la Société financière internationale (IFC) en matière d'environnement, de santé et de sécurité, applicables aux activités de chantier pour les lignes à haute tension aériennes. En outre, Elia Transmission (Belgique) respecte les réglementations européennes 1999/519/CE et 2013/35/UE relatives aux champs électromagnétiques (0-300 GHz). Enfin, moins de 1% des transformateurs d'Elia Transmission (Belgique) contiennent des polychlorobiphényles (PCB), et le plan d'élimination progressive actuellement mis en œuvre vise à supprimer les PCB de ces transformateurs d'ici 2024. Les montants liés aux transformateurs contenant des PCB ont été exclus des calculs pour les KPI d'alignement.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Elia Transmission (Belgique) publie des études d'impact sur l'environnement (EIE) ou un screening en fonction des spécificités du projet, une évaluation appropriée (EA) le cas échéant conformément à la directive 2011/92/UE, et réalise des études environnementales conformément à la directive 2009/147/CE (Oiseaux) et 92/43/CE (Habitats). Elia Transmission (Belgique) va au-delà du simple respect des obligations associées : elle engage le dialogue avec les communautés locales, les organisations non gouvernementales ainsi que différentes organisations gouvernementales pour définir comment il convient de réaliser chaque projet de la manière la plus efficace et respectueuse en termes d'impacts au niveau local et sur la nature. À l'avenir, le statut des mesures d'indemnisation et d'atténuation sera suivi par le personnel d'Elia Transmission (Belgique) sur base d'un passeport de relations communautaires (CR Pass).

RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES GARANTIES SOCIALES MINIMALES

Conformément au règlement sur la taxonomie, pour qu'une activité commerciale soit considérée comme « alignée », un processus doit être mis en place pour assurer la conformité aux directives et à la législation internationale suivantes :

- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Charte internationale des droits de l'homme.

Les garanties sociales minimales définissent des critères sociaux et de gouvernance afin que les entités exerçant des activités bénéfiques pour l'environnement ne nuisent pas de manière significative au reste des objectifs.

Cette interprétation a été renforcée par le projet de rapport publié par la Plateforme sur la finance durable. À cet égard, les sujets de fond qui sont importantes pour l'analyse sont les suivants :

- les droits de l'homme (y compris les droits du travail et des consommateurs) ;
- la corruption, la sollicitation de pots-de-vin et l'extorsion ;
- la fiscalité ;
- la concurrence loyale.

Elia Transmission (Belgique) respecte des directives internationales dépassant la portée de ses conventions collectives et accords d'entreprise, comme les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits des travailleurs stipulés dans le Pacte mondial des Nations unies. Elia Transmission (Belgique) est également soumis aux règles de bonne gouvernance applicables aux sociétés cotées, dont le Code belge de gouvernance d'entreprise.

Le code d'éthique et la politique des droits de l'homme d'Elia Transmission (Belgique) sont disponibles [en ligne](#).

En outre, tous les fournisseurs qui concluent de nouveaux accords-cadres doivent avoir une notation EcoVadis, qui évalue dans quelle mesure une entreprise a intégré les principes de durabilité et de responsabilité sociale d'entreprise dans ses activités commerciales. La plupart des fournisseurs d'Elia Transmission (Belgique) sont situés dans l'UE, ce qui réduit le risque de violation des droits de l'homme et du travail.

Citons parmi les autres mesures traitant des droits de l'homme :

- demander aux fournisseurs de signer un code de conduite commun et contraignant avant de commencer leur mission ;
- réaliser des évaluations des risques pour les fournisseurs si nécessaire ;
- introduire un mécanisme fonctionnel de réclamation concernant la corruption et la subornation, qui sera étendu à l'avenir à d'autres questions relatives aux droits de la personne.

Elia Transmission (Belgique) a également confirmé avoir mis en place de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en matière de :

- structures de gestion saines, telles que décrites dans les pages « Rôles et responsabilités » de son [site web](#) ;
- relations sociales : Elia Transmission (Belgique) s'engage en faveur de la liberté d'association, de la négociation collective et de la protection des représentants du personnel, axant essentiellement ses efforts sur la confiance et la coopération constante avec tous les syndicats ;

- rémunération du personnel : Elia Transmission (Belgique) communique de manière transparente les salaires de l'équipe de direction dans son rapport de rémunération, y compris la rémunération totale fixe et variable ainsi que les retraites et autres avantages d'entreprise versés à la direction ;
- conformité fiscale et transparence telles que décrites dans les [directives fiscales de l'entreprise](#), en mettant surtout l'accent sur une stratégie fiscale prudente, qui s'aligne toujours sur notre conduite générale des affaires.

KPI DE LA TAXONOMIE ET MÉTHODES DE COMPTABILISATION

Les méthodes de comptabilisation servant au calcul des parts d'activités éligibles et alignées se fondent sur les dispositions de l'annexe 1 du règlement délégué 2178/2021.

Les notions de numérateur et de dénominateur s'appliquent comme suit : si X/Y, alors X = numérateur et Y = dénominateur.

On évite la double comptabilisation dans l'allocation au numérateur du chiffre d'affaires, des CAPEX et des OPEX pour l'ensemble des activités économiques, car chaque entité n'a qu'une seule activité économique. Par conséquent, le chiffre d'affaires, les OPEX et les CAPEX couvrent des activités économiques qui sont totalement éligibles à la taxonomie ou pas du tout. Elia Transmission Belgium SA/NV fait figure de seule exception, car elle a deux activités économiques, dont l'une est éligible à la taxonomie et l'autre pas, comme le montre le tableau ci-dessus. Le chiffre d'affaires de l'activité non éligible à la taxonomie est bien délimité : les OPEX ne sont pas significatifs et les CAPEX sont inexistantes pour cette activité.

Il n'y a pas de CAPEX alloué pour des obligations vertes en 2023 donc il n'est pas nécessaire de l'ajuster pour l'utilisation des entreprises financières.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires utilisé dans le calcul des KPI se base sur les méthodes comptables mentionnées à la section « [3.4.1 Produits \(IFRS 15 Revenues\)](#) » du rapport financier et sur les résultats consolidés présentés dans « [4.4 Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS](#) » qui rendent compte des produits des différents segments sous lesquels les éléments suivants sont pris en compte :

| | Numérateur (*) | Dénominateur |
|--|----------------|--------------|
| Revenus (y compris revenus du réseau, last-mile connexion et autres revenus) | Oui | Oui |
| Produits (charges) nets réglementaires | Oui | Oui |

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités qualifiées de non éligibles à la taxonomie.

Par conséquent, le chiffre d'affaires total pris en compte en 2023 qui était inclus dans le dénominateur du KPI chiffre d'affaires s'élevait à €1 326,77 millions.

Capex

Les CAPEX utilisés dans le calcul des KPI se fondent sur des principes comptables généraux, mentionnés aux sections « [3.3.1 Immobilisations corporelles \(IAS 16\)](#) », « [3.3.2 Immobilisations incorporelles \(IAS 38\)](#) » et « [3.3.16 Contrats de location \(IFRS 16\)](#) » du rapport financier.

Les mouvements liés à ces assets sont présentés à la section « [4.4 Reconciliation of information on reportable segments to IFRS amounts](#) » du rapport financier, sous le sous-titre « Dépenses d'investissement » et sont inclus dans le calcul comme suit :

| | Numérateur (*) | Dénominateur |
|---|----------------|--------------|
| Ajouts aux immobilisations corporelles (y compris contrats de location) | Oui | Oui |
| Ajouts aux d'immobilisations incorporelles (y compris contrats de location) | Oui | Oui |

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités qualifiées de non éligibles à la taxonomie.

Le total des CAPEX pris en compte en 2023 qui est inclus dans le dénominateur du KPI CAPEX s'élevait à €747,49 millions.

Opex

Pour déterminer le KPI OPEX, nous avons appliqué la définition décrite dans le Règlement délégué sur le reporting et le rapport final de l'ESMA intitulé « Advice on Article 8 of the Taxonomy Regulation » publié le 26 février 2021, selon laquelle les OPEX couvrent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et à la réparation et à toutes autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces assets.

Le KPI OPEX représentait en 2023 un montant de €135,78 millions.

Un tableau de correspondance avec le rapport financier est disponible ci-dessous.

| Dénominateur | Section du rapport financier |
|---|--|
| Chiffre d'affaires 2023 de Elia Transmission (Belgique) | 5.1. Produits, produits (charges) nets régulatoires et autres produits |
| CAPEX 2023 de Elia Transmission (Belgique) | 6.1. Immobilisations corporelles et 6.2. Immobilisations incorporelles |

RÉPARTITION DES KPI D'ELIA TRANSMISSION (BELGIQUE) POUR L'ÉLIGIBILITÉ ET L'ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE EN 2023

Les dernières mesures prises dans le cadre de l'analyse de la taxonomie ont été le calcul des KPI : chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX éligibles et alignés sur la taxonomie.

Une approche descendante a été appliquée lors du calcul des KPI, ce qui signifie un chiffre d'affaires non éligible et non aligné. Les CAPEX et les OPEX ont été exclus des chiffres totaux présentés dans les états financiers. L'alignement d'Elia Transmission (Belgique) sur les critères DNSH et sa conformité aux garanties sociales minimales mènent à la conclusion que les KPI sont principalement influencés par :

- le non-alignement des activités de transport d'électricité éligibles est surtout attribuable aux raccordements directs existants aux centrales électriques qui ne respectent pas les CST ;
- les assets contaminés par les PCB provenant de nos activités de transport d'électricité.

Le détail des KPI est disponible dans le [tableau Excel suivant](#).



4.2.2 ESRS E1 Changement climatique

STRATEGIE

E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

La principale mission d'Elia Transmission (Belgique) consiste à mener la transition énergétique en facilitant l'intégration des sources d'énergie renouvelable dans le système électrique pour ainsi favoriser la décarbonisation. La réussite de cette mission sera la clé de la décarbonisation de l'industrie et profitera ainsi à la société dans son ensemble et à nos propres résultats. Elle nous permettra également de décarboniser efficacement et durablement nos propres activités. Nous avons donc un triple intérêt à réussir dans notre cœur de métier.

Pour souligner notre engagement en faveur de la décarbonisation, nous avons fixé un objectif de neutralité carbone pour 2030 pour nos propres activités (c'est-à-dire les émissions du scope 1 et 2, à l'exclusion des pertes sur le réseau) au niveau Elia Group. Cet objectif adopte une approche « éviter-réduire-compenser ». En outre, nous nous sommes engagés à atteindre un objectif absolu de réduction des émissions de GES pour toutes les émissions du scope 1 & 2, y compris les pertes sur le réseau, de 28% d'ici à 2030 (en prenant 2019 comme année de référence). L'équipe de validation des objectifs de la SBTi a déterminé que cet objectif est conforme à une trajectoire « bien en dessous de 2°C ». De plus, nous avons pour objectif d'être totalement neutres en carbone d'ici à 2040.

Le défi réside dans les pertes sur le réseau dues à nos lignes et câbles, qui représentent la plus grande part de notre empreinte carbone et nous empêchent actuellement d'avoir un plan 1,5 °C. Les pertes sur le réseau sont un élément inévitable et inhérent du transport d'électricité et leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre dépend du mix de production d'énergie, dont la répartition est légalement en dehors de notre domaine de responsabilité en tant que GRT¹⁷. À court terme, le développement nécessaire du réseau décrit ci-dessus et l'alimentation volatile en énergies renouvelables entraîneront une

augmentation du volume des pertes sur le réseau, qui n'est pas suffisamment compensée par une diminution du facteur d'émission du mix énergétique pour permettre des objectifs de décarbonisation encore plus ambitieux. Cependant, notre contribution à la décarbonisation sociétale de loin notre propre empreinte carbone. Cet effet disparaîtra progressivement à moyen et long terme. L'évolution de la structure de production d'électricité, avec l'intégration croissante des SER dans nos réseaux, conduira à terme à une diminution significative du facteur d'émission de l'électricité (voir « [4. Réduction des émissions de GES liées aux pertes sur le réseau](#) » dans E1-3 « Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique »).

Notre plan de transition expliqué (y compris les moteurs)

Notre programme de durabilité ActNow est un élément clé de notre stratégie et intègre pleinement la durabilité dans nos activités commerciales. Nous nous efforçons d'atteindre ces objectifs par le biais de nos business roadmaps et plans à cinq ans, que nous révisons régulièrement, par exemple lorsque les exigences européennes sont mises à jour.

Comme indiqué à la section « [Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur](#) » du rapport stratégique, l'action climatique - qui constitue la dimension 1 de notre programme de durabilité ActNow - est à la fois la première et la plus importante dimension du programme. Le tableau ci-dessous présente les objectifs inclus dans cette dimension et les moteurs de décarbonisation qui ont été identifiés. Veuillez vous reporter à « [E1-3 - Actions et ressources](#) » pour plus de détails sur les actions associées.

¹⁷ En Europe, dans le cadre du Third Energy Package, les réseaux énergétiques sont soumis à des exigences d'unbundling qui obligent les États membres à garantir la séparation des entreprises énergétiques verticalement intégrées, ce qui entraîne la séparation des différentes étapes de la fourniture d'énergie (production, transport, distribution et vente au détail). Par conséquent, le champ d'activités d'Elia Transmission (Belgique) comprend uniquement le transport d'électricité, et non la production, ce qui signifie qu'il ne peut pas influencer le mix énergétique.

ACTNOW DIMENSION 1 ACTION CLIMATIQUE

| Défi | NOTRE DÉFI SOCIÉTAL Accélérer la décarbonisation du secteur de l'électricité | | NOTRE DÉFI D'ENTREPRISE Décarboniser nos propres activités | | |
|-------------------|--|---|---|---|---|
| Objectif | Objectif 1 Contribuer à la décarbonisation du secteur de l'électricité | Objectif 2 Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040 | Objectif 3 Garantir la neutralité carbone de nos propres activités d'ici 2030 | Objectif 4 Évoluer vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux assets et les travaux de construction | Objectif 5 Accroître la résilience climatique |
| Focus de l'action | Atténuation du changement climatique | | | Adaptation au changement climatique | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Développement du réseau • Développement du marché et exploitation du système • Électrification | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau • Évaluer l'impact de l'équilibrage et du redispatching | <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie pour sortir du SF6 • Postes durables • Mobilité bas carbone | Actions pour la chaîne de valeur en amont (scope 3) | <ul style="list-style-type: none"> • Scénarios de changement climatique • Planification et dimensionnement du réseau et des assets • Anticipation et gestion des phénomènes météorologiques extrêmes |

Émissions de GES verrouillées

Pertes sur le réseau : veuillez vous référer au texte ci-dessus où nous expliquons la nature inévitable des pertes sur le réseau et la dépendance des émissions liées aux pertes sur le réseau vis-à-vis du mix énergétique.

SF₆¹⁸ : en raison de la longue durée de vie (55 ans) de nos équipements, il subsistera des équipements utilisant du gaz SF₆ d'ici 2030 et 2040, mais en nombre de plus en plus réduit. Il convient de noter que ce sont les fuites qui génèrent les émissions. C'est pourquoi notre stratégie d'élimination progressive du SF₆ est également axée sur la gestion des fuites, ce qui permet de minimiser et/ou d'atténuer notre impact.

Postes : nos postes, en tant qu'éléments permettant d'exploiter le réseau, consomment de l'électricité. Des panneaux solaires seront installés (voir ci-dessous les actions). Par conséquent, comme pour les pertes sur le réseau, la réduction des émissions associées s'alignera sur la décarbonisation de notre mix énergétique.

Ressources financières

Selon la méthodologie de reporting Taxonomie de l'UE, les activités économiques d'Elia Transmission (Belgique) identifiées comme éligibles sont alignées à un niveau très élevé avec les critères de sélection technique (TSC). Le degré élevé d'alignement montre

clairement la contribution du Groupe à la transition énergétique. Nous ne prévoyons pas d'écarts majeurs à l'avenir. Veuillez vous référer au point « [4.2.1 Publication en application de l'Article 8 du Règlement \(EU\) 2020/852 \(Règlement Taxonomie\)](#) » où est présenté l'alignement sur le règlement sur la taxonomie européenne de nos activités éligibles.

D'autres investissements et financements sont intégrés dans le business plan quinquennal, mais il est impossible de les dissocier du business plan global ou ils ne sont pas suffisamment importants pour être mentionnés ici.

Au cours de la période considérée, aucun montant CAPEX significatif n'a été investi dans des activités économiques liées au charbon, au pétrole et au gaz.

Intégrer le plan de transition dans notre stratégie globale et notre planification financière

Elia Transmission (Belgique) n'est pas exclu des indices de référence « accord de Paris » de l'UE¹⁹.

Étant donné le lien intrinsèque entre notre cœur de métier et la transition énergétique, les responsabilités relatives au climat et à la durabilité reviennent à nos organes de direction : ils veillent à l'implémentation de notre stratégie et supervisent les progrès du Groupe. En outre,

¹⁸ Formule chimique de l'« hexafluorure de soufre ». Le SF₆ est utilisé comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Son potentiel de réchauffement global est cependant 23.500 fois plus élevé que celui du CO₂.

¹⁹ Conformément aux critères d'exclusion énoncés aux articles 12.1 (d) à (g)53 et 12.2 du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (règlement sur les normes relatives aux indices de référence en matière de climat).

des dispositions particulières ont été prises, entre autres au niveau du conseil d'administration, afin de s'assurer que notre programme de durabilité ActNow - qui inclut des aspects de changement climatique dans sa Dimension 1 - soit pleinement intégré dans toute l'entreprise. Veuillez vous reporter à « [Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance](#) » pour plus d'informations.

Notre plan de transition climatique fait l'objet d'un vote lors des assemblées générales annuelles (AG). Le feedback est recueilli lors de ces réunions, mais il l'est plus fréquemment qu'une fois par an. Nous avons mis en place des processus et contrôles garantissant le monitoring, l'évaluation, la validation et le reporting réguliers de ces KPI.

Nos progrès dans la mise en œuvre du plan de transition sont supervisés par le GSO et un comité de durabilité local chez Elia Transmission (Belgique) et sont suivis par le biais de KPI, dont les plus pertinents sont publiés à l'intention de nos stakeholders.

ESRS 2 SBM-3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Le changement climatique étant une préoccupation majeure et notre rôle sociétal dans l'atténuation du changement climatique étant au cœur de nos activités, les risques et opportunités climatiques ainsi que l'ensemble de leurs sous-catégories, avaient déjà été intégrés à chaque risque et opportunité de notre registre des risques pour l'entreprise. Ils sont décrits en détail dans les fiches de risques et d'opportunités de la section « [3.1 Système de gestion des risques et des opportunités](#) » du rapport stratégique, où le lien avec tout type de risque lié au climat (tel que détaillé dans le TCFD) est également identifié. Les principaux risques et opportunités liés au climat pour nos activités sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

| Principaux risques et opportunités climatiques | Risques | | Opportunités |
|--|---|--|--|
| | Réglementation(s) | Menaces climatiques physiques | Projets d'infrastructure réseau pour la transition énergétique |
| Type de risque/d'opportunité | Transitoire | Physique | Source d'énergie |
| Description | Renforcement de réglementations existantes et/ou nouvelles réglementations émergentes | Dégâts physiques aux assets et aux infrastructures | Programme d'investissement dans des projets d'infrastructure réseau |
| Nature du risque/de l'opportunité | <ul style="list-style-type: none"> • SF6 et interdiction potentielle des PFAS • Taxe carbone • Reporting | <ul style="list-style-type: none"> • Événements météorologiques extrêmes • Vagues de chaleur plus fréquentes ou graves | <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle infrastructure offshore et onshore • Renforcement de l'infrastructure onshore • Développement d'interconnexions |
| Criticité | Élevée | Moyenne | Élevée Quasiment certaine |
| Principal horizon temporel affecté | Moyen à long terme | Moyen à long terme | Court et moyen terme |
| Impacts financiers | Quantification des coûts accrus | Continuité des activités, quantification des coûts accrus sur la base des informations historiques | Quantification du retour sur investissement dans les technologies à faibles émissions |
| Méthodologie | Analyse des coûts compte tenu du cadre régulé | Implémentation de l'analyse de scénario | Estimation des coûts |
| Réponse de la direction | ActNow Dimension 1 Objectif 3, Dimension 5 | ActNow Dimension 1 Objectif 5 | Programme d'investissement (ActNow Dimension 1 Objectif 1) |

La résilience climatique est intégrée à notre stratégie et à nos modèles économiques en tant que défi sociétal. Elia Transmission (Belgique) façonne et mène la transition énergétique, en jouant un rôle prépondérant dans l'intégration des SER aux systèmes énergétiques, en répondant à la demande en électrification, et en travaillant avec des acteurs du secteur afin d'identifier et de développer des moyens additionnels pour décarboniser la société.

En tant que gestionnaires de réseau de transport d'électricité (GRT), Elia Transmission (Belgique) est responsable de l'alignement de ses activités avec les ambitions du

gouvernement belge (ce que l'on appelle les Contributions déterminées au niveau national). Les principaux besoins de développement et de renforcement du réseau sont identifiés et décrits dans le plan de développement fédéral belge que le GRT est légalement tenu de publier à intervalles réguliers (sa fréquence est dictée par la loi réglementaire applicable dans chaque réseau électrique). Dans le même temps, Elia Transmission (Belgique) a entamé des échanges plus étroits avec les promoteurs actifs dans les énergies renouvelables ainsi qu'avec l'industrie en vue de mieux anticiper leurs besoins par rapport au réseau, qui se matérialisent souvent plus rapidement que ce qui est prévu dans le plan de développement

fédéral belge. Afin de développer un réseau capable de répondre aux défis à venir, nous avons analysé divers scénarios pour mieux comprendre l'impact sur le réseau et mieux prévoir les investissements nécessaires. Les scénarios englobent ceux développés par ENTSO-E et ENTSO-G, le Réseau Européen des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité (et de Gaz) dans le contexte du plan de développement décennal du réseau (Ten-Year Network Development Plan ou TYNDP), soutenus par des projections du climat futur, et tiennent compte de deux options possibles pour 2050 : RCP 4.5 et RCP 8.5.

Notre capacité à répondre et à nous adapter aux risques de transition liés au climat est décrite comme notre défi d'entreprise dans notre programme de durabilité ActNow et se concentre sur nos propres opérations. L'objectif d'une réduction des émissions bien inférieure à 2 °C a été validé par la SBTi (au niveau Elia Group). Les moteurs de décarbonisation associés sont la réduction des émissions liées aux pertes sur le réseau, l'élimination progressive du SF₆, le programme de postes durables et la mobilité à faible émission de carbone (voir plus de détails dans « [E1-3 Actions et ressources](#) »).

En ce qui concerne la résilience de nos assets aux risques physiques liés au climat, Elia Transmission (Belgique) a examiné en profondeur et sur le long terme des scénarios climatiques (RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5) avec le soutien du Climate Service Center Germany GERICS, une entité organisationnelle scientifique indépendante du Helmholtz-Zentrum Hereon, afin de remettre en question les hypothèses existantes sur la nécessité d'adapter son infrastructure afin de la protéger des risques climatiques physiques. Le scénario RCP 8.5 donne un aperçu des conditions de canicule les plus sévères, tandis que les autres scénarios sont utiles pour l'analyse de sensibilité. Le scénario RCP 2.6 est le plus strict en termes de politiques visant à limiter le changement climatique (pour les risques de transition liés au climat).

Les risques climatiques physiques auxquels le Groupe est exposé se divisent en deux catégories : chroniques et aigus. Sur la base des meilleures informations disponibles en matière de scénarios climatiques, l'évaluation de vulnérabilité de nos activités s'est poursuivie en 2023, en ligne avec les critères d'examen technique de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE. Cette évaluation a mis en lumière l'impact potentiellement dangereux des vagues de chaleur ou de froid, des événements hivernaux, des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt. Tous ces phénomènes représentent des risques physiques aigus, qui pourraient entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les assets d'Elia Transmission (Belgique), voire les endommager. De telles circonstances pourraient venir perturber la continuité des activités et nécessiter l'activation de plans d'urgence. En raison de la nature critique des infrastructures d'Elia Transmission (Belgique), ainsi que du fait que ses assets sont répartis sur un vaste territoire (en particulier les lignes aériennes), nos assets sont considérés comme sujets à une vulnérabilité accrue aux risques climatiques physiques, comme c'est le cas pour d'autres gestionnaires de réseau et entreprises d'utilité publique.

GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Dans nos conditions d'achat, nous expliquons ce que nous attendons de nos fournisseurs en matière d'utilisation efficace de l'énergie et de réduction de la consommation d'énergie.

Dans nos règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement à l'intention des entrepreneurs effectuant des missions, nous leur demandons d'utiliser l'énergie de manière rationnelle. Ces éléments figurent également dans notre Code de conduite pour les fournisseurs. Tous ces documents sont signés par notre Head of Purchasing et sont disponibles sur notre site web. Ces règles font partie intégrante de chaque contrat qu'Elia Transmission (Belgique) conclut avec des entrepreneurs, c'est-à-dire notre chaîne de valeur en amont. En ce qui concerne nos propres opérations, notre politique de gestion des assets pour les postes comprend des aspects de réduction de la consommation d'énergie liés à notre plan de transition pour la réduction des émissions. Aucune norme ou initiative de tiers n'est utilisée dans l'élaboration de ces politiques.

E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Veuillez vous référer à la section « [E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci](#) » pour savoir comment ces actions se traduisent en cibles.

Toutes les actions décrites ci-dessous sont des actions d'atténuation du changement climatique.

La décarbonisation du secteur de l'électricité et le facteur d'émission du mix énergétique (chaîne de valeur en aval) sont assurés par le biais d'actions telles que :

1. Développement du réseau et intégration des SER : veuillez vous référer à la description ci-dessus du défi d'entreprise d'Elia Transmission (Belgique).

2. Développement du marché et exploitation du système.

Nous travaillons en permanence avec d'autres acteurs du marché, des décideurs politiques et des régulateurs pour développer le design du marché de l'électricité afin de faciliter l'intégration des SER variables dans le réseau et d'exploiter la flexibilité des consommateurs. L'adoption des véhicules électriques et des pompes à chaleur s'accélère, ouvrant la voie à de nouveaux modes d'interaction avec le système électrique pour les consommateurs. Cependant, la participation à grande échelle de la flexibilité du côté de la demande est encore balbutiante. Une des principales raisons à cela est que le design de marché actuel présente de nombreux obstacles empêchant la participation active de petits assets flexibles. Nos efforts visent à lever ces obstacles et faciliteront l'intégration efficace d'un plus grand nombre d'énergies renouvelables dans le système. Ceci à son tour permettra aux consommateurs de récolter les fruits de leur investissement dans des assets flexibles (tels

que les pompes à chaleur, les véhicules électriques, les panneaux photovoltaïques et les chaudières électriques).

En améliorant nos technologies et processus d'exploitation du réseau, nous ouvrons la voie à de nouvelles augmentations importantes des énergies renouvelables intermittentes dans le système.

Afin de gérer le réseau du futur, qui intègre davantage d'énergies renouvelables et d'unités décentralisées, nous développons un Système de contrôle et d'acquisition de données - appelé en interne Modular Control Center System (MCCS) - pour faire face à la quantité croissante de données et gérer le besoin croissant de surveillance du système et du réseau. Cette technologie de pointe, en tant que plateforme, est notre réponse en matière de gestion d'une complexité accrue et permet flexibilité, adaptabilité et évolutivité au fil du temps. La modularisation est la clé de développements rapides et de solutions différenciées. Des processus automatisés et des algorithmes aideront les opérateurs du futur à prendre des décisions. À plus long terme, notre objectif est d'évoluer vers un pilote automatique doté de toutes les capacités requises, de sorte que les opérateurs puissent se concentrer sur la supervision tout en étant capables de (re)prendre le contrôle en cas de besoin. La vision, l'architecture et les solutions de type produit du MCCS seront partagées et co-développées avec des homologues (par ex. d'autres GRT internationaux) dans le cadre d'une communauté MCCS NextGen.

3. Électrification et couplage des secteurs

Un élément central de la décarbonisation européenne implique l'électrification de l'industrie et de la société en général. En exploitant notre rôle moteur dans le secteur européen de l'électricité, nous collaborons avec des acteurs industriels tels que ArcelorMittal et Total (des entreprises actives dans nos zones de réglage) afin d'évaluer les potentiels d'électrification et d'identifier les meilleures solutions pour répondre à leurs besoins croissants en électricité. Nous développons et promovons également de manière proactive des emplacements appropriés, par exemple pour les nouveaux centres de données, sites industriels et installations de production d'hydrogène afin d'accélérer leur déploiement et de garantir que le système est prêt à accueillir ces charges.

Le champ d'application des actions suivantes est celui de nos propres activités :

4. Réduction des émissions de GES liées aux pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau imputables aux lignes et aux câbles sont un aspect inévitable et inhérent au transport d'électricité. Elles dépendent de facteurs comme la distance que l'électricité doit parcourir, son intensité ou encore sa tension. Les pertes sur le réseau sont une source d'émissions de GES liées à l'exploitation du réseau qui dépend de l'intensité CO₂ du mix énergétique national. La quantité de CO₂ associée à ces pertes va diminuer au fil du temps, à mesure que le volume d'énergie renouvelable intégré au système augmente. Cependant, dans le même temps, les pertes sur le réseau augmenteront en raison de

l'accélération de l'électrification et les émissions de GES qui en découlent augmenteront également. Les émissions indirectes de GES (Scope 2) sont les plus importantes pour les activités de transport d'électricité, mais l'établissement de trajectoires de réduction est en contradiction avec notre rôle sociétal de décarbonisation de la société par l'électrification (augmentation des pertes sur le réseau) et dépend fortement des politiques nationales en matière de mix énergétique. Notre objectif est donc d'intégrer des quantités toujours plus importantes de SER dans le système.

5. Actions pour la sortie du SF₆

Nous avons rédigé et approuvé une nouvelle politique en matière d'assets qui favorise les alternatives au SF₆. À court terme, nous nous sommes fixé pour objectif de faire en sorte que des solutions sans SF₆ seront utilisées dans 50% de nos nouvelles installations d'ici 2030. À long terme, nous allons définitivement arrêter de l'utiliser dans les nouvelles installations, conformément à la réglementation européenne sur les gaz fluorés récemment adoptée. Dans le même temps, nous continuerons à nous efforcer de maintenir les fuites de SF₆ à un niveau aussi bas que possible. Nous avons réussi à le faire en 2023, où le taux a été de 0,15% seulement, bien en deçà de notre objectif de 0,25%.

6. Postes durables

Dans le cadre de notre objectif visant à rendre nos postes plus durables et efficaces au niveau énergétique, nous avons développé de nouvelles normes de construction pour nos postes, entre autres en matière d'installations de chauffage et de refroidissement ainsi que de contrôle intelligent de la température. Nous rénovons également les bâtiments de nos postes existants pour améliorer leur efficacité. Nous avons décidé d'installer sur nos sites quelque 45.000 m² de panneaux solaires d'ici 2030, qui produiront une charge de pointe de 7 MW d'énergie solaire. Cette énergie sera ensuite utilisée pour couvrir une partie de notre consommation. Une autre action consiste à installer des systèmes de commande et de surveillance du chauffage à distance dans environ 600 bâtiments de postes existants d'ici à 2030, ce qui représente une surface chauffée totale d'environ 130.000 m².

7. Mobilité à faible émission de carbone

Nous sommes en train d'électrifier notre flotte (tant les voitures de sociétés que les camionnettes techniques). En 2025, 75% des déplacements domicile-travail seront à faible émission de carbone. Un budget mobilité a été introduit en 2022.

Le champ d'application des actions suivantes représente l'amont de notre chaîne de valeur (impact sur notre empreinte Scope 3) :

8. Création d'une plateforme de comptabilisation du CO₂ adaptée à nos activités pour nos fournisseurs

Les émissions liées aux nouveaux assets et aux travaux de construction sont classées comme émissions du Scope 3 « catégorie 1 - Biens et services achetés » et catégorie 2 -

Biens d'investissement ». Elles renvoient aux catégories d'émissions en amont de la chaîne de valeur qui sont plus compliquées à calculer précisément car les informations pertinentes doivent être collectées auprès de nos fournisseurs. Nous avons développé une plateforme de comptabilisation du CO₂ afin d'accroître la maturité de nos données, qui a été mise en service fin 2023. Les achats verts ont lieu en étroite collaboration avec nos fournisseurs. À l'avenir, nous suivrons de près les améliorations que nos fournisseurs appliquent à leurs designs, méthodes de production et d'exécution de projet. Des données précises nous permettront de nous concentrer sur les actions qui ont l'incidence potentielle la plus importante et de fixer des objectifs liés au scope 3.

9. Fixation d'un Prix interne du carbone (PIC)

Veuillez vous référer à « [E1-8 Tarification interne du carbone](#) » pour plus d'informations.

10. Travaux verts

Nous nous sommes engagés avec plusieurs fournisseurs qui exécutent des travaux d'infrastructure. L'objectif est, parallèlement à la plateforme de comptabilisation, de quantifier les émissions liées aux différents types de travaux standard et d'identifier les facteurs ayant la plus grande incidence afin de mettre en place des mesures de réduction. Plusieurs projets couvrant les principaux types de travaux d'infrastructure (lignes, câbles, postes) pour la construction des assets du réseau ont été sélectionnés comme projets pilotes et des données (matériaux de génie civil, déchets, consommation de carburant et d'électricité sur site, transport en amont et en aval et déplacements domicile-travail) ont été collectées afin d'obtenir une première vue d'ensemble de l'empreinte carbone de nos travaux d'infrastructure, en remplacement de l'approche actuelle basée sur les dépenses. Les principaux facteurs de l'empreinte de chaque type de travail ont été identifiés et les pratiques potentielles de réduction des émissions ont été répertoriées afin d'aboutir au lancement d'une série de projets « proof-of-concept » pour valider leur pertinence. Ces informations nous seront également utiles pour fixer les objectifs liés au scope 3. La collecte de données concernant la capture des émissions de GES de nos projets offshore est en cours.



MÉTRIQUES ET CIBLES

EI-4 – Cibles liées à l’atténuation du changement climatique et à l’adaptation à celui-ci

| EI-4. AR 31 | | Elia Transmission (Belgique) | | | | | |
|---|----------------------|------------------------------|------------|--------|------------------|---------|--|
| Cibles de réduction des émissions de GES par leviers de décarbonation | 2019 | 2023 | Cible 2030 | | | Actions | |
| Décarbonisation du mix électrique (intégration SER) - Elia Transmission (Belgique) | 16,60 | % | 28,20 | % | pas de cible | | Développement du réseau Développement du marché et exploitation du système Électrification |
| Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau | 91 128,32 | tCO2eq | 71 151,40 | tCO2eq | 84 000,00 | tCO2eq | Rendre le mix énergétique plus vert grâce au renforcement et à l'expansion du réseau |
| | 100,00 | % | 78,08 | % | 92,18 | % | |
| Taux de fuite SF6 | 0,22 | % | 0,15 | % | inférieur à 0,25 | | Mise en place d'un système de gestion des fuites de SF6 |
| Sortie du SF6 | pas commencé en 2019 | | 44,00 | % | 50,00 | % | Élimination progressive du SF6 dans les nouveaux actifs |
| Flotte neutre en carbone | 4 164,68 | tCO2eq | 3 670,39 | tCO2eq | 382,00 | tCO2eq | Électrification de la flotte (voitures de société et camionnettes techniques) |
| | 100,00 | % | 88,13 | % | 9,17 | % | |

'Elia Transmission (Belgique)' = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Taux de fuite de SF₆ = quantité de SF₆ ayant fui au cours de l'année/quantité moyenne de gaz SF₆ stockée dans les compartiments. La fuite de SF₆ est calculée sur la base de l'enregistrement du poids des bouteilles et des conteneurs de SF₆ lors des transactions (par exemple, les recharges) avec du gaz SF₆.

Pour une description de la manière dont les cibles ont été définies et des stakeholders impliqués dans leur validation, voir section « [EI-4 – Cibles liées à l’atténuation du changement climatique et à l’adaptation à celui-ci](#) ».

EI-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique

| EI-5. AR 34 | | Elia Transmission (Belgique) |
|---|---------|------------------------------|
| Consommation d'énergie et mix énergétique | | 2023 |
| (1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh) | | Non applicable |
| (2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh) | | 15 214,00 |
| (3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh) | | 2 880,82 |
| (4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh) | | Non applicable |
| (5a) Consommation d'électricité achetée ou acquise à partir de sources fossiles (en MWh) | Mesurée | Non applicable |
| | Estimée | 8 309,89 |
| (5a) Consommation de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh) | Mesurée | Non applicable |
| | Estimée | Non applicable |
| (6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5) | | 26 404,72 |
| Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie | | 0,52 |
| (7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh) | Mesurée | Non applicable |
| | Estimée | 10 249,74 |
| Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie | | 0,20 |
| (8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh) | | Non applicable |
| (9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh) | Mesurée | 6 253,23 |
| | Estimée | 7 654,54 |
| (10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh) | | Non applicable |
| (11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10) | | 13 907,77 |
| Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie | | 0,28 |
| Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11) | | 50 562,23 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Commentaires :

La consommation d'électricité est - dans une moindre mesure - basée sur des valeurs physiques et sur une consommation estimée. La consommation d'électricité estimée est la consommation des postes à haute tension qui ne sont pas équipés de compteurs. Pour 2023, l'estimation a été ajustée pour s'adapter à un périmètre accru (nombre de batteries, superficie des bâtiments et nombre de fieldboxes) par rapport à 2022.

La consommation d'essence et de diesel a été convertie en MWh à l'aide des facteurs de conversion du IEA Statistics Manual.

| EI-5. AR 37 | Elia Transmission (Belgique) |
|--|------------------------------|
| Intensité énergétique par produit net | 2023 |
| Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (MWh/€ million) | 38,11 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

| EI-5. AR 37 | Elia Transmission (Belgique) |
|--|------------------------------|
| Intensité énergétique par produit net | 2023 |
| Produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (€ million) | 1 326,74 |
| Produit net (autre) (€ million) | 0,04 |
| Produit net total (états financiers) (€ million) | 1 326,77 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Les activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV, d'Elia Asset SA/NV, de 50Hertz Transmission GmbH et de 50Hertz Offshore GmbH sont considérées comme des activités dans des secteurs à fort impact sur le climat.

Les activités d'Elia Engineering SA/NV, d'Elia Re SA, d'Eurogrid GmbH et les « activités non régulées » appartenant au segment financier sont considérées comme n'appartenant pas à des secteurs à fort impact sur le climat.

EI-6 – Émissions brutes de GES de scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

| EI-6. AR 48 | | Elia Transmission (Belgique) | | | | Jalons et années cibles | |
|---|---|------------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|--|
| Émissions de GES | | Données rétrospectives | | | | Jalons et années cibles | |
| | | 2019 | 2022 | 2023 | % 2023/2022 | 2030 | Cible annuelle en % / Année de référence |
| Émissions de GES de scope 1 | | | | | | | |
| Émissions brutes de GES de scope 1 (tCO ₂ eq) | Émissions brutes totales de GES de périmètre 1 (tCO₂eq) | 10 936,50 | 10 283,35 | 10 649,97 | 103,57 % | 10 698,00 | 97,82 % |
| | Fuites SF6 | 5 875,00 | 5 488,90 | 6 333,02 | 115,38 % | 9 635,00 | 164,00 % |
| | Parc de véhicules (diesel) | 3 815,47 | 3 333,36 | 2 978,97 | 89,37 % | 382,00 | 10,01 % |
| | Parc de véhicules (essence) | 349,21 | 611,03 | 691,42 | 113,16 % | 0,00 | 0,00 % |
| | Chauffage (gaz naturel) | 782,14 | 665,72 | 532,95 | 80,06 % | 499,00 | 63,80 % |
| | Chauffage (diesel) | 43,23 | 22,13 | 44,81 | 202,47 % | 14,00 | 32,38 % |
| | Systèmes de back-up (diesel) | Pas disponible | 40,00 | 54,50 | 136,26 % | 46,00 | Non applicable |
| | Fuites airco (R407C) | 71,46 | 0,00 | 0,00 | — % | 0,00 | 0,00 % |
| | Fuites airco (R134A) | 0,00 | 122,20 | 14,30 | 11,70 % | 122,00 | 0,00 % |
| | Fuites airco (R410A) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | — % | 0,00 | 0,00 % |
| Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés | | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Émissions de GES de scope 2 | | | | | | | |
| Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur la localisation (tCO ₂ eq)* | Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur la localisation (tCO₂eq) | 95 415,18 | 84 154,99 | 75 598,14 | 89,83 % | 87 902,00 | 92,13 % |
| | Pertes réseau régionales | 91 128,32 | 79 432,50 | 71 151,40 | 89,57 % | 84 000,00 | 92,18 % |
| | Consommation électrique | Mesurée | Pas disponible | 856,44 | 91,81 % | 595,00 | Pas disponible |
| | | Estimée | 4 286,86 | 3 590,29 | 94,74 % | 3 307,00 | 0,77 |
| | Chauffage | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur le marché (tCO ₂ eq)* | Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur le marché (tCO₂eq) | 107 559,87 | 78 781,37 | Pas disponible | Pas disponible | Pas de cible | Pas de cible |
| | Pertes réseau régionales | 102 727,37 | 74 346,23 | Pas disponible | Pas disponible | Pas de cible | Pas de cible |
| | Consommation électrique | Mesurée | 0,00 | 888,12 | Pas disponible | Pas disponible | Pas de cible |
| | | Estimée | 4 832,50 | 3 547,02 | Pas disponible | Pas disponible | Pas de cible |
| | Chauffage | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Définitions :

SF₆ : formule chimique de l'« hexafluorure de soufre ». Le SF₆ est utilisé comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Son potentiel de réchauffement global est cependant 23.500 fois plus élevé que celui du CO₂.

Les fuites de SF₆ sont calculées sur la base de l'enregistrement du poids des bouteilles et des conteneurs de SF₆ lors de transactions (par exemple, recharges) avec le gaz SF₆.

Commentaires :

À partir de 2022, les émissions associées à nos systèmes de sauvegarde sont incluses.

Seules les pertes sur le réseau régional sont prises en compte. Les pertes sur le réseau fédéral sont exclues du calcul des émissions de CO₂ conformément à l'art. 104 du code de bonne conduite de la CREG.

Les émissions liées à la consommation d'électricité sont - dans une moindre mesure - basées sur des valeurs physiques et sur une estimation de la consommation d'électricité. L'estimation des émissions liées à la consommation d'électricité est liée aux postes à haute tension non équipés de compteurs. Pour 2023, l'estimation a été ajustée pour tenir compte de l'augmentation du périmètre (nombre de batteries, surface des bâtiments et nombre de fieldboxes) par rapport à 2022.

Les normes de calcul et les facteurs d'émissions suivants ont été utilisés pour déterminer les émissions de GES :

Pour le SF₆ : Protocole relatif aux gaz à effet de serre - norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise / IPCC 5e rapport d'évaluation (AR5)

Pour essence, diesel, gaz naturel, fuites airco : Bilan GES Ademe (au 29 mars 2019)

Pour l'électricité :

Les émissions du scope 2 basé sur le site pour toutes les années sont calculées à l'aide des facteurs d'émission basés sur le mix énergétique annuel de la Belgique publié sur le portail « [eCO.grid](#) ».

Les émissions du scope 2 basé sur le marché pour 2019 et 2022 sont calculées à l'aide des facteurs d'émission European Residual Mixes de l'AIB pour la Belgique.

Ajustements :

En raison d'un alignement dans la collecte des données sur la consommation d'essence et de diesel du parc technique, les émissions 2022 ont été recalculées.

En raison de l'utilisation d'une nouvelle source d'information (voir ci-dessus) pour le facteur d'émission de l'électricité basé sur la localisation, les émissions du scope 2 fondées sur la localisation ont été ajustées pour 2019 et 2022.

| Émissions de GES | Elia Transmission (Belgique) | | | | |
|--|------------------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|--|
| | Données rétrospectives | | | Jalons et années cibles | |
| | 2022 | 2023 | % 2023/2022 | 2030 | Cible annuelle en % / Année de référence |
| Émissions significatives de GES de scope 3 | | | | | |
| Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (tCO2eq) | 528 601,26 | 2 560 244,32 | 484,34 % | Pas de cible | Non applicable |
| Biens et services achetés | 287 624,49 | 1 657 226,23 | 576,18 % | Pas de cible | Non applicable |
| Biens d'investissement | 240 518,14 | 902 427,29 | 375,20 % | Pas de cible | Non applicable |
| Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Actifs loués en amont | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Déchets produits lors de l'exploitation | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Transformation des produits vendus | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Utilisation des produits vendus | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Traitement en fin de vie des produits vendus | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Actifs loués en aval | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Franchises | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Transport et distribution en amont | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Acheminement en aval | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Voyages d'affaires | 458,63 | 590,80 | 128,82 % | Pas de cible | Non applicable |
| Déplacements domicile-travail des salariés | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Investissements financiers | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Définitions :

Les valeurs du scope 3 sont calculées selon deux méthodes : la méthode fondée sur les dépenses, qui utilise des facteurs d'émission externes spécifiques à une catégorie (pas de données des fournisseurs) et les valeurs physiques à l'aide d'informations provenant de nos fournisseurs

Commentaires :

Les émissions de GAS du scope 3 sont calculées à l'aide de la norme de calcul Protocole relatif aux gaz à effet de serre - norme concernant la chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3).

Ajustements :

En raison de la mise en œuvre de notre plateforme interne de CO₂ de portée 3, les valeurs ont été recalculées, ce qui a entraîné un retraitement des valeurs de 2022.

| Émissions totales de GES (Scope 1 , Scope 2 , Scope 3) | Elia Transmission (Belgique) | | | | |
|--|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| | 2022 | 2023 | % 2023/2022 | 2030 | Cible annuelle en % / Année de référence |
| Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO2eq) | 623 039,60 | 2 646 492,43 | 424,77 % | Non applicable | Non applicable |
| Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO2eq) | 617 665,97 | Pas disponible | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV and Elia Asset SA/NV.

| E1-6. AR 48 | Justification |
|--|---|
| Catégories de périmètre 3 non communiquées | |
| [Sous-catégorie facultative : Services d'informatique en nuage et de centre de données] | Non applicable |
| Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie | Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de portée 3 significative pour nos activités. |
| Actifs loués en amont | Aucun actif loué en amont n'a pu être identifié. |
| Déchets produits lors de l'exploitation | Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de portée 3 significative pour nos activités. |
| Transformation des produits vendus | Nos activités n'incluent pas la vente de produits. L'électricité transportée est utilisée directement, sans traitement ultérieur. |
| Utilisation des produits vendus | Nos activités n'incluent pas la vente de produits. |
| Traitement en fin de vie des produits vendus | Nos activités n'incluent pas la vente de produits. |
| Actifs loués en aval | Il n'y a aucun actif loué en aval dans les limites de notre contrôle financier pour lequel nous avons pu identifier des émissions. |
| Franchises | Il n'y a aucune franchise dans les limites de notre contrôle financier pour laquelle nous avons pu identifier des émissions. |
| Transport et distribution en amont | Il n'y a aucune activité significative de transport et distribution en amont. Les émissions liées au transport de l'électricité consommée sont dans le scope 2. |
| Acheminement en aval | Aucune activité d'acheminement en aval n'a pu être identifiée. Nous ne vendons aucun produit physique qui n'est pas distribué par le biais des réseaux d'énergie. |
| Déplacements domicile-travail des salariés | Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de portée 3 significative pour nos activités. |
| Investissements financiers | Les investissements dans le sens de fourniture de capitaux ou de financement ne font pas partie de nos activités. |

| E1-6. AR 53 | Elia Transmission (Belgique) 2023 |
|--|--------------------------------------|
| Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net (en tCO₂eq/€ million) | 1 994,7 |
| Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net (en tCO₂eq/€ million) | Pas disponible |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

| E1-6. AR 53 | Elia Transmission (Belgique) 2023 |
|---|--------------------------------------|
| Intensité des GES par produit net | |
| Produit net utilisé pour calculer l'intensité des GES (€ million) | 1 326,74 |
| Produit net (autre) (€ million) | 0,04 |
| Produit net total (figurant dans les états financiers) (€ million) | 1 326,77 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Nous n'avons pas d'absorption et de stockage des GES résultant de projets développés dans le cadre de nos propres activités ou contribuant à la chaîne de valeur en amont et en aval. Nous achetons des crédits carbone générés par des projets (certifiés Gold Standard) afin de compenser les émissions de GES liées aux fuites de SF6 et aux vols d'affaires de l'année précédente.

À partir de 2021, nous achetons des crédits sur le marché volontaire pour compenser les émissions de GES de l'année précédente associées aux catégories susmentionnées. Les crédits carbone sont utilisés pour soutenir financièrement un projet d'atténuation du changement climatique, à savoir la fourniture de systèmes solaires aux ménages sénégalais.

| Elia Transmission (Belgique) | 2022 | 2023 |
|--|-------|-------|
| Total (tCO₂eq) | 3 526 | 5 703 |
| Part relative aux projets d'absorption (%) | 0 | 0 |
| Part relative aux projets de réduction (%) | 100 | 100 |
| Norme de qualité reconnue Gold Standard (%) | 100 | 100 |
| Part émise dans le cadre de projets menés dans | 0 | 0 |
| Part de crédits carbone considérée comme un ajustement correspondant (%) | 0 | 0 |

Nous repensons actuellement notre approche de la compensation des émissions de GES et ne pouvons donc pas révéler actuellement les futurs crédits carbone prévus pour être annulés en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise.

E1-8 – Tarification interne du carbone

Nous utilisons plusieurs prix internes du carbone pour prendre des décisions internes importantes :

- Décisions d'investissement : analyses coûts-bénéfices pour la planification du réseau qui montrent la variation des émissions totales de CO₂ du système énergétique suite à la mise en œuvre d'un certain projet.
- Décisions relatives à la chaîne d'approvisionnement : dans les appels d'offres afin d'influer sur le coût total de propriété (Total Cost of Ownership, TCO) et donc sur le classement des fournisseurs.

Nous utilisons le calcul du prix fictif aligné sur le prix des quotas dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE et sur le coût social du carbone. En fonction de la décision, nous utilisons une approche de tarification différenciée. Les scopes 1, 2 et 3 sont couverts.

Nous avons opté pour un modèle de tarification « forfaitaire » pour la tarification interne du carbone, qui utilise un prix constant (après actualisation des coûts futurs). Nous nous

Rapport TCFD (Task force on climate-related disclosures)

| Gouvernance | Stratégie | Gestion des risques | Métriques et cibles |
|--|---|---|---|
| <p>a) Surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat</p> <p>Voir 4. Rapport de durabilité - Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance</p> | <p>a) Risques et opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme</p> <p>Veillez vous référer au 4. Rapport de durabilité - Stratégie</p> | <p>a) Processus de l'organisation pour l'identification et l'évaluation des risques liés au climat</p> <p>Veillez vous référer au point 3.1. Système de gestion des risques et des opportunités</p> | <p>a) Paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer la R&R liée au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques</p> <p>Veillez vous référer à la section 4. Rapport de durabilité - Métriques et cibles</p> |
| <p>b) Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat</p> <p>Voir 4. Rapport de durabilité - Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance</p> | <p>b) Impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation</p> <p>Voir 4. Rapport de durabilité - Gestion des incidences, risques et opportunités</p> | <p>b) Processus de gestion des risques liés au climat mis en place par l'organisation</p> <p>Veillez vous référer au point 3.1. Système de gestion des risques et des opportunités</p> | <p>b) Les émissions de GES des scope 1, scope 2 et, le cas échéant, scope 3 GHG emissions ainsi que les risques qui y sont liés.</p> <p>Veillez vous référer à la section 4. Rapport de durabilité - Métriques et cibles</p> |
| | <p>c) Résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2°C ou moins.</p> <p>Veillez vous référer au 4. Rapport de durabilité - Stratégie</p> | <p>c) La manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.</p> <p>Veillez vous référer au point 3.1. Système de gestion des risques et des opportunités</p> | <p>c) Objectifs utilisés par l'organisation pour gérer la R&R liée au climat et performance par rapport aux objectifs.</p> <p>Veillez vous référer à la section 4. Rapport de durabilité - Métriques et cibles</p> |

attendons toutefois à ce que le prix augmente de manière significative au cours des prochaines années, à la fois sous la pression du marché (rareté des droits d'émission, etc.) et en raison d'une prise de conscience accrue du coût réel des émissions de carbone pour la société.

Aucun système interne de tarification du carbone n'est utilisé dans nos états financiers

| | Prix appliqués (€/tCO ₂ eq) |
|---|--|
| Appels d'offres équipements électriques | 200,00 |
| Appels d'offres grands projets d'infrastructure | 200-300 |

E1-9 – Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

4.2.3 Pollution

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives à la pollution ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

POLITIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Un aperçu des politiques peut être consulté sous « [4.1.5 Politiques adoptées pour gérer les questions de matérialité importantes](#) ». En termes de prévention, Elia Transmission (Belgique) s'engage à poursuivre des actions efficaces de conservation des eaux souterraines et des sols. Les activités de l'entreprise n'impliquent pas le rejet régulier d'effluents liés aux processus. Nous devons nous concentrer sur la prévention de la pollution de l'eau et des sols par des fuites accidentelles de substances dangereuses utilisées dans nos équipements.

Politique d'assainissement des fuites accidentelles : en cas de fuite accidentelle de substances dangereuses, nous avons développé des processus visant à répondre immédiatement aux impacts sur l'environnement. Par ailleurs, les collaborateurs sont formés à détecter les premiers signes de ce type d'incident. Politique de construction des postes : le volume important d'huile minérale dans nos transformateurs constitue la principale source potentielle de pollution des sols, terres et eaux de surface. La solution standard pour lutter contre cette source de pollution consiste à équiper nos transformateurs d'un réservoir en béton étanche qui, en cas de déversement d'huile, peut contenir toutes les fuites. Les cuves sont équipées d'un séparateur d'hydrocarbures et d'un filtre de coalescence supplémentaire avec vanne d'arrêt automatique pour que les eaux pluviales qui tombent sur les installations puissent être drainées sans polluer.

Un autre aspect de la gestion de l'eau concerne les eaux pluviales qui tombent sur nos installations à haute tension (transformateurs), les surfaces imperméables (toitures, routes asphaltées) et perméables (routes en gravier). Lors de la construction de nouveaux postes et de l'extension ou de la rénovation de postes existants, nous veillons à ce que les eaux pluviales qui tombent sur les installations (transformateurs) soient toujours drainées sans aucune contamination (par l'huile), nous augmentons la perméabilité des surfaces²⁰ et explorons les solutions de réutilisation et d'infiltration (certaines peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité).

Dans nos conditions d'achat, nos fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables, notamment en ce qui concerne la pollution des sols. Dans nos règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement à l'intention des entrepreneurs effectuant des missions, nous leur demandons de prendre toutes les mesures

préventives nécessaires pour éviter de contaminer les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface.

ACTIONS RELATIVES À LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Une part significative des sols belges est polluée, conséquence directe des (anciennes) activités industrielles sur place ou à proximité ou du remblayage de certaines zones avec des terres polluées. Elia Transmission (Belgique) a cartographié l'état du sol sur ses terrains afin de planifier les activités de remise en état. Ces opérations sont menées conformément aux réglementations environnementales locales.

²⁰ Pour ce faire, nous construisons des chaussées avec du gravier renforcé et non plus avec de l'asphalte sur du béton. Nous évitons les caniveaux sur le pavage existant et prévoyons des dispositifs de ruissellement et d'infiltration naturels le long de la route.

4.2.4 Ressources aquatiques et marines

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives aux ressources aquatiques et marines ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

POLITIQUES EN MATIÈRE DE RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

En termes de prévention, Elia Transmission (Belgique) s'engage à poursuivre des actions efficaces de conservation des eaux souterraines et des sols (voir la section précédente « [Politiques en matière de prévention de la pollution](#) ». Les activités de l'entreprise n'impliquent pas de consommation d'eau importante ou le rejet régulier d'effluents liés aux processus.

En ce qui concerne les ressources marines, les impacts de nos projets offshore sont évalués au cours de leur phase d'autorisation dans une étude d'impact sur l'environnement réalisée par des experts environnementaux externes.

ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES AUX RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Veillez vous référer aux actions décrites dans la section précédente concernant la gestion de l'eau afin de prévenir la pollution due à des fuites accidentelles.

En ce qui concerne nos projets offshore, les permis sont accordés sous réserve du respect d'une longue liste de conditions relatives à la phase de travail et à l'exploitation de l'installation offshore, y compris une série de mesures relatives à l'environnement marin, par exemple le suivi de l'évolution des pieux de sable et la profondeur minimale d'enfouissement des câbles afin d'atténuer l'impact sur l'environnement marin. Certaines de ces mesures d'atténuation visent en particulier à réduire l'impact de ces projets sur la vie marine et sont donc décrites dans la section suivante intitulée « [4.2.5 Biodiversité et écosystèmes](#) ».

4.2.5 Biodiversité et écosystèmes

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives à la biodiversité et aux écosystèmes ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

Nous nous efforçons de limiter l'impact de nos projets sur les zones où nous travaillons, soit en nous abstenant de causer des perturbations évitables à la nature et aux paysages, soit en veillant à ce que ces perturbations soient réduites au minimum en utilisant la « hiérarchie

d'atténuation » qui vise à prévenir ou à éviter les impacts négatifs sur la nature. Elle fournit également des conseils sur la protection de la biodiversité tout au long des cycles de vie des projets, de la planification précoce au déclassement et au réapprovisionnement. L'application de cette hiérarchisation d'atténuation permet d'éviter, de minimiser, de restaurer et – si nécessaire – de compenser les impacts négatifs sur la biodiversité.

Nous nous sommes fixé une série d'objectifs en matière de protection de l'environnement et de promotion de la biodiversité dans nos propres activités. Reportez-vous à la section suivante pour plus d'informations.

Elia Transmission (Belgique) possède des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité (voir « [Cibles et métriques liées à la biodiversité et aux écosystèmes](#) »). Nous prenons des mesures appropriées pendant la phase de construction afin de prévenir et d'atténuer tout impact négatif.

POLITIQUES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Les incidences de nos projets d'infrastructure (onshore et offshore) sont évaluées au cours de leur phase d'autorisation dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement réalisée par des experts environnementaux externes, conformément à nos obligations légales de minimiser les perturbations potentielles que nous pourrions causer à la nature. Une évaluation stratégique environnementale (ESE) doit également accompagner le Plan de développement fédéral belge lors de sa publication.

Nous disposons de plusieurs politiques concernant la biodiversité et la protection des écosystèmes. Dans nos conditions d'achat, nos fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables, notamment en ce qui concerne l'impact sur la biodiversité. Dans nos règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement à l'intention des entrepreneurs effectuant des missions pour Elia Transmission (Belgique), nous leur demandons de prendre toutes les mesures préventives nécessaires en matière de respect de la nature. Nous avons également des politiques spécifiques relatives à la manipulation correcte des espèces exotiques envahissantes et une politique visant à clarifier comment et où les balises avifaunes doivent être placées.

ACTIONS ET RESSOURCES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Protection des oiseaux : avec l'aide d'organisations environnementales européennes et locales de premier plan, Elia Transmission (Belgique) a identifié les tronçons de leur réseau qui présentent le plus grand danger pour les oiseaux. Ces tronçons sont progressivement équipés de balises avifaunes qui réduisent la probabilité de collisions en rendant les lignes plus visibles pour les oiseaux. Nous souhaitons que toutes nos lignes aériennes critiques pour les oiseaux soient équipées de balises avifaunes d'ici 2030. Nous installons également des nichoirs en bas ou en haut de nos pylônes en fonction des espèces que nous voulons protéger.

Gestion écologique des corridors : nous assurons la gestion écologique des corridors sous les lignes aériennes qui traversent les forêts. Tout en veillant à ce que notre réseau soit exploité en toute sécurité, nous minimisons nos interventions dans ces zones afin que les habitats naturels puissent à nouveau se développer sous nos lignes ou nous mettons en œuvre des mesures de gestion favorables à la biodiversité. Elia Transmission (Belgique) est un précurseur dans ce domaine depuis 2012. En effet, nous avons développé un projet LIFE sur 7 ans (financé par l'UE et en partenariat avec le GRT français RTE). En 2018, nous avons décidé de poursuivre ce projet pour cinq années supplémentaires, sans recevoir de subsides, sous le nom « Life2 » en aménageant plus de corridors écologiques autour de nos lignes. L'autre objectif de ce projet était de continuer le suivi des améliorations apportées à la biodiversité. Les résultats sont très encourageants : 98% des sites évalués présentent des résultats concluants. D'ici 2030, notre ambition est qu'Elia Transmission (Belgique) gère 90% de tous nos corridors forestiers de manière à soutenir la biodiversité. Le site web <http://www.life-elia.eu/> fournit plus d'informations sur ces projets

Postes : nous favorisons les espaces verts autour de nos infrastructures existantes pour encourager la biodiversité et réduire les impacts négatifs de nos assets sur l'écosystème. Fin 2022, nous avons interdit l'utilisation de tous les herbicides sur l'ensemble de nos sites en Belgique. En 2023, nous avons également publié une politique interne sur les espèces exotiques envahissantes afin de disposer d'un moyen unifié de prévenir la propagation de ces espèces et de mettre en place des pratiques visant à les éliminer définitivement de nos sites.

Offshore : (voir aussi « [Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines](#) »). En ce qui concerne nos projets offshore, les mesures d'atténuation sont principalement mises en œuvre pendant la phase de construction de nos projets. Ces mesures visent à réduire les impacts de ces projets sur la vie marine (par exemple, des mesures en vue de limiter l'impact de tout bruit produit et des mesures de dissuasion acoustique pour empêcher la faune marine de se rapprocher de nos actifs lors de leur construction).

La future île artificielle Princesse Elisabeth en mer du Nord est conçue avec un objectif supplémentaire, celui de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'environnement marin. Elia Transmission (Belgique) a travaillé avec un panel d'experts pour donner forme à ce « design inclusif pour la nature » (NID). Le NID a été élaboré en partenariat avec des experts de la conservation de la nature et de l'environnement marin. Dès la phase de conception et de construction, tout sera mis en œuvre pour renforcer l'écosystème marin. L'entreprise souhaite minimiser les effets perturbateurs sur l'environnement marin tout en profitant de l'occasion pour ajouter une valeur écologique et environnementale au projet. Le partenariat NID vise également à améliorer les connaissances scientifiques dans ce domaine. Un aperçu des mesures envisagées en faveur de la biodiversité est disponible sur notre [site web](#).

CIBLES ET MÉTRIQUES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Nous avons actuellement deux cibles liées à la biodiversité qui sont alignées sur la mise en œuvre des actions expliquées ci-dessus.

Ces deux cibles sont liées à nos propres activités et leur portée géographique correspond à nos réseaux respectifs.

| Elia Transmission (Belgique) | 2019 | 2022 | 2023 |
|---|------|------|------|
| % de corridors forestiers gérés de manière écologique | 54 | 63 | 68 |
| % de lignes HT critiques pour les oiseaux et équipées (km) de dispositifs anti-collision pour les oiseaux | 19 | 61 | 73 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La longueur totale d'Elia Transmission (Belgique) située dans des zones Natura 2000 (sur terre et en mer) est de 665 km.

| Elia Transmission (Belgique) - Mesure | Unité | Surface/Nombre - Statut 2023 |
|--|--------|------------------------------|
| Pâturages | ha | 83,1 |
| Lisières de forêt restaurées | ha | 223,2 |
| Lisières de forêt plantées | ha | 132,0 |
| Lisières de forêt - restauration et plantation | ha | 76,5 |
| Pelouses sèches | ha | 7,5 |
| Prairies humides | ha | 16,9 |
| Prairies sèches | ha | 106,8 |
| Landes sèches | ha | 20,8 |
| Vergers | ha | 27,5 |
| Mares | Nombre | 176,0 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

4.2.6 Utilisation des ressources et économie circulaire

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

Veillez vous référer à la section suivante pour en savoir plus sur notre gestion des déchets dans le cadre du règlement sur la taxonomie : « [Principe do no significant harm \(dnsh, ne pas causer de préjudice important\)](#) ».

POLITIQUES EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nous appliquons des pratiques commerciales circulaires à la gestion de nos équipements HT et linéaires.

Nous avons des politiques de gestion des assets qui privilégient l'évitement/la minimisation des déchets plutôt que leur traitement (réutilisation, réparation, rénovation). Pour plus d'informations sur ces pratiques de gestion des assets, voir Actions ci-dessous.

En ce qui concerne les déchets provenant de nos propres activités et de la chaîne de valeur en amont, nous respectons toutes les lois et réglementations nationales et fédérales. Sur nos chantiers (chaîne de valeur en amont), les entrepreneurs doivent appliquer la hiérarchie des déchets et se conformer à la législation environnementale en vigueur pour enlever et trier les déchets générés sur le site et les faire collecter par un collecteur de déchets agréé. Les sociétés de gestion des déchets fournissent des informations sur la manière dont nos déchets sont éliminés (et les certificats nécessaires). En fonction de la zone d'exploitation, Elia Transmission (Belgique) doit également faire rapport périodiquement aux autorités des quantités annuelles de types de déchets spécifiques que nous produisons.

En ce qui concerne les déchets produits par Elia Transmission (Belgique) sur ses propres sites (activités propres), les déchets sont enlevés par des sociétés de gestion des déchets agréées, qui collectent, transportent et recyclent les déchets dangereux et non dangereux.

ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pratiques commerciales circulaires dans la gestion des assets : nous avons développé des méthodes pour optimiser la gestion du remplacement de nos équipements linéaires (lignes, câbles) et à haute tension. Nous surveillons nos équipements à l'aide d'indicateurs de santé afin de suivre de près leur état et d'adapter leur durée de vie en conséquence. Nous analysons également le niveau de risque associé à l'équipement en attribuant un score d'impact réseau à chaque pièce d'équipement, ce qui nous permet de maintenir plus longtemps sur le réseau les équipements moins critiques, tout en conservant le niveau d'attention adéquat pour les équipements les plus critiques. Plus important encore, les taux de défaillance des équipements sont étroitement surveillés pour les équipements en service afin que les mesures les plus appropriées puissent être prises au bon moment. Cette approche nous permet d'optimiser les décisions de gestion de la maintenance et du remplacement.

Lorsque l'équipement arrive en fin de vie, nous analysons également s'il est possible de

retarder cette fin de vie en procédant à un retrofit. Le « retrofit » consiste à remplacer des composants anciens ou en fin de vie par des composants plus récents, utilisant généralement une technologie plus récente, tout en conservant la même fonction.

Nous déployons de nouvelles approches basées sur la technologie numérique pour maximiser l'efficacité de nos projets et améliorer nos modèles de gestion des risques afin de parvenir à un suivi plus proche du temps réel.

Lorsque nous démantelons des postes et des lignes, les équipements encore fonctionnels sont mis de côté et stockés dans un parc de matériel afin de remplacer tout équipement défaillant ou obsolète sur un autre site.

Un autre développement futur de la plateforme de comptabilisation du CO₂ mentionnée dans la section « [E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique](#) » consistera à étendre son utilisation à la collecte des volumes de déchets générés par nos fournisseurs.

RESSOURCES SORTANTES

| Déchets | Elia Transmission (Belgique) | | |
|--------------------------------|------------------------------|----------|----------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| Déchets dangereux (tonnes) | 535,54 | 936,12 | 725,64 |
| Déchets non dangereux (tonnes) | 646,51 | 196,42 | 375,88 |
| Déchets totaux (tonnes) | 1 182,05 | 1 132,54 | 1 101,51 |
| Taux de recyclage (%) | 100 % | 100 % | 100 % |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Définitions :

Les déchets dangereux et non dangereux sont identifiés sur la base de leur classification EURAL/CED (classification européenne des déchets), qui est une mention obligatoire sur les documents de collecte des déchets.

Commentaires :

Toutes les opérations de récupération et d'élimination se déroulent hors site.

Pour Elia Transmission (Belgique), les données fournies dans le tableau concernent les déchets collectés dans les centres administratifs et techniques. Les déchets provenant des chantiers de construction ne sont pas inclus.

4.3. Informations sociales

4.3.1 ESRS S1 Effectifs de l'entreprise

Le succès des activités d'Elia Transmission (Belgique) dépend en grande partie du travail et de l'engagement de ses collaborateurs. Lors de la transition vers un rapport de durabilité conforme aux ESRS, le Groupe a décidé de donner la priorité au reporting relatif à son impact sur sa main-d'œuvre et aux risques et opportunités associés. Bien que certaines obligations d'information aient été introduites progressivement, la section S1 « Main d'œuvre de l'entreprise » a fait l'objet d'une attention particulière afin de parvenir à une maturité précoce dans le processus de reporting global.

STRATÉGIE

ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des stakeholders

La mission d'Elia Transmission (Belgique) ne peut être réalisée que grâce à son personnel. Il s'inscrit dans notre responsabilité d'entreprise de développer notre propre main-d'œuvre, de promouvoir sa santé et sa sécurité, de l'impliquer dans la prise de décision et de garantir l'égalité des chances pour tous. Dans le cadre du programme de durabilité ActNow du Groupe, nous nous sommes fixé des objectifs spécifiques dans les domaines de la « diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion » et de la « santé et sécurité au travail », ainsi que des mesures qui en découlent (voir les sections « [Processus de double matérialité](#) » et « [Résultats de la double matérialité](#) »). Le maintien et le développement de notre culture d'entreprise basée sur les valeurs, ouverte et inclusive, ainsi que la création d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, font partie des principaux objectifs d'Elia Transmission (Belgique) et constituent la base stratégique de toutes les décisions relatives au personnel.

Les indicateurs ci-dessous (tirés des normes GRI) présentent les tendances stratégiques pertinentes pour la gestion des talents.

Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|---------------------------------|------------|---------------|------------|----------------|------------|---------------|
| | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux |
| Total nouveaux effectifs | 149 | 9,38 % | 178 | 11,61 % | 127 | 8,55 % |
| Répartition par genre | | | | | | |
| Hommes | 103 | 69,13 % | 130 | 73,03 % | 101 | 79,53 % |
| Femmes | 46 | 30,87 % | 48 | 26,97 % | 26 | 20,47 % |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie inclut les travailleurs qui ont rejoint une entité quelconque du périmètre de reporting sans distinguer s'ils venaient de l'extérieur du Groupe ou s'ils étaient en transition depuis une autre entité du Groupe. L'imprécision induite est considérée comme négligeable et non significative. La méthodologie tient compte des orientations fournies par les normes ESRS.

Formule du taux de rotation total : $(\text{nombre de travailleurs embauchés} / ((\text{nombre de collaborateurs en début d'année} + \text{nombre de collaborateurs en fin d'année}) / 2)) * 100$

Formule de calcul du taux d'égalité entre hommes et femmes : $(\text{nouvelles embauches (hommes ou femmes)} / \text{total des nouvelles embauches})$

Où nombre de collaborateurs au début de l'année = effectif contractuel au 1er janvier de l'année de référence

Où nombre de collaborateurs à la fin de l'année = effectif contractuel au 31 décembre de l'année de référence

L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Les objectifs du groupe en matière de diversité, d'équité et d'inclusion pour les nouveaux effectifs figurent dans la section [S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants](#).

Départ à la retraite

| Départs à la retraite | Elia Transmission (Belgique) | |
|-----------------------|------------------------------|-------------|
| | Dans 5 ans | Dans 10 ans |
| Directeurs | 0,00 % | 0,25 % |
| Senior managers | 0,06 % | 0,25 % |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthode de calcul de ce point de données suppose que les travailleurs partiront à la retraite à l'âge de 67 ans. Les parcours professionnels réels peuvent différer en fonction de

divers facteurs, mais l'inexactitude induite par la tendance des départs à la retraite illustrée dans le tableau est considérée comme négligeable et non significative. La projection est effectuée pour les collaborateurs de l'entreprise à la fin de l'année de la période de référence.

Formule : (nombre de travailleurs ayant droit à la retraite/effectif contractuel)

Où l'effectif contractuel est le chiffre au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

ESRS 2 SBM-3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Pour une vue d'ensemble des politiques d'Elia Transmission (Belgique) liées aux effectifs de l'entreprise, reportez-vous à la section « [4.1.5 Politiques adoptées pour gérer les questions de matérialité importantes](#) ».

En fonction de l'incidence, des risques et des opportunités de nos activités économiques, les questions suivantes sont traitées par des politiques, des procédures ou des systèmes de gestion certifiés :

- respect des droits de l'homme et des droits du travail, y compris le travail des enfants ;
- santé et sécurité de nos collaborateurs et de nos sous-traitants ;
- diversité, équité et inclusion ;
- comportement éthique et conformité ;

Droits de l'homme et du travail

Pour souligner l'importance des droits de l'homme et veiller à ce qu'ils fassent partie de notre culture d'entreprise, nous avons codifié nos engagements dans le code éthique d'Elia Transmission (Belgique), dont nous attendons qu'il soit suivi par tous les collaborateurs.

Notre engagement en faveur des droits de l'homme comprend la reconnaissance et la prise en charge d'instruments internationalement reconnus, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux accords qui la mettent en œuvre, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (ILO: C87, C98 et C135) relative aux principes et droits

fondamentaux au travail. Notre politique des Droits de l'Homme a été élaborée sur la base des orientations publiées par le Pacte mondial des Nations unies, dont nous sommes signataires. Notre engagement en faveur des droits des travailleurs se reflète dans notre code éthique, qui repose sur les normes fondamentales du travail de l'OIT et sur les dix principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations unies.

Santé et sécurité

Les filiales d'Elia Transmission (Belgique) ont adopté une politique de santé et de sécurité, elles mènent des analyses de sécurité régulières et promeuvent une culture de la sécurité dans toute l'organisation. Elia Transmission (Belgique) a mis en place des normes de sécurité strictes que tous ses collaborateurs, sous-traitants et toute personne en contact avec ses infrastructures sont tenus de respecter. Tous les collaborateurs doivent respecter la directive sur la santé et la sécurité au travail. Elia Transmission (Belgique) a obtenu la certification « Safety Culture Ladder ».

Diversité, équité et inclusion

Conformément à la Convention 111 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), nous nous engageons à promouvoir la diversité et condamnons fermement tout acte discriminatoire au travail. Cet engagement est inscrit dans notre Charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. En conséquence, tous les collaborateurs sont égaux, quels que soient leur origine raciale et ethnique, leur couleur, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur handicap, leur âge, leur religion, leurs opinions politiques, leur origine nationale ou sociale, ou toute autre caractéristique. L'entreprise a mis en place des procédures visant à éliminer toute forme de discrimination, y compris le harcèlement, et à promouvoir l'égalité des chances. En outre, ces sujets sont gérés par une partie spécifique de notre programme de durabilité ActNow.

Méthodes d'engagement avec la main-d'œuvre de l'entreprise

Elia Transmission (Belgique) considère qu'une communication ouverte et sincère avec ses stakeholders fait partie intégrante du succès de son entreprise. En conséquence, Elia Transmission (Belgique) s'engage régulièrement avec tous ses stakeholders, y compris la main-d'œuvre de l'entreprise (voir le tableau dans la section « [Intérêts et points de vue des stakeholders](#) »).

Elia Transmission (Belgique) offre à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leurs préoccupations concernant des violations présumées de son code éthique (y compris les questions relatives aux droits de l'homme) sans crainte de représailles et/ou de traitement injuste, par le biais d'une politique en matière de lancement d'alerte établie. Un système externe d'alerte éthique est disponible pour signaler d'éventuels manquements à l'intégrité, conformément à la directive européenne « lanceurs d'alerte ». Les collaborateurs internes ainsi que les stakeholders externes peuvent faire part de leurs préoccupations de manière anonyme via cette plateforme. Les violations de ces codes peuvent également être

signalées à la direction, aux RH ou au Compliance Officer. Leurs préoccupations seront ensuite traitées de façon objective et confidentielle, conformément à la procédure de lancement d'alerte.

Conformément aux objectifs de notre programme de durabilité ActNow (dimension : Gouvernance, éthique et conformité), la direction a désigné un membre du personnel pour servir de point de contact confidentiel pour les questions de lutte contre la discrimination et la corruption et les violations des droits de l'homme. Cette personne peut être contactée de manière anonyme.

S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

L'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise se fait à la fois directement et par l'intermédiaire des représentants des travailleurs, qui, pour Elia Transmission (Belgique), sont organisés sous la forme de conseils d'entreprise. De plus amples informations sur l'interaction entre Elia Transmission (Belgique) et ses collaborateurs sont disponibles à la section « [Intérêts et points de vue des stakeholders](#) ».

Elia Transmission (Belgique) s'engage pour la liberté d'association, les négociations collectives et la protection des représentants des travailleurs. L'accent est mis sur la confiance et la collaboration permanente avec tous les syndicats.

Elia Transmission (Belgique) dispose d'un Conseil d'entreprise général qui est responsable des intérêts des collaborateurs. Le Chief Alignment Officer du Groupe, Peter Michiels est responsable de la mise en œuvre des questions relatives aux collaborateurs. Dans le Conseil d'entreprise européen d'Elia Transmission (Belgique), des discussions transfrontalières sont organisées et des mesures sont élaborées. Ces deux personnes sont qualifiées pour jouer ce rôle étant donné leur position idéale dans l'organisation pour fournir des conseils sur les questions relatives au personnel et sont reconnues comme étant les plus hauts responsables disposant de connaissances d'expert.

Elia Transmission (Belgique) veille à ce que les décisions relatives à l'emploi soient prises de manière impartiale et non discriminatoire par le biais de réunions mensuelles et de consultations préliminaires avec les représentants syndicaux.

Les sujets d'actualité sont discutés et mis en avant lors des réunions régulières des conseils d'entreprise. Les programmes sont présentés et discutés avec le personnel lors d'une assemblée générale annuelle.

Au-delà des conventions collectives et des accords d'entreprise, Elia Transmission (Belgique) respecte également des directives établies au niveau international dépassant la portée de ses conventions collectives et accords d'entreprise, comme les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits des travailleurs stipulés dans le Pacte mondial des Nations unies. Par conviction et conformément à la convention n° 111 de l'OIT, Elia Transmission (Belgique) s'engage à

promouvoir la diversité. Chaque collaborateur s'engage à respecter ces normes et principes lors de son entrée dans l'entreprise en signant le contrat individuel de travail.

Différents réseaux existent au sein de l'organisation (Women Forum Initiative), dont les membres se réunissent régulièrement pour dialoguer sur des sujets liés à la gestion et au leadership. Ils garantissent que les voix des femmes sont entendues et que les processus d'engagement sont adaptés, les descriptions de recrutement comprennent des références à la diversité lors de la recherche de profils pour pourvoir les postes vacants, afin de promouvoir l'égalité des chances). Pour les objectifs de diversité, reportez-vous à la section « [S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants](#) ».

S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Elia Transmission (Belgique) considère qu'une communication ouverte et sincère avec ses stakeholders fait partie intégrante du succès de son entreprise. Une communication précoce et ouverte avec tous les stakeholders - à la fois au sein de la société et avec ceux concernés par nos projets - améliore la réalisation de nos projets d'infrastructure.

Elia Transmission (Belgique) offre la possibilité à ses collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations à propos de (prétendues) infractions au Code éthique sans craindre des représailles et/ou un traitement déloyal.

Un système externe d'alerte éthique EthicsAlert est disponible pour signaler d'éventuels manquements à l'intégrité, conformément à la directive européenne « lanceurs d'alerte ». Les collaborateurs et les stakeholders externes peuvent faire part de leurs préoccupations de manière anonyme via cette plateforme. Les violations de ces codes peuvent également être signalées à la direction, aux RH ou aux représentants indépendants pour l'équité et l'inclusion, ainsi qu'aux représentants des collaborateurs et des stagiaires et au Compliance Officer. Leurs préoccupations sont traitées de façon objective et confidentielle, conformément à la procédure de lancement d'alerte.

(Voir aussi la section « [Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité](#) »).

Nombre d'incidents

| 2023 | Elia Transmission (Belgique) | | | |
|----------------------|------------------------------|-------------|---------|---------|
| | Total | Répartition | | |
| Discrimination, DE&I | 1 | Examinés | Traités | Résolus |
| | | 1 | 1 | 1 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

SI-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

Les actions suivantes concernant la main-d'œuvre de l'entreprise ont été prises afin d'atteindre les objectifs définis dans la section "[SI-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants](#)":

Diversité, équité et inclusion

1. Leadership inclusif au sein de l'organisation et engagement de tout le personnel.

- Elia Transmission (Belgique) a publié une charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) qui souligne l'engagement de l'équipe de direction à ancrer davantage ces trois aspects au sein de l'organisation.

2. Les collaborateurs sont sensibilisés aux questions de DEI par les ambassadeurs DEI et grâce à des formations, des événements et des communications internes.

Cette année, nous nous sommes particulièrement concentrés sur la lutte contre les micro-agressions chez Elia Transmission (Belgique). Des pratiques de recrutement et de sélection inclusives dans nos processus de recrutement sont mises en œuvre.

- Augmenter la proportion de femmes dans l'effectif (à la fois à des postes d'encadrement et de direction senior)

3. Égalité des chances pour l'ensemble du personnel

- Initiative « Women in Leadership »
- Culture d'entreprise ouverte et inclusive et équilibre sain entre travail et vie privée

4. Reconnaissance du rôle sociétal des aspects DEI

- Elia Transmission (Belgique) est membre de la Plateforme pour l'égalité dans le secteur de l'énergie, créée par la Commission européenne. Cette Plateforme réunit différents acteurs de tout le secteur qui souhaitent créer un environnement dans lequel chacun a les mêmes chances de réussir. Elle encourage la collaboration avec d'autres partenaires et le partage de bonnes pratiques.

Santé et sécurité

1. Le programme Go for Zero

- Depuis 2015, toutes les initiatives et tous les projets d'amélioration liés à la sécurité ont été intégrés dans le programme Go for Zero. En 2023, la structure du programme a été actualisée et s'articule désormais autour de trois piliers : l'amélioration continue, les compétences et le comportement. L'objectif est de développer nos méthodes de travail, nos compétences et notre culture de manière cohérente, en plaçant la sécurité au cœur de nos préoccupations.

- Les travailleurs sont formés à adopter le bon comportement et à être responsables de leur sécurité et de celle des autres. Ils sont encouragés à se donner mutuellement du feedback afin de promouvoir et d'intégrer la sécurité dans leurs actions. Des événements de sensibilisation à la sécurité sont organisés pour les travailleurs d'Elia Transmission (Belgique) tout au long de l'année.

- Elia Transmission (Belgique) dispose d'un solide Programme de gestion de la sécurité qui garantit la cohérence et l'incidence des projets de sécurité menés par les différents départements. La « Safety Culture Lader » fait partie du programme et présente une méthode d'évaluation permettant de mesurer et d'évaluer la sensibilisation des entreprises à la santé et à la sécurité, en vue de réduire le nombre de situations à risque.

2. Information relatives à la santé et à la sécurité

- Tous les indicateurs de santé et de sécurité font l'objet d'un suivi étroit en interne et par le biais de tableaux de bord spécifiques.

- Les informations relatives à la santé et à la sécurité sont régulièrement communiquées aux travailleurs par le biais de Safety Flashes et de Safety Shares.

- Tous les travailleurs peuvent facilement signaler toute situation dangereuse qu'ils rencontrent via une application dédiée.

3. Bien-être

- Elia Transmission (Belgique) dispose d'un Comité pour la prévention et la protection au travail. Ce comité sert d'organe consultatif pour les employeurs et les collaborateurs et contribue activement à l'amélioration du bien-être sur le lieu de travail. Les travailleurs peuvent également faire appel à des services de prévention internes et externes.

- Elia Transmission (Belgique) établit un Plan global de prévention tous les cinq ans.

- Les initiatives en matière de santé et de sécurité chez Elia Transmission (Belgique) couvrent également la santé mentale des travailleurs et visent à promouvoir la résilience. Elia Transmission (Belgique) dispose d'une charte Droit à la déconnexion qui a été élaborée en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et qui fait désormais officiellement partie du règlement de travail interne d'Elia Transmission (Belgique).

MÉTRIQUES ET CIBLES

S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Note: les cibles sont les mêmes au niveau Elia Group

| Thème important | Risque/opportunité | KPI | Cible | Echéance |
|---------------------------------------|--------------------|---|---|--|
| Diversité, équité et inclusion | Opportunité | Nouveaux recrutements (répartition par sexe féminin) | Au moins 30% du total des nouveaux recrutements annuels | Objectif annuel chaque année jusqu'en 2030 |
| | Opportunité | Femmes occupant des postes de direction (administrateur et senior managers) | Au moins 10% | Annuel |
| | Opportunité | Part de femmes dans l'ensemble du personnel | Au moins 25% | Objectif pour 2028 |

| Thème important | Risque/opportunité | KPI | Cible | Echéance |
|--------------------------|--------------------|---|---|--|
| Santé et sécurité | Risque | Total recordable injury rate (TRIR) des collaborateurs | 2023 : Inférieur à 6,5 2024 : Inférieur à 6,30 | Objectif annuel décroissant jusqu'en 2030 |
| | Risque | Total recordable injury rate (TRIR) des contractants | 2023 : Inférieur à 16 2024 : Inférieur à 15,5 | Objectif annuel décroissant jusqu'en 2030 |
| | Risque | Total recordable injury rate (TRIR) des travailleurs non salariés | 2024 : Inférieur à 1 | Nouvelle métrique et donc nouvel objectif annuel décroissant jusqu'en 2030 |
| | Risque | Total recordable injury rate (TRIR) des collaborateurs, des travailleurs non salariés et des contractants | 2030 : Inférieur à 6,5 | Objectif annuel décroissant jusqu'en 2030 |
| | Risque | Moyenne mobile des 3 dernières années pour le Total Recordable Injury Rate (TRIR) des collaborateurs, des travailleurs non salariés et des entrepreneurs. | 2023: Inférieure à 8,95 | Objectif annuel décroissant chaque année jusqu'en 2030 (où l'on prévoit 7,7) |

SI-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés de l'entreprise (effectifs) par sexe

| Genre | Elia Transmission (Belgique) | | |
|----------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| Hommes | 1 172 | 1 202 | 1 270 |
| Femmes | 286 | 305 | 347 |
| Autre | Pas disponible | Pas disponible | Pas disponible |
| Non communiqué | Pas disponible | Pas disponible | Pas disponible |
| Total | 1 458 | 1 507 | 1 617 |

*Genre tel que spécifié par les collaborateurs eux-mêmes.

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, mais ne s'applique pas aux données historiques (2022 et 2021).

Dans notre système RH, seuls les genres masculin et féminin peuvent être attribués aux collaborateurs, la loi ne nous obligeant pas à proposer d'autres options. Cela signifie que les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront marquées comme non disponibles.

Nombre de salariés de l'entreprise (effectifs) par pays

| Pays | Elia Transmission (Belgique) | | |
|----------|------------------------------|-------|-------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| Belgique | 1 458 | 1 507 | 1 617 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient

de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, mais ne s'applique pas aux données historiques (2022 et 2021).

Répartition du type de collaborateurs par genre

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 | | | | Total |
|---|--------------|------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| | Hommes | Femmes | Autre | Non communiqué | |
| Nombre de salariés (effectifs) | 1 270 | 347 | Pas disponible | Pas disponible | 1 617 |
| Nombre de salariés permanents (effectifs) | 1 269 | 347 | Pas disponible | Pas disponible | 1 616 |
| Nombre de salariés temporaires (effectifs) | 1 | 0 | Pas disponible | Pas disponible | 1 |
| Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs) | 0 | 0 | Pas disponible | Pas disponible | 0 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Dans notre système RH, seuls les genres masculin et féminin peuvent être attribués aux collaborateurs, la loi ne nous obligeant pas à proposer d'autres options. Cela signifie que les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront marquées comme non disponibles.

Aucun collaborateur non garanti ne travaille pour Elia Transmission (Belgique) dans le cadre du reporting. Toutes les données correspondantes sont donc marquées comme nulles pour cette catégorie.

Taux de rotation du personnel

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 | |
|------------------------------|--------|------|
| | Nombre | Taux |
| Total | 88 | 5,54 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie inclut les travailleurs qui ont quitté une entité quelconque du périmètre de reporting sans distinguer s'ils quittaient Elia Transmission (Belgique) ou s'ils étaient en

transition vers une autre entité d'Elia Transmission (Belgique). Pour les entrées et sorties inter-sociétés, chaque entité juridique doit les classer en entrées ou en sorties. L'imprécision induite est considérée comme négligeable et non significative. La méthodologie tient compte des orientations fournies par les normes ESRS.

Formule : Taux de rotation (%) : (nombre annuel de départs) / ((nombre de collaborateurs en début d'année + nombre de collaborateurs en fin d'année)/2) * 100

Où le nombre annuel de départs concerne tous les collaborateurs (définis comme l'effectif contractuel du 1er janvier au 31 décembre) quittant l'entreprise pour des raisons volontaires et involontaires - démission, fin de contrat temporaire, licenciement, retraite ou décès - pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année de référence. Les collaborateurs sont comptés comme quittant l'entreprise le premier jour civil suivant le dernier jour de leur contrat de travail.

Où nombre de collaborateurs au début de l'année = effectif contractuel au 1er janvier de l'année de référence

Où nombre de collaborateurs à la fin de l'année = effectif contractuel au 31 décembre de l'année de référence

Répartition du type de collaborateurs par région

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 Belgique |
|---|------------------|
| Nombre de salariés (effectifs) | 1 617 |
| Nombre de salariés permanents (effectifs) | 1 616 |
| Nombre de salariés temporaires (effectifs) | 1 |
| Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs) | 0 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Effectifs des collaborateurs par type de contrat, répartis par région

| | Elia Transmission (Belgique) | | |
|------------------------------------|------------------------------|------------------|------------------|
| | 2023 Belgique | 2022 Belgique | 2021 Belgique |
| Nombre de salariés à temps plein | 1447 | 1383 | 1314 |
| Nombre de salariés à temps partiel | 170 | 124 | 144 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, mais ne s'applique pas aux données historiques (2022 et 2021).

S1-7 Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

100% des collaborateurs d'Elia Transmission (Belgique) sont couverts par des conventions collectives.

L'entreprise a une politique forte en matière de liberté d'association et de droit à la convention collective.

S1- 9 Métriques de diversité

Répartition des genres au sein des instances dirigeantes

| Elia Transmission (Belgique) | 2023 | | 2022 | | 2021 | | |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Effectifs | % | Effectifs | % | Effectifs | % | |
| Directeurs | Total | 7 | 100,00 % | 8 | 100,00 % | 8 | 100,00 % |
| | Hommes | 5 | 71,43 % | 6 | 75,00 % | 5 | 62,50 % |
| | Femmes | 2 | 28,57 % | 2 | 25,00 % | 3 | 37,50 % |
| | Autre | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % |
| | Non communiqué | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % |
| Senior managers | Total | 40 | 100,00 % | 41 | 100,00 % | 42 | 100,00 % |
| | Hommes | 33 | 82,50 % | 33 | 80,49 % | 35 | 83,33 % |
| | Femmes | 7 | 17,50 % | 8 | 19,51 % | 7 | 16,67 % |
| | Autre | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % |
| | Non communiqué | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, 2022 et 2021.

Dans notre système RH, seuls les genres masculin et féminin peuvent être attribués aux collaborateurs, la loi ne nous obligeant pas à proposer d'autres options. Cela signifie que les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront marquées comme non disponibles pour ces entités.

Répartition par âge parmi les collaborateurs

| Âge | Elia Transmission (Belgique) | | | | | |
|-------|------------------------------|---------|-----------|---------|-----------|---------|
| | 2021 | | 2022 | | 2023 | |
| | Effectifs | % | Effectifs | % | Effectifs | % |
| <30 | 154 | 10,56 % | 175 | 11,61 % | 195 | 12,06 % |
| 30-50 | 900 | 61,73 % | 930 | 61,71 % | 1003 | 62,03 % |
| >50 | 404 | 27,71 % | 402 | 26,68 % | 419 | 25,91 % |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, mais ne s'applique pas aux données historiques (2022 et 2021).

S1-10 Salaires décents

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

S1-11 Protection sociale

En vertu de la législation belge, les employeurs sont tenus d'offrir à leurs collaborateurs une protection sociale contre la perte de revenus due à des événements spécifiques, notamment :

- Maladie
- Chômage
- Accident du travail et handicap acquis
- Congé parental
- Départ à la retraite

En conséquence, tous les collaborateurs d'Elia Transmission (Belgique) sont protégés contre la perte de revenus découlant de ces événements. Ces politiques sont élaborées et mises en œuvre conformément aux lois applicables dans les pays repris dans ce reporting.

Elia Transmission (Belgique) se conforme au Code de la sécurité sociale, qui définit le cadre de la protection sociale en Belgique.

Outre les lois locales et les cadres juridiques de l'UE, Elia Transmission (Belgique) participe à et applique des conventions collectives sectorielles qui peuvent également concerner ces sujets.

S1-12 Personnes handicapées

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences

Cette information est préparée conformément aux lignes directrices ESRS et les informations ci-dessous sont présentées conformément à la norme GRI.

Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

| Elia Transmission (Belgique) | |
|--|-------|
| 2023 | |
| Nombre moyen d'heures de formation par année par salarié | 29,71 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

S1-14 Métriques de santé et de sécurité

| S14.88 TRIR | Elia Transmission (Belgique) | | |
|---|------------------------------|------|------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| Salariés | | | |
| 1. Le pourcentage d'effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues | 100 | 100 | 100 |
| 2. Le nombre total de décès | 1 | 0 | 0 |
| 2.1. Le nombre de décès dus à des accidents professionnels | 1 | 0 | 0 |
| 2.2. Le nombre de décès dus à des maladies professionnelles | 0 | 0 | 0 |
| 3. Le nombre d'accidents du travail comptabilisables | 15 | 10 | 9 |
| 4. Le taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) | 6,79 | 4,37 | 3,85 |
| 5. Le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables | 0 | 0 | 0 |
| 6. Le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé | 315 | 154 | 98 |
| 6.1. Le nombre de jours perdus dus à des accidents du travail | 315 | 154 | 98 |
| 6.2. Le nombre de jours perdus dus à des problèmes de santé liés au travail | 0 | 0 | 0 |
| 6.3. Le nombre de jours perdus dus à des décès dus à des problèmes de santé | 0 | 0 | 0 |
| Non-salariés | | | |
| 1. Le pourcentage d'effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues | 100 | 100 | 100 |
| 2. Le nombre total de décès | 0 | 0 | 0 |
| Le nombre de décès dus à des accidents professionnels | 0 | 0 | 0 |
| Le nombre de décès dus à des maladies professionnelles | 0 | 0 | 0 |
| 3. Le nombre d'accidents du travail comptabilisables | 1 | 0 | 1 |
| 4. Le taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) | 1,06 | 0,00 | 0,76 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV et Elia Group SA/NV.

Tous les travailleurs sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité.

TRIR = nombre d'accidents enregistrables*1.000.000/nombre d'heures travaillées.

Blessure enregistrable = toute blessure ou maladie liée au travail qui nécessite plus que des premiers soins et/ou une restriction du mouvement corporel au travail.

Pour les contractants, les heures travaillées sont estimées à partir des factures réelles et sur la base d'une clé de répartition du coût de la main-d'œuvre en fonction des groupes de matériaux et d'un taux horaire mensuel indexé (pour l'exercice 2023 : 62,21 EUR/heure).

| ESRS DR S2-5 Contractants | Elia Transmission (Belgique) | | |
|---|------------------------------|-------|-------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| 1. Le nombre total de décès | 0 | 0 | 0 |
| 1.1. Le nombre de décès dus à des accidents professionnels | 0 | 0 | 0 |
| 1.2. Le nombre de décès dus à des maladies professionnelles | 0 | 0 | 0 |
| 2. Le taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) | 18,84 | 16,01 | 11,16 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV et Elia Group SA/NV.

TRIR = nombre d'accidents enregistrables*1.000.000/nombre d'heures travaillées.

Blessure enregistrable = toute blessure ou maladie liée au travail qui nécessite plus que des premiers soins et/ou une restriction du mouvement corporel au travail.

Pour les contractants, les heures travaillées sont estimées à partir des factures réelles et sur la base d'une clé de répartition du coût de la main-d'œuvre en fonction des groupes de matériaux et d'un taux horaire mensuel indexé (pour l'exercice 2023 : 62,21 EUR/heure).

Des informations supplémentaires sur les objectifs liés à la santé et à la sécurité de nos entrepreneurs sont disponibles dans la section « [Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants](#) ».

| Publication d'informations financières pour Elia Transmission (Belgique) | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|
| Le taux d'accidents du travail comptabilisables des salariés, des non-salariés et des contractants | 8,76 | 8,87 | 9,09 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV et Elia Group SA/NV.

S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Tous les collaborateurs d'Elia Transmission (Belgique) ont droit à des congés familiaux dans le cadre des politiques internes correspondantes et conformément aux législations applicables.

Elia Transmission (Belgique) se conforme à la directive européenne sur l'aménagement du temps de travail et à la législation belge sur l'emploi, qui établit un cadre global pour les conditions d'emploi et de travail, y compris des dispositions relatives aux congés familiaux. Les collaborateurs éligibles ont droit à des congés payés pour le congé de maternité, le

congé de paternité, le congé de grossesse et le congé parental, le congé d'adoption, le congé pour soins et les prestations d'emploi temporaire.

Outre la loi locale et les cadres juridiques de l'UE, Elia Transmission (Belgique) participe à et applique des conventions collectives sectorielles qui peuvent également concerner ces sujets.

| Genre | Elia Transmission (Belgique) | | | | | |
|----------------|------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| | 2021 | | 2022 | | 2023 | |
| | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux |
| Hommes | 63 | 4,20 % | 62 | 3,98 % | 94 | 5,81 % |
| Femmes | 33 | 2,20 % | 40 | 2,57 % | 33 | 2,04 % |
| Autre | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % |
| Non communiqué | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % | Pas disponible | 0,00 % |
| Total | 96 | 6,40 % | 102 | 6,56 % | 127 | 7,85 % |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Formule de calcul du taux : (Collaborateurs concernés ayant pris un congé familiale/effectif contractuel total)

La méthodologie considère les « collaborateurs concernés ayant pris un congé familial » comme l'effectif des travailleurs ayant fait valoir leur droit au congé parental au cours de la période de référence, même si le congé n'est pas achevé au 31 décembre ou si deux congés sont pris au cours d'une même année.

L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Dans notre système RH, seuls les genres masculin et féminin peuvent être attribués aux collaborateurs, la loi ne nous obligeant pas à proposer d'autres options. Cela signifie que les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront marquées comme non disponibles pour ces entités.

S1-16 Métriques de rémunération

| Elia Transmission (Belgique) | |
|--|------|
| 2023 | |
| Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (%) | 0,16 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est rapporté pour tous les collaborateurs à partir du niveau d'administrateur. La méthodologie tient compte des orientations fournies par les normes ESRS :

Formule : Écart de rémunération entre les hommes et les femmes = ((niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés homme - niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés femme) / niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés homme) * 100

S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

4.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives aux employés de la chaîne de valeur ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

Nous pouvons distinguer deux types de travailleurs de la chaîne de valeur pour notre entreprise :

- Entrepreneurs (sous-traitants) travaillant sur nos sites pour des projets d'infrastructure ou des activités de maintenance.
- Travailleurs travaillant pour des entités de notre chaîne de valeur en amont.

POLITIQUES RELATIVES AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Les politiques de santé et de sécurité en vigueur pour nos collaborateurs s'appliquent également aux entrepreneurs travaillant sur nos sites.

Les activités directes d'Elia Transmission (Belgique) se déroulent en Belgique, où des lois nationales et européennes strictes en matière de droits de l'homme sont en vigueur. En outre, Elia Transmission (Belgique) exige de ses fournisseurs qu'ils se comportent de manière légale et éthique afin de protéger les droits de l'homme et du travail. Ce principe est énoncé dans le Code de conduite pour les fournisseurs (SCoC), qui est joint à tous les documents d'appel d'offres et contractuels et auquel les fournisseurs sont tenus de se conformer.

PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Programme Safety for Contractors : Elia Transmission (Belgique) met également du matériel de formation, des formations et des tests à disposition des entrepreneurs. Nous voulons investir dans les bons comportements en matière de sécurité et aider nos fournisseurs à les promouvoir également auprès de leur personnel. Nous voulons grandir ensemble en prenant des mesures conjointes pour prévenir les accidents et faire en sorte que tous nos sites onshore et offshore soient des lieux de travail sûrs.

Les fournisseurs stratégiques sont sondés par un prestataire de services externe (EcoVadis) sur les aspects liés à la durabilité, y compris la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, et le résultat est exprimé dans un score global : l'évaluation ESG. Dans les nouveaux accords-cadres, les fournisseurs devront se soumettre à une évaluation annuelle EcoVadis pendant la durée du contrat, qui sera examinée par le département Purchasing.

L'objectif à long terme est d'inclure tous les fournisseurs stratégiques dans une évaluation ESG uniforme telle qu'Ecovadis. *rm goal is to include all strategic suppliers in an uniform ESG rating such as Ecovadis.*

PROCÉDURES VISANT À REMÉDIER AUX INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

Nous procédons à des inspections régulières sur site. Dans le cadre de ces inspections, une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est assurée en plus des examens des risques liés aux accidents et à la santé des collaborateurs. Des sanctions sont imposées dans les cas où des violations ont été constatées.

Des mesures visant à éviter ces risques sont également mises en œuvre, principalement par le biais de discussions avec les partenaires concernés.

ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES IMPORTANTES SUR LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS

Comme mentionné plus haut, notre système de gestion de la santé et de la sécurité couvre également les entrepreneurs qui travaillent sur nos sites.

CIBLES LIÉES À LA GESTION DES INCIDENCES NÉGATIVES IMPORTANTES, À LA PROMOTION DES INCIDENCES POSITIVES ET À LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS

Une série de métriques relatives à la santé et à la sécurité de nos entrepreneurs sont contrôlées. Elles sont présentées en même temps que les KPI relatifs à la main-d'œuvre de l'entreprise dans la section « [S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants](#) ».

Chez Elia Transmission (Belgique), le taux d'adhésion au code de conduite pour les fournisseurs est supérieur à 80%.

4.3.3 Communautés touchées

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité.

Néanmoins, les informations existantes relatives aux communautés concernées ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

Pour les activités de transport d'électricité d'Elia Transmission (Belgique), la notion de « communautés concernées » est similaire à celle utilisée dans les ESRS : personnes et groupes vivant et travaillant dans des zones (communautés locales) qui ont été ou peuvent être affectées par nos propres opérations ou par la chaîne de valeur en amont et en aval.

POLITIQUES RELATIVES AUX COMMUNAUTÉS TOUCHÉES

La participation des communautés concernées joue un rôle important dans l'expansion durable du réseau.

Impliquer les stakeholders le plus tôt possible dans nos projets d'infrastructure permet d'améliorer leur compréhension des besoins de la société en matière de réseau et d'optimiser son approbation et son développement.

Les directives internes relatives aux projets définissent les délais et la diffusion d'informations concernant la planification de projet, les processus d'approbation, la participation du public et la gestion des stakeholders.

PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES

Notre approche consiste à contacter et à informer toutes les parties des projets à venir dès le début afin de veiller à ce que leur voix soit entendue et que les préoccupations de la communauté puissent être prises en compte. Pour atteindre cet objectif, les départements compétents ont mis au point une méthodologie de communication et d'acceptation par le public, qui garantit que l'engagement des stakeholders et la communication sont intégrés dans le processus de développement du réseau.

Lorsqu'un nouveau projet est envisagé, des discussions avec les stakeholders concernés ont lieu dès les premières étapes de la planification du projet. Pendant la phase de conception de nos projets, nous travaillons principalement avec la société civile, les communes et le monde académique. Des consultations publiques sont également organisées concernant les plans de développement du réseau. Au fur et à mesure que les projets deviennent plus concrets, des discussions et des échanges d'informations sont organisés pour les citoyens et les communautés locales. Outre les réunions d'information publique préliminaires requises

par la loi, nous organisons également des séances d'information à l'intention des résidents locaux. Nous avons modifié la manière dont nous informons les citoyens et les autorités locales de nos plans : nous utilisons désormais les canaux de communication numériques plus fréquemment qu'auparavant. Cela comprend l'organisation de webinaires et de consultations individuelles. Il est essentiel pour nous de veiller à ce que les stakeholders intéressés puissent trouver les informations dont ils ont besoin. Notre site web comprend une section spécifique consacrée à la fourniture d'informations sur nos projets d'infrastructure actuels et futurs.

PROCÉDURES VISANT À REMÉDIER AUX INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX COMMUNAUTÉS TOUCHÉES DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

Elia Transmission (Belgique) reste en contact permanent avec ses clients et partenaires par le biais de son [Users' Group](#), qui comprend des représentants des utilisateurs du réseau (lien).

Les deux contact centers d'Elia Transmission (Belgique) reçoivent et traitent des demandes d'information en provenance de différentes sources : riverains, contractants, entreprises d'ingénierie, autorités publiques, services publics et promoteurs de projets.

Toute personne souhaitant soumettre un rapport peut le faire via le système externe de notification éthique EthicsAlert, une application web sécurisée gérée par un tiers indépendant spécialisé dans ces questions. Le système est sûr, facile à utiliser, confidentiel et, si on le souhaite, anonyme.

ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES IMPORTANTES SUR LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES, APPROCHES VISANT À GÉRER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES, ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS

Elia Transmission (Belgique) a développé une politique de compensation. Des mesures et des compensations sont prévues pour les personnes situées à proximité de nos travaux, c'est-à-dire les riverains, les entreprises et les exploitations agricoles ([lien](#)).

Une approche supplémentaire a été développée pour indemniser les communautés locales pour toute perturbation causée par les travaux sur les projets à fort impact. Il s'agit d'une contribution financière à des fonds communautaires, l'objectif étant de soutenir les communautés locales touchées par les travaux d'infrastructure.

En 2017, Elia Transmission (Belgique) a conclu un partenariat avec Be Planet afin de développer et de soutenir des initiatives citoyennes de transition écologique dans les communes où des projets d'infrastructure sont en cours. L'organisation, qui a été reconnue comme une organisation œuvrant dans l'intérêt du grand public, gère les fonds, veille à ce qu'ils soient utilisés conformément à ses objectifs et supervise la sélection minutieuse des projets citoyens qui recevront le financement. Grâce à ce partenariat, nous mettons en place un système de financement de projets citoyens afin d'offrir aux communes une compensation pour les incidences liées à la construction de lignes aériennes.

CIBLES LIÉES À LA GESTION DES INCIDENCES NÉGATIVES IMPORTANTES, À LA PROMOTION DES INCIDENCES POSITIVES ET À LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS

Des dons en nature (notamment du matériel informatique) sont régulièrement faits aux partenaires du monde communautaire (en particulier les ONG et les autorités locales).

Il n'y a pas de métriques associées.

4.4. Informations en matière de gouvernance

4.4.1 Conduite des affaires

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité.

Néanmoins, les informations existantes relatives à la conduite commerciale ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

CULTURE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

L'environnement dans lequel Elia Transmission (Belgique) opère est confronté à de nombreux changements et défis et il devient de plus en plus important de pouvoir faire face à l'incertitude et à l'insécurité. Nous avons une stratégie ambitieuse, qui définit le cadre de nos actions dans l'intérêt de la communauté.

En outre, pour pouvoir piloter la stratégie, nous nous appuyons sur une structure de gouvernance solide (voir « [2. Déclaration de gouvernance d'entreprise](#) »). Dans le même temps, la « gouvernance » est l'une des dimensions de notre programme de durabilité ActNow, dont la structure de pilotage peut être consultée au point « [4.1.2 Gouvernance](#) ».

En particulier, pour répondre au mieux à l'augmentation prévue des besoins en CAPEX pour le développement des infrastructures (voir « [Processus de double matérialité](#) »), en 2023, les pratiques de gouvernance et de conduite commerciale ont pris le devant de la scène.

En cas de manquement au code éthique d'Elia Transmission (Belgique), ceux-ci peuvent être portés à l'attention des parties internes et externes via le [canal Ethics Alert](#).

En termes de culture d'entreprise, six ancrages comportementaux constituent la base de la collaboration et de la vision partagée au sein d'Elia Transmission (Belgique) :

- Impact,
- Simplification,
- Co-crée le futur,
- Feedback,
- Une seule voix,
- Une seule entreprise.

Notre objectif est d'exploiter ces ancrages comportementaux pour façonner activement le changement. C'est la raison d'être du programme de communication interne « Make A Difference » : promouvoir le changement conduisant à une culture commune au sein d'Elia Transmission (Belgique). Nous intégrons les six points d'ancrage comportementaux de Make A Difference dans notre travail quotidien afin de réaliser notre stratégie ambitieuse.

GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

En raison de son statut légal de gestionnaire de réseau de transport d'électricité, Elia Transmission (Belgique) est soumise à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires. Trois principes de base sont stipulés :

- un comportement non discriminatoire ;
- traitement confidentiel des informations ;
- transparence à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité en ce qui concerne les informations de marché non confidentielles.

Nous disposons de chartes d'entreprise, de lignes directrices et d'autres documents qui décrivent le comportement que nous attendons de nos collaborateurs. Ces documents définissent ce que l'entreprise considère comme étant une conduite éthique correcte et précisent que l'entreprise respecte la loi et ne tolère nullement la corruption. Ces principes se traduisent par des mesures organisationnelles qui doivent être respectées. Une politique définissant et traitant de la corruption a été publiée dans le cadre de notre code éthique.

Les fournisseurs stratégiques d'Elia Transmission (Belgique) s'engagent à respecter un code de conduite pour les fournisseurs (SCOC). Ce code de conduite fait partie intégrante de nos contrats fournisseur.

D'autres initiatives d'achat sont également mises en œuvre au niveau du Groupe. Par exemple, les fournisseurs stratégiques sont interrogés par un prestataire de services externe (EcoVadis) sur les questions de durabilité, y compris les questions environnementales et sociales ainsi que la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Le résultat est exprimé dans un score global : l'évaluation ESG. À l'avenir, les nouveaux accords-cadres exigeront des fournisseurs stratégiques qu'ils se soumettent à une évaluation annuelle EcoVadis pendant la durée du contrat, qui sera examinée par le département Purchasing. Les points faibles mis en évidence par l'évaluation constitueront la base de plans d'action, qui sont demandés par Purchasing si nécessaire.

En outre, Purchasing sensibilise au comportement durable dans le cadre de discussions régulières et transmet ainsi une compréhension du respect des principes éthiques et des lignes directrices en matière de développement durable.

PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

Un système externe, EthicsAlert, permet de signaler les manquements présumés à l'intégrité. Ce système est conforme à la directive européenne « lanceurs d'alerte ».

Les collaborateurs ainsi que les stakeholders externes peuvent, de manière anonyme, faire part de leurs préoccupations par le biais de cette plateforme en utilisant un lien disponible sur notre site web. Les violations de ces codes peuvent également être signalées à la direction, aux RH, au Compliance Officer et à l'équipe Internal Audit.

Leurs préoccupations seront traitées de manière objective et confidentielle, conformément à la procédure de lancement d'alerte (plus d'informations à ce sujet dans « [2. Déclaration de gouvernance d'entreprise](#) » et au point « [Répondre aux exigences des garanties sociales minimales](#) »).

Au cours de la période de référence, il n'y a eu aucune violation des règles en matière de corruption par Elia Transmission (Belgique) ou ses collaborateurs. En outre, aucun contrat avec des fournisseurs n'a été résilié ou non renouvelé en raison de problèmes de corruption.

| 2023 | Elia Transmission (Belgique) | | | |
|---|------------------------------|-------------|---------|---------|
| | Total | Répartition | | |
| | | Examinés | Traités | Résolus |
| Fraude, non-conformité aux politiques et procédures internes | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Non-conformité aux lois et réglementations | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Corruption | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autre | 0 | 0 | 0 | 0 |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

INFLUENCE POLITIQUE ET ACTIVITÉS DE LOBBYING

Elia Transmission (Belgique) a la responsabilité de contribuer au débat politique et au développement de la législation.

Nous exerçons notre rôle de conseiller de manière transparente. En tant que monopoles légaux ayant des responsabilités publiques, nous communiquons nos points de vue en gardant à l'esprit les meilleurs intérêts de la société. Elia Transmission (Belgique) est un conseiller de confiance pour des thèmes tels que la mise en œuvre de la transition énergétique, garantissant un approvisionnement sûr en électricité ainsi que l'extension du réseau.

Elia Transmission SA/NV est inscrite au registre de transparence de l'UE et doit se conformer au code de conduite de ce dernier. La pages web correspondante est la suivante : [Elia Transmission Belgium SA/NV](#).

En 2023, Elia Transmission Belgium SA/NV n'a fait aucun don direct à des politiciens ou à des partis politiques.

Elia Transmission (Belgique) s'engage en faveur des énergies renouvelables, de la protection du climat et de l'environnement, des droits de l'homme et de l'intégration des marchés de l'électricité européens. Il poursuit son travail dans ces domaines en étant membre actif de diverses associations et initiatives.

| | Énergie | Climat | Environnement | Droits de l'homme | Elia Transmission (Belgique) |
|---|---------|--------|---------------|-------------------|------------------------------|
| Conseil mondial de l'énergie | x | | | | x |
| CIGRE - Conseil International des Grands Réseaux Électriques | x | | | | x |
| Go15 - Reliable and Sustainable Power Grids | x | | x | | x |
| PMNU - Pacte mondial des Nations unies | | x | x | x | x |
| Centre on Regulation in Europe | x | x | | | x |
| Roundtable for Europe's Energy Future | x | x | | | x |
| ChargeUp Europe | x | x | | | x |
| ENTSO-E - European Network of Transmission System Operators for Electricity | x | x | x | | x |
| Coordination of Electricity System Operators | x | | | | x |
| RGI – Renewables Grid Initiative | x | x | x | | x |
| Energy Web Foundation | x | x | | | x |
| The Shift | x | x | x | x | x |
| Synergrid - Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique | x | | | | x |
| Osiris | x | | | | x |
| Conseil des Gestionnaires des Réseaux de Bruxelles | x | | | | x |
| Vlaamse Raad van Netwerkbeheerders | x | | | | x |
| Powalco | x | | | | x |
| BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry | x | | | | x |
| FEB - Fédération des Entreprises de Belgique | x | | | | x |
| UWE - Union Wallonne des Entreprises | x | | | | x |
| VOKA - Vlaams Netwerk van Ondernemingen | x | | | | x |
| AGORIA | x | | | | x |
| Communauté Portuaire Bruxelloise | x | | | | x |
| COGEN Vlaanderen | x | x | | | x |
| AVEU Arbeitgeberverband Energie- und Versorgungswirtschaftlicher Unternehmen e.V. [association patronale des entreprises du secteur de l'énergie et des services publics] | x | | | x | |
| BDEW – Association fédérale de l'industrie de l'énergie et de l'eau | x | | | | |
| VDE-Elektrotechnischer Verein e.V. [association électrotechnique] | x | | | | |
| Diversity Charter | | | | x | |

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

5. États consolidés Elia Transmission Belgium



Compte de résultat consolidé

| (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre | Annexes | 2023 | 2022 |
|--|---------|--------------|--------------|
| Revenus | (5.1) | 1 276,4 | 1 420,4 |
| Approvisionnement et marchandises | (5.2) | (4,4) | (5,0) |
| Autres produits | (5.1) | 96,8 | 180,0 |
| Produits (charges) nets réglementaires | (5.1) | 50,4 | (6,7) |
| Services et biens divers | (5.2) | (685,0) | (894,2) |
| Frais de personnel et pensions | (5.2) | (201,1) | (193,9) |
| Amortissements et réductions de valeurs | (5.2) | (224,4) | (215,5) |
| Variation des provisions | (5.2) | 4,6 | 1,1 |
| Autres charges | (5.2) | (25,3) | (26,6) |
| Résultat des activités opérationnelles | | 288,0 | 259,7 |
| Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt) | (6.5) | 30,1 | 39,5 |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | | 318,2 | 299,2 |
| Charges financières nettes | (5.3) | (57,3) | (65,2) |
| Produits financiers | | 19,2 | 1,3 |
| Charges financières | | (76,5) | (66,6) |
| Résultat avant impôt | | 260,8 | 233,9 |
| Charge d'impôt sur le résultat | (5.4) | (54,4) | (42,0) |
| Résultat net | | 206,4 | 191,9 |
| Résultat net attribuable aux: | | | |
| Groupe | | 206,4 | 191,9 |
| Intérêts minoritaires | | 0,0 | 0,0 |
| Résultat net | | 206,4 | 191,9 |
| Résultat par action (en €) | (5.5) | | |
| Résultat de base par action | | 0,91 | 0,89 |
| Résultat dilué par action | | 0,91 | 0,89 |

Les annexes jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

| (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre | Annexes | 2023 | 2022 |
|--|---------|---------------|--------------|
| Résultat de la période | | 206,4 | 191,9 |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| Eléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultat : | | | |
| Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie | (5,6) | (25,1) | 65,3 |
| Partie efficace de la variation de juste valeur des investissements | | 0,0 | 0,1 |
| Impôt lié | | 6,3 | (16,3) |
| Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat : | | | |
| Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies | (6,14) | (3,8) | (1,1) |
| Impôt lié | | 0,9 | 0,3 |
| Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt | | (21,7) | 48,2 |
| Résultat global de la période | | 184,8 | 240,1 |
| Résultat global total attribuable aux: | | | |
| Propriétaires d'actions ordinaires d'Elia | | 184,8 | 240,1 |
| Intérêts minoritaires | | 0,0 | 0,0 |
| Résultat global total de la période | | 184,8 | 240,1 |

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé de la situation financière

| (en millions €) - En date du | Annexes | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|---|---------|------------------|------------------|
| ACTIFS | | | |
| ACTIFS NON-COURANTS | | 7 481,2 | 6 990,7 |
| Immobilisations corporelles | (6.1) | 5 255,6 | 4 785,3 |
| Goodwill | (6.3) | 1 707,8 | 1 707,8 |
| Immobilisations incorporelles | (6.2) | 148,8 | 100,4 |
| Créances clients et autres débiteurs non-courants | (6.4) | 55,0 | 95,0 |
| Entreprises mises en équivalence | (6.5) | 268,8 | 260,9 |
| Autres actifs financiers | (6.6) | 44,2 | 41,0 |
| Actifs d'impôt différé | (6.7) | 1,0 | 0,3 |
| ACTIFS COURANTS | | 1 038,3 | 1 101,5 |
| Stocks | (6.8) | 15,7 | 14,4 |
| Créances clients et autres débiteurs | (6.9) | 450,3 | 399,1 |
| Créance d'impôt courant | (6.10) | 16,0 | 14,4 |
| Autres actifs financiers | (6.6) | 7,2 | 65,3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (6.11) | 537,1 | 601,6 |
| Charges à reporter et produits acquis | (6.9) | 12,0 | 6,7 |
| Total des actifs | | 8 519,4 | 8 092,1 |
| PASSIFS | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | 2 962,1 | 2 946,1 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | (6.12) | 2 962,1 | 2 946,1 |
| Capital social | | 2 265,3 | 2 264,7 |
| Primes d'émission | | 91,2 | 91,0 |
| Réserves | | 21,2 | 13,0 |
| Réserves de couverture (hedging) | | 30,2 | 49,0 |
| Résultat non distribué | | 554,3 | 528,4 |
| Intérêts minoritaires | | 0,0 | 0,0 |
| PASSIFS NON-COURANTS | | 3 917,0 | 3 920,8 |
| Emprunts et dettes financières | (6.13) | 3 560,1 | 3 582,6 |
| Avantages du personnel | (6.14) | 56,1 | 51,5 |
| Provisions | (6.15) | 33,9 | 30,6 |
| Passifs d'impôt différé | (6.7) | 63,0 | 67,3 |
| Autres dettes | (6.16) | 203,9 | 188,8 |

| (en millions €) - En date du | Annexes | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|--|---------|------------------|------------------|
| PASSIFS COURANTS | | 1 640,3 | 1 225,2 |
| Emprunts et dettes financières | (6.13) | 593,9 | 76,2 |
| Provisions | (6.15) | 1,2 | 1,3 |
| Dettes fournisseurs et autres crédateurs | (6.17) | 628,8 | 697,6 |
| Passifs d'impôt courant | (6.10) | 2,9 | 2,6 |
| Charges à imputer et produits à reporter | (6.20) | 413,5 | 447,5 |
| Total des capitaux propres et passifs | | 8 519,4 | 8 092,1 |

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi - En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

Capitaux propres

| (en millions €) - Période se terminant le 31 décembre | Capital souscrit | Primes d'émission | Réserves de couverture (hedging) | Réserves | Résultat non distribué | Résultat de la période attribuable aux | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|------------------|-------------------|----------------------------------|-------------|------------------------|--|-----------------------|----------------------------|
| Solde au 1 janvier 2022 | 2 062,5 | | | 9,1 | 428,3 | 2 499,9 | | 2 499,9 |
| Résultat de la période | | | | | 191,9 | 191,9 | | 191,9 |
| Autres éléments du résultat global | | | 49,0 | | (0,8) | 48,2 | | 48,2 |
| Résultat global de la période | | | 49,0 | | 191,1 | 240,1 | | 240,1 |
| Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres | | | | | | | | |
| Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires | | | | | | | | |
| Emission d'actions ordinaires | 204,1 | 91,0 | | | | 295,1 | | 295,1 |
| Coûts d'émission des actions | (3,6) | | | | | (3,6) | | (3,6) |
| Frais d'émission d'actions ordinaires | 1,7 | | | | | 1,7 | | 1,7 |
| Transfert aux réserves légales | | | | 3,9 | (3,9) | | | |
| Dividendes | | | | | (87,1) | (87,1) | | (87,1) |
| Total contributions et distributions | 202,2 | 91,0 | | 3,9 | (91,0) | 206,1 | | 206,1 |
| Total des transactions avec les propriétaires | 202,2 | 91,0 | | 3,9 | (91,0) | 206,1 | | 206,1 |
| Solde au 31 Décembre 2022 | 2 264,7 | 91,0 | 49,0 | 13,0 | 528,4 | 2 946,1 | | 2 946,1 |
| Solde au 1 janvier 2023 | 2 264,7 | 91,0 | 49,0 | 13,0 | 528,4 | 2 946,1 | | 2 946,1 |
| Résultat de la période | | | | | 206,4 | 206,4 | | 206,4 |
| Autres éléments du résultat global | | | (18,8) | | (2,8) | (21,7) | | (21,7) |
| Résultat global de la période | | | (18,8) | | 203,6 | 184,8 | | 184,8 |
| Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres | | | | | | | | |
| Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires | | | | | | | | |
| Emission d'actions ordinaires | 0,5 | 0,2 | | | | 0,6 | | 0,6 |
| Coûts d'émission des actions | 0,0 | | | | | 0,0 | | 0,0 |
| Frais d'émission d'actions ordinaires | 0,1 | | | | | 0,1 | | 0,1 |
| Transfert aux réserves légales | | | | 8,2 | (8,2) | | | |
| Dividendes | | | | | (169,5) | (169,5) | | (169,5) |
| Total contributions et distributions | 0,6 | 0,2 | | 8,2 | (177,7) | (168,7) | | (168,7) |
| Total des transactions avec les propriétaires | 0,6 | 0,2 | | 8,2 | (177,7) | (168,7) | | (168,7) |
| Solde au 31 Décembre 2023 | 2 265,3 | 91,2 | 30,2 | 21,2 | 554,3 | 2 962,1 | | 2 962,1 |

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi - En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.



État consolidé des variations des capitaux propres

| (en millions €) – période se terminant le 31 Décembre | Annexes | 2023 | 2022 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat de la période | | 206,4 | 191,9 |
| Ajustements pour: | | | |
| Résultat financier net | (5.3) | 57,3 | 65,2 |
| Autres éléments sans effets sur la trésorerie | | 0,1 | 1,7 |
| Charges d'impôt | (5.4) | 52,1 | 41,6 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt) | | (30,1) | (39,5) |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | (5.2) | 224,3 | 215,6 |
| Perte / produit sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 9,4 | (11,3) |
| Pertes de valeurs d'actifs courants | | 2,2 | 0,2 |
| Variations des provisions | | (9,0) | (5,8) |
| Variations des impôts différés | | 2,2 | 0,5 |
| Variation des actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat | | (0,2) | 0,0 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 514,7 | 460,1 |
| Variations des stocks | | (1,7) | 0,2 |
| Variations de créances clients et autres débiteurs | | (53,1) | 117,0 |
| Variations des autres actifs courants | | (2,5) | 3,1 |
| Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs | | (68,8) | 135,3 |
| Variations des autres dettes courantes | | 54,4 | 79,6 |
| Variations du fond de roulement | | (71,7) | 335,2 |
| Intérêts payés | (6.13) | (68,6) | (70,3) |
| Intérêts reçus | (5.3) | 19,2 | 1,3 |
| Impôt sur le résultat payé | | (53,4) | (47,8) |
| Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles | | 340,2 | 678,5 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | (6.2) | (63,6) | (45,3) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (6.1) | (666,1) | (396,8) |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles | | 2,4 | 23,9 |
| Produits suite à la diminution de capital au sein d'entreprises mises en équivalence | (6.5) | 0,0 | 53,8 |
| Dividendes reçus | (6.5) | 22,2 | 34,2 |
| Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement | | (705,1) | (330,2) |
| Produits de l'émission d'actions | (6.12) | 0,6 | 295,1 |
| Coûts liés à l'émission d'actions | (6.12) | 0,0 | (3,6) |

| (en millions €) – période se terminant le 31 Décembre | Annexes | 2023 | 2022 |
|--|----------------|---------------|--------------|
| Dividendes payés (-) | (6.12) | (169,5) | (87,1) |
| Remboursements d'emprunts (-) | (6.13) | (29,5) | (88,5) |
| Produits de reprise des emprunts (+) | (6.13) | 498,6 | 0,0 |
| Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement | | 300,3 | 115,9 |
| Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie | | (64,6) | 464,2 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier | | 601,6 | 137,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 Décembre | | 537,1 | 601,6 |
| Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie | | (64,6) | 464,2 |

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



1. Entité présentant les états financiers

Établie en Belgique, Elia Transmission Belgium SA/NV (la « Société » ou « Elia ») a son siège social Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles. Les états financiers consolidés pour l'exercice 2023 comprennent ceux d'Elia Transmission Belgium SA et de ses filiales (collectivement désignées « le Groupe » ou « le groupe Elia Transmission Belgium ») et la participation du Groupe dans des joint-ventures et des sociétés associées.

La société est une société anonyme et est une filiale d'Elia Group SA/NV, dont les actions sont inscrites à la bourse Euronext de Bruxelles sous le symbole ELI et dont l'actionnaire de référence est la holding communale Publi-T SC.

Elia Transmission Belgium SA a été désignée comme gestionnaire de réseau de transport d'électricité belge (GRT) et doit se conformer au cadre réglementaire/à la législation applicable aux GRT (voir la section 9).

Le Groupe détient également une participation de 50% dans Nemo Link Ltd, qui a construit une ligne d'interconnexion électrique entre le Royaume-Uni et la Belgique appelée Nemo Link. Nemo Link Ltd, la joint-venture avec National Grid Ventures (Royaume-Uni), a entamé l'exploitation commerciale le 30 janvier 2019 et présente une capacité de transfert de 1.000 MW.

Le groupe Elia Transmission Belgium compte environ 1.600 employés et dispose d'un réseau de transport qui comprend des liaisons à haute tension sur toute la Belgique, desservant 11 millions de consommateurs. Il assure le transport efficace, fiable et sûr de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le Groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable. La mission d'Elia est de réaliser les ambitions climatiques du Green Deal européen. La transition énergétique représente un défi, mais aussi des opportunités.



2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) qui ont été adoptées par l'Union européenne. Ce faisant, le Groupe a respecté toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), y compris celles entrées en vigueur pour l'exercice financier débutant le 1er janvier 2023, qui sont applicables aux activités du Groupe.

NORMES ET INTERPRETATIONS NOUVELLES ET MODIFIEES

Les normes, modifications et interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur en 2023, avec un impact faible ou limité sur le Groupe :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (y compris les amendements de juin 2020 et décembre 2021 apportés à la norme IFRS 17)
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et au Guide d'application pratique de la matérialité (IFRS Practice Statement 2) : Divulgence des méthodes comptables ;
- Amendements à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Règles du pilier deux du modèle (effectives immédiatement, mais pas encore adoptées au sein de l'UE – informations requises pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023).

Les normes, modifications et interprétations suivantes n'ont pas pris effet en 2023. Les changements dans les normes, modifications et interprétations répertoriés ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ces comptes annuels. Ils ne sont donc pas exposés en détail:

- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers : Classification des passifs en tant que « courants » ou « non courants » et en tant que « non courants assortis de clauses restrictives » (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais pas encore approuvée au sein de l'UE) ;
- Amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location : Passif au titre des contrats de location dans une vente ou une cession-bail (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais pas encore approuvé au sein de l'UE) ;

- Amendements à la norme IAS 7 Tableau des flux de trésorerie, et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais pas encore approuvées au sein de l'UE).
- Amendements à la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, mais pas encore approuvés au sein de l'UE).

2.2. Devise fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

2.3. Base d'évaluation

En règle générale, ces états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la méthode du coût historique. Toutefois, les rapports relatifs aux catégories suivantes dérogent à cette règle générale :

- Entités mises en équivalence : la méthode de mise en équivalence a été appliquée pour déterminer la valeur d'une participation sur laquelle le Groupe exerce une influence significative ;
- Les créances courantes et non courantes ont été évaluées au montant le plus bas entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ;
- Les avantages du personnel ont été valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs du plan (voir également la note 6.14).
- Les instruments financiers dérivés ont été mesurés à leur juste valeur via les autres éléments du résultat global ou par le biais des résultats, selon que l'instrument dérivé en question peut être qualifié ou pas d'instrument de couverture (voir également la note 8.1) ;
- Les provisions pour les frais de mise hors service ont été évaluées à la valeur actuelle.

2.4. Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont réévalué l'hypothèse de la continuité d'exploitation de la Société et, au moment de l'approbation des états financiers, et s'attendent raisonnablement à ce que le Groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Par conséquent, les administrateurs continueront d'appliquer le principe comptable de la continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers.

Dans le contexte actuel marqué par l'inflation et la volatilité du marché, le Groupe a particulièrement veillé à prendre en compte de façon adéquate l'incidence actuelle et attendue de la situation sur la position financière, la performance et les flux de trésorerie de

la Société, en appliquant de manière systématique les principes comptables IFRS. Dans la mesure où Elia Transmission Belgium se conforme aux cadres réglementaires en Belgique, la rentabilité et la position financière du Groupe n'ont globalement pas été affectées.

2.5. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux normes IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances : les résultats de ces estimations et hypothèses sont à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et passifs. Les résultats finaux peuvent par conséquent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées, soit pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elles n'affectent que cet exercice, soit pour l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision affecte également ceux-ci.

Les points suivants incluent des informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes comptables qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés :

- La rémunération totale autorisée pour le Groupe en sa qualité de GRT dans le segment belge est essentiellement déterminée par des méthodes de calcul définies par le régulateur fédéral belge (la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (la « CREG »)). La comptabilisation de comptes de report réglementaires se base également sur les différents régimes réglementaires. Pour certains calculs, un certain niveau d'appréciation professionnelle doit être appliqué. Vous trouverez davantage d'informations dans les notes 6.20, 9.1.4 et 9.2.
- Les entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, mais exerce une influence significative, sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Conformément aux directives de la norme IAS 28, le Groupe évalue s'il a une influence significative sur ses sociétés associées et doit par conséquent les comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence (plutôt que d'appliquer la norme IFRS 9) et réévalue cette influence pour chaque période de reporting (voir également la note 6.5).
- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant une appréciation à ce sujet, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (voir la note 6.7).
- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, en tenant compte également de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (voir la note 8.1).
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement – voir la note 6.14 :
 - Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies qui sont exposés dans la note 6.14. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. C'est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite. La valeur actuelle est entre autres impactée par des changements de taux d'actualisation et des hypothèses financières telles que les futures augmentations de salaire. Par ailleurs, les hypothèses démographiques, comme l'âge moyen de la retraite attendu, ont également une incidence sur la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite ;
 - Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
 - Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan.
- Provisions pour frais environnementaux d'assainissement : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (voir la note 6.15).
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (voir la note 6.15).
- Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié pour actualiser la future obligation de démantèlement, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en euro notées avec un rating minimal AA ou supérieur comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre du démantèlement. Une analyse de sensibilité est réalisée afin de mesurer l'impact d'un taux d'actualisation différent.

- Goodwill et tests de pertes de valeur : le Groupe effectue des tests de pertes de valeur portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que les estimations de plans d'investissements, la rémunération définie dans les cadres réglementaires, l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (voir la note 6.3).
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans l'état de la situation financière ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation des justes valeurs fait appel à un certain degré d'appréciation professionnel. Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est inefficace, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats (voir la note 6.18).
- La durée d'utilité des immobilisations corporelles a été spécifiée de manière à refléter l'amortissement réel de chaque actif. L'amortissement des immobilisations corporelles est essentiellement calculé sur la base des durées d'utilité spécifiées par les cadres réglementaires belge et allemand, considérés comme la meilleure approximation possible des durées d'utilité économique attendues à la lumière des événements actuels (voir les notes 3.3.1 et 6.1).
- Le Groupe a recours à des expédients pratiques lors de l'application de la norme IFRS 16 (Contrats de location):
 - Le Groupe a recours à des expédients pratiques lors de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Le Groupe applique un taux d'actualisation unique par type de contrats, résumés en fonction de leur durée. Ces contrats de location sont censés présenter des caractéristiques similaires. Le taux d'actualisation utilisé correspond à la meilleure estimation du Groupe de la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal. Chaque contrat de location est classé dans un groupe de durée (<5 ans, entre 5 et 10 ans, etc.) pour lequel un taux d'intérêt est déduit comme étant égal au taux d'intérêt d'une obligation négociée présentant la même cotation qu'Elia Group SA dans le même secteur, avec la même durée. Le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée du contrat de location.
 - Le Groupe évalue la période non annulable de chaque contrat relevant de la norme IFRS 16. Ceci inclut la période couverte par une option de prolongation du contrat de location, si le preneur est raisonnablement certain d'utiliser cette option. Le Groupe réalise la meilleure estimation possible de la période non annulable sur la base de toutes les

informations à sa disposition, surtout en ce qui concerne les contrats de location de bureaux (voir la note 6.19).

Le Groupe est attentif aux effets que les enjeux actuels (risques géopolitiques, événements macroéconomiques et changement climatique, etc.) peuvent avoir sur ces états financiers et dresse un aperçu des incidences potentielles dans le tableau ci-dessous:



| Type de risque/changement | Description générale | Impact pour le Groupe | Référence aux Notes |
|---|--|--|--|
| Augmentation des taux d'intérêts - financement | Les taux d'intérêt ont globalement augmenté en 2023 en raison de l'accroissement du risque de marché et des mesures prises par les banques centrales pour ralentir l'inflation. | Le groupe ayant des besoins de financement importants, il est confronté à une augmentation du coût de la dette et des coûts d'emprunt, ainsi qu'à des coûts de refinancement plus élevés. Toutefois, ces facteurs n'ont pas d'impact direct sur la rentabilité, dès lors qu'ils sont pris en compte dans le mécanisme de rémunération. | Note 5.3 - Coûts financiers nets |
| Augmentation des taux d'intérêts - désactualisation | Selon les IFRS, le Groupe Elia utilise l'actualisation pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent dans l'évaluation des actifs et passifs non courants. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur actuelle de ces actifs et passifs diminue. | Ceci peut affecter principalement le Groupe dans les domaines suivants de son reporting financier: - calculs de dépréciation : même si la nouvelle méthodologie tarifaire dans les deux pays a été modifiée pour mieux protéger le groupe contre une hausse des taux d'intérêt ; - provisions pour démantèlement; - obligations de retraite | Note 6.3 - Goodwill; Note 6.14 Avantages postérieurs à l'emploi - Note 6.15 - Provisions |
| Volatilité et hausse des prix de commodités | La forte volatilité des prix des produits de base a été provoquée en particulier par la guerre en Ukraine. | Les principaux impacts pour le groupe se résument comme suit: - juste valeur des dérivés contractés par le groupe dans le but de réduire le risque de fluctuation du montant attendu des pertes réseau (impact en OCI) et augmentation des appels de marge ; - impact sur les revenus et les coûts directement liés aux prix de l'énergie, avec un impact net limité sur la rentabilité en raison du mécanisme de régulation. Cela peut rendre plus complexe le calcul de certains incitants - niveau des créances (et dettes) commerciales, y compris les prélèvements (pass through), sans que le Groupe ne constate d'augmentation du risque de crédit sur ses débiteurs externes depuis la crise. | Note 5.6, 6.6 and 6.16 - Dérivés Note 4.2/4.3, 5.1 and 5.2 and 6.20 - Revenus et coûts Note 6.9 - Créances commerciales |
| Inflation | Il existe un risque général pour les entreprises que l'inflation augmente les coûts directs tout en diminuant la demande des consommateurs. Une forte inflation peut également entraîner des changements significatifs dans les données clés utilisées pour évaluer la valeur comptable des actifs et des passifs. | Le Groupe n'est pas exposé à un risque significatif de contrat onéreux en raison de la nature réglementaire de ses principales activités. L'inflation a été soigneusement prise en compte dans le calcul de : - Obligations de retraite (et droits de remboursement correspondants) - Goodwill - Risque de crédit et n'a pas eu d'impact négatif sur le groupe en 2023. | Note 6.3 - Goodwill Note 6.9 - Créances commerciales Note 6.14 - Avantages postérieurs à l'emploi |
| Tensions géopolitiques | L'année 2023 a été marquée par des tensions géopolitiques accrues avec la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient. | Compte tenu de la nature et de la localisation de ses opérations et du fait que le Groupe Elia n'a actuellement pas d'activités en Russie, en Ukraine ou avec des entreprises russes, le Groupe Elia n'a pas observé d'impact direct du conflit ukrainien sur ses activités. Cependant, il y a eu une forte pression au niveau européen pour devenir moins dépendant du gaz russe et des combustibles fossiles, avec une volonté des autorités en Belgique et en Allemagne d'accélérer la transition énergétique. Cela a conduit à une augmentation du programme d'investissement du groupe à moyen terme. Le Groupe ne voit pas d'impact des tensions au Moyen-Orient sur ses performances commerciales. | |
| Changements climatiques | A travers Elia et 50Hertz, la mission du Groupe Elia est de réaliser les ambitions climatiques du Green Deal européen. Pour le groupe dans son ensemble, la transition énergétique représente un défi, mais aussi des opportunités. | Les objectifs climatiques ne font que confirmer la valeur stratégique et économique des actifs actuels, sans impact significatif sur leur durée de vie. Les actifs continueront d'être modernisés et développés, comme le démontrent les différents projets qui ont démarré en 2023. | Note 6.1 - Immobilisations corporelles |

Des informations additionnelles sont également fournies dans la Note 8.1 - Gestion des risques financiers

2.6. Approbation par les personnes responsables

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 29 mars 2024.

Les soussignés déclarent qu'à leur connaissance :

- les états financiers, qui ont été préparés conformément aux principes comptables applicables aux états financiers, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'Elia et de ses filiales incluses dans la consolidation ;
- le rapport annuel donne une image fidèle de l'évolution et des résultats du Groupe et de la situation d'Elia et de ses filiales incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des risques et incertitudes les plus significatifs auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 29 mars 2024

Frédéric Dunon
Chief Executive Officer

Bernard Gustin
Président du Conseil d'Administration

3. Méthodes comptables matérielles pour le groupe

3.1. Base de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par Elia Transmission Belgium. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont, si nécessaire, modifiées afin d'être alignées sur les méthodes adoptées par le Groupe. Les pertes applicables aux intérêts minoritaires dans une filiale sont attribuées aux intérêts minoritaires, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des intérêts minoritaires. Les modifications de la participation du Groupe dans une filiale non intégralement détenue qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur capitaux propres.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sont des entreprises sur lesquelles Elia Transmission Belgium exerce une influence notable en termes de politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les investissements dans des sociétés associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus, puis ajustés par la suite pour refléter la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de la société associée. Cette comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence s'applique à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé, jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du Groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une société associée.

INTÉRÊTS DANS DES JOINT-VENTURES

Une joint-venture est un accord en vertu duquel le Groupe exerce un contrôle conjoint et a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse des activités conjointes, où le Groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au prix de revient, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés

incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les bilans intra-groupe et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

3.2. Écarts de conversion

OPÉRATIONS ET SOLDES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture de l'exercice sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date de l'opération.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que ceux de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du Groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangers aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) de filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères, des ajustements cumulatifs (partiels) au titre de l'écart de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie des pertes et profits sur la vente.

3.3. État de la situation financière

3.3.1 Immobilisations corporelles

Le Groupe a opté pour le modèle du coût historique.

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les durées d'utilité sont déterminées par les cadres réglementaires belge et allemand, considérés comme la meilleure approximation possible des durées d'utilité économique attendues à la lumière des événements actuels.

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont exposées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au Groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.

| TYPE D'ACTIFS | CATÉGORIE | TAUX |
|---------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| • Bâtiments administratifs | Terrains et constructions | 1,67 - 2,00% |
| • Bâtiments industriels | Terrains et constructions | 2,00 - 4,00% |
| • Lignes aériennes | Machines et outillages | 2,00 - 4,00% |
| • Câbles souterrains | Machines et outillages | 2,00 - 5,00% |
| • Postes (installations et machines) | Machines et outillages | 2,50 - 6,67% |
| • Télétransmission | Machines et outillages | 3,00 - 12,50% |
| • Dispatching | Machines et outillages | 4,00 - 10,00% |
| • Autres (équip. des bâtiments loués) | Autres | période contractuelle |

| TYPE D'ACTIFS | CATÉGORIE | TAUX |
|--|------------------------|-----------------------|
| • Véhicules | Machines et outillages | 6,67 - 20,00% |
| • Mobilier et fournitures de bureau | Machines et outillages | 6,67 - 20,00% |
| • Hardware | Machines et outillages | 25,00 - 33,00% |
| • Actifs relatifs au droit d'utilisation | Locations | période contractuelle |

Ces différents types d'actifs sont répartis en quatre classes principales : (i) Terrains et constructions, (ii) Installations, machines et outillage (iii) Mobilier et matériel roulant, (iv) Contrats de location, (v) Autres immobilisations corporelles et (vi) Actifs en construction.

Les coûts d'emprunt directement imputables à la construction de l'actif admissible sont capitalisés dans le coût de cet actif.

Conformément à IAS 16, lorsqu'Elia Group a une obligation actuelle, juridique ou implicite de démanteler l'élément ou de restaurer le site, le coût initial de l'élément des immobilisations corporelles inclut une première estimation des coûts de démantèlement et d'évacuation de l'élément et de restauration du site sur lequel l'élément est situé. Une provision correspondante concernant cette obligation est comptabilisée pour le montant de la composante d'actif (actif de démantèlement) et amortie sur toute la durée d'utilité de l'actif (voir également 3.3.13 Provisions).

Un actif n'est plus comptabilisé lorsqu'il est destiné à être cédé ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation de l'actif (déterminés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) sont inclus dans le résultat, dans les autres produits ou autres charges, au cours de l'exercice pendant lequel l'actif a été décomptabilisé.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

LOGICIELS

Les licences de logiciels acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les frais des recherches entreprises en vue de développer des logiciels propres sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats au moment où ils sont encourus. Les frais associés au développement des logiciels propres sont capitalisés si :

- les frais de développement peuvent être mesurés de manière fiable ;
- les logiciels sont réalisables d'un point de vue technique et commercial et que des bénéfices économiques futurs sont probables ;
- le Groupe prévoit d'achever le développement et dispose de ressources suffisantes ;

- Le Groupe prévoit d'utiliser les logiciels.

Les dépenses d'investissement comprennent le coût du matériel, les coûts directs de la main d'œuvre et les frais généraux qui sont directement imputables à la préparation du logiciel à son emploi. Les autres coûts sont comptabilisés dans le compte de résultats au moment où ils apparaissent.

LICENCES, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si cette durée est indéfinie. Le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie sont systématiquement soumis à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de reporting. Les logiciels sont amortis à partir de la date à laquelle ils deviennent utilisables. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|---------------|-----------------------|
| • Licences | 20, 00% |
| • Concessions | période contractuelle |
| • Logiciels | 20,00 – 25,00% |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité restantes ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement..

3.3.3 Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir la section 3.3.7. « Dépréciation d'actifs non financiers »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans la société associée.

3.3.4 Créances commerciales et autres créances

SURCHARGES

Dans son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, l'aide sociale, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour s'acquitter de ces obligations

sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (déficit) sont passés en créances commerciales et autres créances.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le Groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur amortie, moins les provisions nécessaires pour des montants considérés comme non récupérables.

DÉPRÉCIATIONS

Pour les créances commerciales et les actifs sur contrat, le modèle de pertes de valeur repose sur le modèle des pertes de crédit attendues (« Expected Credit losses » ou ECL). En vertu de la norme IFRS 9, le Groupe applique une méthodologie à l'échelle du Groupe pour calculer les pertes de crédit attendues. On applique à chaque client en contrepartie une approche consistant à suivre la variation du risque de crédit sur une base individuelle.

Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée du modèle.

3.3.5 Stocks

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks à la valeur nette réalisable sont comptabilisées comme charges lors de l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a lieu.

3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et sont inclus comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs du Groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

La valeur recouvrable du goodwill est évaluée à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un tel actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats. Les pertes de valeur comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

CALCUL DE LA VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques propres à l'actif concerné.

Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs. La valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le Groupe gère son goodwill et récolte des avantages économiques du goodwill acquis.

REPRISE DE PERTES DE VALEUR

Une perte de valeur eu égard au goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

3.3.8 Actifs financiers

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION INITIALES

Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique appliqué par le Groupe pour assurer leur gestion. Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction (pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global).

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Les actifs financiers sont classés en trois catégories dans l'optique d'une évaluation ultérieure :

- Actifs financiers au coût amorti (titres d'emprunt)
- Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont gérés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie consistant exclusivement en remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti sont, par la suite, évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et assujettis à la perte de valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats lors de la décomptabilisation, de la modification ou de la perte de valeur de l'actif.

Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres FVOCI)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe classe irrévocablement ses investissements en titres de capitaux propres comme instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global lorsque le Groupe n'exerce pas d'influence significative et que les actifs ne sont pas détenus à des fins spéculatives. Ce classement est déterminé instrument par instrument.

Les pertes et profits sur ces actifs financiers ne sont jamais reclassés en résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultats quand le droit de percevoir le paiement a été établi, sauf si le Groupe tire avantage de ce produit pour recouvrer une partie du coût de l'actif financier. Dans ce cas, les profits sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les investissements en titres de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à l'évaluation de la perte de valeur.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les investissements en titres de capitaux propres non cotés sur lesquels le Groupe n'exerce pas d'influence significative dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL)

Tous les actifs financiers non classés comme mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) comme décrit ci-avant sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL). Chez Elia, il s'agit principalement d'instruments de capitaux propres (SICAV) à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

PERTE DE VALEUR D'ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues (« ECL ») dans le cadre de ses instruments d'emprunt. Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée de cette approche.

3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat. Si des instruments financiers dérivés entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêt est la valeur estimée que le Groupe recevrait ou paierait pour résilier le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du Groupe. La juste valeur de contrats de change à terme est la valeur actuelle à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté à partir de la date du bilan.

DÉRIVÉS UTILISÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Couvertures de flux de trésorerie

Des variations de la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est inefficace, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir son exposition au risque de change dans le cadre de transactions prévisionnelles et d'engagements fermes. Le Groupe ne désigne que l'élément prix au comptant des contrats à terme en tant que risque couvert. L'élément « à terme » est considéré comme le coût de couverture et est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans une composante distincte de l'état de la situation financière parmi les réserves de couverture.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de comptabilité de couverture, arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé sous les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes latents cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat.

Couverture des actifs et passifs monétaires

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur des instruments dérivés qui sont utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les variations dans la juste valeur de tels dérivés sont comptabilisées en tant que pertes et profits liés aux taux de change dans le compte de résultat.

3.3.10 Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL - COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés à l'émission de capital sont déduits des capitaux reçus.

DIVIDENDES

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés (voir la note 6.12.1).

3.3.11 Passifs financiers

Les passifs financiers consistent en emprunts et prêts portant intérêt au sein du Groupe. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts et prêts portant intérêt sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée des prêts sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, annulée ou qu'elle expire.

3.3.12 Avantages du personnel

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

En Belgique, les régimes basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des régimes à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Avant le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal était de 3,75% pour les cotisations salariales, 3,25% pour les cotisations patronales et 0% pour les participants inactifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal est un taux variable compris entre 1,75% et 3,75%. Le taux d'intérêt est automatiquement adapté le 1^{er} janvier de chaque année, sur la base du taux OLO moyen à 10 ans pour une période de 24 mois, avec un taux minimum de 1,75%. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal était de 1,75% pour les cotisations salariales et patronales et 0% pour les participants inactifs.

Les régimes étant financés via un fonds de pension, l'approche verticale est appliquée, ce qui signifie qu'un taux de 1,75 % est appliqué sur toutes les réserves (même avant 2016).

L'employeur doit financer les déficits liés à la garantie de la loi sur les pensions complémentaires (« LSP ») à tout moment pour la partie employé du contrat et au moment où les réserves acquises sont transférées en cas de départ, de retraite ou de liquidation de la pension pour la partie employeur du contrat.

Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant).

L'obligation découlant des plans de pension à prestations définies est déterminée selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit » ou « PUC »). La formule du plan (backloaded ou non) détermine si les primes sont projetées.

Le calcul s'effectue par un actuinaire agréé.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour les régimes à prestations définies, les frais de pension sont évalués séparément sur une base annuelle par des actuaires agréés, selon la méthode PUC. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services déjà effectués par des employés est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat, à l'une des deux dates suivantes, la première étant prise en compte :

- Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
- Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.

Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations - comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) - sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le résultat non distribué par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

DROITS À REMBOURSEMENT (BELGIQUE)

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur juste valeur. Ces droits suivent le même traitement que l'obligation au titre des prestations définies. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat global. Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL

L'obligation nette du Groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les régimes de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode PUC et correspond au montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le rendement à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.3.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – est nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à la dette.

Les principales provisions à long terme du Groupe sont des provisions pour obligations de démantèlement. La valeur actuelle de l'obligation au moment de la mise en service représente le montant initial de la provision pour démantèlement avec, comme contrepartie, un actif de même montant, qui est inclus dans la valeur comptable des immobilisations corporelles liées et est amorti sur toute la durée d'utilité de l'actif.

Les facteurs ayant une influence significative sur le montant des provisions sont entre autres :

- l'estimation des coûts ;
- le calendrier des dépenses ; et
- le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Ces facteurs se fondent sur des informations et estimations jugées les plus pertinentes par le Groupe à ce jour.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. En cas d'actualisation, la hausse de la provision due au temps qui passe est comptabilisée comme un coût financier.

3.3.14 Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées à leur coût d'acquisition amorti.

SURCHARGES

Dans son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, l'aide sociale, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour s'acquitter de ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (excédent) sont passés en dettes commerciales et autres dettes.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le Groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

3.3.15 Autres passifs non courants

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le Groupe recevra ces subventions et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres dettes et seront comptabilisées dans le compte de résultat sur une base systématique tout au long de la durée de vie utile prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultat.

PASSIFS SUR CONTRATS – LAST-MILE CONNEXION

La contrepartie de la last-mile connexion est payée d'avance, tandis que les revenus sont comptabilisés sur toute la durée de vie de l'actif sous-jacent. Les montants à débloquer à l'avenir sont présentés dans ce chapitre. Voir également la note 3.4.1.

3.3.16 Contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié, le Groupe utilise la définition d'un contrat de location reprise dans la norme IFRS 16.

LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe comptabilise un droit d'usage de l'actif et une dette de location à la date de commencement du contrat de location. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actuelle, et actualisés en utilisant la meilleure estimation du Groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal, au cas où le taux implicite dans le contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le Groupe applique un taux d'actualisation unique par groupe de contrats similaires, résumés en fonction de leur durée.

Les paiements afférents aux locations inclus dans l'évaluation de la dette de location comprennent des paiements fixes, y compris des paiements fixes de fait. Les paiements de loyers variables sont passés en charge au moment où ils sont encourus. Par mesure de simplification, aucune distinction n'est établie entre les composantes locatives et non locatives du contrat. Les composantes qui ne transfèrent aucun bien ou service (coûts directs initiaux, prépaiements) sont exclues du prix de location.

Le droit d'usage est par la suite diminué des amortissements cumulés, des pertes de valeur et de tout ajustement résultant de la réévaluation de la dette de location. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début à la date de fin de la durée du contrat de location, sauf si le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au Groupe avant la fin de la durée du contrat de location ou le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation indique que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, le droit d'utiliser l'actif est amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de location est par la suite majorée des charges d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer effectués. Elle est réévaluée lors de toute modification des paiements de loyer futurs découlant d'un changement d'index ou de taux, d'une nouvelle estimation du montant à payer attendu en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ou d'une réévaluation de la certitude raisonnable qu'une option d'achat ou de prolongation soit exercée ou de la divulgation du fait qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

Le Groupe présente le droit d'usage au titre des « immobilisations corporelles » et les dettes de location au titre des « emprunts et dettes financières » (courants et non courants) dans l'état de la situation financière.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser le droit d'usage et les dettes de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location à court terme, y compris concernant l'équipement informatique. Le Groupe comptabilise les paiements des loyers associés à ces contrats de location en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3.3.17 Comptes de reports réglementaires

Le Groupe fonctionne dans un environnement régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des revenus/produits totaux composés :

- d'un rendement raisonnable sur le capital investi ;
- de tous les coûts raisonnables encourus par le Groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et les tarifs qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une rémunération équitable pour ses actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou un déficit à la fin de l'année, cela signifie que les tarifs facturés aux consommateurs finaux auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération du compte de report réglementaire aura un impact sur les futurs tarifs : les passifs régulés enregistrés vont diminuer les futurs tarifs, tandis que les actifs régulés enregistrés vont augmenter les futurs tarifs.

En l'absence d'une norme IFRS s'appliquant spécifiquement au traitement de ces comptes de report réglementaires, la direction d'Elia s'est référée aux exigences de la norme IFRS 14 et au cadre conceptuel de l'information financière ainsi qu'aux dernières évolutions du projet de l'IASB sur les activités à tarif régulé pour développer dans ce contexte la méthode comptable suivante :

- un passif est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté comme faisant partie des « charges à imputer et produits à reporter » pour ce qui est de l'obligation du groupe Elia de déduire un montant des tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures, car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis est inférieure au montant déjà facturé aux clients, ou des revenus excédentaires ont été générés en raison de volumes plus importants qu'estimés initialement (passif régulé) ;
- un actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière pour ce qui est du droit qu'a le groupe Elia d'ajouter un montant aux tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures, car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà

fournis dépasse le montant déjà facturé aux clients, ou une baisse des recettes s'est produite en raison de volumes plus faibles qu'estimés initialement (actif régulé) ; et

- le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne « revenu réglementaire net (dépense) ».

Le montant dans les comptes de report réglementaires fait l'objet d'un rapport annuel et est évalué par le régulateur.

La somme des recettes découlant de contrats avec des clients (tels que définis dans la norme IFRS 15), des autres produits et des produits (charges) nets est également présentée comme un sous-total intitulé « Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits (charges) » car elle représente le chiffre d'affaires qui est obtenu sur le plan économique durant la période en tenant compte de l'environnement régulé dans lequel le groupe Elia exerce ses activités. L'effet de l'actualisation se reflète dans le résultat financier. Voir la note 9.

3.4. Compte de résultat

3.4.1 Produits

PRODUITS

Les principaux revenus du Groupe sont générés par les gestionnaires de réseau de transport (GRT) qui opèrent selon un cadre réglementaire et disposent de monopoles de fait/légaux. Les cadres s'appliquant dans les principaux pays où le Groupe est actif sont détaillés dans la note 9 « Cadre réglementaire et tarifs ».

Concernant les activités régulées, chaque service se base sur un contrat standard avec le client, la plupart du temps avec un tarif régulé prédéfini (prix unitaire multiplié par le volume (injection ou prélèvement) ou la capacité de réserve (en fonction du type de service)), de sorte que la tarification n'est pas variable. L'allocation du prix de transaction sur les différentes obligations de performance est par conséquent simple (relation directe). La plupart de ces contrats sont conclus pour une durée indéterminée et s'assortissent de délais de paiement généralement compris entre 15 et 30 jours.

Si l'on tient compte des activités du groupe Elia, il n'y a pas de droit de retour ni d'obligations de garantie pertinents.

Pour tous les services fournis par le Groupe, Elia est le seul et unique responsable de l'exécution du service et est donc le mandant.

Dans son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ces obligations ont principalement trait au soutien financier pour le développement de l'énergie renouvelable. Comme les GRT agissent en qualité de mandataires pour ces activités et que les flux de dépenses/recettes

sont entièrement couverts par les tarifs, ils n'ont aucun impact sur le compte de résultat. Voir la section « Surcharges » de la note 3.3.14 pour des informations complémentaires sur la méthode comptable.

Les principaux types de contrats/obligations de performance du Groupe, leur tarification et la méthode comptable relative au chiffre d'affaires pour 2022 peuvent être résumés comme suit :



| Flux de revenus | Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance | Contrat – Tarification |
|---|--|--|
| Produits du réseau | | |
| Raccordements au réseau | <p>Études techniques réalisées à la demande des utilisateurs du réseau, directement raccordés au réseau, pour faire construire une nouvelle connexion ou modifier une connexion existante. Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'étude.</p> | <p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. Montant fixe par type d'étude.</p> |
| | <p>Last-mile connexion est un composant du contrat de raccordement au réseau. À la demande d'un futur utilisateur du réseau, Elia construit/modifie une connexion dédiée/physique, appelée « last-mile connexion », pour raccorder le site du client au réseau Elia. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par Elia est précieux pour l'utilisateur du réseau, c'est pourquoi il donne une compensation financière à Elia. Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats. Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute la durée de vie des actifs, le contrat ne comporte pas de date d'échéance spécifique. Ce composant du contrat de raccordement au réseau/d'utilisateur du réseau est présenté séparément (pas dans le cadre du raccordement au réseau/revenus du plafond de revenu) car d'un point de vue réglementaire la tarification est très spécifique.</p> | <p>Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.</p> |
| | <p>Les redevances facturées aux utilisateurs du réseau/gestionnaires de réseau de distribution (GRD) couvrent les coûts de maintenance et d'exploitation associés aux infrastructures de raccordement dédiées. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p> | <p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. Le tarif est fixé par type d'actif (p. ex. : travée, km de câbles...).</p> |
| Gestion et développement de l'infrastructure du réseau | <p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre le développement et la gestion du réseau pour couvrir le besoin de capacité et satisfaire à la demande de transport d'électricité. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car la fourniture d'une capacité suffisante et d'un réseau résistant est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p> | <p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW/KVA pour pic annuel/mensuel et puissance disponible au point d'accès.</p> |
| Gestion du système électrique | <p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre la gestion et l'exploitation du système électrique et le prélèvement d'une énergie réactive supplémentaire par rapport au réseau d'Elia (différent des actifs de raccordement). Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p> | <p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW/kVArh au point d'accès.</p> |
| Intégration du marché | <p>Ce composant fait partie du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD, et couvre (i) des services destinés à faciliter le marché de l'énergie, (ii) des services pour développer et améliorer l'intégration d'un marché de l'électricité efficace et efficient, (iii) la gestion des lignes d'interconnexion et la coordination avec les pays voisins et les autorités européennes, et (iv) la publication de données requise en vertu des obligations de transparence. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p> | <p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW au point d'accès.</p> |
| Compensation des déséquilibres | <p>Comme défini dans le contrat BRP, le BRP (Balance Responsible Party, ou responsable de l'équilibre) s'engage à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. Dans le cas d'un déséquilibre causé par un BRP, Elia doit activer les services auxiliaires, qui sont ensuite facturés au BRP. Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.</p> | <p>Contrat et tarif/mécanisme approuvés par le régulateur. Sur la base des prix du marché, EUR par kW déséquilibre au point d'accès.</p> |
| Revenus internationaux | <p>L'utilisation du réseau aux frontières est organisée par des ventes aux enchères semestrielles, trimestrielles, mensuelles, hebdomadaires, pendant le week-end, quotidiennes et intra-journalières. Elia et les régulateurs décident des ventes aux enchères à réaliser à chaque frontière. Les enchères sont organisées par l'intermédiaire d'un bureau d'enchères, qui agit en tant qu'agent. Le bureau d'enchères collecte les revenus payés par les négociants en énergie européens, qui sont finalement partagés entre GRT voisins en fonction des volumes importés/exportés à la frontière. Les produits sont comptabilisés au moment où se produit l'activité d'importation/exportation.</p> | <p>Accord-cadre avec les parties et le bureau d'enchères. La tarification se base sur la différence entre les prix des marchés transfrontaliers.</p> |

AUTRES PRODUITS

| Flux de revenus | Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance | Contrat – Tarification |
|-----------------------|---|------------------------|
| Autres revenus | | |
| Autres | Cela couvre principalement les autres services que ceux décrits ci-dessus. Les produits sont comptabilisés au moment où le service est rendu. | |

Par conséquent, l'ensemble des composants des produits contient les produits issus de contrats signés avec des clients, c.-à-d. des parties qui ont passé des contrats avec le Groupe pour obtenir des services résultant des activités ordinaires de celui-ci en échange d'une contrepartie.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont comptabilisés lorsque le service concerné est rendu et qu'aucune autre obligation de performance ne survient.

PRODUITS (CHARGES) NET RÉGULATOIRES

Comme les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et ceux qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une marge bénéficiaire raisonnable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou déficit à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être inférieurs ou supérieurs. Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération de ce compte de report aura un impact sur les futurs tarifs : quand des passifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont diminuer, et quand des actifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont augmenter. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne suivante : Produits (charges) nets régulatoires Voir également la note 3.3.17.

3.4.2 Charges

AUTRES CHARGES

Les taxes immobilières sont directement comptabilisées dans leur intégralité dès que la propriété est établie (généralement le 1^{er} janvier de l'année en question). Ces coûts, qui sont considérés comme non gérables dans le cadre réglementaire, sont néanmoins enregistrés

comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultat.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts (calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif), les intérêts sur les passifs au titre de la location, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures.

Les produits financiers incluent des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMPÔTS

Les charges d'impôts reprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts sur les coupons hybrides sont comptabilisés dans le compte de résultat, car il s'agit d'un impôt sur les bénéfices, alors que le coupon hybride lui-même est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ; et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont

été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les éléments différés concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

3.5. Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le Groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultat, immédiatement suivi par l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.



4. Informations par segment

4.1. Base des informations par segment

Le Groupe a opté pour un reporting par segment reposant sur les différents cadres réglementaires existants en son sein. Cette méthode de reporting reflète fidèlement les activités opérationnelles du Groupe et s'aligne également sur le reporting interne aux principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM), leur permettant de mieux évaluer et comprendre de manière transparente les performances et activités du Groupe.

En vertu de la norme IFRS 8, le Groupe a identifié les segments opérationnels suivants sur la base des critères préalablement mentionnés :

- Elia Transmission (Belgique), englobant les activités menées conformément au cadre réglementaire belge : les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Re SA, HGRT SAS et Coreso SA, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire belge de réseau de transport d'électricité et soumises au cadre réglementaire applicable en Belgique - voir la section 9.1.3.
- Activités non régulées et Nemo Link, en ce compris :
 - les activités de la holding dans Nemo Link Ltd. Cette société englobe et gère la ligne d'interconnexion Nemo Link, qui relie le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays et pour lequel un cadre réglementaire spécifique a été établi - voir la section 9.2 pour de plus amples informations ;
 - les activités non régulées du segment Elia Transmission (Belgique). La notion d'« activités non régulées » renvoie à des activités qui ne sont pas directement liées au rôle de GRT - voir la section 9.1 ;

Les principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM) ont été identifiés par le Groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Les CODM analysent régulièrement les performances des segments du Groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les informations présentées aux CODM suivent les méthodes comptables IFRS du Groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.

4.2. Elia Transmission (Belgique)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2023 d'Elia Transmission (Belgique).

| Résultats Elia Transmission (en millions €) – période se terminant le 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits | 1 383,9 | 1 561,3 |
| Revenus | 1 276,3 | 1 420,4 |
| Autres produits | 57,2 | 147,6 |
| Produits (charges) nets réglementaires | 50,4 | (6,7) |
| Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions | (219,8) | (214,4) |
| Résultat des activités opérationnelles | 287,6 | 259,6 |
| Entreprises mises en équivalence | 2,8 | 2,4 |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | 290,5 | 262,0 |
| Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA) | 510,2 | 476,4 |
| Produits financiers | 19,2 | 1,3 |
| Charges financières | (73,9) | (63,7) |
| Charge d'impôt sur le résultat | (54,9) | (42,7) |
| Résultat Net | 180,9 | 156,9 |

| Etat consolidé de la situation financière (en millions €) | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Total des actifs | 8 222,4 | 7 793,2 |
| Dépenses d'investissements | 747,5 | 461,9 |
| Dette financière nette | 3 479,1 | 2 916,2 |
| Capitaux propres | 2 860,1 | 2 851,4 |

La méthodologie tarifaire, approuvée par la CREG le 7 novembre 2019, est entrée en vigueur en 2020. Cette méthodologie est applicable pour une durée de quatre ans (2020 - 2023). Pour plus de renseignements sur le nouveau cadre réglementaire, nous vous renvoyons à la note 9.1.

ASPECTS FINANCIERS

Les revenus d'Elia Transmission ont reculé de 11,4% par rapport à 2022, passant de €1.561,3 millions à €1.383,9 millions. Ils ont été affectés par l'augmentation du résultat net régulé, l'augmentation des amortissements consécutive à la hausse de la base d'actifs, plus que compensées par une baisse des charges financières nettes engendrées par des produits d'intérêt provenant de dépôts en espèces et une forte diminution des coûts des services

auxiliaires. Les coûts des services auxiliaires ont baissé sous l'effet d'une diminution des coûts d'activation et de réservation pour équilibrer le réseau, résultant de la baisse des prix du gaz et de l'électricité, l'année précédente ayant été marquée par le début de la guerre en Ukraine.

Le tableau ci-dessous fournit de plus amples détails sur l'évolution de la composition des produits:

| (en millions €) | 2023 | 2022 | Différence (%) |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Produits du réseau : | 1 234,9 | 1 415,8 | (12,8) |
| Raccordements au réseau | 46,2 | 44,8 | 3,1 |
| Gestion et développement de l'infrastructure du réseau | 461,3 | 475,3 | (3,0) |
| Gestion du système électrique | 157,0 | 149,8 | 4,7 |
| Compensation des déséquilibres | 255,1 | 365,0 | (30,1) |
| Intégration du marché | 21,0 | 22,2 | (5,5) |
| Revenus internationaux | 294,3 | 358,6 | (17,9) |
| Last-mile connexion | 3,3 | 3,5 | (6,0) |
| Autres produits | 38,2 | 1,1 | 3467,0 |
| Sous-total produits | 1 276,3 | 1 420,4 | (10,1) |
| Autres produits | 57,2 | 147,6 | (61,3) |
| Net produits (charges) du mécanisme de décompte | 50,4 | (6,7) | (857,5) |
| Total des produits et autres produits | 1 383,9 | 1 561,3 | (11,4) |

Les produits provenant des raccordements au réseau, de la gestion du système électrique et de l'intégration du marché sont restés stables par rapport à 2022.

Les produits issus de la gestion et du développement de l'infrastructure du réseau ont diminué, passant de €475,3 millions à €461,3 millions (-€14,0 millions), sous l'effet de la diminution des produits due à la baisse des pics de consommation (à la fois sur une base annuelle et une base mensuelle), en particulier du côté des gestionnaires du réseau de distribution (GRD). En outre, les revenus liés à l'électricité mise à disposition ont également enregistré un recul par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par des efforts d'optimisation et par une réduction de la consommation d'énergie par certains GRD, mis en place depuis septembre 2022.

Les services rendus dans le domaine de la gestion de l'énergie et de l'équilibrage individuel des groupes d'équilibrage sont payés par le biais des revenus issus de la compensation des déséquilibres. Ces revenus ont affiché un net recul de €365,0 millions à €255,1 millions (-30,1%). Cette diminution est imputable majoritairement à la baisse des tarifs pour le maintien et la restauration de l'équilibre résiduel des parties responsables des accès

individuels (€106,2 millions). La contraction des conditions de marché – en particulier la baisse des prix du gaz et de l'électricité par rapport à l'année dernière – a entraîné une réduction des coûts d'activation pour équilibrer le réseau et, par conséquent, un recul du prix de déséquilibre.

Les revenus internationaux ont diminué pour s'établir à €294,3 millions (-17,9%). Cette baisse est principalement attribuée à une diminution des recettes tirées des ventes aux enchères quotidiennes pour une congestion liée au flux, soit une réduction de €142,6 millions. Elle fait suite à une diminution de l'écart tarifaire aux frontières belges par rapport à l'année précédente, en particulier à la frontière avec la France. Les produits mensuels des ventes aux enchères ont également chuté de €79,9 millions, reflétant un marché de l'énergie moins tendu que l'année précédente. Ces réductions sont toutefois partiellement compensées par une augmentation des produits annuels des ventes aux enchères, en hausse de €162,6 millions. Les ventes aux enchères annuelles pour 2023 ont en effet eu lieu en novembre 2022, au plus fort de la crise, lorsque l'indisponibilité des centrales nucléaires en France était encore préoccupante avec, pour effet, une hausse des prix.

La last-mile connexion est restée stable par rapport à l'année précédente, alors que les autres revenus ont augmenté, principalement en raison des travaux livrés à des tiers.

Le mécanisme de décompte a augmenté de -€6,7 millions en 2022 à €50,4 millions en 2023 et couvre tant les écarts survenus au cours de l'exercice considéré par rapport au budget approuvé par le régulateur (-€106,8 millions) que la compensation d'excédents nets de la période tarifaire précédente (€156,7 millions). L'excédent opérationnel (-€106,8 millions) par rapport aux charges prévues et revenus autorisés par le régulateur sera restitué aux consommateurs au cours d'une période tarifaire ultérieure. L'excédent résulte principalement de la hausse des coûts des services auxiliaires (+€122,1 millions), de la hausse des coûts compressibles (+€89,6 millions), de l'ajustement du budget gérable (+€45,1 millions) et d'une augmentation du résultat net (+€32,4 millions). Cette situation a été plus que compensée par une hausse des ventes tarifaires (-€137,4 millions), essentiellement portée par des compensations de déséquilibre, et par une hausse des ventes internationales et autres (-€272,8 millions).

L'EBITDA a progressé pour s'établir à €510,2 millions (+7,1%) en raison de l'augmentation du résultat net régulé, de l'augmentation des amortissements liée à la croissance de la base d'actifs, en partie compensées par un recul des coûts de l'endettement financier net, toutes répercutées au niveau des revenus. La hausse de l'EBIT a été plus marquée (+10,9%), sous l'effet d'une hausse de la provision de démantèlement du réseau modulaire offshore (Modular Offshore Grid) couverte par les tarifs, bien que déjà capitalisée les années précédentes en vertu des normes IFRS. Les amortissements d'immobilisations incorporelles passées en charges au cours de la période tarifaire précédente et donc non couverts par les tarifs ont également chuté. La contribution des entreprises mises en équivalence a légèrement augmenté pour s'établir à €2,8 millions, à la suite de la contribution de HGRT.

Les coûts de l'endettement financier net ont reculé (-12,3%) par rapport à l'année précédente. Si cette baisse s'explique pour l'essentiel par l'activation de coûts d'emprunt en raison de la croissance de la base d'actifs (€3,1 millions), le contexte haussier des taux d'intérêt a lui aussi entraîné une augmentation des produits d'intérêt sur les dépôts en espèces. Cette baisse a été compensée en partie par une hausse des charges d'intérêt liées à l'émission obligataire d'ETB. Début 2023, ETB a accédé au marché des capitaux d'emprunt par le biais de son obligation verte inaugurale de €500 millions pour financer ses projets verts éligibles. ETB a anticipé de manière proactive la hausse des taux d'intérêt en concluant des swaps de taux d'intérêt - ce qui a pleinement profité aux consommateurs. Le coût moyen de la dette n'a, par conséquent, augmenté que marginalement pour s'établir à 2,0% (+10 pb) fin 2023, et l'ensemble de l'encours est assorti d'un coupon fixe.

Le résultat net a augmenté de 15,3% pour s'établir à €180,9 millions, principalement grâce aux éléments suivants :

- Augmentation de la rémunération équitable (+€7,7 millions) due à la croissance des actifs et à la hausse des capitaux propres.
- Augmentation des incitants (+€12,9 millions), reflétant une solide performance opérationnelle, principalement liée à une hausse du gain d'efficacité relatif aux coûts gérables malgré la croissance de nos activités et à une meilleure performance de l'incitant pour la capacité d'interconnexion sous l'effet d'une baisse des coûts de congestion. La contribution nette des incitants a légèrement pâti d'une hausse du taux d'imposition moyen.
- Activation des coûts liés à l'émission d'une obligation verte en vertu des normes IFRS alors qu'elle est complètement couverte par les tarifs (+€2,1 millions).
- Augmentation des coûts d'emprunt capitalisés due à une hausse du niveau d'actifs en construction et à la légère progression des coûts moyens de la dette (+€3,2 millions).
- Compensation tarifaire ponctuelle comptabilisée en 2022 des charges financières liées à l'augmentation de capital (-€3,5 millions).
- Autres (+€1,5 million) : cela s'explique essentiellement par une baisse des charges associées aux paiements en actions liée à l'augmentation de capital en faveur des membres du personnel (+€1,6 million), une hausse des provisions de démantèlement du réseau modulaire offshore (Modular Offshore Grid) couverte par les tarifs bien que capitalisée en vertu des normes IFRS (+€3,4 millions) et un amortissement moindre des logiciels et matériels (+€0,7 million), car une partie des actifs acquis lors de la précédente période tarifaire et relevant de la méthodologie réglementaire est amortie. Ces éléments sont compensés en partie par des dommages aux installations électriques légèrement plus nombreux que l'année précédente (-€2,1 millions) et par des effets d'impôts différés (-€2,5 millions).

Le total des actifs a augmenté de €429,2 millions à €8.222,4 millions grâce à la réalisation du programme d'investissement.

La dette financière nette a augmenté pour s'établir à €3.479,1 millions (+19,3%), le programme d'investissement d'ETB ayant été en partie financé par les flux de trésorerie des activités opérationnelles, lesquelles ont été pénalisées par la baisse des entrées de trésorerie provenant de surcharges, et par l'émission d'une obligation verte d'une valeur de €500 millions. Fin 2023, aucun prélèvement n'avait été fait sur la facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€650 millions) ni sur les billets de trésorerie (€300 millions). Elia Transmission Belgium est notée BBB+ par Standard & Poors, avec une perspective stable.

4.3. Activités non régulées et Nemo Link

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés 2023 du segment «Activités non régulées et Nemo Link»:

| Résultats Nemo Link et activités non régulées (en millions €) – période se terminant le 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| Autres produits | 39,6 | 32,4 |
| Résultat des activités opérationnelles | 0,4 | 0,1 |
| Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt) | 27,3 | 37,1 |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | 27,7 | 37,2 |
| Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA) | 27,7 | 37,2 |
| Charges financières | (2,7) | (2,8) |
| Charge d'impôt sur le résultat | 0,5 | 0,6 |
| Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société | 25,6 | 35,0 |

| Etat consolidé de la situation financière (en millions €) | 31 Décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Total des actifs | 297,1 | 298,9 |
| Dette financière nette | 137,9 | 140,9 |

Les participations mises en équivalence ont contribué à hauteur de €27,3 millions au résultat du Groupe, ce qui est presque entièrement attribuable à Nemo Link. Malgré les bonnes performances de Nemo Link en 2023, sa contribution au résultat global a diminué de €9,8 millions par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut être entièrement attribuée au fait que Nemo Link a atteint le plafond cumulé pour l'évaluation quinquennale, alors que le résultat de l'année précédente bénéficiait encore partiellement de la performance inférieure pour les années 2019-2021.

En 2023, les marchés européens et britanniques de l'électricité se sont stabilisés après la situation tumultueuse de 2022. L'année a vu un flux d'électricité important vers la Belgique en raison d'une situation d'approvisionnement en gaz plus favorable en Grande-Bretagne,

mais cette différence s'est estompée lorsque les stocks de gaz de l'UE ont atteint des niveaux record et que la dépendance au gaz russe a diminué. Ce scénario d'approvisionnement amélioré a entraîné une baisse significative des prix du gaz par rapport à 2022, réduisant les écarts de prix et les flux vers la Belgique. Les prix des émissions de carbone, qui ont un impact significatif sur les prix de l'électricité, ont également affiché une tendance à la baisse au Royaume-Uni par rapport à l'UE, ce qui a encore réduit les écarts de prix entre ces marchés. Par conséquent, l'écart horaire moyen du marché est passé de 41,3 €/MWh en 2022 à un niveau plus normal de 13,7 €/MWh en 2023.

La disponibilité opérationnelle de l'interconnexion est restée élevée, à 96,1 % en 2023, malgré une maintenance plus importante au cours des cinq premières années d'exploitation.

L'EBIT a atteint €27,7 millions (-9,5 millions d'euros). Cette baisse est presque entièrement due à la contribution plus faible de Nemo Link (-€9,8 millions).

Le coût financier net est resté stable à €2,7 millions, comprenant principalement le coût lié au placement privé de Nemo Link.

Le bénéfice net a diminué de €9,4 millions pour atteindre €25,6 millions, principalement en raison de la baisse de la contribution de Nemo Link.

Le total des actifs est resté relativement stable par rapport à l'année précédente.



4.4. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

| Résultats consolidés (en millions €) – période se terminant le 31 décembre | 2023 | | |
|---|----------------------|---|---|
| | Elia Transmission | Activités non régulées et Nemo Link | Elia Transmission Belgium Groupe |
| | (a) | (b) | (a) + (b) |
| Revenus | 1 276,3 | 0,0 | 1 276,3 |
| Autres produits | 57,2 | 39,6 | 96,8 |
| Produits (charges) nets réglementaires | 50,4 | 0,0 | 50,4 |
| Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions | (219,8) | 0,0 | (219,8) |
| Résultat des activités opérationnelles | 287,6 | 0,4 | 288,0 |
| Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt | 2,8 | 27,3 | 30,1 |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | 290,5 | 27,7 | 318,2 |
| Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA) | 510,2 | 27,7 | 537,9 |
| Produits financiers | 19,2 | 0,0 | 19,2 |
| Charges financières | (73,9) | (2,7) | (76,5) |
| Charge d'impôt sur le résultat | (54,9) | 0,5 | (54,4) |
| Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société | 180,9 | 25,6 | 206,4 |

| Etat consolidé de la situation financière (en millions €) | 31.12.2023 | | |
|--|------------|-------|---------|
| Total du bilan | 8 222,4 | 297,1 | 8 519,5 |
| Dépenses d'investissements | 747,5 | 0,0 | 747,5 |
| Dette financière nette | 3 479,1 | 137,9 | 3 617,0 |

| Résultats consolidés (en millions €) – période se terminant le 31 décembre | 2022 | | |
|---|----------------------|---|---|
| | Elia Transmission | Nemo Link et activités non régulées | Elia Transmission Belgium Groupe |
| | (a) | (b) | (a) + (b) |
| Revenus | 1 420,4 | 0,0 | 1 420,4 |
| Autres produits | 147,6 | 32,4 | 180,0 |
| Produits (charges) nets réglementaires | (6,7) | 0,0 | (6,7) |
| Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions | (214,4) | 0,0 | (214,4) |
| Résultat des activités opérationnelles | 259,6 | 0,1 | 259,7 |
| Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt | 2,4 | 37,1 | 39,5 |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | 262,0 | 37,2 | 299,2 |
| Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA) | 476,4 | 37,2 | 513,6 |
| Produits financiers | 1,3 | 0,0 | 1,3 |
| Charges financières | (63,7) | (2,8) | (66,6) |
| Charge d'impôt sur le résultat | (42,7) | 0,6 | (42,0) |
| Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société | 156,9 | 35,0 | 191,9 |

| Etat consolidé de la situation financière (en millions €) | 31.12.2022 | | |
|--|------------|-------|---------|
| Total du bilan | 7 793,2 | 298,9 | 8 092,1 |
| Dépenses d'investissements | 461,9 | 0,0 | 461,9 |
| Dette financière nette | 2 916,2 | 140,9 | 3 057,1 |

Les transactions entre les segments ne sont pas significatives.

Le Groupe n'a aucune concentration de clients dans aucun de ses segments opérationnels.

5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

La base de préparation n'a pas été modifiée, de sorte qu'il n'a pas fallu retraiter des chiffres des années précédentes.

5.1. Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Revenus, net produits (charges) du mécanisme de décompte inclus | 1 276,3 | 1 420,4 |
| Produits du réseau : | 1 234,9 | 1 415,8 |
| Last-mile connexion | 3,3 | 3,5 |
| Autres produits | 38,2 | 1,1 |
| Net produits (charges) du mécanisme de décompte | 50,4 | (6,7) |
| Autres produits | 96,8 | 180,0 |
| Services et expertises techniques | 0,0 | 0,2 |
| Production immobilisée | 43,3 | 34,2 |
| Utilisation optimale des actifs | 14,3 | 13,3 |
| Autres | 37,1 | 131,7 |
| Plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles | 2,1 | 0,7 |

Nous renvoyons aux rapports spécifiques par segment pour une analyse détaillée des revenus comptabilisés du Groupe au niveau des segments. Les produits et autres produits enregistrés s'élèvent à €1.383,9 millions pour le segment Elia Transmission (Belgium) (note 4.2) et à €39,6 millions pour le segment Activités non régulées et Nemo Link (note 4.3). Les produits et autres produits rapportés s'élèvent à €1.423,6 millions.

Aucune autre information géographique n'est fournie, car les produits sont générés dans les pays où l'infrastructure de réseau est située, ce qui correspond largement aux segments susmentionnés.

La production immobilisée du Groupe fait référence au temps consacré aux projets d'investissement par son propre personnel.

Durant la période de reporting, le Groupe a comptabilisé €3,3 millions de produits qui ont été inclus dans le solde des passifs sur contrats au début de la période (€112,7 millions). Des informations complémentaires sont fournies à la note 6.16. Durant la période de reporting, le

Groupe n'a pas comptabilisé de produits substantiels pour des obligations de performance concernant des périodes précédentes.

5.2. Charges d'exploitation

APPROVISIONNEMENTS, SERVICES ET BIENS DIVERS

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Approvisionnement et marchandises | 4,4 | 5,0 |
| Achat services auxiliaires | 377,4 | 606,4 |
| Services et biens divers (l'achat de services auxiliaires exclus) | 307,6 | 287,9 |
| Total | 689,4 | 899,2 |

Les coûts des « approvisionnements et marchandises » du Groupe sont en baisse à €4,4 millions pour l'exercice 2023.

L'« achat de services auxiliaires » comprend les coûts des services permettant au Groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau constante et de gérer les congestions sur ses réseaux. Les coûts engagés en 2023 ont reculé pour s'établir à €377,4 millions (contre €606,4 millions en 2022), surtout en raison de la diminution des prix pour couvrir les pertes d'électricité et de la baisse des activations pour équilibrer le réseau dans un contexte de prix de l'énergie élevés.

Les « services et biens divers » concernent la maintenance du réseau, les services fournis par des tiers, les primes d'assurances, les honoraires de conseil, etc. Leur coût a augmenté de €19,7 millions (+6,8%) à €307,6 millions. Cette progression s'explique principalement par la hausse du niveau des activités dans un environnement inflationniste.

FRAIS DE PERSONNEL

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Rémunérations | 144,7 | 134,7 |
| Charges sociales | 35,5 | 33,8 |
| Frais de pensions | 18,7 | 21,4 |
| Autres charges sociales | 6,0 | 4,7 |
| Frais d'émissions d'actions ordinaires | 0,1 | 1,7 |
| Avantages du personnel (autres que les pensions) | (3,9) | (2,5) |
| Total | 201,1 | 193,9 |

Les frais de personnel ont augmenté de €7,2 millions en 2023 en raison de l'indexation et de la croissance continue des effectifs, notamment sur le segment non régulé. Pour Elia Transmission (Belgium), les frais de personnel s'élevaient à €188,4 millions en 2023 contre €183,5 millions en 2022, tandis que les activités non régulées et Nemo Link représentaient

€12,7 millions (exercice précédent : €10,4 millions). Les deux segments ont connu une hausse du nombre d'équivalents temps plein, engagés pour soutenir l'accélération de la transition énergétique et les opportunités de développement liées à l'expansion des activités offshore internationales.

Une nouvelle hausse de capital en faveur des membres du personnel d'Elia Group SA et de ses filiales belges est intervenue en avril 2023. L'augmentation de capital a entraîné la création de 5.984 actions supplémentaires sans valeur nominale. Les employés du Groupe ont bénéficié d'une réduction de 16,66% sur le cours de l'action, ce qui a donné lieu à une réduction globale de €0,1 million.

Voir la note 6.14 « Avantages du personnel » pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel.

AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS, VARIATION DES PROVISIONS

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Amortissements des immobilisations incorporelles | 16,8 | 13,4 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | 207,5 | 202,1 |
| Total des amortissements | 224,4 | 215,5 |
| Provisions pour litiges | (2,6) | (1,3) |
| Provisions environnementales | (2,0) | 0,3 |
| Variations de provisions | (4,6) | (1,1) |
| Amortissements et variation dans les provisions | 219,8 | 214,4 |

Le total des « amortissements et pertes de valeurs, variation des provisions » a augmenté de €214,4 millions en 2022 à €219,8 millions en 2023, surtout à cause d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles due à la hausse des immobilisations.

Une description détaillée et le tableau des mouvements sont fournis dans d'autres sections pour les immobilisations incorporelles (voir la note 6.2), les immobilisations corporelles (voir la note 6.1) et les provisions (voir la note 6.15).

AUTRES CHARGES

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| Charges fiscales d'exploitation | 13,7 | 13,1 |
| Résultat de cession d'immobilisations corporelles | 11,5 | 12,8 |
| Moins-value sur réalisation des créances | (0,3) | 0,6 |
| Pertes de valeur sur stocks | 0,4 | 0,0 |
| Autres | 0,0 | 0,0 |
| Total | 25,3 | 26,6 |

Les charges fiscales d'exploitation comprennent principalement des taxes immobilières.

Le total des pertes de valeur sur créances commerciales est expliqué à la note 8.1 « Gestion des risques financiers et des dérivés ».

5.3. Charges financières nettes

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Produits financiers | 19,2 | 1,3 |
| Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des prêts octroyés | 19,1 | 0,0 |
| Autres produits financiers | 0,1 | 1,3 |
| Charges financières | (76,5) | (66,6) |
| Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts | (75,5) | (63,2) |
| Charges d'intérêts d'instruments de couverture | 3,4 | 0,0 |
| Charges financières diverses | (0,4) | (0,4) |
| Autres charges financières | (4,0) | (3,0) |
| Charges financières nettes | (57,3) | (65,2) |

Le résultat financier a progressé de €1,3 million en 2022 à €19,2 millions en 2023. Cette variation résulte des produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et s'explique par une hausse des taux d'intérêt et l'excédent de liquidités au cours de l'année.

Le coût de l'endettement financier a lui aussi augmenté. Les charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires ont augmenté de €12,3 millions par rapport à l'année précédente. Voir la note 6.12 pour de plus amples informations à propos des prêts en cours et des intérêts payés en 2023.

Les charges d'intérêts sur les contrats locatifs sont restées stables par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges financières se sont inscrites en hausse, de €3,0 millions en 2022 à €4,0 millions en 2023.

Nous vous renvoyons à la note 6.13 pour plus de détails sur la dette nette et les prêts.

5.4. Impôts

COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte de résultats consolidé comprend les charges d'impôt suivantes :

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Année en cours | (52,5) | (42,8) |
| Ajustements des exercices précédents | 0,3 | 1,2 |
| Total impôt courant sur le résultat | (52,1) | (41,6) |
| Reprise des écarts temporaires | (2,2) | (0,5) |
| Total impôt différé | (2,2) | (0,5) |
| Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat | (54,4) | (42,0) |

Le total des charges d'impôt sur le résultat a été plus élevé en 2023 qu'en 2022. Cette augmentation est principalement à mettre en rapport avec le bénéfice plus élevé généré en Belgique.

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

L'impôt sur les bénéfices (pertes) du Groupe avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées :

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat avant impôt sur le revenu | 260,8 | 233,9 |
| Taux locaux d'impôt des sociétés | 25,00 % | 25,00 % |
| Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés | (65,2) | (58,5) |
| Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt | 7,5 | 9,9 |
| Dépenses non admises | (2,7) | (2,6) |
| Ajustements des exercices précédents | 0,3 | 1,2 |
| Crédit d'impôt et autres réductions de l'impôt | 5,5 | 7,1 |
| Placements tax shelter | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 0,2 | 0,8 |
| Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat | (54,4) | (42,0) |

En 2023, les charges d'impôt sur le résultat ont été inférieures aux charges d'impôt sur le résultat théoriques (calculées par application du taux d'imposition nominal), en raison essentiellement de l'impact de la déduction des revenus de l'innovation reportés sous « Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt ».

Les actifs d'impôts différés sont décrits plus bas à la note 6.7.

5.5. Résultats par action

RÉSULTAT ORDINAIRE PAR ACTION

Le résultat ordinaire par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (s'élevant à €206.4 millions) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires | 206,4 | 191,9 |
| Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires | 0,0 | 0,0 |
| Bénéfice aux fins du bénéfice dilué par action | 206,4 | 191,9 |
| Actions ordinaires émises au 1er janvier | 226 544 791 | 206 133 122 |
| Effet des actions émises en juillet 2022 | 0 | 19 911 672 |
| Effet des actions émises en Décembre 2022 | 0 | 499 997 |
| Effet des actions émises en Décembre 2023 | 46 042 | 0 |
| Propres actions - mouvement net de l'année | 0 | (7 245) |
| Action ordinaires en circulation au 31 décembre | 226 590 833 | 226 544 791 |
| Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (de base) | 226 546 935 | 214 722 526 |
| Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires | 0 | 0 |
| Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (dilué) | 226 546 935 | 214 722 526 |
| Résultat de base par action (en €) | 0,91 | 0,89 |
| Bénéfice dilué par action (en €) | 0,91 | 0,89 |

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

5.6. Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans le compte de résultats et les autres éléments du résultat global comptabilisés dans les capitaux propres. Les « autres éléments du résultat global » comprennent toutes les variations des capitaux propres autres que les changements liés au propriétaire, qui sont rapportés dans l'état des variations des capitaux propres.

Le total des autres éléments du résultat global pour 2023 s'élève à €21,7 millions d'impact négatif, ce qui représente une nette diminution par rapport à l'exercice précédent (€48,2 millions d'impact positif). Les principaux moteurs sont décrits ci-dessous.

Réévaluation des obligations au titre des prestations définies

Les autres éléments du résultat global sur les obligations au titre des prestations définies ont eu un impact négatif de €3,8 millions. Cet impact s'explique essentiellement par l'évolution du taux d'actualisation et le rendement négatif des actifs du plan. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons à la note 6.14.

L'impôt relatif à ces éléments s'élève à €0,9 million.

Couvertures de flux de trésorerie

En 2023, les autres éléments du résultat global sur la couverture de flux de trésorerie ont eu un impact négatif en raison de la baisse de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (IRS) que le Groupe a conclus dans le cadre de la préouverture des probables opérations de dettes prévues (émission d'obligations). La réévaluation des couvertures de flux de trésorerie a débouché sur un impact négatif total de €25,1 millions. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons aux notes 6.18 et 8.1.

L'impôt relatif à ces éléments s'élève à €6,3 millions.



6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière

6.1. Immobilisations corporelles

| (en millions €) | Terrains et constructions | Machines et outillage | Mobilier et matériel roulant | Autres immobilisations corporelles | Location et droits similaires | Immobilisations en cours | Total |
|--|---------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------|
| VALEUR D'ACQUISITION | | | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | 213,7 | 7 038,3 | 208,6 | 35,0 | 80,2 | 398,4 | 7 974,1 |
| Acquisitions | 4,1 | 102,5 | 13,2 | 0,1 | (19,6) | 302,8 | 403,2 |
| Désaffectations | (0,1) | (43,8) | (3,0) | 0,0 | 0,6 | (0,8) | (47,1) |
| Transferts | 0,3 | 278,1 | 0,0 | 11,1 | 0,0 | (289,6) | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 218,1 | 7 375,1 | 218,9 | 46,2 | 61,1 | 410,7 | 8 330,1 |
| Solde au 1er janvier 2023 | 218,1 | 7 375,1 | 218,9 | 46,2 | 61,1 | 410,7 | 8 330,1 |
| Acquisitions | 3,4 | 72,8 | 20,6 | 0,6 | 7,9 | 577,5 | 682,8 |
| Désaffectations | (0,3) | (50,6) | (7,3) | (6,3) | (15,9) | (0,1) | (80,6) |
| Transferts | 0,9 | 212,6 | 0,0 | 0,2 | 0,0 | (213,7) | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 222,0 | 7 609,9 | 232,2 | 40,7 | 53,2 | 774,4 | 8 932,4 |
| AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES | | | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | (31,1) | (3 116,1) | (165,5) | (32,3) | (28,6) | 0,0 | (3 373,5) |
| Amortissements | (1,9) | (182,7) | (11,1) | (0,6) | (5,7) | | (202,1) |
| Désaffectations | 0,0 | 28,4 | 2,9 | 0,0 | (0,5) | | 30,8 |
| Transferts | 0,0 | 11,0 | 0,0 | (11,0) | 0,0 | | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2022 | (33,0) | (3 259,4) | (173,7) | (43,9) | (34,9) | 0,0 | (3 544,8) |
| Solde au 1er janvier 2023 | (33,0) | (3 259,4) | (173,7) | (43,9) | (34,9) | 0,0 | (3 544,8) |
| Amortissements | (2,1) | (185,7) | (13,4) | (0,5) | (6,4) | | (208,0) |
| Désaffectations | 0,0 | 46,6 | 7,2 | 6,3 | 15,9 | | 76,0 |
| Transferts | 0,0 | 0,2 | 0,0 | (0,2) | 0,0 | | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2023 | (35,0) | (3 398,2) | (179,9) | (38,4) | (25,3) | 0,0 | (3 676,8) |

| (en millions €) | Terrains et constructions | Machines et outillage | Mobilier et matériel roulant | Autres immobilisations corporelles | Location et droits similaires | Immobilisations en cours | Total |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|---------|
| VALEUR COMPTABLE | | | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | 182,6 | 3 922,1 | 43,2 | 2,7 | 51,6 | 398,4 | 4 600,6 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 185,1 | 4 115,7 | 45,2 | 2,3 | 26,3 | 410,7 | 4 785,3 |
| Solde au 1er janvier 2023 | 185,1 | 4 115,7 | 45,2 | 2,3 | 26,3 | 410,7 | 4 785,3 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 187,0 | 4 211,7 | 52,3 | 2,3 | 27,8 | 774,4 | 5 255,6 |

Des projets d'infrastructure (terrestres et offshore) à grande échelle sont en cours de construction en Belgique. Destinés à renforcer le réseau belge, ces projets consistent à développer les infrastructures offshore nécessaires à l'intégration de quantités croissantes d'énergie renouvelable dans le réseau et à poursuivre la digitalisation de ces infrastructures. L'accélération de la transition énergétique et l'environnement inflationniste actuel guident les investissements d'Elia Transmission Belgium.

Elia Transmission a réalisé des investissements dans des immobilisations corporelles pour un total de €682,8 millions. Elle s'est essentiellement attelée à renforcer et à développer le réseau 380 kV, jetant les bases d'une expansion du réseau offshore et de l'intégration harmonieuse de l'énergie renouvelable. Quelque €158,5 millions ont été alloués au développement de l'infrastructure offshore, €321,7 millions au renforcement du réseau régional et aux raccordements des clients, tandis que près de €145,2 millions ont permis de financer 203 projets de remplacement sur le réseau belge. En février 2023, Elia a obtenu le contrat EPCI (Engineering, Procurement, Construction & Installation) pour l'Île Princesse Elisabeth, mais les travaux de fondation de l'île ne débuteront que début 2024 et dureront deux ans et demi.

En 2023, €8,7 millions de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les actifs en construction, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,01% (contre €6,1 millions à 1,91% en 2021).

Il n'y avait pas d'hypothèques, ni de gages ni d'autres sûretés sur les immobilisations corporelles relatifs à des emprunts.

Les engagements pour investissements en cours sont décrits à la note 8.2. L'analyse des passifs liés à la location est présentée à la note 6.19.

6.2. Immobilisations incorporelles

| (en millions €) | Coûts de développement software | Licences/concessions | Immobilisations incorporelles en cours de développement | Total |
|--|---------------------------------|----------------------|---|----------------|
| VALEUR D'ACQUISITION | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | 167,1 | 12,5 | | 179,6 |
| Acquisitions | 42,7 | 3,1 | | 45,8 |
| Désaffectations | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| Transferts | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 209,8 | 15,6 | | 225,5 |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | 209,8 | 15,6 | 0,0 | 225,5 |
| Acquisitions | 7,4 | 2,1 | 55,1 | 64,7 |
| Désaffectations | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Transferts | (33,1) | 0,0 | 33,1 | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 184,1 | 17,8 | 88,2 | 290,1 |
| AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | (106,1) | (5,0) | | (111,1) |
| Amortissements | (11,3) | (2,1) | | (13,4) |
| Désaffectations | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| Transferts | 0,0 | (0,5) | | (0,5) |
| Solde au 31 décembre 2022 | (117,4) | (7,6) | | (125,0) |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | (117,4) | (7,6) | | (125,0) |
| Amortissements | (13,7) | (2,6) | | (16,3) |
| Désaffectations | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| Transferts | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2023 | (131,1) | (10,2) | | (141,4) |
| VALEUR COMPTABLE | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | 61,0 | 7,0 | | 68,0 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 92,4 | 8,0 | | 100,4 |
| Solde au 1er janvier 2023 | 92,4 | 8,0 | | 100,4 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 53,0 | 7,6 | 88,2 | 148,8 |

Le poste « Software » comprend aussi bien les applications informatiques développées par le Groupe pour l'exploitation du réseau que les logiciels développés pour les opérations normales du Groupe

Le Groupe a investi un montant total de €64,7 millions. En 2023, un montant de €1,1 million de coûts d'emprunt a été capitalisé sur les logiciels en développement (contre €0,6 million en 2022), sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,01% (1,91% en 2022).

Le Groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles individuelles majeures au regard de ses états financiers.

Le Groupe n'a pas de contrats SAAS identifiés pour le moment. Ce type d'accord pourrait être conclu à l'avenir.

6.3. Goodwill

Il n'y a pas eu de changement de goodwill au cours des années 2022-2023. La valeur comptable était la suivante:

| VALEUR COMPTABLE | |
|---------------------------|---------|
| Solde au 1er janvier 2022 | 1 707,8 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 1 707,8 |
| Solde au 1er janvier 2023 | 1 707,8 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 1 707,8 |

Le goodwill se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous et est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Elia Transmission pour l'acquisition d'Elia Asset et d'Elia Engineering :

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Acquisition Elia Asset – 2002 | 1 700,1 | 1 700,1 |
| Acquisition Elia Engineering – 2004 | 7,7 | 7,7 |
| Total | 1 707,8 | 1 707,8 |

TEST DE DÉPRÉCIATION PORTANT SUR LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE CONTENANT DU GOODWILL

En vertu des règles IFRS, il convient de contrôler les pertes de valeur pour le goodwill au moins une fois par an ou lors de la survenue d'un événement déclencheur. Le goodwill est alloué aux UGT Elia Transmission pour le contrôle de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été alloué font l'objet d'un contrôle de pertes de valeur au moins une fois par an.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée par référence à une valeur d'utilité calculée selon différentes méthodes (la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») et

le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »)) à partir de projections de flux de trésorerie établies sur la base de prévisions actualisées pour 2023 et du business plan 2024-2028, tels qu'approuvés par le comité de direction et le conseil d'administration, et sur des flux de trésorerie extrapolés au-delà de ce délai.

Les prévisions et projections incluses dans le scénario de référence ont été déterminées sur la base des plans d'investissement estimés, de la rémunération définie dans les cadres réglementaires, de l'évolution du marché, de la part de marché et de l'évolution des marges. Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les taux d'actualisation retenus correspondent au coût moyen pondéré du capital, ajusté afin de refléter le risque d'activité, de marché, de pays et de change de chaque UGT de goodwill revue. Les taux d'actualisation utilisés sont conformes aux sources d'information externes disponibles. Les taux de croissance associés aux valeurs terminales ne dépassent pas le taux d'inflation ou le taux de croissance moyen à long terme du marché auquel l'UGT est dédiée.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous concernant l'UGT.

ACQUISITION D'ELIA ASSET ET D'ELIA ENGINEERING

L'acquisition d'Elia Asset (en 2002) et d'Elia Engineering (en 2004) par la Société a entraîné un écart de consolidation positif de respectivement €1.700,1 millions et €7,7 millions, qui n'a pas pu être alloué à des actifs spécifiques. Cette différence a, par conséquent, été comptabilisée en tant que goodwill affecté à l'activité régulée en Belgique.

Depuis 2004, des contrôles annuels de pertes de valeur ont été menés et n'ont pas abouti à la comptabilisation de pertes de valeur.

Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur se fonde sur la valeur d'utilité et utilise deux méthodes principales d'évaluation pour estimer le montant recouvrable : 1) la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») ; et 2) le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »), qui sont en outre tous deux détachés en variantes d'évaluation en fonction du calcul de la valeur terminale.

Les flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires couvrant la période 2023-2033. Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires. Il est à noter que le cadre réglementaire dans lequel Elia évolue se caractérise par une base de revenus autorisée articulée autour de : 1) une juste rémunération de la base d'actifs régulés ; et 2) des incitants pour garantir la continuité de l'approvisionnement et améliorer l'efficacité. En tenant compte du fait que le régulateur autorisera une rémunération équitable de la base d'actifs régulés conforme aux attentes du marché, la base d'actifs régulés estimée de la dernière année de prévision peut

être considérée comme une indication de la valeur terminale. Cette approche ne tient pas compte des flux de trésorerie potentiels générés par la réalisation ou le dépassement d'objectifs d'efficacité future. Les méthodes d'évaluation sont soumises à différentes hypothèses, dont les plus importantes sont décrites ci-dessous.

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :

- Taux d'actualisation:
 - Coût des capitaux propres : 8,7%;
 - Taux sans risque : 3,1%;
 - Bêta : 0,90;
 - Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,5% ;
 - Prime de risque du pays : 0,9% ;
 - Prime petite entreprise : 1,0% ;
 - Coût de la dette avant impôt : 4,3% ;
 - Prime de risque opérationnel : -1,1% ;
 - Taux d'imposition sur les sociétés : 25% ;
 - Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60% ;
 - Coût moyen pondéré du capital après impôt : 5,4% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
 - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,15x RAB en 2033 ;

N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.

- Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 3,0%. Ce taux de croissance à long terme est supérieur à l'inflation attendue sur le long terme, l'objectif étant de profiter des rendements générés par les investissements importants dans le business plan.

2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres : 8,7% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :

- Valeur terminale basée sur un multiple de 1,15x RAB en 2033.

NB: en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.

- Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 3,0%. Cette approche part de l'hypothèse que la valeur résiduelle est composée de bénéfice après impôt diminué des investissements et tient compte des emprunts nets (en relation avec les investissements). Toutefois, le bénéfice et donc les paiements de dividende pour l'exercice 2033 ne reflètent probablement pas encore l'impact (positif) des investissements prévus pour la période 2026-2033.

Conclusion:

- L'analyse indépendante, reposant sur un point médian (€3.901 millions) des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées n'a pas permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2023. De plus, les multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués par souci de plausibilité.
- Comme la médiane et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement éloignées (respectivement €3.394 millions et €5.425 millions), surtout en raison de différences d'hypothèses quant à la valeur terminale, le point médian de l'expert se base sur 75% de la médiane et 25% de la moyenne, en gardant à l'esprit, entre autres facteurs, que la médiane seule peut ne pas refléter de manière appropriée l'impact de la rémunération incitative sur la valeur terminale (voir ci-dessus pour obtenir plus de détails).
- Par rapport à 2022, le contexte a légèrement changé, offrant au Groupe une plus grande visibilité quant à la manière dont les taux de rendement sont calculés, compte tenu des paramètres de marché changeants. En effet, les discussions sur la nouvelle méthodologie tarifaire ont débouché sur un nouveau mécanisme destiné à protéger le RoE contre une hausse des taux d'intérêt. La méthodologie prévoit une rémunération additionnelle en lien avec le niveau OLO. Le fait que le rendement régulé des capitaux propres soit à présent directement lié à l'évolution du taux sans risque conduit à recourir à une prime de risque opérationnel négative et à appliquer un niveau inchangé du coût moyen pondéré du capital par rapport à 2022 malgré une augmentation du taux sans risque. Cette prime de risque négative découle de la différence entre la moyenne du RoE et le coût des capitaux propres, compte tenu du bêta dérivé du groupe de pairs (0,66 = vision du marché) et de ce rendement des capitaux propres. Compte tenu de cette évolution et de la nature réglementée des activités regroupées au sein de l'UGT, une variation raisonnable de l'une des données d'évaluation n'entraînerait pas de pertes de valeur.

6.4. Créances commerciales et autres créances à long terme

Les créances commerciales et autres créances non courantes sont principalement composées de la part à long terme de la subvention d'investissement accordée (€55,0 millions contre €95,0 millions fin 2022) à hauteur d'une subvention de €99,7 millions sur un investissement total budgété d'environ €600,0 millions..

Cette subvention a été allouée pour la création d'une île artificielle offshore (l'île Princesse Elisabeth) dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (instrument de l'UE visant à soutenir le projet des États membres et à aider l'UE à sortir plus forte et plus résiliente de la crise actuelle). Cette île servira de hub énergétique multifonctionnel/extension du réseau électrique en mer du Nord. Elle permettra de relier les parcs éoliens de la mer au continent et de créer de nouveaux raccordements avec les pays voisins.

Au 31 décembre 2023, un montant de €55,0 millions reste à recevoir au-delà de 2024 et est donc présenté comme une créance à long terme, alors que €40,0 millions ont été transférés en créance à court terme.

La trésorerie est collectée à mesure que les étapes définies sont franchies. La recouvrabilité de ce montant est garantie contractuellement. Aucun risque de crédit n'a été pris en compte sur cette créance à long terme.

6.5. Entreprises mises en équivalence

Les mouvements dans les entreprises mises en équivalence sont résumés comme suit :

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Entreprises mises en équivalence (ouverture) | 260,9 | 309,4 |
| Résultat de l'année | 30,1 | 39,5 |
| Dividendes reçus | (22,2) | (34,2) |
| Repaiement du capital d'une entreprise mise en équivalence | | (53,8) |
| Investissement dans une entreprise mise en équivalence | | 0,0 |
| Vente d'une entreprise mise en équivalence | 0,0 | 0,0 |
| Entreprises mises en équivalence (clôture) | 268,8 | 260,9 |

Des informations plus détaillées sont présentées dans les sous-chapitres ci-dessous.

6.5.1 Joint-ventures

NEMO LINK LTD

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid en vue de construire la ligne d'interconnexion Nemo Link entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles sous-marins et souterrains raccordés à un poste de conversion et à un poste électrique situés dans chaque pays, ce qui permet de faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et d'améliorer la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Chaque actionnaire détient une participation de 50% dans Nemo Link Ltd, une société britannique. L'interconnexion a été mise en service à la fin du mois de janvier 2019.

Pour financer le projet, les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link depuis 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (selon une clé de répartition de 50/50). En juin 2019, les prêts ont été intégrés dans le capital social (prêt passé en capitaux propres).

En 2023, Nemo Link Ltd a payé à ses actionnaires des dividendes pour un total de €40,0 millions (€64,0 millions en 2022)

Au 31 décembre 2022 et 2023, les joint-ventures n'avaient pas de passifs éventuels ni d'engagements de capital significatifs.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Pourcentage de la participation | 50,00 % | 50,00 % |
| Actifs non courants | 564,6 | 591,3 |
| Actifs courants | 87,5 | 29,1 |
| Passifs non courants | 36,3 | 111,2 |
| Passifs courants | 114,4 | 22,3 |
| Capitaux propres | 501,5 | 486,9 |
| Valeur comptable de l'investissement du Groupe | 250,7 | 243,4 |
| Produits et autres produits | 116,5 | 122,0 |
| Total des amortissements | (27,2) | (27,1) |
| Autres charges | (16,4) | 2,9 |
| Charges financières nettes | (1,3) | (5,6) |
| Résultat avant impôt sur le revenu | 71,6 | 92,3 |
| Impôt sur le résultat | (16,9) | (18,1) |
| Résultat de l'année | 54,6 | 74,2 |
| Résultat global total de l'année | 54,6 | 74,2 |
| Part du Groupe dans le résultat de l'année | 27,3 | 37,1 |
| Dividendes reçus | 20,0 | 32,0 |

6.5.2 Sociétés associées

Au 31 décembre 2023, le Groupe comptait deux sociétés associées, toutes deux mises en équivalence:

- Le Groupe détient une participation de 15,84% dans Coreso SA. Cette dernière est une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau à haute tension dans plusieurs pays européens.
- Le Groupe détient une participation de 17,0% dans HGRT. HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0% dans Epex Spot, la Bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse, au Luxembourg et (via sa société associée à 100% APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. En tant que l'un des fondateurs de HGRT, le Groupe a une action préférentielle qui lui assure un nombre minimum de représentants au conseil d'administration de HGRT. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de mise en équivalence. En 2023, le Groupe a reçu un dividende de €2,2 millions de HGRT (contre €2,2 millions en 2022).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

Comme en 2022, aucun changement de périmètre n'est à rapporter en 2023.

Au 31 décembre 2022 et 2023, les sociétés associées n'avaient pas de passifs éventuels ni d'engagements de capital significatifs.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées relatives aux participations du Groupe dans ces entreprises, sur la base de leurs états financiers respectifs élaborés conformément aux normes IFRS.

| (en millions €) | Coreso 2022 | HGRT 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Pourcentage de la participation | 15,84 % | 17,00 % |
| Actifs non courants | 10,1 | 96,9 |
| Actifs courants | 3,1 | 0,7 |
| Passifs courants | 7,9 | 0,0 |
| Capitaux propres | 5,3 | 97,5 |
| Valeur comptable de l'investissement du Groupe | 0,8 | 16,6 |
| Revenus et autres produits | 28,3 | 0,0 |
| Autres charges | (27,1) | 13,4 |
| Résultat avant impôt sur le revenu | 1,3 | 13,4 |
| Impôt sur le résultat | (0,5) | (0,1) |
| Résultat de l'année | 0,8 | 13,2 |
| Résultat global total de l'année | 0,8 | 13,2 |
| Part du Groupe dans le résultat de l'année | 0,1 | 2,2 |
| Dividendes reçus | | 2,2 |

| (en millions €) | Coreso 2023 | HGRT 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Pourcentage de la participation | 15,84 % | 17,00 % |
| Actifs non courants | 17,5 | 99,5 |
| Actifs courants | 4,7 | 1,0 |
| Passifs courants | 16,2 | 0,0 |
| Capitaux propres | 6,0 | 100,4 |
| Valeur comptable de l'investissement du Groupe | 0,9 | 17,1 |

| | | |
|---|------------|-------------|
| Revenus et autres produits | 32,6 | 0,0 |
| Autres charges | (31,2) | 16,1 |
| Résultat avant impôt sur le revenu | 1,5 | 16,1 |
| Impôt sur le résultat | (0,7) | (0,2) |
| Résultat de l'année | 0,7 | 15,9 |
| Résultat global total de l'année | 0,7 | 15,9 |
| Part du Groupe dans le résultat de l'année | 0,1 | 2,7 |
| Dividendes reçus | | 2,2 |

6.6. Autres actifs financiers

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|-------------|--------------|
| Droits à remboursement | 36,8 | 33,7 |
| Dépôts à terme immédiatement exigibles | 7,2 | 7,0 |
| Autres participations | 0,3 | 0,3 |
| Créances commerciales et autres | 0,0 | 0,0 |
| Total - Non courant | 44,2 | 41,0 |
| Derivés | 7,2 | 65,3 |
| Total - Courant | 7,2 | 65,3 |
| Total | 51,4 | 106,3 |

Le total des autres actifs financiers non courants affiche une hausse de €3,3 millions par rapport à l'année précédente, sous l'effet essentiellement de l'augmentation des droits à remboursement. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons également à la note 6.14.

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.1. La valeur au 31 décembre 2023 est stable par rapport à 2022.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations concernant (i) les employés retraités relevant de régimes de prestations spécifiques (régime B - régime non financé) et (ii) les plans de soins de santé et les prix réduits de l'énergie pour les membres du personnel retraités. Voir la note 6.14 : « Avantages du personnel ». Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés retraités relevant du « régime B » et les frais liés aux plans de soins de santé et aux plans de prix réduits de l'énergie pour les membres du personnel retraités d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (la CREG) comme des dépenses non gérables

recouvrables par le biais des tarifs régulatoires. La baisse de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 6.14 « Avantages du personnel » et s'explique principalement par l'évolution du taux d'actualisation. Compte tenu de leur nature (actif réglementaire), ces actifs financiers ne sont pas considérés comme présentant un risque de perte de valeur.

Les « Autres participations » sont essentiellement constituées d'une participation de 4,0% dans JAO Joint Allocation Office SA. Cet investissement est mesuré à la juste valeur via les autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers courants se rapportent à des instruments financiers dérivés que la Société a conclus dans le cadre de la préouverture des probables opérations de dettes prévues. La juste valeur de ces dérivés s'élevait à €7,2 millions, contre €65,3 millions à la fin de l'année 2022. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons aux notes 6.18 et 8.1.

6.7. Actifs et passifs d'impôts différés

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS REPRIS AU BILAN

| (en millions €) | 2023 | | 2022 | |
|--|-------------|----------------|-------------|----------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Immobilisations corporelles | 1,6 | (63,0) | 1,4 | (55,6) |
| Immobilisations incorporelles | 0,0 | (1,5) | 0,0 | (2,8) |
| Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme | 7,0 | (1,8) | 6,7 | (1,7) |
| Avantages du personnel | 14,4 | (9,7) | 15,0 | (10,8) |
| Provisions | 4,4 | 0,0 | 3,7 | 0,0 |
| Dérivés | 0,0 | (10,1) | 0,0 | (16,3) |
| Produits à reporter | 31,9 | 0,0 | 28,2 | 0,0 |
| Impôts différés sur subsides en capital | 0,0 | (25,3) | 0,0 | (25,4) |
| Autres | 0,1 | (9,9) | 0,1 | (9,4) |
| Actifs/passifs fiscal avant compensation | 59,3 | (121,4) | 54,9 | (122,0) |
| Compensation | (58,3) | 58,3 | (54,6) | 54,6 |
| Actifs (passifs) nets d'impôt | 1,0 | (63,0) | 0,3 | (67,3) |

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôts différés peuvent se présenter comme suit :

VARIATIONS DANS LES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUITE AUX DIFFÉRENCES TEMPORAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

| (en millions €) | Actifs (passifs) nets d'impôt | Comptabilisé dans le compte de résultat | Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | Total |
|--|----------------------------------|--|--|---------------|
| 2022 | | | | |
| Immobilisations corporelles | (58,3) | 4,1 | 0,0 | (54,2) |
| Immobilisations incorporelles | (4,4) | 1,6 | 0,0 | (2,8) |
| Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme | 10,9 | (5,9) | 0,0 | 4,9 |
| Avantages du personnel | 4,5 | (0,5) | 0,3 | 4,1 |
| Provisions | 4,8 | (1,1) | 0,0 | 3,7 |
| Derivés | 0,0 | 0,0 | (16,3) | (16,3) |
| Produits à reporter | 25,9 | 2,2 | 0,0 | 28,3 |
| Impôts différés sur subsides en capital | (25,4) | 0,0 | 0,0 | (25,4) |
| Pertes fiscales reportées | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | (8,4) | (0,9) | 0,0 | (9,4) |
| Total | (50,6) | (0,5) | (16,0) | (67,1) |
| 2023 | | | | |
| Immobilisations corporelles | (54,2) | (7,2) | 0,0 | (61,4) |
| Immobilisations incorporelles | (2,8) | 1,3 | 0,0 | (1,5) |
| Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme | 4,9 | 0,2 | 0,0 | 5,1 |
| Avantages du personnel | 4,2 | (0,5) | 0,9 | 4,6 |
| Provisions | 3,7 | 0,8 | 0,0 | 4,4 |
| Derivés | (16,3) | 0,0 | 6,3 | (10,1) |
| Produits à reporter | 28,2 | 3,7 | 0,0 | 31,9 |
| Impôts différés sur subsides en capital | (25,4) | 0,0 | 0,0 | (25,4) |
| Autres | (9,4) | (0,4) | 0,0 | (9,8) |
| Total | (67,1) | (2,2) | 7,2 | (62,1) |

Le passif d'impôts différés sur le droit d'usage en vertu de la norme IFRS 16 « Contrats de location » est repris dans les immobilisations corporelles, l'actif d'impôts différés sur les dettes de location-financement est repris dans les prêts et emprunts portant intérêt et autres passifs non courants.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON REPRIS AU BILAN

Au 31 décembre 2023, il n'y a aucun actif ou passif d'impôts différés non repris au bilan..

6.8. Stocks

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Approvisionnements | 32,8 | 31,1 |
| Pertes de valeurs actées | (17,1) | (16,7) |
| Total | 15,7 | 14,4 |

Les articles présents dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve destinées à l'entretien et aux travaux de réparation effectués sur les postes à haute tension, les lignes aériennes et les câbles souterrains du Groupe.

La valeur des stocks reste stable par rapport au 31 décembre 2022.

Les pertes de valeur actées sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur la base de leur rotation sous-jacente. Elles sont légèrement supérieures à celles de 2022 (€0,4 million en charge durant l'exercice).

6.9. Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Contrats de construction en cours | 1,3 | 0,5 |
| Créances commerciales | 331,9 | 327,7 |
| Surcharges | 5,5 | 5,4 |
| TVA et autres taxes | 45,7 | 56,7 |
| Autres | 65,8 | 8,7 |
| Créances clients et autres débiteurs | 450,3 | 399,0 |
| Charges à reporter et produits acquis | 12,0 | 6,7 |
| Charges à reporter et produits acquis | 12,0 | 6,7 |
| Total | 462,3 | 405,7 |

Le total des créances commerciales et autres créances courantes, des charges à reporter et des produits acquis a progressé de €56,6 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêt et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours.

Les surcharges sont restées stables par rapport à 2022. Les autres créances concernent pour l'essentiel les indemnités à recevoir de compagnies d'assurances.

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances commerciales, est reprise à la note 8.1.

Au 31 décembre, l'analyse d'échéance des créances commerciales se présente comme suit:

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Non échues | 314,2 | 267,8 |
| Echues depuis 30 jours au plus | 12,6 | 32,8 |
| Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours | 8,2 | 28,5 |
| Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an | 0,9 | (4,5) |
| Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans | 2,7 | 2,8 |
| Total (excl. perte de valeur) | 338,5 | 327,5 |
| Créances douteuses | 1,1 | 3,9 |
| Réductions de valeur actées | (0,8) | (3,4) |
| Allocation pour pertes de crédit | (7,0) | (0,2) |
| Total | 331,9 | 327,7 |

Voir la note 8.1 pour une analyse détaillée du risque de crédit encouru dans le cadre de ces créances commerciales. Compte tenu de la nature (actifs réglementaires) et/ou du profil de risque des contreparties (État belge) des autres créances les plus significatives, il existe un faible risque de perte de valeur, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser de provision pour pertes.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| Créances fiscales | 16,0 | 14,4 |
| Dettes fiscales | (2,9) | (2,6) |
| Actifs (passifs) nets d'impôt | 13,1 | 11,8 |

La situation fiscale nette est passée de €11,8 millions d'actifs à €13,1 millions d'actifs, en raison de versements anticipés plus élevés qui ont été effectués au titre de l'impôt des sociétés et qui seront récupérés au cours de l'exercice 2024. Les passifs d'impôts sont restés plus ou moins stables.



6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Dépôts à terme immédiatement exigibles | 466,3 | 179,4 |
| Comptes bancaires | 70,8 | 422,3 |
| Total | 537,1 | 601,6 |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de €64,5 millions, sous l'effet essentiellement de la réalisation du programme d'investissement.

Les dépôts à court terme sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du Groupe et l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont repris à la note 8.1.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés ci-dessus et dans le tableau des flux de trésorerie comprennent €2,4 millions détenus par Elia Re.

6.12. Capitaux propres

6.12.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société

CAPITAL D'ACTIONNAIRES ET PRIME D'ÉMISSION

| Nombre d'actions | 2023 | 2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| En circulation au 1er janvier | 226 544 791 | 206 133 122 |
| Emises contre paiement comptant | 46 042 | 20 411 669 |
| Nombre d'actions (fin de période) | 226 590 833 | 226 544 791 |

La seconde tranche de l'augmentation de capital pour les employés d'Elia, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Elia Group en date du 21 juin 2022 (augmentation de capital en deux étapes/périodes : l'une en 2022 pour un maximum de €5,0 millions et l'autre en 2023 pour un maximum de €1,0 million) a été finalisée en avril 2023. À l'instar des augmentations de capital précédentes, Elia Transmission Belgium a procédé à une augmentation de capital du même montant. Cette transaction, réalisée en décembre, a débouché sur la création de 46.042 actions supplémentaires.

En 2022, les mouvements concernaient :

- Le 26 juillet 2022, Elia Transmission Belgium SA a augmenté son capital d'un montant de €290,1 millions, parallèlement à une hausse de la prime d'émission de €91,0 millions, pour

laquelle 19.911.672 nouvelles actions ont été émises à un prix de souscription de €14,57 l'unité.

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Elia Group qui s'est tenue le 21 juin 2022 a décidé d'organiser une augmentation de capital en deux étapes/périodes (l'une en 2022 pour un maximum de €5,0 millions et l'autre en 2023 pour un maximum de €1,0 million) pour un montant maximum total de €6,0 millions à l'intention de ses employés belges. La première tranche de cette augmentation de capital pour les employés s'est réalisée en décembre 2022. Dans ce contexte, il est décidé d'une augmentation de capital du même montant pour Elia Transmission Belgium. La transaction a débouché sur la création de 499.997 nouvelles actions pour un montant total de €5,0 millions entièrement comptabilisé dans le capital émis.

RÉSERVES

Selon la législation belge, 5% du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci s'élève à 10% du capital. Sur le bénéfice net statutaire de 2022, €8,2 millions ont été affectés à la réserve légale en 2023.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023. Les actionnaires doivent approuver la distribution du dividende lors de l'assemblée générale des actionnaires.

RÉSERVE DE COUVERTURE

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie pour les transactions de couverture qui n'ont pas encore eu lieu.

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

| En million € | 2023 | 2022 | Différence |
|--|--------|--------|------------|
| CFH - Obligation verte 2023 | 33,1 | 51,7 | (18,7) |
| CFH - Obligation verte 2024 | 7,2 | 13,6 | (6,4) |
| Total | 40,2 | 65,3 | (25,1) |
| BE - Impact fiscal | (10,1) | (16,3) | 6,2 |
| Réserves de couverture - nettes d'impôts | 30,2 | 49,0 | (18,8) |

En 2023, la réserve de couverture a diminué, passant de €49,0 millions à €30,2 millions, en raison de l'évolution négative de la juste valeur des instruments. À la suite de l'émission de l'obligation verte en 2023, la réserve a commencé à être recyclée en résultat pour la durée

de vie de l'obligation. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons aux notes 6.18 et 8.1.

DIVIDENDE

Après la date de reporting, le conseil d'administration fera la proposition de dividende indiquée ci-après.

| Dividende (en €) | 2023 | 2022 |
|----------------------|------|------|
| Dividende par action | 0,4 | 0,8 |

Il a été proposé et approuvé, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers d'Elia Transmission Belgium SA pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, de verser un dividende de €0,8 par action, représentant une distribution totale de €119,6 millions.

Le conseil d'administration du 29 mars 2024 a proposé le versement d'un dividende brut de €0,40 par action pour 2023. Un dividende intérimaire de €49,8 millions avait déjà été distribué le 27 juillet 2023. Le dividende total (dividende intérimaire compris), calculé sur le nombre d'actions en circulation à la date du 29 mars 2024, correspond à un total de €90,6 million.

Le montant restant du dividende (€40,8 millions) sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 21 mai 2024 et n'est pas inscrit en tant que passif dans les états financiers consolidés du Groupe.

6.13. Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Emprunts long terme | 3 538,1 | 3 561,1 |
| Dettes de location financement à long terme | 22,1 | 21,4 |
| Sous-total d'emprunts long terme | 3 560,1 | 3 582,6 |
| Emprunts court terme | 522,3 | 22,3 |
| Dettes de location financement à court terme | 6,2 | 5,4 |
| Intérêts à imputer | 65,5 | 48,4 |
| Sous-total d'emprunts court terme | 593,9 | 76,2 |
| Total | 4 154,1 | 3 658,7 |

Le tableau ci-dessous montre les changements relatifs aux passifs du Groupe découlant des activités de financement. Il inclut à la fois les changements provenant de variations dans les flux de trésorerie et ceux qui ne concernent pas la trésorerie.

| (en millions €) | Emprunts et dettes financières non-courants | Emprunts et dettes financières courants | Total |
|--|---|---|----------------|
| Solde au 1er janvier 2022 | 3 604,6 | 158,7 | 3 763,3 |
| Flux de trésorerie: remboursements | (6,2) | (82,3) | (88,5) |
| Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Intérêts à imputer | 0,0 | (0,2) | (0,2) |
| Autres | (15,9) | 0,0 | (15,9) |
| Solde au 31 décembre 2022 | 3 582,6 | 76,1 | 3 658,7 |
| Solde au 1er janvier 2023 | 3 582,6 | 76,1 | 3 658,7 |
| Flux de trésorerie: remboursements | (7,1) | (22,3) | (29,5) |
| Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts | 498,6 | 0,0 | 498,6 |
| Intérêts à imputer | 0,5 | 17,1 | 17,5 |
| Autres | (514,3) | 523,0 | 8,7 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 3 560,1 | 593,9 | 4 154,1 |

Les variations dans le poste « Autres » au cours de l'exercice 2023 reprennent principalement des reclassifications de dettes à long terme en dettes à court terme en fonction des échéances liées aux instruments en 2023 et du remboursement d'une dette de location.

En 2023, le Groupe a émis avec succès sa première obligation verte de €500 millions à un taux fixe de 3,625% en vue de financer des projets verts éligibles.

Il n'y a eu aucune violation des clauses financières des prêts et emprunts portant intérêt au cours de la période actuelle.

Des informations concernant les conditions générales des prêts et emprunts portant intérêt en cours sont exposées ci-après :

31 décembre 2023:

| (en millions €) - 31 décembre 2023 | Echéance | Échéancier de rachat | Montant | Taux d'intérêt |
|---|----------|----------------------|----------------|----------------|
| Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans | 2028 | A l'échéance | 561,5 | 3,25 % |
| Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans | 2033 | A l'échéance | 204,5 | 3,50 % |
| Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans | 2029 | A l'échéance | 355,5 | 3,00 % |
| Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans | 2024 | A l'échéance | 503,9 | 1,38 % |
| Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans | 2027 | A l'échéance | 251,4 | 1,38 % |
| Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans | 2026 | A l'échéance | 505,9 | 1,38 % |
| Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans | 2030 | A l'échéance | 796,8 | 0,88 % |
| Emission obligation verte 2023 / 10 ans | 2033 | A l'échéance | 514,4 | 3,63 % |
| Obligation amortissante - 7,7 ans | 2028 | Linéaire | 42,0 | 1,56 % |
| Obligation amortissante - 23,7 ans | 2044 | Linéaire | 134,8 | 1,56 % |
| Total des obligations, y compris les intérêts courus | | | 3 870,6 | |
| Emprunt à terme | 2033 | Linéaire | 155,3 | 1,80 % |
| Banque Européenne d'Investissements | 2025 | A l'échéance | 100,0 | 1,08 % |
| Total des prêts bancaires | | | 255,3 | |
| Dettes locatives | | | 28,3 | |
| Total des prêts et emprunts | | | 4 154,1 | |

31 décembre 2022:

| (en millions €) - 31 décembre 2022 | Echéance | Échéancier de rachat | Montant | Taux d'intérêt |
|---|----------|----------------------|----------------|----------------|
| Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans | 2028 | A l'échéance | 561,2 | 3,25 % |
| Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans | 2033 | A l'échéance | 204,5 | 3,50 % |
| Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans | 2029 | A l'échéance | 355,3 | 3,00 % |
| Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans | 2024 | A l'échéance | 503,8 | 1,38 % |
| Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans | 2027 | A l'échéance | 251,0 | 1,38 % |
| Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans | 2026 | A l'échéance | 505,6 | 1,38 % |
| Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans | 2030 | A l'échéance | 795,6 | 0,88 % |
| Obligation amortissante - 7,7 ans | 2028 | Linéaire | 133,1 | 1,56 % |
| Obligation amortissante - 23,7 ans | 2044 | Linéaire | 52,2 | 1,56 % |
| Total obligations | | | 3 362,3 | |
| Emprunt à terme | 2033 | Linéaire | 169,5 | 1,80 % |
| Banque Européenne | 2025 | A l'échéance | 100,0 | 1,08 % |
| Total des prêts bancaires | | | 269,5 | |
| Dettes locatives | | | 26,9 | |
| Total des prêts et emprunts (courants et non courants) | | | 3 658,7 | |

6.14. Avantage du personnel

Le Groupe a diverses obligations à prestations définies légales et implicites dans le cadre de ses opérations belges.

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| Régime à prestations définies | 3,0 | 4,1 |
| Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions | 53,1 | 47,4 |
| Total des provisions pour avantages du personnel | 56,1 | 51,5 |

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les employés rémunérés sur la base d'une échelle salariale et recrutés après le 1^{er} juin 2002, ainsi que les cadres recrutés après le 1^{er} mai 1999, sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel) :

- Le régime Enerbel est un régime destiné aux employés salariés engagés après le 1^{er} juin 2002, auquel l'employé et l'employeur contribuent sur la base d'une formule prédéfinie.
- Le régime Powerbel est un régime destiné aux cadres engagés après le 1^{er} mai 1999. Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont basées sur un pourcentage fixe du salaire de l'employé.

La nouvelle législation sur les pensions, publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre des régimes à cotisations définies. Pour les paiements effectués après le 1^{er} janvier 2016, la loi exige que les employeurs garantissent un rendement annuel moyen sur la carrière individuelle d'au moins 1,75% (jusqu'à 3,75% selon le contribuant).

Pour les régimes assurés, le rendement minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2015 doit toujours afficher au moins 3,25% pour les cotisations de l'employeur et 3,75% pour les cotisations des employés. Tout déficit doit être couvert par l'employeur.

En raison du changement ci-dessus et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « régimes à cotisations définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des régimes à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan. Ils sont comptabilisés selon la méthode des « unités de crédit projetées » (UCP). Pour chaque régime, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant) - raison pour laquelle la norme IAS 19 § 115 ne s'applique pas. De plus, à l'exception d'Enerbel, les régimes à cotisations définies ne sont pas concentrés en fin de période, en tant que tels ces régimes sont évalués sans projection

de futures cotisations. Le régime à cotisations définies Enerbel est concentré et est évalué avec une projection des futures cotisations.

Depuis 2016, Elia Transmission Belgium a transféré certaines réserves acquises garanties par les assureurs vers des régimes « Cash balance - best off ». Le principal objectif de ces régimes est de garantir à chaque affilié un rendement minimum garanti de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension.

Les cotisations de l'employé et celles de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les régimes de base. Les cotisations des employés sont déduites de leur salaire et versées à l'assureur par l'employeur. Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour une population fermée, les conventions collectives des secteurs de l'électricité et du gaz prévoient ce que l'on appelle des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel de l'employé et sur sa carrière au sein d'une société (partiellement transmissibles à son héritier si l'employé venait à décéder prématurément). Les prestations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont considérées comme des régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties pour les membres du personnel employés actifs engagés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1^{er} mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensioibel - plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les secteurs du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme indiqué plus haut, Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs vers des régimes « Cash balance - best off ». Cette garantie étant une obligation que l'employeur doit respecter, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Les cotisations des employés et celles de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les régimes de base. Les cotisations des employés sont déduites de leur salaire et versées à l'assureur par l'employeur.

AUTRES OBLIGATIONS LIÉES AU PERSONNEL

Elia Transmission (Belgium) offre aussi à son personnel des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que le remboursement de leurs frais de soins de santé, une contribution à leurs factures d'énergie, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément

à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

OBLIGATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL À L'ÉCHELON DU GROUPE

| (en millions €) | Pensions | | Autres | |
|---|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies | (253,4) | (226,8) | (57,8) | (51,9) |
| Juste valeur des actifs du plan | 250,4 | 222,6 | 4,7 | 4,5 |
| Passif net au titre des prestations définies | (3,0) | (4,1) | (53,1) | (47,4) |

Le passif net relatif aux avantages du personnel a augmenté en tout de €4,6 millions. L'impact net s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation par rapport à 2022 et par la baisse du rendement (négatif) des actifs du plan. L'impact net s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation par rapport à 2022. Les modifications d'ajustement d'expérience faisant suite à une augmentation salariale plus importante que prévu, compensées dans une large mesure par les rendements des actifs du plan.

| Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (en millions €) | Pensions | | Autres | |
|---|----------------|----------------|---------------|---------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Au début de la période | (226,8) | (251,5) | (51,9) | (71,0) |
| Coût des services rendus | (12,1) | (11,3) | (1,4) | (2,1) |
| (Coût) / produit financier | (9,2) | (2,5) | (2,0) | (0,8) |
| Cotisations des participants | (1,0) | (1,0) | 0,0 | 0,0 |
| Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le Compte de résultat consolidé, découlant de: | | | | |
| Changement dans les hypothèses démographiques | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Changement dans les hypothèses financières | (4,7) | 41,3 | (3,6) | 19,7 |
| Changements liés à l'expérience | (15,4) | (17,4) | (2,5) | (0,7) |
| Coût des services passés | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prestations payées | 15,7 | 15,6 | 3,6 | 3,0 |
| Transferts | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| A la fin de la période | (253,4) | (226,8) | (57,8) | (51,9) |

| Mouvements de la juste valeur des actifs du plan (en millions €) | Pensions | | Autres | |
|---|--------------|--------------|------------|------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Au début de la période | 222,6 | 253,3 | 4,5 | 4,8 |
| Revenus d'intérêts | 8,4 | 2,4 | 0,2 | 0,0 |
| Réévaluation des gains/pertes dans les autres éléments du résultat, découlant de: | | | | |
| Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets) | 14,6 | (35,0) | 0,3 | (0,3) |
| Cotisations versées par l'employeur | 17,3 | 14,2 | 1,4 | 0,9 |
| Cotisations versées par les participants | 1,0 | 1,0 | 0,0 | 0,0 |
| Transferts | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prestations payées | (13,6) | (13,3) | (1,7) | (0,9) |
| A la fin de la période | 250,4 | 222,6 | 4,7 | 4,5 |

| Montants compris dans les autres éléments du résultat global (en millions €) | Pensions | | Autres | |
|---|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Coût des services | | | | |
| Coût des services rendus | (12,1) | (11,3) | (1,4) | (2,1) |
| Coût des services passés | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Règlements | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies | (0,8) | (0,1) | (1,9) | (0,7) |
| Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies | (9,2) | (2,5) | (2,0) | (0,8) |
| Revenu d'intérêts sur les actifs du plan | 8,4 | 2,4 | 0,2 | 0,0 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Coût des prestations définies comptabilisées en résultat | (12,9) | (11,4) | (3,3) | (2,8) |
| Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de: | | | | |
| 1) Changements dans les hypothèses démographiques | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 2) Changements dans les hypothèses financières | (4,7) | 41,3 | (3,2) | 19,7 |
| 3) Changements liés à l'expérience | (15,4) | (17,4) | (1,5) | (0,7) |
| Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets) | 14,6 | (35,0) | 0,3 | (0,3) |
| Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat | (5,4) | (11,1) | (4,3) | 18,7 |
| Total | (18,3) | (22,5) | (7,6) | 15,9 |

Compte tenu des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur les droits à remboursement (+€5,9 millions pour 2023 - voir ci-après), l'impact net de la réévaluation des obligations au titre des prestations définies s'élève à -€3,8 millions.

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de participants au plan | (311,2) | (280,8) |
| Participants actifs | (242,0) | (218,8) |
| Participants non-actifs avec avantages différés | (23,8) | (21,1) |
| Retraités et bénéficiaires | (45,5) | (41,0) |
| Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de prestations | (311,2) | (280,8) |
| Prestations de retraite et de décès | (252,1) | (227,5) |
| Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires) | (46,5) | (42,0) |
| Primes jubilaires | (12,6) | (11,4) |

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise conforme à la devise des obligations au titre des prestations définies, notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation de renommée internationale, et extrapolés au besoin sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des participants. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le Groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question.

Des événements exceptionnels (tels que les modifications apportées au plan, les modifications des hypothèses, une couverture insuffisante, etc.) peuvent finalement donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels, tels que le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

Risque d'investissement

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Participations cotées en bourse | 94,62 % | 92,25 % |
| Actions - zone euro | 8,68 % | 13,53 % |
| Actions - hors zone Euro | 19,72 % | 15,45 % |
| Obligations d'état - zone Euro | 2,57 % | 0,80 % |
| Autres obligations - zone Euro | 29,19 % | 28,59 % |
| Autres obligations - hors zone Euro | 34,46 % | 33,89 % |
| Participations non cotées en bourse | 5,38 % | 7,75 % |
| Biens immobiliers | 1,70 % | 4,76 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2,38 % | 1,45 % |
| Autres | 1,30 % | — % |
| Total (en %) | 100,00 % | 100,00 % |

Étant donné la nature à long terme des passifs du plan, il est jugé adéquat d'investir une part raisonnable des actifs du plan en titres de capitaux propres afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des actifs du plan, réalisés à environ 93,5% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 3,12%.

Risque de longévité

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de la mortalité des affiliés au plan à la fois pendant et après leur

carrière. Une augmentation de l'espérance de vie des affiliés au plan augmentera le passif de ce dernier. En Belgique, nous utilisons des tables de mortalité prospectives émanant de l'IA/BE.

Risque salarial

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

| HYPOTHÈSES ACTUARIELLES (en % et en années) | Belgique | |
|---|----------|--------|
| | 2023 | 2022 |
| Taux d'actualisation | | |
| - Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off | 3,23 % | 3,75 % |
| - Pensions - régime à cotisations définies | 3,16 % | 3,77 % |
| - Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions | 3,16 % | 3,75 % |
| Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation) | 1,30 % | 1,00 % |
| Inflation attendue | 2,10 % | 2,10 % |
| Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation) | 3,10 % | 3,10 % |
| Augmentation attendue des avantages tarifaires | 2,10 % | 2,10 % |
| Age moyen de la retraite attendu | | |
| - Employé | 63,0 | 63,0 |
| - Cadre | 65,0 | 65,0 |
| Espérance de vie exprimée en année d'un retraité à 65 ans pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture : * | | |
| Espérance de vie d'un homme de 65 ans | 19,9 | 19,9 |
| Espérance de vie d'une femme de 65 ans | 23,6 | 23,6 |

*Tables de mortalité utilisées : IABE en Belgique

| (en années) | Belgique | |
|---|----------|------|
| | 2023 | 2022 |
| Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies | 6,1 | 8,0 |
| Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies | 10,7 | 9,7 |
| Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi | 12,5 | 13,2 |

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2023 était positif, se situant entre 2,6% et 10,1% (par rapport à une fourchette variant entre -2,6% et -18,0% en 2022).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des décaissements escomptés pour les régimes à prestations définies :

| Sorties de trésorerie futures attendues | < 12 mois | 1-5 ans | 6-10 ans |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Pensions | (5,4) | (19,3) | (24,8) |
| Autres | 0,0 | (0,3) | (0,4) |
| Total (en millions €) | (5,4) | (19,6) | (25,2) |

Un certain degré d'incertitude est lié aux décaissements escomptés ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir (p. ex., âge de départ à la pension, future augmentation salariale, etc.) ;
- les décaissements escomptés ci-dessus sont basés sur une population fermée et n'incluent donc pas les futurs nouveaux employés ;
- les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Effet sur l'obligation au titre des prestations définies

(en millions €)

Augmentation (+) / Diminution (-)

Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une

| | |
|---|-------|
| Taux d'actualisation (0,5%) | 7,5 |
| Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%) | (6,8) |
| Inflation (0,25%) | (3,3) |
| Augmentation des prestations de soins de santé (1%) | 0,0 |
| L'espérance de vie des retraités (1 an) | 13,7 |

DROITS À REMBOURSEMENT

Comme décrit à la note 6.6, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour les employés retraités d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

Le changement lié aux droits à remboursement est présenté dans le tableau ci-dessous :

| Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement (en millions €) | Pensions | | Autres | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Au début de la période | (14,0) | (19,0) | (19,7) | (27,2) |
| Coût des services rendus | | | | |
| (Coût) / produit financier | (0,5) | (0,1) | (0,8) | (0,3) |
| Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de: | | | | |
| 1) Changement dans les hypothèses démographiques | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 2) Changement dans les hypothèses financières | (0,4) | 3,0 | (1,8) | 8,4 |
| 3) Changements liés à l'expérience | (0,7) | 0,0 | (3,0) | (2,4) |
| Prestations payées | 2,3 | 2,2 | 1,9 | 1,8 |
| A la fin de la période | (13,3) | (14,0) | (23,5) | (19,7) |

La somme des droits à remboursement « Pensions » (€13,3 millions) et « Autres » (€23,5 millions) s'élevait à €36,8 millions en 2022 (2022 : €33,7 millions), ce qui se rapproche des droits à remboursement énumérés à la note 6.6.

6.15. Provisions

| (en millions €) | Environnement | Elia Re | Obligation de démantèlement | Autres | Total |
|----------------------------------|---------------|------------|-----------------------------|------------|-------------|
| Solde au 1er janvier 2022 | 9,0 | 4,1 | 21,2 | 2,1 | 36,3 |
| Dotation | 1,4 | 2,0 | 0,0 | 1,1 | 4,7 |
| Reprise | (1,0) | (2,9) | (3,3) | (1,0) | (8,2) |
| Utilisation | (0,1) | (0,4) | 0,0 | (0,3) | (0,8) |
| Actualisation des provisions | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 9,3 | 2,9 | 17,8 | 2,0 | 31,9 |
| Partie à long terme | 7,9 | 2,9 | 17,8 | 1,9 | 30,6 |
| Partie à court terme | 1,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,3 |
| Solde au 1er janvier 2023 | 9,3 | 2,9 | 17,8 | 2,0 | 31,9 |
| Dotation | 1,3 | 0,0 | 7,1 | 0,0 | 8,5 |
| Reprise | (3,2) | (1,3) | 0,0 | (0,1) | (4,6) |
| Utilisation | (0,1) | 0,0 | 0,0 | (1,3) | (1,4) |
| Actualisation des provisions | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,0 | 0,7 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 7,3 | 1,6 | 25,6 | 0,6 | 35,2 |
| Partie à long terme | 6,1 | 1,6 | 25,6 | 0,6 | 33,9 |
| Partie à court terme | 1,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,2 |

Le Groupe a comptabilisé des provisions pour les éléments suivants :

Environnement : La provision environnementale vise à couvrir l'exposition existante dans le cadre de la décontamination des sols. Il n'y a pas eu de mouvements significatifs dans les provisions environnementales en 2023, à l'exception d'une réévaluation et d'une actualisation technique du cours normal des activités.

Elia a procédé à des études de sol sur plus de 200 sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution

historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.). En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a également réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations pertinentes.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur la base de l'évaluation d'un expert en tenant compte du principe BATNEEC (Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs, c.-à-d. les meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les sites où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

Elia Re : un montant de €1,7 million est inclus en fin d'exercice pour Elia Re, société de réassurance captive. De ce montant, €0,1 million concerne des plaintes relatives aux lignes aériennes, tandis que la somme de €1,6 million se rapporte à des installations électriques. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures respectives.

Provisions de démantèlement : dans le cadre de son programme CAPEX, le Groupe s'expose à des obligations de mise hors service, dont la plupart sont liées à des projets offshore. Ces provisions tiennent compte de l'impact de l'actualisation ainsi que du coût escompté pour le démantèlement et l'enlèvement de l'équipement installé sur des sites ou en mer. La valeur comptable de la provision était de €25,7 millions au 31 décembre 2023. Le Groupe a appliqué une approche au cas par cas afin d'estimer le décaissement nécessaire au règlement du passif. La provision a augmenté sous l'effet d'une contraction du taux d'actualisation et de la réévaluation des coûts (inflation).

Elia Transmission utilise les taux d'intérêt d'obligations de sociétés (rating minimal AA) et les extrapole pour correspondre à la durée de vie des provisions afin d'actualiser les provisions de démantèlement. Si le taux d'actualisation est inférieur à 0%, le taux est ramené à la valeur plancher de 0%. Le taux d'actualisation appliqué en 2023 était de 3,14% et dépend de la durée de vie de l'actif à démanteler. S'il venait à chuter à 0%, les provisions de démantèlement augmenteraient de €32,5 millions.

Le poste « Autres » comprend diverses provisions pour litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du Groupe dans un litige juridique ou lorsque le Groupe est poursuivi en justice par une tierce partie. Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le niveau estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

Aucun actif n'a été comptabilisé en rapport avec le recouvrement de certaines provisions..

6.16. Autres actifs non courants

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Subsides en capital | 76,2 | 76,2 |
| Obligations liées aux contrats | 127,5 | 112,7 |
| Total | 203,7 | 188,8 |

En 2023, aucun nouveau subside en capital n'a été comptabilisé par la Société.

Tous les subsides sont comptabilisés en résultat sur la base de la durée d'utilité des actifs auxquels ils se rapportent. Les conditions des subsides ont été contrôlées et étaient réunies au 31 décembre 2023.

Le subside, accordé à l'île énergétique Princesse Élisabeth qui servira d'extension au réseau électrique en mer du Nord, a été convenu en décembre 2022 pour un montant total de €99,7 millions (avant impôt), dont €73,1 millions sont comptabilisés en Autres passifs non courants (après impôt).

Les passifs contractuels sont restés stables. Ils se rapportent au paiement anticipé pour la last-mile connexion. Les produits sont enregistrés selon la durée de vie de l'actif auquel se rapporte la last-mile connexion. Comme déjà présenté à la note 5.1, le Groupe a comptabilisé €3,3 millions de chiffre d'affaires au cours de la période de reporting, lesquels ont été inclus dans le solde de la dette contractée au début de l'exercice (€112,7 millions).

6.17. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes commerciales | 393,4 | 396,4 |
| TVA, autres impôts | 12,5 | 16,5 |
| Rémunérations et charges sociales | 41,4 | 38,3 |
| Surcharges | 104,5 | 165,9 |
| Autres | 77,0 | 80,4 |
| Total | 628,8 | 697,6 |

Les dettes commerciales ont baissé de €3 millions.

Les surcharges liées à Elia Transmission ont diminué par rapport à l'année précédente (-€61,6 millions). Ces surcharges incluent des surcharges fédérales, qui totalisaient €72,3 millions au 31 décembre 2023 (€150,0 millions en 2022), et des surcharges pour énergies renouvelables en Flandre (€24,0 millions) qui ont augmenté en raison d'un nombre d'enchères positives organisées pour des certificats de cogénération supérieur à celui escompté. Les surcharges pour le Gouvernement wallon ont diminué à €5,1 millions (€13,8 millions en 2022). Le solde restant consiste principalement en réserves stratégiques (€1,9 million).

Les autres dettes concernent des garanties et autres engagements, notamment envers des sociétés liées (compte courant envers d'autres entreprises d'Elia non détenues par ETB).

6.18. Instruments financiers - juste valeur

Le tableau suivant expose les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

| (en millions €) | Valeur comptable | | | | | Juste valeur | | | |
|--|---------------------------|---|----------------|---|------------------|------------------|-------------|-------------|------------------|
| | Désigné à la juste valeur | Juste valeur par le biais des autres éléments | Coût amorti | Autres passifs financiers à coût amorti | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Solde au 31 décembre 2022 | | | | | | | | | |
| Autres actifs financiers (courants et non courants) | 7,0 | 65,6 | 33,7 | 0,0 | 106,3 | 7,0 | 0,0 | 0,3 | 7,3 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres | | 0,3 | | | 0,3 | | | 0,3 | 0,2 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global | 7,0 | | | | 7,0 | 7,0 | | | 7,0 |
| Produits dérivés | | 65,3 | | | 65,3 | 65,3 | | | |
| Actifs réglementaires | | | 33,7 | | 33,7 | | | | |
| Créances clients et autres débiteurs (courants et non courants) | | | 494,1 | | 494,1 | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | | 601,6 | | 601,6 | | | | |
| Prêts et emprunts (courants et non courants) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (3 658,7) | (3 658,7) | 3 048,8 | | | 3 048,8 |
| Obligations émises non garanties | | | | (3 315,7) | (3 315,7) | 3 048,8 | | | 3 048,8 |
| Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis | | | | (267,8) | (267,8) | | 0,0 | | 0,0 |
| Dettes de leasing | | | | (26,9) | (26,9) | | | | |
| Intérêts à imputer | | | | (48,4) | (48,4) | | | | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | | | | (697,6) | (697,6) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 7,0 | 65,6 | 1 129,5 | (4 356,3) | (3 154,3) | n.r. | n.r. | n.r. | n.r. |
| Solde au 31 décembre 2023 | | | | | | | | | |
| Autres actifs financiers (courants et non courants) | 7,2 | 7,4 | 36,8 | 0,0 | 51,4 | 14,4 | 0,0 | 0,2 | 14,6 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire | | 0,3 | | | 0,3 | | | 0,2 | 0,2 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global | 7,2 | | | | 7,2 | 7,2 | | | 7,2 |
| Produits dérivés | | 7,2 | | | 7,2 | 7,2 | | | |
| Actifs réglementaires | | | 36,8 | | 36,8 | | | | |
| Créances clients et autres débiteurs (courants et non courants) | 0,0 | 0,0 | 505,3 | 0,0 | 505,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 0,0 | 0,0 | 537,1 | 0,0 | 537,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prêts et emprunts (courants et non courants) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (4 154,1) | (4 154,1) | (3 693,8) | 0,0 | 0,0 | (3 693,8) |
| Obligations émises non garanties | | | | (3 806,5) | (3 806,5) | (3 693,8) | | | (3 693,8) |
| Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (253,8) | (253,8) | | 0,0 | | 0,0 |
| Dettes de leasing | | | | (28,3) | (28,3) | | | | |
| Intérêts à imputer | | | | (65,5) | (65,5) | | | | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (628,8) | (628,8) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 7,2 | 7,4 | 1 079,2 | (4 782,9) | (3 689,1) | n.r. | n.r. | n.r. | n.r. |

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales et autres créances, les dettes commerciales et autres dettes, puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur des dettes de location-financement ne nécessite pas d'être présentée.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. Pour les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et pour les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur a été présentée, la norme IFRS 7 exige la présentation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un secteur, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- Niveau 2 : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- Niveau 3 : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3. Le montant de la juste valeur inclus dans la rubrique « Autres actifs financiers » a été déterminé par référence à (i) des prix de transaction récents, connus du Groupe, pour des actifs financiers similaires ou à (ii) des rapports d'évaluation émis par des tiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur des autres actifs financiers a diminué. Cette baisse s'explique par l'écart négatif des instruments dérivés comptabilisé dans le cadre de la préouverture des

probables opérations de dettes prévues (émission d'obligations). La juste valeur de ces dérivés s'élevait à €7,2 millions, contre €65,3 millions à la fin de l'année 2022.

| en millions € - Part du groupe | 2023 | 2022 | Variation |
|----------------------------------|------------|-------------|---------------|
| BE - CFH - Obligation verte 2023 | | 65,3 | (65,3) |
| BE - CFH - Obligation verte 2024 | 7,2 | 0,0 | 7,2 |
| Total | 7,2 | 65,3 | (58,1) |

La juste valeur des emprunts bancaires et des émissions obligataires a augmenté, en raison essentiellement d'une hausse de la valeur nominale (nouvelles obligations comme expliqué à la note 6.13) et d'une augmentation des tarifs.

La juste valeur des « sicav » appartient au niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en Bourse sur un marché actif pour des instruments identiques.

La juste valeur des obligations a été déterminée par référence à des cotations publiées sur un marché actif (classées en niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs).

La juste valeur des autres prêts bancaires est proche de leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Les swaps de taux d'intérêt et de devises étrangères sont évalués sur la base des données fournies par des courtiers. Ces données sont contrôlées au moyen de modèles d'évaluation ou de techniques basées sur les flux de trésorerie actualisés. Ces modèles intègrent divers reportings, notamment la qualité de crédit des contreparties et les courbes des taux d'intérêt à la fin de la période de reporting. Au 31 décembre 2023, le risque de contrepartie était considéré comme proche de zéro, à la suite de la valeur négative sur le marché du swap de taux d'intérêt (IRS). Le risque de non-exécution du Groupe était également estimé proche de zéro.

6.19. Contrat de location

LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe loue principalement des bâtiments, des voitures et des fibres optiques. Il détient également certains droits d'usage sur des (parties de) terrains et lignes aériennes. La période d'évaluation utilisée se base sur la période contractuelle. Lorsqu'aucune durée déterminée n'a été définie et que le contrat prévoit une extension continue, le service concerné a fixé une date supposée de résiliation. Dans le cas où le contrat de location comporte une option d'extension, le Groupe évalue s'il est raisonnablement sûr d'exercer l'option et fait sa meilleure estimation de la date de résiliation.

Les informations sur les contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droit d'usage

Le droit d'usage est présenté séparément dans les immobilisations corporelles et peut être réparti, comme illustré dans le tableau ci-dessous (avec la dette de location actualisée à titre de comparaison). Une distinction est également établie ci-dessous entre les dettes de location courantes et non courantes :

| (en millions €) | Utilisation des terres et liaisons aériennes | Location d'immeubles / de bureaux | Voitures | Fibres optiques | Autres | Total |
|--------------------------------------|--|-----------------------------------|------------|-----------------|------------|-------------|
| Situation au 1er janvier 2022 | 2,0 | 17,8 | 8,7 | 23,0 | 0,0 | 51,6 |
| Acquisitions et révisions de valeur | 0,0 | 0,0 | 2,4 | 0,0 | 0,0 | 2,4 |
| Amortissements | 0,0 | (2,0) | (3,7) | (0,1) | 0,0 | (5,8) |
| Amortissement sur droits d'usage | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (22,0) | 0,0 | (22,0) |
| Situation au 31 décembre 2022 | 2,0 | 15,8 | 7,4 | 1,0 | 0,1 | 26,3 |

| (en millions €) | Utilisation des terres et liaisons aériennes | Location d'immeubles / de bureaux | Voitures | Fibres optiques | Autres | Total |
|--------------------------------------|--|-----------------------------------|-------------|-----------------|------------|-------------|
| Situation au 1er janvier 2023 | 2,0 | 15,8 | 7,4 | 1,0 | 0,1 | 26,3 |
| Acquisitions et révisions de valeur | 0,0 | 0,0 | 8,6 | 0,9 | | 9,5 |
| Amortissements | 0,0 | (2,0) | (4,2) | (0,1) | 0,0 | (6,4) |
| Amortissement sur droits d'usage | 0,0 | 0,0 | (0,6) | (0,9) | (0,1) | (1,6) |
| Situation au 31 décembre 2023 | 1,9 | 13,8 | 11,2 | 0,9 | 0,0 | 27,8 |

Le droit d'usage est brièvement décrit ci-dessous :

- L'utilisation de terrains et lignes aériennes constitue pour le Groupe un droit d'utilisation d'une parcelle de terrain bien identifiée afin de construire sur la propriété d'autrui. Seuls sont concernés les contrats en vertu desquels le Groupe dispose du plein droit de contrôle sur l'utilisation de l'actif identifié.
- Le Groupe loue des bâtiments et des bureaux dans lesquels les fonctions de l'entreprise sont exercées.

- Le Groupe a des contrats de leasing pour des voitures utilisées par des employés dans le cadre de leur activité professionnelle et de leurs activités privées.
- Le Groupe loue des fibres optiques pour transporter des données. Seuls des câbles clairement identifiés sont concernés.
- Autres contrats de location : contrats de leasing d'imprimantes et contrats de réserves stratégiques. Les réserves stratégiques sont des contrats dans lesquels le Groupe dispose du droit de contrôler l'utilisation d'une centrale électrique pour maintenir un équilibre dans le réseau.

Le Groupe n'a que des contrats de location avec paiements de loyers fixes et évalue s'il est raisonnable de prolonger un contrat de location. Si tel est le cas, le contrat de location est évalué comme si l'option de prolongation était exercée.

Passifs liés à la location

Les informations concernant les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés sont fournies dans le tableau ci-dessous :

| Analyse de maturité - flux de trésorerie contractuels non actualisés | | |
|---|-------------|-------------|
| (en millions €) | 2023 | 2022 |
| < 1 an | 6,2 | 5,5 |
| 1-5 ans | 17,1 | 13,8 |
| > 5 ans | 6,9 | 9,8 |
| Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre | 30,1 | 29,1 |
| Passifs liés à la location comptabilisés au bilan au 31 décembre | 28,2 | 26,9 |
| Court terme | 6,2 | 5,4 |
| Long terme | 22,1 | 21,4 |

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les passifs liés à la location fournit au Groupe sa meilleure estimation du taux d'emprunt marginal moyen pondéré. Le Groupe a eu recours aux expédients pratiques, c.-à-d. un taux d'actualisation unique par groupe de contrats, résumés en fonction de leur durée.

Le Groupe a évalué les options de prolongation conclues dans les contrats de location et considère qu'il est raisonnablement probable que ces options de prolongation soient exercées. Le Groupe a par conséquent considéré le contrat de location comme si l'option de prolongation était exercée dans le passif lié à la location.

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location à paiements variables ni de garanties de valeur résiduelle. Le Groupe ne s'est engagé dans aucun bail qui n'a pas encore commencé.

Le Groupe n'a conclu aucun contrat incluant le paiement de loyers éventuels ou des clauses d'indexation ou des restrictions importantes pour l'utilisation de l'actif concerné.

En 2021, un contrat de location de fibre optique arrivant à échéance a été prolongé et une option d'achat d'une valeur de €22,0 millions a été ajoutée. L'option d'achat est arrivée à échéance fin février 2022 et le Groupe l'a exercée.

Montants comptabilisés en résultat

Les montants suivants ont été comptabilisés en résultat durant l'exercice :

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Charge d'amortissement sur droits d'usage | (6,4) | (5,7) |
| Intérêt sur dettes de leasing | (0,4) | (0,4) |
| Charge relative aux paiements variables non pris en compte dans la dette de leasing | 0,0 | 0,0 |
| Charge relative aux paiements variables non pris en compte dans la dette de leasing | (0,6) | 0,0 |
| Charge relative aux contrats de leasing dont le bien sous-jacent est de faible valeur | 0,0 | 0,0 |
| Total inclus dans le résultat | (7,4) | (6,2) |

Un montant total de €7,4 millions de charge de loyers a été comptabilisé dans le compte de résultats en 2023. Aucun loyer variable n'a été inclus dans l'évaluation des passifs liés à la location.

Le total des décaissements au titre des loyers s'élevait à €7,1 millions en 2023 (contre €6,2 millions en 2022). Ce montant est inclus dans la rubrique « Remboursement des emprunts » du tableau des flux de trésorerie.

LE GROUPE EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Le Groupe loue des fibres optiques, des terrains et des bâtiments, qui sont présentés dans les immobilisations corporelles. La location ne constitue qu'une activité auxiliaire. Les produits de la location sont présentés dans les autres produits.

Les contrats qui n'ont pas trait à des actifs identifiables séparément ou en vertu desquels le client ne peut utiliser directement l'actif ou n'obtient pas en substance tous les avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif ne constituent pas des contrats de location. La nouvelle définition des contrats de location a entraîné l'exclusion de certains équipements de télécommunication.

Le Groupe a classé ces contrats de location comme des contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas en substance tous les risques et bénéfices liés à la propriété des actifs. Le tableau suivant expose une analyse des échéances des loyers, et montre les loyers non

actualisés à recevoir après la date de reporting et en tenant compte de la meilleure estimation de la période contractuelle :

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|-----------------|--------------|--------------|
| Endéans 1 an | 14,1 | 11,4 |
| 1 à 2 ans | 14,3 | 11,3 |
| 2 à 3 ans | 14,0 | 11,3 |
| 3 à 4 ans | 14,3 | 11,2 |
| 4 à 5 ans | 14,5 | 11,1 |
| Plus de 5 ans | 374,1 | 305,1 |
| Total | 445,3 | 361,5 |

Les produits de la location comptabilisés par le Groupe s'élevaient à €14,4 millions en 2023 (contre €13,3 millions en 2022).

6.20. Charges à imputer et produits à reporter

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Charges à imputer et produits à reporter | 102,9 | 87,0 |
| Mécanisme de décompte Belgique | 310,6 | 360,6 |
| Total | 413,5 | 447,5 |

Les variations du compte de report découlant du mécanisme de décompte sont les suivantes :

| (en millions €) | Créances réglementaires | Obligations réglementaires | Total |
|----------------------------------|-------------------------|----------------------------|----------------|
| Solde au 1er janvier 2023 | 601,1 | (961,7) | (360,6) |
| Dotation | 321,5 | (426,1) | (104,6) |
| Reprise | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Utilisation | 0,0 | 156,7 | 156,7 |
| Autres (p.e. actualisation) | 0,0 | (2,1) | (2,1) |
| Solde au 31 décembre 2023 | 922,6 | (1 233,3) | (310,6) |

Dans le segment Elia Transmission, le compte de report découlant du mécanisme de décompte (€310,6 millions) a diminué par rapport à fin 2022 (€360,6 millions). La baisse du compte de report découlant du mécanisme de décompte englobe le règlement des excédents nets de la période tarifaire précédente (-€156,7 millions), la révision du mécanisme de décompte de l'année précédente par le régulateur (+€1,2 million) et l'excédent opérationnel généré durant l'année en cours par rapport au budget approuvé par le régulateur (+€106,8 millions). Tout excédent/déficit opérationnel par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs (ou remboursé par eux) et ne fait donc pas partie des revenus.

En 2023, un excédent opérationnel (€106,8 millions) a été comptabilisé comme une obligation réglementaire supplémentaire. Cet excédent opérationnel résulte principalement de l'augmentation des ventes tarifaires (€137,4 millions) et des revenus non gérables (€272,8 millions), et est partiellement compensé par la hausse des coûts influençables et non gérables.

La future libération du compte de report découlant du mécanisme de décompte dans les futurs tarifs est présentée dans le tableau ci-dessous (situation au 31 décembre 2023) :

| (en millions €) | Cadre réglementaire Belgique |
|---|------------------------------|
| A restituer aux tarifs de la période actuelle | 308,8 |
| A restituer aux tarifs des périodes futures | 0,0 |
| Autre transfert réglementaire | 1,8 |
| Total compte de report réglementaire | 310,6 |

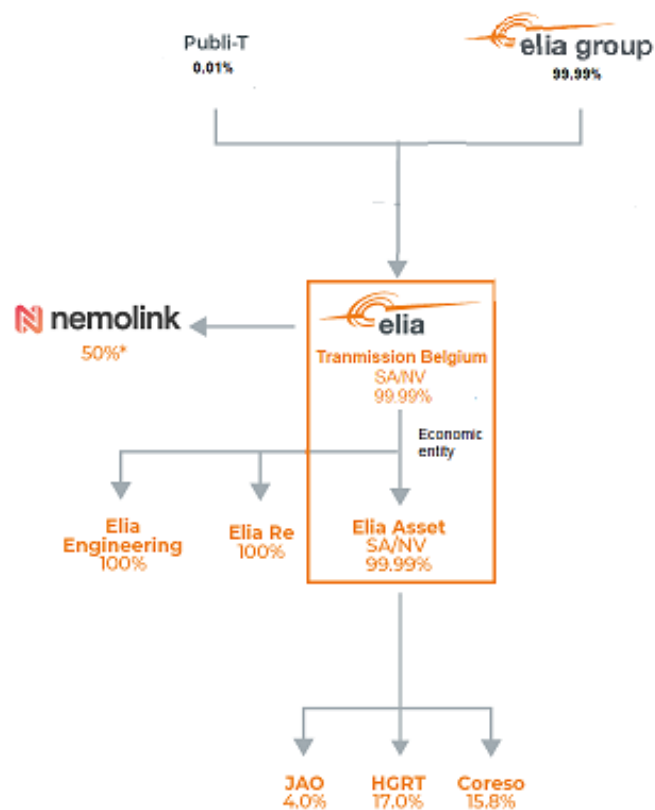
*Belgique : de 2020 à 2023

L'autre transfert réglementaire concerne un produit issu d'une réglementation incitative qui est sujet à incertitude dans le contexte d'une augmentation significative des prix de l'énergie et pour lequel la méthode de calcul devrait être évaluée plus en profondeur avec le régulateur belge.



7. Structure du Groupe

VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE DU GROUPE



FILIALES

Elia Transmission Belgium SA/NV exerce un contrôle direct et indirect sur les filiales reprises ci-dessous.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros et ont la même date de reporting qu'Elia Transmission Belgium SA/NV.

| Nom | Pays d'établissement | Siège social | Participation % | |
|---|----------------------|--|-----------------|--------|
| | | | 2023 | 2022 |
| Filiales | | | | |
| Elia Asset SA | Belgique | Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles | 99,99 | 99,99 |
| Elia Engineering SA | Belgique | Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles | 100,00 | 100,00 |
| Elia Re SA | Luxembourg | Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg | 100,00 | 100,00 |
| Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence – joint venture | | | | |
| Nemo Link Ltd. | Royaume-Uni | Strand 1-3, Londres WC2N 5EH | 50,00 | 50,00 |
| Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence | | | | |
| H.G.R.T S.A.S. | France | 1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex | 17,00 | 17,00 |
| Coreso SA | Belgique | Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles | 15,84 | 15,84 |
| Investissements traités selon IFRS9 – Autres participations | | | | |
| JAO SA | Luxembourg | 2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg Hamm | 4,00 | 4,00 |

8. Autres notes

8.1. Gestion des risques financiers et des dérivés

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'objectif du Groupe est d'identifier chaque risque et de définir des stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du Groupe. Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, supervise les analyses de risques et en fait rapport à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés servent exclusivement d'instruments de couverture. Le cadre réglementaire auquel le Groupe se conforme limite fortement leurs effets sur le compte de résultats (cf. chapitre « Cadre réglementaire et tarifs »). Conformément à la législation en vigueur, l'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut être porté en compte dans les tarifs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché tient compte des effets négatifs sur la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe résultant des variations de prix sur le marché qui ne peuvent être évitées autrement. Les activités du Groupe s'étendent au marché de l'électricité - en particulier via la vente de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable ainsi que l'approvisionnement en énergie pour couvrir les pertes d'énergie sur le réseau - et au marché des dépôts à court terme.

RISQUES DE CHANGE

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'a pas d'investissements ou d'activités significatifs à l'étranger et que moins de 1% de ses coûts est exprimé en monnaies autres que l'euro.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variations des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt flottants. Au 31 décembre 2023, un swap de taux d'intérêt était en cours dans le cadre de la préouverture d'une émission obligataire prévue (montant notionnel de €125,0 millions). Les swaps de taux d'intérêt qui étaient en cours au 31 décembre 2022 ont été dénoués en janvier 2023, lorsque la première obligation verte d'ETB a été émise.

Voir la note 6.13 pour obtenir un résumé des prêts en cours et leurs taux d'intérêt respectifs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire lorsque les contreparties manquent à leurs obligations envers la Société en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. La Société est exposée au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le Groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque de ses clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

| (en millions €) | Annexe | 2023 | 2022 |
|--|--------|----------------|----------------|
| Dépôts à terme immédiatement exigibles | | 7,2 | 7,0 |
| Droits à remboursement | | 36,8 | 33,7 |
| Autres participations | | 0,3 | 0,3 |
| Produits dérivés (Courants et Non-courants) | | 7,2 | 65,3 |
| Autres actifs financiers (Courants et Non-courants) | (6.6) | 51,4 | 106,3 |
| Créances clients et autres débiteurs non | (6.4) | 55,0 | 95,0 |
| Créances clients et autres débiteurs | (6.9) | 450,3 | 399,1 |
| Créance d'impôt courant | (6.10) | 16,0 | 14,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (6.11) | 537,1 | 601,7 |
| Charges à reporter | (6.9) | 12,0 | 6,7 |
| Total | | 1 121,8 | 1 223,2 |

La variation de la provision pour les pertes de crédit attendues concernant les créances commerciales au cours de l'exercice est présentée dans le tableau ci-dessous :

| (en millions €) | Débiteurs douteux | Moins-value | Solde |
|----------------------------------|-------------------|--------------|------------|
| Solde au 1er janvier 2022 | 3,9 | (3,4) | 0,5 |
| Changement durant l'année | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 3,9 | (3,4) | 0,5 |
| Solde au 1er janvier 2023 | 3,9 | (3,4) | 0,5 |
| Changement durant l'année | (2,8) | 2,6 | (0,2) |
| Solde au 31 décembre 2023 | 1,1 | (0,8) | 0,4 |

Le Groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de pertes de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances commerciales et autres créances est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

La norme IFRS 9 exige du Groupe qu'il déprécie les actifs financiers sur la base d'une approche ECL (pertes de crédit attendues) prospective.

À compter de 2022, le Groupe applique une approche individualisée pour les créances commerciales, pour lesquelles il a fixé des règles visant à définir la phase de l'actif concerné aux fins de calcul des pertes de crédit attendues (ECL).

- La phase 1 couvre les actifs financiers qui ne se sont pas détériorés de manière significative depuis leur comptabilisation initiale. Le calcul des ECL pour les actifs en phase 1 intervient sur une base de 12 mois.
- La phase 2 couvre les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative. Le calcul des ECL pour les actifs en phase 2 intervient sur la base de la durée de vie. La décision de faire passer un actif de la phase 1 à la phase 2 repose sur certains critères tels que :
 - une nette dégradation de la solvabilité d'une contrepartie et/ou de sa société mère et/ou de son garant (le cas échéant),
 - une évolution défavorable significative de l'environnement réglementaire,
 - l'évolution d'un risque politique ou national, et
 - tout autre aspect que le Groupe jugerait pertinent.

En ce qui concerne les actifs financiers échus depuis plus de 30 jours, le passage en phase 2 n'est pas systématique tant que le Groupe dispose d'informations raisonnables et étayées démontrant que, même si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours, ce retard ne représente pas une augmentation majeure du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

- La phase 3 couvre les actifs pour lesquels un défaut a déjà été constaté, par exemple :
 - lorsqu'il existe des preuves qu'une société mère a failli à son obligation de soutien de crédit vis-à-vis de sa filiale (dans ce cas, la filiale est la contrepartie à risque du Groupe),
 - lorsqu'une entité du Groupe a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la contrepartie pour défaut de paiement.

En ce qui concerne les actifs financiers échus depuis plus de 90 jours, la présomption peut être écartée si le Groupe dispose d'informations raisonnables et étayées qui démontrent que même si les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, il n'existe pas d'indications d'une défaillance de la contrepartie.

La formule ECL applicable aux phases 1 et 2 est $ECL = EAD \times PD \times LGD$, où :

- pour les ECL à 12 mois, l'exposition en cas de défaut (EAD) est égale à la valeur comptable de l'actif financier, à laquelle sont appliquées la probabilité de défaut (PD) pertinente et la perte encourue en cas de défaut (LGD) ;
- pour les ECL sur la durée de vie, la méthode de calcul consiste à identifier les variations d'exposition pour chaque année, notamment le moment et le montant attendus des remboursements contractuels, puis à appliquer à chaque remboursement la PD et la LGD pertinentes, et à actualiser les chiffres obtenus. L'ECL correspond alors à la somme des chiffres actualisés ; et
- la probabilité de défaut est la probabilité de défaut sur un horizon temporel donné (en phase 1, cet horizon temporel est de 12 mois après la période de reporting ; en phase 2, cet horizon temporel correspond à la durée de vie entière de l'actif financier). Ces informations sont basées sur des données externes provenant d'une agence de notation reconnue. La PD dépend de l'horizon temporel et de la notation de la contrepartie.

Le Groupe utilise des notations externes si elles sont disponibles, ou une notation interne pour les principales contreparties sans notation externe.

Le Groupe n'a constaté aucun changement de comportement en matière de paiement ni aucune augmentation du nombre de mauvais payeurs à la suite des crises de 2021 (Covid-19) et de 2022 (crise énergétique) et ne s'attend pas d'impact majeur lié à la pandémie dans les années à venir.

Par la suite, la perte en cas de défaut est calculée en tant que pourcentage du montant des créances commerciales non couvertes par une garantie bancaire. L'encours total des créances commerciales couvertes par une garantie bancaire s'élève à €97,1 millions. La perte en cas de défaut est multipliée par les créances commerciales en suspens.

Cette approche est jugée plus pertinente que celle du portefeuille, car elle permet une meilleure évaluation du risque, notamment dans le contexte actuel de volatilité des marchés. L'impact de cette nouvelle approche n'est pas significatif. Par ailleurs, toute perte serait récupérable via les tarifs.

Le modèle s'applique aux créances commerciales, les autres actifs financiers n'étant pas tous soumis à une évaluation du risque de pertes de valeur compte tenu de leur nature (actifs réglementaires, montants recouvrables par le biais de tarifs futurs conformément aux cadres réglementaires), du profil de risque (contrepartie fiable pour les surcharges de l'État belge)

ou de la méthode d'évaluation (à la juste valeur). Vous trouverez de plus amples renseignements dans les différentes notes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses obligations financières. Le Groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, de programmes de billets de trésorerie, etc. Pour les financements à moyen et long terme, le Groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du Groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Les émissions d'obligations réalisées l'année dernière ainsi que les contrats de prêts conclus avec la BEI et d'autres banques démontrent que le Groupe dispose de diverses sources de financement.

| (en millions €) | Valeur nominale | Solde de clôture | Sorties de fonds attendues | 6 mois | 6-12 mois | 1-2 ans | 2-5 ans | > 5 ans |
|---|-----------------|------------------|----------------------------|----------------|--------------|----------------|------------------|------------------|
| Dettes financières non dérivés | 4 348,8 | 4 330,9 | (4 704,6) | (785,4) | (1,1) | (588,5) | (1 083,5) | (2 246,2) |
| Emprunts non garantis | 3 333,3 | 3 315,7 | (3 711,8) | (70,8) | 0,0 | (570,6) | (933,6) | (2 136,8) |
| Prêts bancaires non garantis et intérêts courus | 317,8 | 317,6 | (295,2) | (17,0) | (1,1) | (17,9) | (149,9) | (109,4) |
| Dettes fournisseurs et | 697,6 | 697,6 | (697,6) | (697,6) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total au 31 décembre 2022 | 4 348,8 | 4 330,9 | (4 704,6) | (785,4) | (1,1) | (588,5) | (1 083,5) | (2 246,2) |

| (en millions €) | Valeur nominale | Solde de clôture | Sorties de fonds attendues | 6 mois | 6-12 mois | 1-2 ans | 2-5 ans | > 5 ans |
|---|-----------------|------------------|----------------------------|------------------|--------------|----------------|------------------|------------------|
| Dettes financières non dérivés | 4 773,2 | 4 754,6 | (5 204,8) | (1 227,4) | (1,1) | (199,3) | (1 559,5) | (2 217,5) |
| Emprunts non garantis | 3 825,0 | 3 806,5 | (4 297,2) | (581,9) | 0,0 | (81,7) | (1 511,5) | (2 122,1) |
| Prêts bancaires non garantis et intérêts courus | 319,5 | 319,3 | (278,9) | (16,8) | (1,1) | (117,6) | (48,0) | (95,4) |
| Dettes fournisseurs et | 628,8 | 628,8 | (628,8) | (628,8) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total au 31 décembre 2023 | 4 773,2 | 4 754,6 | (5 204,8) | (1 227,4) | (1,1) | (199,3) | (1 559,5) | (2 217,5) |

Le détail des facilités de crédit disponibles, utilisées et non utilisées, est présenté dans le tableau ci-dessous :

| (en millions €) | Echéance | Montant disponible | Taux d'intérêts moyens | Montant utilisé | Montant non utilisé |
|---------------------------------|------------|--------------------|------------------------|-----------------|---------------------|
| Facilité de crédit renouvelable | 12/10/2025 | 650,0 | Euribor + 0.325% | 0,0 | 650,0 |
| Total | | 650,0 | | 0,0 | 650,0 |

Depuis 2020, le Groupe dispose de plusieurs lignes pour garantir le financement de ses activités et amortir d'éventuelles variations de surcharges.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe est exposé à certains risques dans le cadre de ses activités courantes. Le principal risque géré via des instruments dérivés est le risque de taux d'intérêt.

Tous les instruments financiers dérivés souscrits par le Groupe se rapportent à une transaction sous-jacente ou une exposition prévue, en fonction de l'impact attendu sur le compte de résultats ; et si les critères de la norme IFRS 9 sont remplis, le Groupe décide au cas par cas de l'application éventuelle de la comptabilité de couverture.

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture

Le Groupe n'avait pas d'instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture.

Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

En 2022, le Groupe a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la préouverture des probables opérations de dettes prévues. Ces instruments avaient pour objectif de fixer le taux auquel le Groupe empruntera dans le cadre des futures émissions obligataires prévues en 2023. Lors du règlement de la transaction en 2023, les bénéfices résultant de la couverture ont été comptabilisés dans les réserves de couverture pour un total de €36,5 millions. Un montant de €3,4 millions a été recyclé en résultat. Au 31 décembre 2023, €7,2 millions de swaps de taux d'intérêt étaient toujours en circulation dans le cadre d'une émission d'obligations prévue en 2024.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Le Groupe gère la structure de son capital de manière à maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées les plus proches possibles du niveau recommandé par les cadres réglementaires concernés.

Les directives de la Société en matière de dividendes impliquent l'optimisation du versement des dividendes en tenant compte toutefois du fait que la Société a besoin d'une

capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale de gestionnaire du réseau de transport, financer les futurs projets d'investissement et, d'une manière plus générale, assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

DURABILITÉ

La durabilité est au cœur de la stratégie d'Elia et de son programme ActNow qui définit les objectifs de durabilité à long terme du Groupe. Ceux-ci sont guidés par les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et ont été traduits en KPI qui sont rapportés au marché et s'articulent autour des cinq thèmes suivants : action climatique ; environnement et économie circulaire ; santé et sécurité ; diversité, équité et inclusion ; gouvernance, éthique et conformité.

En tant que moteur de la transition énergétique, Elia s'engage en outre à aligner fortement ses activités sur la taxonomie de l'EU, un système de classification pour les activités économiques durables. Elia a pour ce faire publié en 2021 un livre blanc soulignant son éligibilité et sa conformité à la taxonomie de l'EU. Cette publication inclut la méthodologie utilisée pour l'évaluation, souligne la mise en place par le Groupe d'outils et de pratiques durables et renforce son engagement à mener ses activités de façon durable.

En 2023, Elia Group a été l'une des premières entreprises belges sélectionnées pour intégrer le BEL®ESG, le nouvel indice boursier lié au développement durable et lancé par Euronext.

Pour la sixième année consécutive, Elia a été élue l'un des meilleurs employeurs de Belgique. Son score général s'est une nouvelle fois amélioré, passant de 86% à 88%. Les progrès les plus marqués ont été enregistrés dans les domaines « diversité et inclusion » (+13,53%) et « durabilité » (+11,67%).

Tout au long de 2023, le Groupe a continué à s'intéresser à l'utilisation d'appareils innovants, parmi lesquels une technologie d'inspection à distance pour améliorer l'efficacité, la sécurité et le caractère durable de nos activités de contrôle de nos actifs.

Veuillez vous référer à notre rapport stratégique et à notre rapport de durabilité pour de plus amples informations.

8.2. Engagements et incertitudes

ENGAGEMENTS POUR INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2023, le Groupe avait un engagement de €2.023,5 millions (€557,9 millions en 2022) relatif à des contrats d'achat pour l'installation d'immobilisations corporelles afin de poursuivre l'extension du réseau.

PASSIFS ÉVENTUELS

Comme mentionné dans la note 6.15, le Groupe défend les litiges liés aux interruptions d'activité, aux demandes d'indemnisation contractuelles ou aux différends avec des tiers. En règle générale, conformément aux bonnes pratiques commerciales, le Groupe ne comptabilise aucune procédure en cours qui n'est pas arrivée à échéance et/ou pour laquelle la probabilité d'une exposition existante ou future est improbable, dont l'impact financier ne peut être estimé et/ou pour laquelle les passifs éventuels ne peuvent être quantifiés.

Cependant, il convient de noter que, dans le cadre d'une procédure ouverte, le Groupe a reçu fin 2023 un jugement en vertu duquel il pourrait être condamné à payer une indemnité de près de €14,0 millions. Le Groupe a décidé de faire appel de la décision du tribunal. Le Groupe et ses avocats ont bon espoir que leurs arguments seront entendus. La probabilité d'un impact sur le résultat est considérée comme faible, et aucune provision n'a été comptabilisée dans le cadre de ce litige.

AUTRES INCERTITUDES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2023, le Groupe avait un engagement de €268,8 millions (€323,7 millions en 2022) relatif à des contrats d'achat pour les dépenses générales, les frais d'entretien et de réparation.

Après avoir obtenu l'autorisation du gouvernement wallon et de la CREG, Elia a conclu le 22 juin 2015 un accord avec Solar Chest pour la vente de certificats verts wallons pour un montant total de €275 millions. La mission de Solar Chest est d'acheter, mettre en réserve et vendre des certificats verts wallons pendant une période de 5, 6 et 7 ans. Conformément à la législation, Solar Chest a procédé à plusieurs ventes aux enchères.

En septembre 2017, Elia a vendu 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (en l'occurrence à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat ou « AwAC »), générant ainsi une rentrée financière nette de €181,2 millions. Et ce, conformément au décret du 29 juin 2017 modifiant le décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 5 mars 2008 portant constitution de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat. Les certificats verts vendus par Elia peuvent être revendus progressivement par l'AwAC à partir de 2022, en tenant compte des conditions du marché applicables aux certificats verts en vigueur à ce moment-là. La législation prévoit également que les certificats verts doivent être conservés par l'AwAC pendant une période de 9 ans maximum, au terme de laquelle Elia est obligée de racheter les certificats invendus. Ces engagements de rachat n'auront aucun impact sur la performance financière d'Elia dans la mesure où le coût et les dépenses de rachat pourront être répercutés en totalité sur les tarifs pour les « surcharges ». La législation a été complétée en 2021 par de nouvelles dispositions qui permettent au Gouvernement de décider, après consultation du GRT local, de la revente progressive à Elia de certaines quantités de certificats verts détenus par l'AwAC.

En novembre 2018, Elia a vendu un surcroît de certificats verts pour €0,7 million à la Région wallonne (en l'occurrence à l'AwAC), générant ainsi une rentrée financière nette de €43,3 millions. Comme pour la transaction effectuée en septembre 2017, Elia pourrait être amenée à racheter une partie des certificats vendus à partir de 2023. Tout rachat sera répercuté dans les tarifs pour surcharges. Il n'y a pas eu d'opérations de vente de certificats verts à l'AwAC en 2019, 2020, 2021, 2022 ou 2023. Compte tenu (i) de l'état du marché wallon des certificats verts et (ii) des montants effectivement disponibles à la suite de l'application de la surcharge en 2022 et en 2023, le Gouvernement wallon a décidé de demander à Elia de racheter les certificats détenus par l'AwAC pour un montant de €45,5 millions en décembre 2022 et de €65,0 millions en décembre 2023.

8.3. Parties liées

ENTITÉS DE CONTRÔLE

L'actionnaire de référence d'Elia Transmission Belgium est Elia Group SA. Hormis le versement du dividende annuel et l'augmentation de capital (voir la note 6.12), aucune transaction majeure avec l'actionnaire de référence n'a été réalisée en 2023.

La structure de l'actionariat du Groupe est précisée dans la note 7.

TRANSACTIONS AVEC DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

Les membres clés de la direction incluent le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium et son comité de direction. Tous deux exercent une influence notable au sein du Groupe.

Les membres du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium ne sont pas des employés du Groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise, laquelle est reprise dans le présent rapport annuel.

Les autres membres clés de la direction ont le statut d'employé. Les noms des membres clés de la direction sont repris dans le rapport de gouvernance d'entreprise. Les composantes de leur rémunération sont détaillées ci-dessous.

Les membres clés de la direction n'ont pas reçu de stock options, de prêts spéciaux ou d'autres avances du Groupe au cours de l'exercice.

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Avantages du personnel à courte terme | 3,1 | 3,4 |
| Rémunération de base | 2,2 | 2,2 |
| Rémunération variable | 0,9 | 1,2 |
| Avantages du personnel à long terme | 0,5 | 0,6 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 0,5 | 0,5 |
| Autre rémunération variable | 0,4 | 0,3 |
| Rémunération totale du key management | 4,5 | 4,9 |
| Nombre de personnes | 6,7 | 6,7 |
| Rémunération brute moyenne par personne | 0,7 | 0,7 |
| Nombre d'actions | 15 149 | 15 159 |

TRANSACTIONS AVEC LES JOINT-VENTURES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées (telles que définies dans la note 7) n'ont pas été éliminées ; les détails de ces transactions apparaissent ci-dessous :

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|-------------|---------------|
| Transactions avec entreprises associées | (2,09) | (4,04) |
| Ventes de marchandises | 1,94 | 1,57 |
| Achats de marchandises | (4,03) | (5,60) |
| Postes bilan avec entreprises associées | 0,28 | (0,42) |
| Créances commerciales | 0,28 | (0,42) |
| Dettes commerciales | 0,00 | 0,00 |

En 2023, des entités du Groupe ont réalisé des transactions avec Nemo Link Ltd. et Coreso SA. La vente de marchandises se rapporte à des services d'entreprise (accords de niveaux de service) rendus par Elia à Nemo Link Ltd et Coreso SA. Nemo Link Ltd. loue également un bâtiment (Herdersbrug) d'Elia Asset SA (voir aussi la note 6.19). Les achats de marchandises ont principalement trait à des services rendus par Coreso SA au Groupe.

TRANSACTIONS AVEC DES ACTIONNAIRES

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction avec son actionnaire en 2022 et 2023.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple, positions de CEO, CFO, vice-présidents du comité de direction, etc.).

Il y a eu quelques transactions importantes en 2023 sur lesquelles les membres clés de la direction du Groupe ont une influence majeure. Toutes ces opérations ont eu lieu dans le cadre normal des activités d'Elia. La valeur totale des dépenses a atteint €1,0 million. Aucune vente n'a été réalisée en 2023. Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de positions de créances commerciales en cours ni de positions de dettes commerciales en cours avec des parties liées..

8.4. Événements subséquents

Il n'y a aucun événement important à signaler depuis le 31 décembre 2023, hormis les suivants :

- En janvier 2024, ETB est parvenu à placer une émission verte de €800 millions dans le cadre de son programme Euro Medium Term Notes (« EMTN ») de €6 milliards. Ces éléments confirment l'engouement des investisseurs à soutenir les projets du Groupe au cœur de la transition énergétique.

8.5. Divers

Compte tenu de la nature et de la situation géographique de ses opérations et du fait qu'Elia Transmission Belgium n'a aucune activité en Russie, en Ukraine ou avec des sociétés russes, le Groupe ne déplore pas d'impact direct du conflit ukrainien sur ses activités. Cependant, de fortes pressions sont exercées au niveau européen pour réduire la dépendance vis-à-vis du gaz et des combustibles fossiles russes. Ainsi, le Groupe observe une volonté des autorités belges et européennes d'accélérer la transition énergétique et les plans d'investissement associés.

8.6. Services fournis par les commissaires

L'assemblée générale des actionnaires a désigné comme collège des commissaires BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (représentée par M. Michaël Delbeke) et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL (représentée par M. Paul Eelen) pour l'audit des états financiers consolidés d'Elia Transmission Belgium SA et pour l'audit des états financiers statutaires d'Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA et Elia Engineering SA. BDO Réviseurs d'Entreprises SRL et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL sont également les commissaires de Coreso SA.

Le tableau suivant présente les honoraires du collège des commissaires et de leurs associés concernant les services prestés pour l'exercice financier 2023 :

| en € | Belgique |
|--|-------------------|
| Audit statutaire et revue du compte annuel consolidé et de la société-mère | 249 751,00 |
| Services non-audit, dont: | 361 485,67 |
| Services liés aux obligations légales et réglementaires | 43 450,00 |
| Autres services audit | 197 666,67 |
| Services fiscaux | 120 369,00 |
| Total | 611 236,67 |

9. Cadre réglementaire et tarifs

9.1. Cadre réglementaire en Belgique

9.1.1. Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre réglementaire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du 3e paquet de directives européennes. Par ces changements, la Loi Électricité :

- renforce la dissociation des activités de transport des activités de production, de distribution et de fourniture ;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité ;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction ; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier en ce qui concerne la détermination des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux précisent le cadre réglementaire applicable au gestionnaire de réseau de transport, en particulier l'arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) complètent ces dispositions pour former le cadre réglementaire dans lequel Elia opère au niveau fédéral.

9.1.2. Législation régionale

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur leur territoire respectif au travers de réseaux présentant une tension égale ou inférieure à 70 kV. Si les régulateurs régionaux sont compétents pour les volets non tarifaires de la régulation du réseau de transport local, la fixation et le contrôle des tarifs relèvent de la compétence fédérale.

La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leurs cadres législatifs les dispositions du troisième paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière d'obligations de service public, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

9.1.3. Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

RÉGULATEUR FÉDÉRAL

La CREG est l'organe de régulation fédérale et ses compétences par rapport à Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité utilisé aux frontières entre les parts octroyées à la Belgique et à ses voisins ;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration ;
- la détermination de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;
- la détermination de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;

RÉGULATEURS RÉGIONAUX

L'exploitation de réseaux d'électricité d'une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère sur une partie concernée du réseau) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont cependant pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification relevant de la compétence exclusive de la CREG pour ces réseaux.

9.1.4. Tarification

Une nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur début 2020. Cette méthodologie est de nouveau applicable pour une durée de quatre ans (2020-2023).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 28 juin 2018, la CREG a pris une décision fixant les méthodes de calcul tarifaire pour le système de transport d'électricité (en ce compris le système offshore) et les réseaux électriques ayant une fonction de transport au cours de la période tarifaire 2020-2023 (Décision (Z)1109/10). Cette méthodologie pose le cadre général selon lequel les tarifs de transport sont fixés pour ces quatre années.

Elia a préparé sa proposition pour la période tarifaire débutant le 1^{er} janvier 2020 sur la base de la méthodologie décrite ci-dessous. Cette proposition a été approuvée par la CREG le 7 novembre 2019 (Décision (B)658E/62).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

Elia, en tant que gestionnaire de réseaux ayant une fonction de transport (couvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique), tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de quatre ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés à la fois sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CREG.

Parmi les coûts pris en considération figurent la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en 3 groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels Elia est incitée financièrement à l'amélioration de l'efficacité ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » sur lesquels une règle hybride s'applique (voir plus loin « Coûts et revenus gérables et non gérables et coûts influençables »).

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau basé sur le modèle de détermination des prix des actifs du capital (« CAPM », ou Capital Asset Pricing Model). Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de la base d'actifs régulés (Regulated Asset base – RAB), qui est calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la formule a évolué par rapport à la méthodologie tarifaire précédente en ce qui concerne le niveau de levier et le taux d'intérêt OLO pour les investissements sans risque : (i) le levier réglementaire a été augmenté de 33% à 40%, et (ii) l'OLO a été fixé à 2,4% pour la période 2020-2023, plutôt que de prendre la moyenne de l'année. En cas d'évolution majeure et inopinée de la situation macroéconomique et/ou des

conditions de marché en Belgique, la CREG et Elia peuvent convenir de modifier le taux d'OLO fixé.

La formule pour calculer la rémunération équitable est la suivante :

A : $[S \text{ (si inférieur ou égal à 40\%)} \times \text{RAB moyenne} \times [(1 + \alpha) \times [(OLO(n) + (\beta \times \text{prime de risque}))]]]$

plus

B : $[(S \text{ (si supérieur à 40\%)} - 40\% \times \text{RAB moyenne} \times (OLO(n) + 70 \text{ points de base})]$

Où :

- OLO (n) a été fixé à 2,4% et n'est plus le taux moyen des obligations linéaires belges à dix ans pour l'année en question (susceptible d'être modifié en cas d'accord entre la CREG et l'émetteur comme exposé ci-avant) ;
- RAB (n) = RAB (n-1) + investissements (n) - amortissements (n) - désinvestissements (n) - mise hors service (n) +/- variation des besoins en fonds de roulement ;
- S = rapport entre la moyenne des fonds propres consolidés et des réserves/moyenne RAB, conformément aux GAAP belges ;
- Alpha (α) = la prime d'illiquidité fixée à 10% ;
- Bêta (β) = calculé sur une période historique de trois ans, en tenant compte des informations disponibles sur le cours de l'action de l'émetteur durant cette période, comparé à l'indice BEL 20 sur la même période. La valeur du bêta ne peut être inférieure à 0,53 ;
- La prime de risque se maintient à 3,5% ;
- En ce qui concerne A : le taux de rémunération (en %), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est-à-dire le taux moyen sur l'année n en question des obligations linéaires belges à dix ans (OLO(n)), et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable. La régulation tarifaire fixe la prime de risque à 3,5%. La CREG encourage Elia à garder son capital et ses réserves réels aussi proches que possible de 40%, ce rapport étant utilisé pour calculer une valeur de référence du capital et des réserves ; et
- En ce qui concerne B : si le capital et les réserves effectives d'Elia sont supérieurs au capital et aux réserves de référence, le montant excédentaire est équilibré par le biais d'un taux réduit de rémunération, en vertu de la formule suivante : $[(OLO(n) + 70 \text{ points de base})]$.
- Les actifs associés au MOG sont liés à la RABMOG, pour laquelle la rémunération d'une prime s'applique en plus de ce qui précède. Ceci se fonde sur la formule suivante : $[S \text{ (inférieur ou égal à 40\%)} \times \text{moyenne RABMOG} \times 1,4\%]$.

Coûts et revenus non gérables

Cette catégorie de coûts et de revenus qui ne relèvent pas du contrôle direct d'Elia n'est pas soumise aux mécanismes incitatifs de la CREG et fait partie intégrante des coûts et revenus utilisés pour déterminer les tarifs. Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles pour ces coûts et revenus et la différence par rapport aux valeurs réelles est affectée ex post au calcul des tarifs de la période suivante.

Les coûts non gérables les plus importants sont les éléments suivants : les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts, partiellement compensés par les revenus des activités non tarifées (par exemple les revenus de congestions - transfrontalières). Dans cette nouvelle période tarifaire, certains coûts exceptionnels spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) ont été ajoutés à la liste des coûts non gérables. Cela inclut également les charges financières et les revenus financiers pour lesquels le principe de la dette intégrée a été confirmé. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

Coûts et revenus gérables

Les coûts et revenus sur lesquels Elia exerce un contrôle direct sont soumis à un mécanisme de régulation incitative, ce qui signifie qu'ils sont soumis à une règle de partage de productivité et d'amélioration de l'efficacité qui peut survenir durant la période tarifaire. Le facteur de partage est de 50%. Par conséquent, le groupe Elia est encouragé à contrôler une catégorie définie de ses coûts et revenus. Toute économie par rapport au budget (ajusté) autorisé a une incidence positive de 50% du montant (avant impôt) sur le résultat net d'Elia et, en conséquence, tout dépassement du budget a une incidence négative sur son résultat. Aucune modification n'a été apportée par rapport à l'ancienne méthodologie tarifaire, sauf pour certains coûts non récurrents mais gérables spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) qui peuvent être ajoutés à l'autorisation de coûts pour une période tarifaire donnée.

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation de services auxiliaires, hors black start, et les coûts de l'énergie pour compenser les pertes de réseau, sont qualifiés de coûts influençables, ce qui signifie que les gains d'efficacité créent un incitant positif, dans la mesure où ils ne sont pas causés par une certaine liste de facteurs externes. 20% de la différence entre les dépenses de l'année A-1 et A constituent un bénéfice (avant impôt) pour Elia, avec un plafond de +€6 millions. Pour chacune des deux catégories de coûts influençables (réserves de puissance et pertes de réseau), l'incitant ne peut être inférieur à €0.

Autres incitants

Le tarif prédéfini par le régulateur inclut, en plus de la rémunération équitable, tous les incitants ci-dessous. Si, comme l'exige le régulateur, Elia n'atteignait pas les objectifs fixés pour ces incitants, le montant qui lui est octroyé serait réduit. L'impact se reflète dans les revenus différés qui généreront de futures réductions tarifaires - voir la description du mécanisme régulateur de décompte ci-dessous (montant avant impôt).

- **Intégration du marché** : Cette incitant se compose de trois éléments du cadre régulateur précédent : (i) augmentation de la capacité d'importation, (ii) augmentation du bien-être du marché en raison du couplage du marché et (iii) participations financières. Seul l'incitant lié aux participations financières est conservé. L'incitant lié au « market welfare » disparaît, alors que celui lié à la capacité d'importation est remplacé par un incitant poursuivant un objectif similaire (augmentation de la capacité d'échanges commerciaux transfrontaliers), mais avec une méthode d'évaluation assez différente. En outre, un nouvel incitant est créé concernant la mise en service en temps opportun de projets d'investissement contribuant à une intégration du marché. Ces incitants peuvent contribuer positivement au bénéfice d'Elia (de €0 à €16 millions pour la capacité transfrontalière et de €0 à €7 millions pour la mise en service en temps opportun). Le bénéfice (dividendes et plus-values) résultant des participations financières dans d'autres sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB, est réparti comme suit : 40% sont alloués aux futures réductions tarifaires et 60% aux bénéfices d'Elia.
- **Programme d'investissement** : Cet incitant est élargi et se définit comme suit : (i) si l'average interruption time (« AIT ») atteint une cible prédéfinie par la CREG, le résultat net d'Elia (avant impôt) pourrait être impacté positivement avec un maximum de €4,8 millions, (ii) si la disponibilité du MOG est conforme au niveau défini par la CREG, l'incitant peut contribuer au résultat d'Elia dans une fourchette variant entre €0 et €2,53 millions et (iii) Elia pourrait gagner entre €0 à €2 millions si le portefeuille d'investissements de maintien et de redéploiement prédéfini est réalisé en temps opportun et dans le respect du budget.
- **Innovation et subventions** : le contenu et la rémunération de cet incitant ont été modifiés et couvrent (i) la réalisation de projets innovants qui pourraient voir Elia gagner entre €0 et €3,7 millions (avant impôt) et (ii) les subsides octroyés pour des projets innovants qui pourraient avoir une incidence sur son bénéfice (à concurrence d'un maximum de €0 à €1 million).
- **Qualité des services liés à la clientèle** : Cet incitant est élargi et est lié à trois incitants particuliers : (i) le niveau de satisfaction client lié à la mise en place de nouveaux raccordements au réseau pouvant générer un bénéfice pour Elia de €0 à €1,35 million, (ii) le niveau de satisfaction client pour l'ensemble de la clientèle qui contribuerait à hauteur de €0 à €2,53 millions au bénéfice d'Elia et (iii) la qualité des données qu'Elia publie régulièrement, pouvant générer une rémunération de €0 à €5 millions.

- Amélioration du système d'équilibrage : cet incitant est similaire à l'incitant discrétionnaire dans le cadre réglementaire antérieur par le biais duquel Elia est récompensé si certains projets liés à l'équilibrage du système tel que défini par la CREG sont réalisés. Cet incitant peut générer un bénéfice compris entre €0 et €2,5 millions (avant impôt).

Cadre réglementaire pour le réseau modulaire offshore

La CREG a modifié la méthodologie tarifaire 2016-2019 pour créer des règles spécifiques applicables à l'investissement dans le réseau modulaire offshore. Une consultation formelle entre la CREG et l'émetteur a eu lieu pendant les premières semaines de 2018, et la CREG a pris une décision le 6 décembre 2018 concernant les nouveaux paramètres à introduire dans la méthodologie tarifaire. Les principales caractéristiques desdits paramètres sont (i) une prime de risque spécifique à appliquer à cet investissement (résultant en un rendement net supplémentaire d'1,4%), (ii) un taux d'amortissement spécial applicable aux actifs du MOG (réseau modulaire offshore), (iii) certains coûts spécifiques au MOG à classer différemment des coûts relatifs aux activités terrestres, (iv) le niveau des coûts à définir sur la base des caractéristiques des actifs du MOG et (v) des incitants dédiés, liés à la disponibilité des actifs offshore. Pour la période tarifaire 2020-2023, le cadre réglementaire pour le MOG a été inclus dans la méthodologie tarifaire en se basant sur les caractéristiques décrites ci-dessus, à l'exception de la prime de risque qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020 sur le ratio cible capitaux propres/dette de 40/60.

Compte de report réglementaire : écarts par rapport aux valeurs budgétées

Sur une base annuelle, des différences peuvent apparaître entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes transportés sont supérieurs (ou inférieurs) à ceux prévus, l'écart est comptabilisé sur un compte de régularisation au cours de l'année de survenance. Ces écarts par rapport aux valeurs budgétées (dette réglementaire ou créance réglementaire) sont cumulés et seront pris en compte lors de la fixation des tarifs pour la période tarifaire suivante. Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels pour la tarification (Rémunération équitable, Éléments non gérables, Éléments gérables, Coûts influençables, Composants d'incitants, Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées) et les coûts effectivement encourus ou les revenus liés à ces paramètres, c'est la CREG qui détermine chaque année en dernier ressort si les coûts/revenus sont suffisamment raisonnables pour être supportés par les tarifs. Cette décision peut entraîner le rejet des éléments engagés. Si des éléments engagés sont rejetés, le montant concerné n'entrera pas en ligne de compte pour la définition des tarifs de la période suivante. Elia peut certes demander la révision judiciaire d'une telle décision, mais si cette révision judiciaire était infructueuse, un rejet pourrait bien avoir un impact négatif global sur les finances d'Elia.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2020-2023 contient un mécanisme permettant à Elia de développer des activités en dehors du cadre régulé belge et dont les coûts ne sont pas

couverts par les tarifs de réseau en Belgique. Cette méthodologie met en place un mécanisme permettant de s'assurer que l'impact des participations financières d'Elia dans des sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telles que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique) soit neutre pour les utilisateurs de réseau belges.

Obligations de service public

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, les certificats verts, les réserves stratégiques, l'aide sociale, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour s'acquitter de ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants impayés sont comptabilisés en surcharges (voir note 6.9 pour les autres débiteurs et la note 6.17 pour les autres créditeurs).

9.2. Cadres réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link

Les principales caractéristiques du cadre réglementaire de Nemo Link Ltd peuvent être résumées comme suit :

- Un cadre réglementaire spécifique est applicable à la ligne d'interconnexion Nemo Link depuis sa date de prise d'effet. Ce cadre fait partie de la nouvelle méthodologie tarifaire publiée le 18 décembre 2014 par la CREG et mise à jour le 5 mars 2020 (niveaux plafond et plancher finaux). Le régime du plafond et du plancher est un régime fondé sur les revenus, assorti d'une période de 25 ans. Les régulateurs nationaux du Royaume-Uni et de Belgique (respectivement l'OFGEM et la CREG) ont déterminé les niveaux plafond et plancher ex ante, et ces niveaux resteront en grande partie fixés (en termes réels) pendant la durée du régime. Les investisseurs auront donc une certitude concernant le cadre réglementaire pendant la durée de vie de la ligne d'interconnexion.
- Le régime des plafonds et planchers est applicable depuis le 30 janvier 2019. Tous les cinq ans, les régulateurs examineront les revenus cumulés de l'interconnexion (nets de tous frais liés au marché) durant la période en question par rapport aux niveaux plafond et plancher cumulés, afin de déterminer si le niveau à prendre en considération est le plafond ou le plancher. Tout revenu qui dépasse le plafond sera restitué au GRT au Royaume-Uni (« National Electricity Transmission System Operator » ou « NETSO ») et au GRT en Belgique dans le cadre d'une répartition 50/50. Les GRT réduiront alors les frais de réseau pour les utilisateurs dans leur pays respectif. Si le revenu descend en dessous du plancher, les propriétaires de la ligne d'interconnexion seront indemnisés par les GRT, qui récupéreront leurs coûts par le biais de frais de réseau. National Grid joue le rôle de NETSO au Royaume-Uni et l'émetteur, celui de GRT en Belgique.

- Chaque période de cinq ans est examinée séparément. Les ajustements des niveaux plafond et plancher au cours d'une période n'affectent pas les ajustements des périodes ultérieures, et le total des revenus obtenus au cours d'une période n'entre pas en ligne de compte pour les périodes ultérieures.
- La tarification de haut niveau est structurée comme suit :

| | |
|---|--|
| Durée du régime | 25 ans |
| Niveaux plafond et plancher | Les niveaux sont établis au début du régime et demeurent fixes en termes réels pendant 25 ans à compter de la prise d'effet. Sur la base de l'application de paramètres mécaniques à la rentabilité : un benchmarking lié au coût de la dette était appliqué aux coûts pour déterminer le plancher, et un benchmarking lié au rendement des actions a permis de déterminer le plafond. |
| Période d'évaluation (afin de déterminer si les revenus de l'interconnexion sont supérieurs/inférieurs au plafond/plancher) | Tous les cinq ans, avec des ajustements en cours de période si nécessaire et justifié par l'opérateur. Ces ajustements permettront aux opérateurs de récupérer un revenu durant la période d'évaluation si le revenu est inférieur au plancher (ou supérieur au plafond) mais resteront sujets à une rectification au terme des cinq ans d'évaluation. |
| Mécanisme | Si les revenus sont compris entre le plafond et le plancher à la fin de la période de cinq ans, aucun ajustement n'est nécessaire. Le revenu supérieur au plafond est restitué aux clients finaux, et tout déficit de revenu en dessous du plancher requiert un paiement des utilisateurs du réseau (par le biais de frais de réseau). |

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
The Corporate Village
Da Vincilaan 9 – Box E.6
Elsinore Building
B-1930 ZAVENTEM

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Kouterveldstraat 7B bus 001
B-1831 DIEGEM

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Transmission Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Elia Transmission Belgium SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que collège des commissaires par l'assemblée générale du 16 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés du Groupe durant 5 exercices consécutifs pour EY Réviseurs d'Entreprises SRL et durant 4 exercices consécutifs pour BDO Réviseurs d'Entreprises SRL.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Elia Transmission Belgium SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 8.519,4 millions et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 206,4 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées

par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Détermination du résultat de la période

Description du point clé de l'audit

Comme exposé à l'annexe 3.3.17. 'Comptes de report réglementaires', 6.20 'Charges à imputer et produits à reporter' et 9.1.4 'Tarification', le résultat net est déterminé en application des méthodes de calcul arrêtées par le régulateur fédéral belge - la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (« CREG ») (ci-après le « mécanisme tarifaire »).

Ce mécanisme tarifaire s'appuie sur des méthodes de calcul complexes et nécessitant l'utilisation de paramètres (comme le facteur Beta de l'action Elia, le rendement des fonds propres,...) et de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés, les fonds propres régulés, les investissements, les subsides reçus).

Le mécanisme tarifaire distingue également les charges et les produits en fonction du caractère contrôlable de ceux-ci. Les déviations des charges et produits régulés qualifiés de non contrôlables sont totalement répercutées dans les tarifications futures. Les éléments qualifiés de contrôlables sont ceux que le Groupe contrôle et dont les déviations, à la hausse ou à la baisse, sont partiellement attribuées aux actionnaires.

Par conséquent, la qualification des charges et des produits comme contrôlables ou non contrôlables peut avoir une incidence importante sur le résultat net du Groupe. Les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent une appréciation par la direction, plus particulièrement quant à l'utilisation de données comptables correctes, de données opérationnelles ainsi que de paramètres imposés par le régulateur. L'utilisation de données comptables et opérationnelles incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe, par conséquent, le calcul du résultat net est un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et de l'implémentation des contrôles clé relatifs au calcul du résultat net, en ce compris ceux relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ce calcul, incluant les contrôles de revue par la Direction ;
- Evaluation du caractère approprié et consistant de la classification des charges et produits par nature (contrôlables et non contrôlables), tels que décrits dans le mécanisme tarifaire ;
- Re-calcul indépendant du résultat net en fonction de la documentation tant interne qu'externe, et en

appliquant les formules décrites dans le mécanisme tarifaire ;

- Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et évaluer la cohérence des discussions lors de ces réunions avec les connaissances et les éléments probants recueillis au cours de notre audit
- Prise de connaissance et évaluation des conséquences comptables des communications et décisions prises par la CREG ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 3.3.17, 6.20 et 9.1.4 aux comptes consolidés.

Capitalisation des immobilisations corporelles**Description du point clé de l'audit**

Compte tenu de l'évolution actuelle de l'environnement énergétique électrique vers une production d'énergie verte, le Groupe investit significativement dans plusieurs projets en cours visant à la connexion de ces nouveaux sites de production à son réseau. Le respect du calendrier et du budget de ces projets constituent l'un des éléments clé des objectifs de performance de la Direction, tels que déterminés par le Conseil d'Administration. L'avancement de ces projets liés au réseau est un indicateur de performance clé tout aussi important pour les investisseurs que l'entretien et l'expansion du réseau ne sont des facteurs clé du rendement de leur investissement. C'est également un élément important de l'appréciation quantitative et qualitative pour les régulateurs. Ceci est plus amplement exposé à la note 6.1 'Immobilisations corporelles' des comptes consolidés et à la note 4 'Reporting par segment opérationnel'.

Ces actifs sont repris à la rubrique 'Immobilisations corporelles' pour un montant d'acquisition d'€ 682,8 millions en 2023 et une valeur nette comptable d'€ 5.255,6 millions au 31 décembre 2023, soit 61,7% du total des actifs du Groupe.

Selon les principes comptables arrêtés par le Groupe, tous les coûts d'entretien sont considérés comme des dépenses opérationnelles ('OPEX') et tous les nouveaux projets ou investissements de remplacement sont considérés comme des investissements immobilisés ('CAPEX'). Etant donné que des projets liés au réseau peuvent inclure aussi bien de l'entretien que des investissements, la classification, soit comme OPEX ou comme CAPEX, nécessite une appréciation de la Direction. Etant donné cette appréciation, l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs, et la pertinence pour les utilisateurs des états financiers, tout comme la prééminence dans la communication du Groupe, aussi bien dans ses communiqués de presse que dans les présentations aux investisseurs de l'évolution

des nouveaux projets, ceci est considéré comme un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé, incluant les contrôles de revue par la Direction, portant sur (i) les autorisations adéquates de capitalisation, (ii) le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes comptables, (iii) la classification des dépenses soit en CAPEX ou en OPEX ;
- Evaluation des contrôles applicatifs IT pertinents, avec l'implication de nos spécialistes informatiques ;
- Exécution de procédure analytique portant sur les CAPEX et OPEX par comparaison des données de l'année aux données budgétaires, telles qu'approuvées par le régulateur par classe d'actifs et par projet ;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, y compris les projets, en évaluant d'une part le respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du groupe, et d'autre part l'allocation de ces CAPEX aux projets concernés, en ce compris l'évaluation de l'appréciation par la Direction dans l'hypothèse de projets comprenant aussi bien de l'entretien que des investissements ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 6.1 et 4 aux comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement des Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le

principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance,

mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;

- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les

événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

À notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence « Global Reporting Initiative Standards ("GRI") ». Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence « Global Reporting Initiative Standards ("GRI") » mentionné dans le rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Elia Transmission Belgium SA au 31 décembre 2023 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA

(<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions .

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 16 avril 2024

Le Collège des commissaires

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Paul Eelen *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

Michael Delbeke*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia Transmission Belgium SA/NV, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents seront également publiés sur le site web d'Elia www.eliagroup.eu et peuvent être obtenus sur demande adressée à Elia Transmission Belgium SA, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique. Le collège des commissaires a émis une opinion sans réserve.

Bilan financier après répartition du bénéfice

| ACTIF (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| ACTIFS IMMOBILISÉS | 3 645,7 | 3 599,4 |
| Immobilisations incorporelles | 111,0 | 25,8 |
| Immobilisations corporelles | 0,0 | 38,9 |
| Immobilisations financières | 3 534,7 | 3 534,7 |
| Entreprises liées | 3 304,2 | 3 304,2 |
| Participations | 3 304,2 | 3 304,2 |
| Autres actifs financiers | 230,5 | 230,5 |
| Participations | 230,1 | 230,1 |
| Autres participations | 0,4 | 0,4 |
| ACTIFS CIRCULANTS | 4 042,7 | 3 781,2 |
| Créances à plus d'un an | 2 250,0 | 2 250,0 |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 1,6 | 0,6 |
| Commandes en cours d'exécution | 1,6 | 0,6 |
| Créances à un an au plus | 1 260,1 | 936,8 |
| Créances commerciales | 336,5 | 324,5 |
| Autres créances | 923,6 | 612,3 |
| Valeurs disponibles | 486,3 | 552,2 |
| Comptes de régularisation | 44,8 | 41,6 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 7 688,4 | 7 380,5 |

| PASSIF (en millions €) | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| CAPITAUX PROPRES | 2 665,0 | 2 548,9 |
| Capital | 2 265,9 | 2 265,4 |
| Capital souscrit | 2 265,9 | 2 265,4 |
| Primes d'émission | 91,2 | 91,0 |
| Réserves | 141,9 | 116,5 |
| Réserve légale | 29,4 | 21,2 |
| Réserves immunisées | 5,4 | 5,0 |
| Réserves disponibles | 107,0 | 90,3 |
| Bénéfice reporté | 125,3 | 76,0 |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS | 0,5 | 0,7 |
| Provisions pour risques et charges | 0,5 | 0,7 |
| Autres risques et charges | 0,5 | 0,7 |
| DETTES | 5 022,8 | 4 830,9 |
| Dettes à plus d'un an | 3 574,9 | 3 568,0 |
| Dettes financières | 3 574,9 | 3 568,0 |
| Emprunts obligataires subordonnés | 3 305,5 | 3 314,0 |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 240,0 | 254,0 |
| Autres dettes | 29,4 | 0,0 |
| Dettes à un an au plus | 979,1 | 794,9 |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 522,3 | 22,3 |
| Dettes financières | 14,1 | 8,5 |
| Etablissements de crédit | 0,0 | 0,0 |
| Autres emprunts | 14,1 | 8,5 |
| Dettes commerciales | 309,0 | 452,0 |
| Fournisseurs | 309,0 | 452,0 |
| Acomptes reçus sur commandes | 1,9 | 1,4 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 14,3 | 12,9 |
| Impôts | 0,6 | 0,2 |
| Rémunérations et charges sociales | 13,7 | 12,6 |
| Autres dettes | 158,3 | 297,8 |
| Comptes de régularisation | 468,8 | 468,1 |
| TOTAL DU PASSIF | 7 688,4 | 7 380,5 |

Compte de résultat

| (en millions €) | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| VENTES ET PRESTATIONS | 1 371,7 | 1 539,6 |
| Chiffre d'affaires | 1 339,4 | 1 421,2 |
| Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution : augmentation / (réduction) | 10,3 | 6,0 |
| Autres produits d'exploitation | 22,0 | 112,5 |
| COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS | (1 326,5) | (1 471,3) |
| Services et biens divers | (1 257,0) | (1 406,0) |
| Rémunérations, charges sociales et pensions | (62,1) | (60,3) |
| Amortissements et réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations/(reprises) | (6,0) | (4,8) |
| Provisions pour risques et charges : dotations/(utilisations et reprises) | 0,2 | (0,3) |
| Autres charges d'exploitation | (1,6) | 0,0 |
| BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | 45,2 | 68,3 |
| Produits financiers | 212,8 | 176,0 |
| Produits des immobilisations financières | 124,5 | 127,8 |
| Produits des actifs circulants | 88,3 | 48,0 |
| Autres produits financiers | 0,0 | 0,3 |
| Produits financiers non récurrents | 0,0 | 0,0 |
| Charges financières | (85,3) | (74,0) |
| Charges des dettes | (83,7) | (68,4) |
| Autres charges financières | (1,6) | (5,5) |
| BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS | 172,7 | 170,3 |
| Impôts sur le résultat | (7,4) | (5,7) |
| BÉNÉFICE DE L'EXERCICE | 165,4 | 164,7 |
| Transfert aux réserves immunisées | 0,4 | 2,0 |
| BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À EFFECTER | 165,0 | 162,7 |

Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs

Le rapport annuel contient certains indicateurs de performance financière, qui ne sont pas définis par les normes IFRS et sont utilisés par la direction afin d'évaluer les performances opérationnelles et financières du Groupe. Les principaux indicateurs de performance alternatifs utilisés par le Groupe sont expliqués et/ou rapprochés des indicateurs IFRS (états financiers consolidés) dans ce document.

Les indicateurs de performance alternatifs suivants utilisés dans le rapport annuel sont expliqués dans cette annexe :

- Éléments ajustés
- EBIT ajusté
- Résultat net ajusté
- Dépenses d'investissement (CAPEX)
- EBIT
- EBITDA
- Charges financières nettes
- Dette financière nette
- Base d'actifs régulés (RAB)

ÉLÉMENTS AJUSTÉS

Les éléments ajustés sont les éléments qui sont considérés par la direction comme ne se rapportant pas aux éléments liés au cours ordinaire des activités du Groupe. Ils sont présentés séparément, car ils sont importants pour que les utilisateurs comprennent les états financiers consolidés de la performance du Groupe, et ce, comparé aux rendements définis dans les cadres réglementaires applicables au Groupe et à ses filiales. Les éléments ajustés se rapportent :

- aux revenus et dépenses résultant d'une transaction matérielle unique non reliée aux activités commerciales courantes (par ex. changement de contrôle dans une filiale) ;
- à des modifications apportées aux mesures de la juste valeur dans le contexte de regroupements d'entreprises ;

- à des coûts de restructuration liés à la réorganisation du Groupe (projet de réorganisation visant à isoler et à délimiter les activités régulées d'Elia en Belgique des activités non régulées et des activités régulées en dehors de la Belgique) ;

EBIT AJUSTÉ

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT excluant les éléments ajustés.

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat ajusté des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du Groupe au fil des années.

L'EBIT ajusté est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus les entreprises mises en équivalence - net et plus ou moins les éléments ajustés.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le bénéfice net ajusté est défini comme le bénéfice net excluant les éléments ajustés. Le bénéfice net ajusté permet de comparer la performance du Groupe au fil des années.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Les dépenses d'investissement = acquisitions d'immobilisations (corporelles et incorporelles) moins le produit de la vente d'immobilisations. Les dépenses d'investissement, ou CAPEX, sont des investissements réalisés par le Groupe pour acquérir, maintenir ou améliorer des actifs physiques (comme des propriétés, des bâtiments, un site industriel, une usine, une technologie ou des équipements) et des immobilisations incorporelles. Les dépenses d'investissement sont un indicateur important pour le Groupe car elles ont une incidence sur sa base d'actifs régulés (RAB, Regulated Asset Base) qui sert de base pour sa rémunération réglementaire.

EBIT

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles, utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles, plus les entreprises mises en équivalence.

| (en millions €) - période se terminant le 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat des activités opérationnelles | 288,0 | 259,8 |
| Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt) | 30,1 | 39,4 |
| EBIT ajusté | 318,2 | 299,2 |

EBITDA

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisations) = résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus variations des provisions plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du Groupe. L'EBITDA exclut le coût d'investissements en capital comme les immobilisations corporelles.

| (en millions €) - période se terminant le 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat des activités opérationnelles | 288,0 | 259,8 |
| Ajoute: | | |
| Amortissements et réductions de valeurs | 224,4 | 213,7 |
| Variation des provisions | (4,6) | 0,7 |
| Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt) | 30,1 | 39,4 |
| EBITDA | 537,9 | 513,6 |

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Représentent le résultat financier net (charges financières moins produits financiers) de l'entreprise.

DETTE FINANCIÈRE NETTE

Dettes financières nettes = prêts et emprunts portant intérêt (courants et non courants) (y compris dette de location en vertu de la norme IFRS 16) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est un indicateur du montant de la dette portant intérêt du Groupe qui resterait si la trésorerie ou des instruments de trésorerie disponibles étaient utilisés pour rembourser la dette existante.

| (en millions €) | 2023 | | | 2022 | | |
|----------------------------------|----------------------|---|---|----------------------|---|---|
| | Elia Transmission | Nemo Link et activités non régulées | Elia Transmission Belgium Groupe | Elia Transmission | Nemo Link et activités non régulées | Elia Transmission Belgium Groupe |
| Passifs non-courants: | | | | | | |
| Emprunts et dettes financières | 3 394,2 | 165,9 | 3 560,1 | 3 408,2 | 174,4 | 3 582,6 |
| Ajoute: | | | | | | |
| Passifs courants: | | | | | | |
| Emprunts et dettes | 583,1 | 10,8 | 593,9 | 65,2 | 11,0 | 76,2 |
| Déduis: | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de | 498,2 | 38,9 | 537,1 | 557,2 | 44,4 | 601,6 |
| Dettes financières nettes | 3 479,1 | 137,9 | 3 617,0 | 2 916,2 | 140,9 | 3 057,1 |

Base d'actifs régulés (RAB)

La base d'actifs régulés (Regulated asset base ou RAB) est un concept réglementaire et un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes réglementaires. La RAB est déterminée comme suit : RAB_i (la RAB initiale déterminée par le régulateur à un moment donné) et évolue au fil des nouveaux investissements, des amortissements, des désinvestissements et des variations du fonds de roulement sur une base annuelle basé sur des principes comptables locaux en vigueur appliqués dans les régimes régulés. En Belgique, lors de la fixation de la RAB initiale, un certain montant de réévaluation (c'est-à-dire le goodwill) a été pris en compte et évolue d'année en année en fonction des désinvestissements et / ou des amortissements.